

LA VIE SOCIALE À ROME AU TEMPS DE CICÉRON

PAR W. WARDE FOWLER, M. A.

Traduit avec l'autorisation de l'auteur par A. Biaudet

PARIS - PAYOT & Cie - 1917

PRÉFACE.

CHAPITRE I. — TOPOGRAPHIE.

CHAPITRE II. — LA POPULATION DE CONDITION INFÉRIEURE.

CHAPITRE III. — LES GENS D'AFFAIRES ET LEURS OPÉRATIONS.

CHAPITRE IV. — L'ARISTOCRATIE GOUVERNEMENTALE.

CHAPITRE V. — LE MARIAGE ET LE MATRONE ROMAINE.

CHAPITRE VI. — L'ÉDUCATION DES HAUTES CLASSES.

CHAPITRE VII. — LA POPULATION SERVILE.

**CHAPITRE VIII. — L'HABITATION DU RICHE À LA VILLE ET À LA
CAMPAGNE.**

CHAPITRE IX. — LA JOURNÉE DE L'HOMME À SON AISE.

**CHAPITRE X. — JOURS FÉRIÉS ET DIVERTISSEMENTS
POPULAIRES.**

CHAPITRE XI. — LA RELIGION.

ÉPILOGUE.

PRÉFACE

L'ouvrage de M. W. Warde Fowler que l'éditeur Payot présente au public de langue française dans l'excellente traduction de M. A. Biaudet est, si je ne fais erreur, le premier qui ait été traduit en français. On pourrait s'en étonner, M. Warde Fowler étant depuis longtemps justement apprécié en Angleterre et en Amérique, mais il vaut mieux souhaiter que ce premier essai ne reste pas isolé, et espérer que d'autres œuvres de cet esprit distingué, profond et charmant trouveront soit en Suisse, soit en France, le traducteur et l'accueil qu'elles méritent. Sans doute cette traduction s'adresse surtout à ceux qui par profession s'occupent de l'Antiquité classique ; mais, si elle révélait au public qui pense, et qui lit autre chose que des récits de guerre, la valeur d'un savant et d'un critique qui est en même temps un lettré et un homme de cœur, il faudrait s'en féliciter, tant est rare la fusion intime de pareilles qualités. On ne peut manquer d'en être frappé, et l'étude de l'Antiquité, dont le besoin (croyons-nous) se fait sentir plus que jamais, en tirera un généreux profit.

Il n'est point nécessaire de faire l'éloge de cet ouvrage-ci, et je n'y songe d'ailleurs point, mais je crois rendre service à plus d'un lecteur en lui signalant brièvement les principaux ouvrages de M. Warde Fowler. *Fellow* et ancien Vice-Recteur de *Lincoln College* à Oxford, il est historien de carrière et spécialisé dans l'étude de l'histoire romaine. Son nom est intimement lié à celui de deux autres savants morts récemment : J. L. Strachan-Davidson et H. F. Pelham ; et ces trois hommes éminents ont probablement plus fait que personne, dans la génération précédente, pour promouvoir en Angleterre non point la culture, mais bien la science de l'Antiquité romaine et pour la faire sortir de l'ornière où elle risquait de s'enliser.

Mais, si tous trois ont été des maîtres remarquables, M. Warde Fowler s'est distingué par une production plus intense et plus abondante. Je ne mentionne que pour mémoire ses observations captivantes sur les oiseaux, et parce que, dans l'un des ouvrages qu'il y a consacrés, *A Year with the Birds*, l'étude de l'Antiquité est représentée par un excellent essai sur les oiseaux dans Virgile. Ce ne sont que les récréations d'un savant ; le meilleur de son effort s'est porté soit sur l'histoire romaine (*Julius Cæsar and the Foundation of the Roman Imperial System*) ou l'histoire ancienne (*The City-State of the Greeks and Romans*), soit surtout et d'incomparable manière sur l'histoire de la religion romaine. Peu de savants en ont pénétré le caractère spécial avec une sympathie aussi avisée, aucun ne l'a su faire revivre d'une vie aussi intense. Après un premier travail sur *The Roman Festivals of the Period of the Republic*, qui reste la meilleure introduction à cette étude difficile entre toutes, il donna en 1911 ce chef-d'œuvre définitif qu'est *The Religions Experience of the Roman People*, et qui, dans une langue souvent admirable, fait l'histoire des formes du sentiment religieux à Rome jusqu'à l'époque d'Auguste. Si deux ouvrages méritent particulièrement d'être connus et étudiés, ce sont ceux-là, surtout le second, qui devait être écrit après l'apparition du substantiel manuel de M. G. Wissowa sur la religion et le culte romains, mais qui ne pouvait l'être que par un maître aussi richement doué que l'est M. Warde Fowler. Ce n'est point exagérer de dire que rien de pareil en ce domaine n'avait paru depuis les géniales leçons de W. Robertson Smith sur la *Religion des Sémites*. Les *Roman Ideas of Deity*, qui sont une sorte de complément à son grand ouvrage, n'ont pas la même félicité, mais offrent quand même un intérêt très réel et abondent en vues ingénieuses.

On ne peut cependant parler de cet esprit exquis et serein sans relever encore tout ce que lui doivent les études virgiliennes. C'est dans la XVIII^e leçon de sa maîtresse œuvre, sur le *Sentiment religieux dans les poèmes de Virgile*, que M. Warde Fowler a apporté à l'étude de l'Enéide la contribution la plus neuve, la plus juste et la plus féconde de ces cinquante dernières années. Il a ouvert d'amples horizons dans un sujet où la critique allemande, exception faite de Franz Skutsch pour la jeunesse de Virgile, s'est presque exclusivement occupée des questions de sources, de forme et de langue, en négligeant l'essentiel, qui est ailleurs. Pour ceux qui aiment Virgile — et qui pourrait s'empêcher de le vénérer en pays latin ? — M. Warde Fowler est à l'heure présente le maître le plus digne d'être écouté avec respect. Aussi bien s'est-il occupé du prince des poètes toute sa vie et avec la plus clairvoyante piété. **Pouvoir lire et comprendre Virgile**, dit-il quelque part, **est pour moi une des choses qui donnent le plus de valeur à la vie**. Il n'a point caché son trésor, mais il l'a généreusement distribué dans de nombreux articles, parus surtout dans la *Classical Review* ; et son travail sur la IV^e Eglogue de Virgile, réimprimé avec deux opuscules des professeurs J. B. Mayor et R. S. Conway, sous le titre de *Virgil's Messianic Eclogue*, reste une des meilleures choses qu'on ait écrites sur un sujet qui n'est point encore élucidé. Récemment, il publiait sur une partie du livre VII de l'Enéide un exquis petit ouvrage, *Virgil's Gathering of the Clans*, qui, sans chercher à épuiser la matière, est un modèle d'interprétation intelligente et sympathique. On a coin-pris en Angleterre toute la portée de son œuvre sur Virgile ; on ne peut que gagner à s'en pénétrer aussi chez nous, où la tradition virgilienne ne s'est jamais obscurcie que momentanément.

De purs et nobles sentiments exprimés avec la simplicité la plus courtoise, et avec une délicieuse qualité d'onction, voilà ce qui me semble caractériser l'homme qui a écrit tant de si solides et souvent de si belles pages. On peut y ajouter pour l'écrivain un sens instinctif du moyen le mieux approprié à faire prendre goût à l'entretien qu'il nous propose. Les premières pages de cet ouvrage en sont un excellent exemple. Son secret est bien simple : M. Warde Fowler ne fait point violence à ses lecteurs, il cherche à se mettre à leur portée. Il nous l'a livré, ce secret, sans le vouloir, dans une page de son dernier ouvrage qui est en quelque manière son testament spirituel (*Essays in Brief for War-Time*, 1916). On lui avait imposé la tâche d'arriver en une demi-heure à faire comprendre aux écoliers de son village ce que fut Shakespeare, et pourquoi tous les peuples de la terre le mettent au premier rang. Après avoir promené ces enfants en imagination dans la patrie de Shakespeare, après avoir relevé ce qu'il y a de saillant dans la vie de l'homme : **Si vous sortez, leur dit-il, par une belle nuit d'étoiles, vous en verrez des milliers qui semblent au premier regard toutes égales en éclat. Mais bientôt vous en distinguerez une plus brillante et plus scintillante que les autres, et vous ne pourrez plus en détacher votre regard : toutes les autres pâliront devant sa flamme. Il en est de même pour les hommes ; chez certains d'entre eux, la flamme de vie paraît incomparablement plus forte et plus lumineuse que chez tous les autres. Shakespeare fut une de ces étoiles si brillantes...**

Je ne serais pas étonné que M. Warde Fowler ait eu toute sa vie les yeux fixés sur une étoile plus lumineuse que les autres, et c'est ce qui donne tant de prix aux moindres choses qu'il a écrites.

FRANK OLIVIER,
Professeur à l'Université de Lausanne.

CHAPITRE PREMIER. — TOPOGRAPHIE.

Le voyageur moderne qui, de nos jours, arrive à Rome par le chemin de fer, traverse, pour se faire conduire à son hôtel, les quartiers sans intérêt d'une ville moderne. De là, il se rendra au Forum et au Palatin, où des fouilles qu'il s'expliquera difficilement, absorberont d'abord son attention. Il peut très bien se faire qu'il quitte Rome sans avoir trouvé l'occasion d'embrasser du regard le site entier de l'ancienne cité ; sans avoir demandé ou sans pouvoir dire quelles causes en ont déterminé le choix. Occupé à visiter des musées et des galeries de peinture, peut-être omettra-t-il de : *totam æstimare Romam*¹ (apprécier toute la grandeur de Rome).

Supposant que le lecteur n'a jamais visité Rome, je voudrais l'y transporter en imagination et, à l'aide d'une carte, par une voie tout autre que le chemin de fer.

Nous le prions, avant tout, d'ouvrir le VIII^e livre de l'*Enéide* et de relire le plus ancien et le plus pittoresque de tous les récits qui nous restent d'une arrivée à Rome². Qu'il oublie les *Guides* pour concentrer son attention sur Enée et ses vaisseaux au moment où ils se dirigent du bord de la mer vers le site de la Ville Eternelle.

Virgile a montré le discernement d'un grand artiste en faisant remonter le cours du Tibre à son héros ; de son temps, la navigation utilisait le fleuve jusqu'à la ville et même en amont. Il jugea, avec raison, que c'était le seul moyen d'amener Enée au point précis d'où son hôte et ami pourrait lui faire voir, pour ainsi dire, d'un coup d'œil, chacun des traits essentiels du site, chacun des lieux destinés à devenir fameux dans l'histoire future.

Remontant donc à la rame le Tibre, qui lui fait la grâce de ralentir son rapide courant, Enée aperçoit tout d'abord les murs et la citadelle et débarque juste au delà du point où l'Aventin descend brusquement presque jusqu'à la rive.

C'est là que, aux temps historiques, Rome eut ses entrepôts ; c'est le lieu même que Caton choisit, à l'époque où Virgile était encore enfant, pour y débarquer avec les dépouilles de Chypre ; la proximité du Capitole lui facilitait le transport de son butin mal acquis jusqu'au Trésor public placé sous le temple de Jupiter³.

Virgile nous peint des rives boisées ; dans un de ces bois — à la place où fut plus tard le Forum Boarium encombré par la foule — Enée trouve Evandre sacrifiant à l'Ara maxima d'Hercule.

Ce point de départ était bien le meilleur qu'on pût choisir pour une promenade au cœur de l'ancienne cité.

A droite, l'Aventin s'élevait de quarante mètres environ au-dessus de la rivière ; c'était la première des collines de Rome qui dût faire une vive impression sur l'étranger, grâce à l'histoire de Cacus et d'Hercule qu'Evandre raconte à son

¹ MARTIAL, IV, 64, 12.

² *Enéide*, VIII, 90 sqq. Le Capitole, ce que Virgile entend par *Arx*, est très visible du fleuve, au pied de l'Aventin. Il devait l'être encore plus au temps du poète.

³ PLUTARQUE, *Caton d'Utique*, 39. Le Sénat et les magistrats attendaient Caton aux docks du commerce, en aval de l'Aventin, où il devait débarquer. Mais celui-ci avec son sans-gêne ordinaire, continua de remonter le Tibre jusqu'aux Navalia.

hôte. En face, mais tout près, s'allongeait le flanc occidental de l'Aventin. Après le récit d'Evandre et les sacrifices à Hercule, on y montrera à Enée la Grotte du Lupercal, et, à gauche, à cent quatre-vingts mètres de la rivière, l'emplacement du futur Capitole.

*Hinc ad Tarpeiam sedent et Capitolia ducit,
Aurea olim silvestribus horrida dumis*¹.

Au-dessous, Enée visitera le sanctuaire de la prophétesse, Carmenta, avec la Porte Carmentale donnant sur le Champ de Mars ; puis les terrains bas qui seront plus tard le Forum Boarium et, au delà, dans la vallée du petit cours d'eau qui y descend du plateau supérieur, les bocages de l'Argilète. En ce lieu, et sur la pente du Clivus sacer, dont nous reparlerons, paissaient les troupeaux mugissants d'Evandre. Après cette promenade, celui-ci mène son hôte passer la nuit à sa résidence du Palatin, à l'endroit même où s'établirent les premiers colons romains².

Comme nous le venons tout à l'heure, ce qu'Evandre montre à Enée aux pieds des flancs abrupts du Capitole, du Palatin et de l'Aventin, c'est l'espace qui s'étend entre ces trois collines, aux lieux où fut plus tard le cœur de la ville, le centre de sa vie. Inutile, comme le poète le comprit bien, de prolonger la promenade jusqu'aux collines du Quirinal, de l'Esquilin et du Cælius, sorte de bastions que la campagne romaine prolonge dans la direction du fleuve.

Du temps de Virgile, il est vrai, une population très dense s'y entassait, mais là ne fut jamais le théâtre de la vie sociale et politique de Rome. C'est dans l'espace qui s'étend entre le fleuve et les trois collines qu'il faut aller pour sentir battre le cœur de Rome, en ces lieux auxquels s'associèrent les souvenirs mythiques et historiques les plus anciens et les plus chers aux cœurs romains.

Que le lecteur nie permette de le conduire en ces mêmes lieux en lui demandant de se les représenter tels qu'ils étaient à l'époque dont ce livre traitera. Tout d'abord, pour bien voir et bien nous représenter la ville entière et sa situation, quittons Enée et, passant sur la rive droite du Tibre par le Pont Æmilius³, grimpons, en suivant la Via Aurelia, jusqu'au fort du Janicule, ancien ouvrage avancé destiné à protéger la ville contre les attaques venant du Nord ; de là nous contemplerons le spectacle que Martial a rendu à jamais fameux :

*Hinc septem dominos videre montes
Et totam licet æstimare Romam,
Albanos quoque Tusculosque colles
Et quodcunque iacet sub orbe frigus*⁴.

Quiconque a jamais vu, du haut du Janicule, s'étendre à ses pieds la ville et le fleuve ; puis au delà de la plaine latine, les monts albains et la longue chaîne de

¹ De là il le conduit à la Roche Tarpéienne et au Capitole, maintenant tout resplendissants d'or, autrefois hérissés de broussailles et de bois.

² *Enéide*, VIII, 363. Virgile avait peut-être l'intention de supposer cette demeure à l'emplacement de la future Regia, au pied du Palatin et entre celui-ci et le Forum. Voir SERVIUS, *ad. loc.*

³ Le visiteur moderne passerait par le Ponte Rotto qui est à la même place que l'ancien pont, en aval de l'île du Tibre.

⁴ C'est là qu'il faut se placer pour voir ces sept monts dominateurs, pour apprécier la grandeur de Rome, la beauté des Monts Albains et des Collines tusculanes et toute la fraîcheur qui s'épand à l'ombre de la ville.

collines, contreforts des Apennins, qui l'enclosent au Nord, se rendra compte, sûrement que Rome fut à l'origine un avant-poste des Latins, ses parents et alliés, contre cette puissante et mystérieuse race des Etrusques qui occupaient les collines au Nord. Le site convenait bien à un avant-poste ; les trois collines isolées en font un point aussi propice à la défense qu'à l'attaque même du côté Nord. Impossible de trouver, en aval de la rivière, une situation mieux choisie et si la ville eût été placée plus en amont, c'était la ligne de défense du Latium dégarnie et les trois collines exposées prêter à l'ennemi un solide point d'appui sur le sol latin. Comme l'avenir se chargea de le prouver, on y trouvait une excellente base d'opérations pour prolonger la guerre dans la Péninsule dont la longueur et l'étroitesse rendaient en revanche si difficile la mise en œuvre de tout plan de conquête. Annibal l'apprit à ses dépens. A cheval sur le Tibre, des armées pouvaient manœuvrer dans l'intérieur de leurs lignes, repousser toutes les attaques et porter leurs coups au Nord, à l'Est et au Sud en même temps. Le Latium une fois fidèle, il était impossible de prendre la ville à rebours. L'invincible Annibal s'en approcha bien de ce côté, mais ses forces s'y brisèrent comme la vague contre des récifs et on n'a jamais tenté aucune attaque en venant de la mer, jusqu'au jour où Genséric débarqua à Ostie ; en 455.

Il n'est pas difficile de comprendre maintenant comment Rome devint la cité maîtresse du Latium ; comment elle parvint à s'ouvrir un chemin en Etrurie et à soumettre ce peuple étrange qui, à une certaine époque, menaça de conquérir l'Italie entière ; comment, en remontant la vallée du Tibre et celles de ses affluents, elle pénétra jusqu'au cœur des Apennins et comment elle put s'avancer au sud dans le pays des Osques du Samnium et dans la riche plaine de la Campanie.

En jetant un coup d'œil sur une carte de l'Italie, nous verrons comme Tite-Live a eu raison de dire que Rome était placée au centre de l'Italie¹. Il semble que le Tibre creuse un fossé entre les deux parties de la péninsule ou, en d'autres termes, le Tibre draine presque toutes les eaux de l'Italie centrale et, après avoir parcouru une vallée nettement tracée, il charrie, jusqu'à un point central de la côte occidentale, un volume d'eau supérieur à celui d'aucune autre rivière au sud du Pô.

Une ville qui commande la vallée du Tibre et spécialement le cours inférieur du fleuve est dans une position stratégique avantageuse par rapport à toute la Péninsule. Comme Strabon le remarque, Rome était la seule ville au bord du fleuve ; mieux encore, elle était à cheval sur le fleuve, et dès la plus haute antiquité, elle en occupait les deux rives jusqu'à l'embouchure à Ostie. Nous le savons, parce que l'une de ses plus anciennes confréries² religieuses avait son bois sacré sur la rive nord, à neuf kilomètres environ en aval. Il était donc facile d'arriver jusqu'à la mer, soit par terre, soit par eau, et, d'autre part, le fleuve ouvrait une large voie naturelle de pénétration, de la mer au centre de l'Italie³. Sa position sur le Tibre ressemble beaucoup à celle de Hispalis (Séville) sur le Bætis, ou à celle d'Arles, sur le Rhône, qui l'une et l'autre ouvrirent la voie au commerce ou à la conquête dans les bassins de deux grands fleuves. Sauf quelques points faibles que nous signalerons, il n'y avait pas en Italie de position aussi favorable pour un -peuple viril, doué de toutes les qualités militaires qui

¹ TITE-LIVE, V, 54.

² Les Frères Arvaies.

³ Pour la navigation en amont de Rome, voir STRABON, p. 235.

font les conquérants. Capoue, dans la féconde plaine volcanique de la Campanie, était plus favorisée que Rome par la richesse naturelle du sol ; mais Capoue et ses habitants ne se sont jamais distingués par leur virilité. Corfinium, au cœur des Apennins, sembla mi jour menacer Rome d'une rivalité dangereuse et fut, pendant un certain temps, le centre d'une confédération rebelle ; mais Corfinium était trop voisine de la côte orientale pour pouvoir jamais dominer l'Italie. L'Italie regarde l'Occident, non l'Orient ; ses ports naturels s'ouvrent presque tous sur la côte occidentale. Quoique le port d'Ostie, ensablé par les dépôts du Tibre, n'ait jamais été un bon port, c'est le seul dont on puisse dire qu'il permette de pénétrer jusqu'au centre de la Péninsule.

Personne, cependant, n'oserait soutenir que la position de Rome soit sans inconvénients. Envisagée en elle-même, abstraction faite de l'Italie et de la Méditerranée, aucun avantage spécial n'en justifierait la choix. La ville, sur un fleuve au courant rapide, à trente kilomètres de la mer, en est trop éloignée pour devenir un grand centre commercial ou industriel et durant tout le cours de son histoire, Rome ne le fut jamais. Dans son voisinage, point de sources de richesses naturelles, point de mines comme celles du Laurium en Attique, point de vaste plaine propice à la culture du froment comme à Carthage. Le Tibre était alors, ainsi que de nos jours, sujet à des crues subites ; dans une de ses Odes, Horace nous dit qu'au temps d'Auguste les eaux montèrent jusqu'au cœur de la cité¹. Le climat de Rome n'a jamais été salubre, surtout pendant les mois de juillet et d'août², très malsains dans tout le bassin de la Méditerranée. Dès les temps les plus anciens, les épidémies y étaient fréquentes et le calendrier de ses fêtes religieuses en a conservé le souvenir ; par exemple, les jeux en l'honneur d'Apollon institués pendant la guerre punique, à l'occasion d'une épidémie, se célébraient en ce même mois de juillet si dangereux. Les étrangers du nord de l'Europe y ont toujours été exposés à la fièvre ; les envahisseurs venus du Nord n'ont jamais pu en supporter longtemps le climat ; au moyen âge, les armées germaniques, les unes après les autres, fondirent sous ses murs et durent lui abandonner une mystérieuse victoire. Certains faits nous donnent à penser que les Romains eux-mêmes avaient parfois des doutes sur l'excellence de la situation de Rome. Une tradition racontait qu'après l'incendie de la ville par les Gaulois, on proposa au peuple de l'abandonner et d'émigrer au Nord, à Véies, conquise sur les Etrusques ; il fallut, dit-on, toute l'éloquence de Camille pour en dissuader ses compatriotes³. Cela a fourni à Tite-Live l'occasion de mettre dans la bouche du dictateur un brillant éloge de la ville et de sa situation ; mais une tradition du genre de celle-là n'aurait pas trouvé place dans les annales romaines si les Romains avaient eu, pour leur Capitole, l'amour profond qui remplissait le cœur des Athéniens pour leur Acropole. Plus tard, ne verrons-nous pas Horace⁴,

¹ HORACE, *Ode* I, 2. Après une dangereuse inondation en l'an 15 A. D. on proposa de détourner dans l'Arno une partie des eaux du Tibre, mais le projet échoua malheureusement, vu l'opposition superstitieuse des campagnards. (TACITE, *Annales*, I, 79.)

² NISSEN, *Italische Landeskunde*, I, p. 324, a colligé les mentions de ces inondations. Voir NISSEN, I, p. 407. Mais il semble probable que la vallée du Tibre était moins fiévreuse alors que de nos jours. (Voir le chapitre de NISSEN sur la *Malaria en Italie*, p. 410 sqq.) Dans une intéressante brochure sur la *Malaria en Italie*, M. W. H. S. JONES se montre disposé à attribuer la décadence morale et physique des Romains sous l'Empire en partie à cette maladie.

³ TITE-LIVE, V, 54.

⁴ HORACE, Epode 16.

dans un moment d'intense découragement, suggérer à ses compatriotes, sans paraître ridicule, de quitter leur antique demeure, comme jadis les Phocéens, pour en chercher une nouvelle aux îles Fortunées. On prêta à César d'abord et plus tard à Auguste, après Actium, l'intention de transporter le siège du gouvernement à Ilion ; c'était probablement là une fable. Dans la troisième Ode du livre III, Horace semble bien cependant s'être fait l'écho du bruit populaire. Mommsen¹ émet quelque part l'opinion que le nouveau maître du monde pourrait très bien avoir pensé à prendre pour capitale Byzance dont on commençait déjà à apprécier l'heureuse situation et la suprême beauté².

Virgile, quoiqu'il vînt du pied des Alpes et n'aimât pas à résider à Rome, est resté toujours fidèle aux grandes traditions de la ville. Pour lui : *rerum facta est pulcherrima Roma*, et dans l'*Enéide* il en prédit la destinée en des termes qui devaient rendre impossible à tout lecteur romain d'y penser sans en évoquer l'image. Quiconque en douterait n'a qu'à rouvrir ce livre de l'*Enéide* ; et, après le charmant récit de la première visite d'Enée aux sept collines, à poursuivre sa lecture ; il verra gravés sur le bouclier d'Enée et décrits par Virgile, en vers d'une éclatante beauté, les faits principaux de l'histoire romaine, depuis l'origine jusqu'à l'époque où Rome dominait le monde. Cicéron, pas plus que Virgile, n'était Romain de naissance ; cela ne l'empêcha pas d'aimer Rome avec passion et d'en vanter avec un enthousiasme sincère, dans son *de Republica*, les défenses naturelles³. Romulus, dit-il, choisit un lieu, abondant en sources, salubre quoiqu'au milieu d'une région empestée ; car ses collines sont balayées par le vent et ombragent les quartiers situés à leurs pieds. Tite-Live, au passage cité plus haut, énumère en un langage petit-être plus parfait que celui de Cicéron lui-même tous les avantages de la situation et en termine la description par ces mots : *c'est le centre de l'Italie ; ce lieu semble avoir été formé par la nature pour la grandeur de Rome*. Ces panégyriques sont dus, chose extraordinaire, à des écrivains qui n'étaient pas nés Romains : Virgile était de Mantoue, Tite-Live de Padoue et Cicéron d'Arpinum. La sincérité en est incontestable, quoiqu'ils paraissent peut-être un peu apprêtés ; il serait imprudent cependant de prétendre que Cicéron et Tite-Live se soient astreints à une rigoureuse exactitude ; mais, en somme, ils aident à mieux comprendre l'espèce de fascination que le site de Rome exerçait sur tous et que Virgile nous fait sentir dans l'admirable morceau auquel nous avons fait allusion.

Au temps de Cicéron, une énorme population occupait ces lieux mêmes, qui n'avaient connu pareille affluence que dans le cas où les paysans romains se réfugiaient autrefois derrière les murs avec leurs familles et leurs troupeaux, à la première apparition d'un ennemi. Il faut nous borner ici à jeter un coup d'œil sur quelques-unes des causes qui expliquent cette affluence. Nous constatons que, dans tout le bassin de la Méditerranée, comme de nos jours en Europe et en Amérique, une force toujours grandissante depuis le temps d'Alexandre poussait les habitants des campagnes à s'installer dans les villes ; on voit alors s'élever d'énormes villes comme Antioche, Alexandrie, Carthage, Corinthe ou Rhodes, et se poser tous les problèmes sociaux et naître toutes les complications qui s'ensuivent ; c'est là un des caractères les plus frappants de l'histoire des trois derniers siècles A. C. En Italie particulièrement, sans parler des charmes d'une vie sociale agréable et gaie grâce à des lieux de réunion facilement accessibles et

¹ *Reden und Aufsätze*, p. 173 sqq.

² *Reden und Aufsätze*, p. 175.

³ *De Rep.*, II, 5 et 6.

à des amusements variés, une longue série de guerres avait contribué à accroître la population urbaine, malgré les pertes causées par ces guerres mêmes et par des épidémies. Le vétéran qui avait servi au delà des mers, parfois pendant des années, trouvait dur de revenir à la vie monotone de l'agriculteur ; peut-être aussi son domaine avait-il été occupé par quelque puissant propriétaire foncier avec lequel il était inutile d'engager une lutte sans espoir. C'est encore aux guerres que l'accroissement constant du nombre des esclaves était dû ; beaucoup finissaient par être affranchis, se mariaient et augmentaient ainsi la population libre. Voilà quelques-unes des nombreuses causes qui agirent après les guerres puniques¹ et qui expliquent l'entassement dans les murs de Rome d'une population énorme : dans la seconde moitié du dernier siècle A. C., elle atteignait probablement le demi-million, sinon plus.

Descendons maintenant du Janicule, transportons-nous en imagination à Rome au temps de Cicéron, la dernière année de la République, en 50 A. C. par exemple, et supposons que nous nous promenons dans une des rues encombrées par cette population affairée. Nous ne nous attarderons pas sur la rive droite du Tibre où pendant longtemps les marchands et leurs corporations résidèrent² ; à l'époque où nous sommes, les riches y achetaient des terrains un peu plus en aval pour y élever des villas entourées de jardins³. Quant à nous, nous traversons le Tibre par le Pont Aemilius, laissant à gauche l'île du Tibre ; la Cloaca maxima, qui draine les eaux du Forum, débouche ici en face, un peu sur la droite. Nous voici tout près du Forum Boarium, marché au bétail en plein air, entouré de boutiques (tabernæ), comme en fait foi un passage de Tite-Live⁴ ; il nous raconte qu'un incendie en consuma un grand nombre et détruisit beaucoup de marchandises précieuses. C'est là que se trouvait, près de la rivière, le marché proprement dit. Le Forum Romanum vers lequel nous nous dirigeons était alors le centre des affaires politiques et judiciaires comme de la vie sociale. Nous pourrions nous y rendre directement en remontant le Vélabre, vallée autrefois marais, qui s'ouvre en face de nous, entre le Capitole à gauche et le Palatin à droite ; mais en regardant dans cette dernière direction, nous apercevons une construction longue et basse dont la vue nous attire ; nous nous dirigeons donc de ce côté et nous nous trouvons à l'extrémité inférieure du Circus Maximus ; c'est, pour le moment, le lieu de divertissement favori du peuple romain. Deux fameux sanctuaires situés aux deux extrémités nous rappellent que nous foulons un sol historique. A l'extrémité où nous nous trouvons et où sont les *Carceres*, point de départ des chars qui se disputaient le prix de la course, s'élevait cette Ara maxima d'Hercule à propos de laquelle Evandre raconte à son hôte l'histoire de Cacus ; à l'autre extrémité, l'autel souterrain de Coccus, dieu des moissons ; il s'y rattachait une autre légende,

¹ BELOCH, *Die Bevölkerung der griechisch-römischen Welt*, cap. 9, s'attaque au problème par trois méthodes différentes et l'évalue, au premier siècle A. D., à 800.000, y compris les esclaves. Au temps de Cicéron le nombre en était très inférieur ; mais nous savons que, dans les dernières années de sa vie, 320.000 personnes de condition libre recevaient des distributions de blé, non compris les esclaves et les riches. (SUÉTONE, *César*, 41.)

² HÜLSEN-JORDAN, *Röm. Topographie*, vol. I, part. 3, p. 627, 638.

³ HÜLSEN-JORDAN, *Röm. Topographie*, vol. I, part. 3, p. 643 ; CICÉRON, *ad. Att.*, XV, 15. Là, après la mort de sa fille Tullia, Cicéron voulut acheter un terrain pour y élever un fanum à la mémoire de la défunte. (CICÉRON, *ad. Att.*, XII, 19.) Là aussi étaient les jardins de César.

⁴ TITE-LIVE, XXXV, 40.

celle de l'enlèvement des Sabines. Tout ici témoigne du caractère agricole de l'ancienne civilisation romaine ; le bétail et les moissons y ont chacun leur mythe approprié. Maintenant, il est vrai, rien n'en est plus visible, sauf le joli petit temple rond d'une date postérieure, qu'on croit être celui de Portunus, dieu protecteur du port¹.

Le cirque avait quelque six cents mètres de long ; au temps de Cicéron c'était en grande partie une construction de bois, en forme de long parallélogramme, flanquée des deux côtés par des boutiques ou des échoppes : nous y ferons une nouvelle visite quand nous traiterons des divertissements publics². Il était dominé à droite par l'Aventin ; une population plébéienne très dense habitait ce quartier et le fameux temple de Diane³, déesse en relation étroite avec la plèbe, couronnait la colline. On se rendait à ce temple par le Clivus Publicius ; c'est par là que Gaius Gracchus au dernier jour de sa vie se hâta de fuir pour passer la rivière, à l'endroit même où il devait rencontrer ses assassins, dans ce bois sacré de Furina dont on vient de découvrir l'emplacement. Si nous montions à l'Aventin, nous verrions au bord du fleuve et au delà les greniers où l'on emmagasinait les réserves du blé destiné à la nourriture du peuple et dont Gracchus avait été le premier à étendre et à organiser la distribution.

Mais cela nous éloignerait trop de notre but. Contentons-nous donc d'avancer jusqu'à l'extrémité du cirque, là où les chars tournaient les bornes (*metæ*) ; arrêtons-nous-y un instant ; en face de nous s'ouvre, dans le mur d'enceinte, une des portes de la cité, la Porte Capène ; les voyageurs venant du sud par la Voie Appienne ou la Voie Latine passaient par là pour entrer dans la ville⁴. Au delà du mur, il y avait alors un petit temple de Mars, d'où, aux ides de juillet, la procession des Equites partait pour se rendre au Capitole par la route que nous allons prendre. De cette façon nous suivrons aussi les traces de Cicéron au jour heureux (4 septembre 57 A. C.) où il revint d'exil : *A mon arrivée à la Porte Capène, écrit-il à Atticus, les spectateurs couvraient, du haut en bas, les escaliers des temples, le peuple me témoignait ses félicitations par les plus bruyants applaudissements ; la foule et les acclamations me suivirent jusqu'au pied du Capitole et, même au Forum et au Capitole, il y avait encore une foule extraordinaire.*

Nous voici maintenant, comme on le verra sur la carte, à l'angle sud-est du Palatin ; ici nous tournons à gauche et nous nous engageons, par une rue qui porte maintenant le nom de via di San Gregorio, dans une étroite vallée ou dépression de terrain entre le Palatin et le Cælius ; c'est ici la première de ces collines que nous avons déjà remarquées qui ne soient pas isolées et qui semblent des éperons prolongeant la campagne romaine. Nous ne nous y arrêterons pas ; très peuplé vers la fin de la République, ce n'était pas un quartier à la mode, non plus qu'un des théâtres de la vie sociale. On y voyait un grand nombre de ces énormes cités ouvrières (*insulæ*) dont nous parlerons plus en détail au chapitre suivant ; l'une d'elles s'élevait si haut qu'elle interceptait la

¹ HÜLSEN-JORDAN, *Röm. Topographie*, vol. I, part. 3, p. 143, note.

² DENYS D'HALICARNASSE (III, 68) en donne une description détaillée, au temps d'Auguste, après qu'il eut été modifié et orné. — HÜLSEN-JORDAN, p. 120 sqq.

³ FOWLER, *Roman Festivals*, p. 199 ; WISSOWA in PAULY-WISSOWA, *Real Encyclopædie*, s. v. *Diana*.

⁴ Les deux routes convergeaient immédiatement avant d'arriver à la ville. Le lecteur se rappellera que saint Paul entra à Rome par la Voie Appienne. Sur la Porte Capène voir aussi JUVÉNAL, III, 10 sqq.

vue de l'augure quand il prenait les auspices au Capitole ; on dut la faire abattre¹. Nous continuons droit devant nous et nous atteignons l'angle nord-est du Palatin, là où s'élève maintenant l'arc de Constantin, avec le Colisée en arrière, puis, tournant de nouveau à gauche, nous atteignons, par une pente douce, une crête entre le Palatin et l'Esquilin², c'est la Velia. Nous approchons maintenant du cœur de la cité. La Voie Sacrée part de là³ ; son nom vient de ce qu'elle conduisait aux lieux les plus sacrés de l'ancienne cité romaine : aux temples de Vesra et des Pénates et à la Regia, autrefois résidence du Roi, maintenant du grand Pontife ; nous continuerons à la suivre, pendant huit cents mètres environ, à travers le Forum jusqu'au Capitole. La largeur de la voie sacrée variait et elle ne se dirigeait pas en ligne droite vers le Capitole ; plus tard elle fut encombrée, obstruée par de nombreux temples et autres monuments et s'infléchit pour les contourner ; mais à l'époque où nous sommes elle était encore, autant que nous en pouvons juger, libre et largement ouverte. Nous en gravissons la pente jusqu'au point nommé le sommet de la Voie Sacrée (*Summa sacra Via*), là où s'élève de nos jours l'Arc de Titus, où l'on voyait alors le temple de Jupiter Stator, ainsi qu'un sanctuaire des Pénates publics et un autre des dieux Lares, dont il ne reste plus trace. Ces monuments semblent nous avertir que- nous allons pénétrer dans le sanctuaire de la République. Un chemin à notre gauche monte au Palatin, où résidaient alors plusieurs des citoyens les plus influents et, entre autres, Cicéron.

Ces divers objets ne retiennent pas longtemps notre attention : le Forum, devant nous, à nos pieds, ne tarde pas à la captiver tout entière. La Voie Sacrée y descend par le Clivus sacer ; il est clos, à l'extrémité nord-ouest, par le Capitole avec son double sommet, à droite la citadelle, et, tourné vers l'Aventin, face au sud-est, le grand temple de Jupiter, Junon et Minerve. C'est à cette vue sans doute que Virgile pensait quand il nous parle du sort heureux du paysan : *nec ferrea iura*,

*Insanumque forum aut populi tabularia vidit*⁴.

Le Forum est animé d'une vie intense ; les citoyens qui le remplissent y traitent bruyamment des affaires politiques, de celles des tribunaux (*ferrea iura*), ou de questions d'argent ; en arrière, sous le Capitole, sont les bureaux de l'empire (*tabularia*). A partir de ce lieu, la Voie Sacrée est encombrée ; là même, une génération plus tard, Horace rencontra cet immortel fâcheux dont les juges inexorables le délivrèrent enfin en mettant brusquement la main sur ce drôle malencontreux. Plus bas, à l'entrée du Forum, on se bouscule sous la voûte de Fabius : *Si l'on me bouscule dans la foule sous la voûte de Fabius*, dit Cicéron dans un de ses discours, *pour éclaircir un point du débat, je n'irai pas accuser un passant au haut de la Voie Sacrée, mais l'homme même qui me coudoie*⁵.

Du lieu où nous nous trouvons, nous pouvons nous rendre compte de la constitution géologique et de l'histoire du Forum. Le Forum, dont les excavations

¹ CICÉRON, *de Officiis*, III, 16, 66 et l'histoire qui y est contée.

² A strictement parler, le mont Oppius, ou partie méridionale de l'Esquilin.

³ Voir l'admirable chapitre de LANCIANI, *a walk through the Sacra Via*, dans ses *Ruins and Excavations of Ancient Rome*, p. 190 sqq.

⁴ *Géorgiques*, II, 502. Il n'a jamais vu ni l'appareil des lois inflexibles, ni le Forum en délire, ni les archives du peuple romain.

Virgile, malgré son admiration pour Rome, n'en aimait pas les foules.

⁵ CICÉRON, *pro Plancio*, ch. 7. Cp. HORACE, *Sat.* I, 9 ; LUCILIUS, 1228 sqq. Ma.

modernes ont enfin atteint le niveau primitif, s'étend au fond d'une vallée creusée par un cours d'eau qui y descend entre l'Esquilin et le Quirinal et débouche dans le Tibre en passant par le Vélabre.

Quand la ville s'agrandit en s'annexant une autre communauté qui occupait le Quirinal, cette dépression de terrain servit de rendez-vous et de marché ; avec le temps on la draina par ce Cloaque dont nous avons vu l'embouchure en traversant le fleuve. La vallée supérieure du ruisseau est à l'époque dont nous parlons un quartier très peuplé connu sous le nom d'Argilète et, plus haut, de Subura¹ ; les artisans et leurs boutiques y étaient très nombreux. Dans son cours inférieur, le ruisseau et son drain sont invisibles ; une rue populeuse les recouvre ; c'est le Vicus Tuscus qui passe au Vélabre et rejoint notre point de départ au Forum Boarium.

Descendons maintenant le Clivus sacer, passons sur la pente droite du talus que la Voie Sacrée suit à partir de là et entrons au Forum par la voûte de Fabius. Tout près, à notre gauche, voici le temple rond de Vesta, où les Vierges Vestales entretiennent le feu sacré de l'Etat, l'Atrium Vestæ leur demeure et, à côté, celle du grand Pontife (*Pontifex maximus*), en puissance duquel la loi les plaçait. Ces trois bâtiments, alors peu remarquables, n'en étaient pas moins le foyer le plus ancien de la vie religieuse de Rome² ; un peu plus loin encore, à gauche, voici le temple de Castor et la source de Juturna, récemment excavée, où les Jumeaux abreuvèrent leurs coursiers après la bataille du lac Régille. Par dessus les têtes de la foule, nous pouvons apercevoir les Rostres, en face de nous, à l'extrémité du Forum ; peut-être en ce moment même un orateur harangue-t-il (*contio*) le peuple à propos de quelque question de politique, ce qui occupe au moins l'attention des flâneurs ; à la droite des Rostres, le Comitium où le peuple tenait ses comices et la Curie où se réunissait le Sénat.

Au temps de Cicéron, on avait débarrassé le Forum des simples boutiquiers ; les banquiers et les changeurs les avaient remplacés, et leurs bureaux (*tabernæ*) s'alignaient des deux côtés de l'espace resté libre. Il se traite beaucoup d'affaires, politiques, judiciaires ou autres, dans les Basiliques, grandes halles couvertes, avec colonnades ; il y en avait quatre et on en voyait, au sud, une autre sortir de terre, dont l'emplacement, tel que Jules César l'agrandit peu de temps après, est maintenant complètement déblayé. Il devenait évident que le Forum, qui n'a que deux cents mètres de long sur soixante-dix de large, ne suffirait pas longtemps aux affaires de l'Empire ; en effet, les deux générations suivantes verront Jules César et Auguste construire, dans la direction du Quirinal, de nouveaux Forums plus vastes et plus commodes.

Avançant vers le Capitole, nous dépassons à l'entrée du Forum, en venant de l'Argilète et de la Porte Esquiline, le fameux temple ou plutôt la porte du Janus Geminus, puis le Comitium et la Curie, qui fut brûlée par la population en 52 A. C., aux funérailles de Clodius, et nous atteignons le pied du Clivus Capitolinus, à la place même où était et où est encore la prison souterraine nommée Tullianum, de l'ancien mot *tullus*, source. Ce fut le théâtre de la mort de Jugurtha et de beaucoup d'autres nobles captifs et des conspirateurs complices de Catilina, le 5 décembre 53. La Voie Sacrée tourne, devant le temple de la Concorde, pour Monter au Capitole. Derrière le temple, le Tabularium, déjà mentionné, s'enfonce

¹ Sur la question débattue de la situation de la Subura et sur son histoire voir WISSOWA, *Gesammelte Abhandlungen*, p. 230 sqq.

² Sur les fouilles en ce lieu, voir LANCIANI, *op. cit.*, p. 221 sqq.

sous le talus ; il n'a pas changé beaucoup depuis lors ; plus bas, au sud-est, le temple de Saturne, qui sert de trésor public (*ærarium*). Tous les bureaux de l'Etat sont ainsi placés sous le Capitole, à l'une des extrémités du Forum, en face des anciens édifices religieux qui entourent le temple de Vesta, à l'autre extrémité de la place.

La voie tourne de nouveau à droite et atteint la dépression entre les deux sommets du mont Capitolin. Nous laissons la citadelle à droite et nous arrivons, par un long escalier, au plus grand des temples romains, placé sur une longue plate-forme reposant sur de solides soubassements d'appareil étrusque ; on en peut voir encore des restes dans le jardin de l'ambassade d'Allemagne. Le temple de Jupiter Optimus Maximus, avec les divinités qu'on lui associait, Junon et Minerve, était en un sens très spécial le centre religieux de l'Etat et de sa puissance. Quoi que nous puissions penser des dieux et de leur culte, il n'en est pas moins certain que tout Romain croyait que ce grand Jupiter, le maître de tous les dieux, veillait à la prospérité de Rome et quand, une génération plus tard, Virgile mit, pour ainsi dire, entre les mains de ce grand dieu le sort de son héros, tout Romain reconnut dans cette tradition la foi qu'il tenait de ses ancêtres. Dans ce temple, le jour même de leur entrée en charge, les magistrats supérieurs offraient un sacrifice pour ratifier les vœux de leurs prédécesseurs et les renouveler eux-mêmes. Le consul qui quittait la ville pour marcher contre l'étranger avait pour suprême devoir d'y sacrifier et, à son retour, il y déposait son butin. C'est là que se rendait, en suivant la Voie Sacrée, la procession triomphale, le général vainqueur, attifé et maquillé comme le dieu à l'intérieur du temple ; sur les genoux de la statue, il plaçait sa couronne de laurier, rendant ainsi à la divinité l'honneur qu'elle avait elle-même daigné lui décerner. Là aussi, sur la plate-forme, une statue de Jupiter semblait surveiller, du haut de son piédestal, le Forum¹, la Curie et le Comitium ; et Cicéron pouvait déclarer du haut des Rostres, sachant bien que cette déclaration toucherait le cœur de ses auditeurs, que la conspiration de Catilina avait été découverte le jour même où on avait modifié ainsi l'orientation de la statue². *Ille, ille Jupiter restitit ; ille Capitolium, ille hæc templa, ille cunctam urbem, ille vos omnes salvos esse voluit*³.

Le temple avait été détruit par un incendie au temps de Sylla et la restauration n'en était pas encore achevée au moment de notre promenade imaginaire⁴. La façade était tournée vers la rivière et l'Aventin, c'est-à-dire du côté du sud-est, conformément aux règles de la science augurale ; il en était de même de tous les bâtiments publics de Rome sous la République. De la plate-forme où il s'élève nous voyons, au-dessous de nous, le Forum Boarium, d'où nous sommes partis, relié au Forum par le Vélabre et le Vicus Tuscus, et, plus à droite, le Champ de Mars, qui communique avec la cité par cette Porte Carmentale qu'Évandre montra à Énée. Ce spacieux terrain d'exercice des armées romaines commence déjà à se bâtir ; en fait, le Circus Flaminius s'y trouve depuis plus d'un siècle et demi et le nouveau théâtre de Pompée, le premier théâtre de pierre construit à Rome, s'élève au delà dans la direction du Vatican. Il reste encore beaucoup de place, car il y a presque un kilomètre et demi du Capitole à cette boucle du Tibre

¹ CICÉRON, *Catilina*, III, 8, 20 sqq.

² Nous pouvons croire que primitivement il était orienté S. ou S.-O. comme le Temple.

³ Lui, lui, Jupiter a tenu bon. C'est à lui que ce Capitole, cette ville tout entière, vous tous, doivent leur salut.

⁴ Il fut achevé par César en 46 A. C.

au-dessus de laquelle Saint-Pierre de Rome se dresse de nos jours ; la plus grande partie d'une population de près d'un demi-million a trouvé à se loger sur ces vastes terrains.

Je ne me propose pas de conduire le lecteur plus loin. Nous avons exploré le cœur de la cité, telle qu'elle était à la fin de la République et du haut de la plate-forme du grand temple nous pouvons voir tout ce qu'il faut nous rappeler pour l'intelligence des chapitres suivants.

CHAPITRE II. — LA POPULATION DE CONDITION INFÉRIEURE.

La promenade que nous venons de faire ne nous a pas conduits au delà du cœur de la cité, où se trouvaient les bâtiments publics, les temples, les basiliques, dont il est souvent question dans les auteurs latins. La plus grande partie de la population occupait les collines qui donnaient sur le Forum, ainsi que le Champ de Mars, le Cælius, l'Esquilin, le Quirinal, les dépressions qui les séparaient, et l'Aventin, au bord du fleuve.

Les plus anciennes fortifications de Rome, ce qu'on nomme le mur de Servius et l'*Agger* servaient de clôture à un vaste espace, plus vaste, à ce que l'on prétend, qu'aucune des anciennes villes italiennes¹. Il est probable qu'une grande partie de cet espace resta longtemps vide de maisons et ne servit que d'asile temporaire au bétail des paysans logés hors des murs, quand ils craignaient quelque coup de main. Mais au temps de Cicéron, comme de nos jours, il était couvert d'habitations et, à mesure que le centre de la cité fut occupé par des bâtiments publics érigés sur des terrains achetés à des particuliers, les maisons furent petit à petit repoussées hors des murs, le long des grandes voies. Le fait est attesté pour Rome par une célèbre loi municipale de Jules César². En général, à Rome, les riches habitaient les hauteurs et les pauvres les bas quartiers. Ce n'était pas toujours le cas et il pouvait se trouver des pauvres à l'Aventin, au Cælius et à l'Esquilin.

Le Palatin était certainement un quartier aristocratique ; aux Carines, hauteur qui dominait l'emplacement actuel du Colisée, on comptait un bon nombre de belles résidences, comme celles de Pompée et de Quintus Cicéron et nous savons qu'un personnage fort riche, Atticus, habitait le Quirinal³. C'est dans les étroites dépressions qui descendaient des hauteurs vers le Forum, comme la Subura, entre l'Esquilin et le Quirinal, ou l'Argilète, plus bas et plus près du Forum, qu'habitaient les classes ouvrières mentionnées par les écrivains latins. L'Aigilète, par exemple, était connu pour ses libraires et ses cordonniers⁴, et la Subura était proprement la rue des boutiquiers. On voyait sans doute, dans tous les quartiers de Rome, sauf dans ceux qui étaient spécialement réservés à l'aristocratie, comme le Palatin, un certain nombre d'énormes cités ouvrières habitées par les classes pauvres.

On peut répartir sommairement la population libre en trois classes, dont les deux premières, une poignée en comparaison de la troisième, formaient ensemble l'aristocratie sociale. Au sommet, la classe dirigeante ou ordre sénatorial ; au-dessous, l'ordre équestre comprenant tous les gens d'affaires, les banquiers, les changeurs, les trafiquants (*negotiatores*), fermiers des impôts ou soumissionnaires de travaux publics (*publicani*). Nous verrons plus tard ce qui concerne ces deux classes et leur vie sociale ; nous nous occuperons, pour le moment, de la masse de la population — au moins 320.000 âmes⁵ — et des

¹ BELOCH, *Bevölkerung*, p. 382.

² C. I. L., I, 206 et DUSSAU, *I. L. S.*, II, 1, p. 493.

³ CICÉRON, *ad. Q. Fratr.*, III, I, 14 ; SUÉTONE, *de grammaticis*, 15 ; CORNELIUS NEPOS, *Atticus*, 13.

⁴ HÜLSEN-JORDAN, *Röm. Topographie*, vol. I, part. III, p. 323.

⁵ C'est là le nombre des personnes participant aux distributions gratuites, avant la réforme de J. César. SUÉTONE, *César*, 41.

problèmes sociaux que leur existence soulevait et qui devaient ou auraient dû s'imposer à l'attention intelligente d'un homme d'Etat romain au temps de Cicéron.

Par malheur, de même que nous savons peu de chose des quartiers populaires de Rome, nous ignorons presque tout de la population industrielle. Les classes supérieures, y compris les historiens, ne s'y intéressaient pas. Point de philanthrope qui étudiat sa condition pour essayer de l'améliorer ; l'homme d'Etat, au cas où il lui prêtait quelque attention, la regardait comme un élément dangereux ; c'est à peine si, de temps en temps, lors des élections, il la considérait comme composée d'êtres humains ; en temps ordinaire, ce ne sont plus pour lui que des animaux qu'il faut nourrir pour les empêcher de devenir dangereux. Le philosophe stoïcien lui-même, dont la doctrine est de beaucoup la plus humaine de l'époque semble n'avoir tenu aucun compte de la populace ; quoique sa philosophie embrassât théoriquement l'humanité tout entière, il regardait les masses comme dégradées et vicieuses et ne faisait aucun effort pour les arracher à leur misérable condition¹. Il pouvait arriver au stoïcien de professer une grande tendresse pour l'humanité, comme à Cicéron, par exemple, quand il sortait de quelque lecture émouvante de philosophie stoïcienne et qu'il disait : *l'homme est fait pour l'homme, et tous sont tenus de s'entraider* ou *nous tenons de la Nature une disposition innée à aimer l'homme, ce qui est le fondement de toute loi*² ; mais quand ses devoirs sociaux ou politiques le mettaient en contact avec les masses, il ne savait plus en parler qu'avec mépris ou dégoût.

Un fait affligeant et significatif, c'est que la littérature ne nous apprend rien de la classe inférieure, sauf la part qu'elle prenait parfois aux émeutes et aux troubles révolutionnaires. Désormais, il sera heureusement impossible au futur historien de ne' tenir compte que des gens bien élevés et des riches, ainsi que de leur manière de vivre ; mais, quand il s'agit de l'histoire du passé et en particulier de l'histoire des trois derniers siècles A. C., nous sommes si mal renseignés que nous avons à lutter contre des difficultés insurmontables ; c'est à peine si, de temps en temps, quelque lueur fugitive nous éclaire sur la condition des masses. Les crimes, l'encombrement, les souffrances causées par la famine ou les épidémies dans les quartiers populaires d'une ville comme Rome, voilà ce que les historiens que nous consultons nous cachent ou nous suggèrent à peine, et encore rarement.

Voici les trois questions auxquelles j'essaierai de répondre : 1° Comment cette population se logeait-elle ? 2° Comment se procurait-elle la nourriture et le vêtement ? 3° Quelles étaient ses occupations ?

1° Il était impossible, dans une ville comme Rome, que chaque habitant, marié ou célibataire eût sa demeure particulière. Ce n'est pas même le cas dans la majorité des villes industrielles modernes, quoiqu'en Angleterre on ait l'habitude de voir les artisans, relativement à leur aise, habiter des cottages hors de la ville, à la campagne. A Rome, les riches seuls habitaient des maisons séparées. La masse de la population logeait ou plutôt se contentait de manger et de passer la

¹ Voir ZELLER, *Philosoph. der Griechen*, p. 252 (3e éd.).

² CICÉRON, *de Legibus*, I, 15, 43. Il n'était pas encore possible d'être pauvre et pourtant d'enrichir autrui ; de n'avoir rien et pourtant de tout posséder.

nuit — les climats méridionaux se prêtant à la vie en plein air — dans de grandes maisons à logements appelées *insulæ* (îlots), parce qu'elles étaient séparées des autres habitations par des rues qui les entouraient de tous les côtés, comme l'eau entoure une île¹. Les maisons avaient souvent trois ou quatre étages² ; des boutiques tenues peut-être par certains des locataires en occupaient parfois le rez-de-chaussée. Aux étages supérieurs se trouvaient des chambres particulières éclairées par de petites fenêtres donnant sur la rue ou sur une cour intérieure. Le nom ordinaire d'une chambre de cette espèce était *cenaculum*, salle à manger, emprunté, semble-t-il, au *cenaculum* des maisons particulières, placée au premier étage quand il y en avait un. Il n'est fait mention qu'une seule fois d'une *ædicula* dans une *insula* ; c'était probablement l'équivalent de ce que nous nommons un appartement ; celui dont il est question était occupé par un jeune célibataire de bonne naissance, M. Cælius Rufus, l'ami de Cicéron³. Dans ce cas, il s'agit sans doute d'une insula d'espèce supérieure. La cité ouvrière proprement dite était le plus souvent un vrai clapier où les habitants s'entassaient ; ils n'en utilisaient les chambres que pour manger et dormir, et le reste du temps la plupart d'entre eux rôdaient ici et là, flânant ou cherchant quelque occupation, honnête ou non.

Dans de pareilles conditions, ces pauvres gens ne pouvaient avoir aucune idée d'une vie de famille, de cette vie simple, consacrée par la religion, qui fut la base morale de la société romaine⁴. Quand nous lisons les plaintes émouvantes de Cicéron sur la ruine de sa propre maison, après son retour d'exil, et que nous venons à penser à ces foules entassées dans les clapiers de Rome, nous commençons à sentir le contraste entre la richesse et la pauvreté à cette époque-là. *Qu'y a-t-il, dit Cicéron, de mieux protégé par un sentiment religieux que la maison du citoyen ? Voici son autel, son foyer, ses dieux Pénates ; voici où il conserve tous les objets de son culte, où il accomplit tous les rites de sa religion : sa maison est un refuge si sacré que personne ne peut l'en arracher de force*⁵. Le bon cœur de Cicéron l'entraîne ici, comme c'est souvent le cas, à rêver son rêve ; ce citoyen dont il parle est celui qu'il fréquente ; il n'appartient pas à ces masses dont Cicéron ne se préoccupe pas.

Ces *insulæ* étaient en général bâties aux frais de capitalistes qui en étaient propriétaires et dont elles portaient souvent le nom. Cicéron, dans une de ses lettres⁶, dit qu'il avait des fonds ainsi placés ; nous serions curieux de savoir si les îlots qu'il possédait étaient bien entretenus. Car, dans une autre lettre, il annonce à son homme d'affaires que des boutiques lui appartenant menacent ruine et ne trouvent pas de locataires.

¹ Voir la définition d'insula dans FESTUS, p. 111, M. et le *Dict. des antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO. DE MARCHI, *La Religione nella vita domestica*, I, p. 80, leur compare les grandes maisons de Naples habitées par les pauvres.

² CICÉRON, *Leg. Agr.*, II, 35, 96 décrit Rome (comparée à Capoue) comme située sur des collines et dans des vallons : *in montibus positam et convallibus, cenaculis sublatam atque suspensam, non optimis viis*, etc. VITRUVÉ, II, 17 est le *locus classicus*.

³ CICÉRON, *pro Cælio*, 17.

⁴ Dans *C. I. L.*, VI, 65, 67 et *DESSAU, I. L. S.*, n° 3500-3501 a, nous trouvons une *Bona Dea* érigée *in Tutelam insulæ*, ce qui prouve un culte commun à tous les locataires. De Marchi y compare l'autel placé dans les maisons à Naples : il parle des maisons à appartements. *Tutela* est mentionnée comme divinité protectrice de l'*insula* et de la maison particulière par saint Jérôme, *Com. in Isaiam*, 672.

⁵ CICÉRON, *de domo*, 109.

⁶ CICÉRON, *ad Att.*, XV, 17 ; *Comp.* XIV, 9.

Il est fort probable qu'un grand nombre de ces *insulæ* étaient mal bâties par des spéculateurs et sujettes à s'effondrer. Le passage suivant de Plutarque, dans la *Vie de Crassus*, nous le ferait croire, car si Plutarque ne commet pas d'erreur, Crassus ne faisait pas bâtir lui-même, mais louait ou vendait à d'autres des emplacements. Il avait remarqué (au temps de Sylla) les accidents fréquents à Rome, incendies et effondrements de maisons dus à l'encombrement et à la résistance insuffisante des fondations au poids de la bâtisse ; il acheta, en conséquence, des esclaves architectes et constructeurs. Il en réunit plus de cinq cents, puis il fit l'acquisition des maisons incendiées et des immeubles voisins que les propriétaires effrayés consentaient à céder à bon marché. La plus grande partie de Rome tomba ainsi entre ses mains ; mais quoique possédant un si grand nombre d'artisans, il ne bâtit jamais aucune maison, sauf la sienne propre, car il avait coutume de dire que les gens qui aiment à bâtir savent se ruiner tout seuls, sans que leurs ennemis aient besoin de les y aider¹. Ces effondrements de maisons ou leur destruction par le feu sont des événements fréquents à Rome à cette époque et caractérisent la vie qu'on y menait. Catulle, dans son vingt-troisième poème, et Strabon, dans sa description de Rome, en parlent. Il dut arriver souvent que des familles entières se trouvèrent sans abri², et il n'y avait alors ni compagnies d'assurance, ni sociétés de bienfaisance, ni institutions philanthropiques prêtes à secourir les malheureux qui souffraient d'une misère imméritée. Ces pauvres gens étaient toujours endettés et en proie aux usuriers ; la justice ne leur donnait qu'une aide bien précaire contre les extorsions de leurs créanciers. Mais tout cela nous est mal connu ; c'est à peine si, de temps en temps, un faible écho de leurs plaintes, quand ils crient à l'aide, parvient jusqu'à nous.

2° En fait de nourriture, et de boisson, les besoins des pauvres étaient fort simples, mais leur grand nombre rendait l'approvisionnement difficile. Les Italiens, ainsi que les Grecs³, étaient alors, comme de nos jours, presque exclusivement, végétariens ; le gros et le petit bétail ne servait qu'à la production du fromage, du cuir, de la laine ou de victimes pour les sacrifices ; le seul animal dont on usa comme nourriture, jusqu'au moment où le luxe s'introduisit à Rome avec la richesse ; était le porc. Le pauvre se nourrissait presque exclusivement de céréales et de légumes, à la ville comme à la campagne. Dans un des petits poèmes attribués à Virgile, le *Moretum*, nous trouvons une charmante description de la manière de vivre du petit cultivateur. Il se lève de très bonne heure, se dirige à tâtons vers le foyer et y ranime la flamme en soufflant sur les tisons ; puis il prend dans la huche ce qu'il lui faut de grain pour trois jours, le moud dans un moulin à bras, pétrit la farine avec de l'eau, la façonne en gâteaux ronds sur lesquels il trace une croix qui les divise en quatre parties, et avec l'aide d'une femme, seule esclave à son service, il les fait cuire sous les cendres. Lui, n'a pas, dit le poète, des quartiers de lard fumé suspendus aux solives du toit ; il n'a qu'un fromage ; aussi, pour ajouter quelque chose à son menu, il se rend dans son jardin d'où il rapporte des herbes et des légumes variés, dont il fait une espèce de salade qui donne son nom au poème. Ce joli petit tableau de genre ne nous apprend rien, il est vrai, de la vie dans une

¹ PLUTARQUE, *Crassus*, 2 ; peut-être d'après Fenestella.

² *Dormientem in taberna*, ASCONIUS éd. K. S., p. 32. Cp. TACITE, *Histoires*, I, 86, parlant des gens qui couchaient dans des échoppes.

³ TUCKER, *Life in Ancient Athens*, p. 10.

insula de Rome ; mais il peut servir à nous montrer en quoi consistait la nourriture d'un Italien en ce temps-là¹. Il est bon de remarquer l'absence des quartiers de lard fumé ; sans doute le Romain mangeait de la viande quand il pouvait s'en procurer, mais il aurait trouvé pénible l'obligation d'en faire sa nourriture principale. Il arrive plus d'une fois à César de louer l'endurance de ses soldats lorsqu'ils consentent à se contenter de viande quand il était impossible de se procurer du froment².

La céréale qui faisait à cette époque le fond de la nourriture des Romains était le froment et une bonne espèce de froment. Aux temps primitifs, ce fut l'épeautre (*far*), variété moins productive, dont on ne se servait plus, au temps de Cicéron, que pour en faire des galettes offertes aux dieux dans certaines cérémonies religieuses. Le froment ne venait pas d'Italie, ni même du Latium ; ce que chaque communauté italienne en produisait suffisait tout au plus aux besoins des habitants³. Il en était de même des propriétés des riches à la campagne et de ces grandes fermes exploitées au moyen de la main-d'œuvre servile, où l'on élevait des moutons.

La plus grande partie de l'Italie est montagneuse et impropre à la culture des céréales ; d'autres causes avaient concouru depuis longtemps à en limiter la production. Les transports à l'intérieur, soit par eau, soit par terre, étaient fort difficiles et un coup d'œil sur la carte suffira pour nous convaincre que l'importation à Rome, par voie de mer, des blés de Sicile, de Sardaigne et de la Province d'Afrique — ancien territoire de Carthage — était rapide et facile, beaucoup plus que ne l'eût été le transport, par voie de terre, des blés de la Gaule Cisalpine ou même de l'Apulie, contrées plus riches en bonnes terres à blé qu'aucune autre dans la Péninsule. Nous ne serons donc pas surpris que, suivant une tradition corroborée par des preuves certaines⁴, des blés eussent été importés de Sicile dès 492 A. C., pour remédier à une, famine, et que, à partir du moment où la Sicile, la Sardaigne et l'Afrique étaient devenues Provinces romaines, leur inépuisable fécondité ait nourri la grande ville.

Si nous ne nous bornons pas à lire superficiellement ce qu'on nous dit de la vie urbaine à cette époque, nous comprendrons aisément que l'Etat avait dû assumer la tâche de nourrir la population romaine et cela à bon marché. Rien n'est plus difficile pour le lecteur ordinaire de l'histoire ancienne que de se représenter combien il était malaisé d'approvisionner de grandes masses d'êtres humains, qu'ils fussent entassés dans les villes ou qu'ils servissent en campagne. A notre époque, les moyens de transport se mettent et se maintiennent si facilement en mouvement qu'une guerre avec une grande puissance maritime serait seule capable de nous convaincre que l'ennemi pourrait fort bien, en certaines circonstances malheureuses, affamer Londres ou Glasgow. N'ayant jamais eu l'occasion d'étudier en détail les moyens d'approvisionner une grande ville, nous ne nous rendons pas compte au premier abord que la difficulté en fut assez grande à Rome pour nécessiter l'intervention de l'Etat. Pour le comprendre, il ne faut pas oublier que chaque adulte consommait journalièrement environ un kilo et demi de blé par jour ; si nous évaluons la population de Rome

¹ Le *Moretum* peut être une traduction d'un original grec, par ex. de Parthenius, mais il ne s'en adapte pas moins parfaitement à la vie des Italiens.

² P. ex. CÉSAR, *Bell. civ.*, III, 47 ; Cp. TACITE, *Annales*, XIV, 24.

³ Sur cette question voir SALVIATI, *Le capitalisme dans le monde antique*, ch. VI. Ce livre a bien des insuffisances, mais il est d'un Italien qui connaît son pays.

⁴ Voir *Roman Festivals*, p. 76 (*Cerialia*).

au temps de Cicéron à cinq cent mille âmes, il en résulte que la consommation journalière s'élevait à sept cent cinquante mille kilos¹. J'ai déjà dit qu'aux trois derniers siècles A. C. on voit une tendance générale de la population campagnarde à émigrer dans les villes ; nous savons même maintenant que beaucoup de villes, outre Rome, souffraient du même mal et y appliquaient le même remède, à savoir l'importation par l'État de blé à bon marché². Des petites villes, par exemple Dyrrhachium et Appollonia en Épire, eurent souvent recours à des importations de céréales³. César nous le prouve quand il insiste sur la difficulté qu'il eut à y nourrir son armée.

Rappelons-nous que si quelques-unes des plus grandes villes situées sur les côtes de la Méditerranée comme Alexandrie et Antioche, étaient placées dans le voisinage immédiat de riches pays producteurs de blé, tel n'était pas le cas de Rome. Il fallait donc y organiser le service des approvisionnements sur une base solide, ou se débarrasser des habitants pauvres qui avaient essaimé dans ses murs ; ou bien il n'y avait plus qu'à les laisser mourir de faim, sans autre alternative. Impossible de les expédier à la campagne : ils ignoraient l'agriculture et ils avaient perdu l'habitude du travail manuel qu'ils méprisaient.

Depuis que Rome s'était agrandie, les édiles plébéiens eurent pour principale fonction de veiller à l'approvisionnement de la population ; en cas de disette ou d'autres circonstances difficiles, ces magistrats étaient chargés de prendre des mesures spéciales pour se procurer des céréales. La population ne cessant de croître depuis la seconde guerre punique et après la conquête de deux provinces productrices de blé, auxquelles s'ajouta l'Afrique en 146 A. C., on dut naturellement en étudier avec attention les ressources ; les gouverneurs provinciaux furent chargés de mettre ces provinces en mesure de fournir la quantité de blé nécessaire, et cela à bas prix⁴. En 123 A. C., C. Gracchus prit la chose en main et lui fit sa place dans ses vastes plans politiques. La conduite à tenir avec la plèbe urbaine était un des problèmes les plus embarrassants qui se posassent à tout homme d'Etat. Abandonner le peuple à la famine ou seulement la lui laisser craindre était extrêmement dangereux, comme les hommes d'Etat ne l'apprirent que trop bien au cours des deux siècles suivants. Les édiles étaient, croyons-nous, tout à fait au-dessous de leur tâche ; aussi les gouverneurs provinciaux prirent parfois sur eux, après la victoire, d'importer d'énormes quantités de blé qu'ils distribuèrent gratis, pour leur avantage personnel, ce qui eut de fâcheuses conséquences économiques et morales. Gracchus sut comprendre qu'il fallait organiser à fond un système d'approvisionnement, y compris la production, le transport, l'emmagasinage et les ressources financières indispensables, et il se mit à l'œuvre avec un enthousiasme pour son pénible travail tel qu'on n'en avait jamais vu de pareil. Il croyait que, si l'on parvenait à nourrir le peuple régulièrement et économiquement, il cesserait d'être un voisin gênant⁵. Nous ne connaissons pas les détails de son organisation, sauf sur un point, le prix de vente du blé : il fut

¹ MARQUARDT, *Staatsverwaltung*, II, p. 110 sqq. Le *modius* (= 8 lit. 754 = 6 kilog. 503) servait principalement à mesurer le blé après qu'il avait été battu.

² HIRSCHFELD, *Die Kaiserlichen Verwaltungsbeamten*, éd. 2, p. 231 ; STRABON, p. 652 (Rhodes).

³ CÉSAR, *B. C.*, III, 43, 3.

⁴ MARQUARDT, *Staatsverwaltung*, II, p. 114.

⁵ Sur les motifs de Gracchus, voir un article de l'auteur dans *English Historical Review*, 1903, p. 221 sqq.

fixé à six as un tiers le *modius*, soit à la moitié au plus du prix courant, autant que nous pouvons en juger. Gracchus croyait-il que le prix de revient pourrait descendre à ce niveau grâce à la régularité de la demande et des transports ? Nous l'ignorons. Il est probable, en tout cas, qu'il avait étudié à fond toutes les données du problème¹. Il se trompa sans doute dans ses calculs, et le résultat de la loi qui devait assurer la réalisation de ses plans fut une perte annuelle pour le trésor, si bien qu'après lui et jusqu'à l'abolition de la loi par Sylla, le peuple fut abondamment nourri aux frais de l'État et tomba dans un demi-paupérisme dangereux pour sa moralité.

L'une des conséquences les plus fâcheuses fut que des politiciens irréfléchis s'empressèrent de saisir l'occasion d'abaisser encore le prix du blé, comme le fit Saturninus en 100 A. C., par manœuvre politique. Pour prévenir les manœuvres de ce genre, Sylla abolit entièrement le système des Gracques ; en 73 A. C. on le rétablit, et en 58 le démagogue Clodius institua la gratuité des distributions. Enfin, en 46 A. C., César constata que trois cent vingt mille personnes au moins recevaient gratis leur blé de l'État ; une de ses lois, qui nous est parvenue en partie, réduisit à cent cinquante mille le nombre des assistés et il réussit, grâce à des règlements sévères, dont nous connaissons quelques articles², à empêcher l'accroissement. Quant à la politique d'Auguste et de ses successeurs en matière *d'annone*, nous n'avons pas à nous en occuper ici. Mais il est bon de noter que la plèbe urbaine, à partir du début de l'Empire, perdit toute influence politique et qu'il fut loisible de la traiter en enfant gâté dont on n'a rien à craindre, à condition de lui procurer une existence confortable et des divertissements. C'est l'attitude qu'Auguste se vit contraint d'adopter envers le peuple ; il le pouvait, car il avait parfaitement réorganisé les finances publiques et possédait les moyens de faire face à la dépense. Mais, au temps de Cicéron, le peuple jouissait de ses pouvoirs législatifs et électoraux ; les finances étaient désorganisées ; la question des approvisionnements devint une question politique³ et les politiciens y trouvèrent une arme, au grand détriment du Trésor et de l'état moral du peuple. Toute l'histoire, à partir de Gracchus, est une salutaire leçon sur les méfaits des secours à domicile sous quelque forme que ce soit, si l'on n'a pas établi un système d'enquête pour chaque cas en particulier. Les intentions de Gracchus étaient borines et honnêtes, mais : *si tu dévies une seule fois du droit chemin, tu courras à l'abîme — ubi semel recto de cratum est in præceps pervenitur.*

La boisson habituelle du Romain était l'eau pure, mais il y mêlait du vin quand il avait la chance de s'en procurer. Par bonheur, il ne disposait d'aucune autre boisson fermentée ; la littérature latine ne mentionne ni bière ni spiritueux. Le sol de l'Italie se prêtait à la culture de la vigne et quoique, jusqu'au dernier siècle de la République, les vins fins fussent importés surtout de Grèce, nous avons la preuve incontestable qu'on faisait du vin dans les environs de Rome dès le début de l'histoire romaine. Nous trouvons dans le plus ancien calendrier⁴ religieux la mention de deux fêtes nommées Vinalies (*Vinalia*), l'une en avril et l'autre en août ; nous ne savons pas au juste quelle en était la relation avec les divers travaux de la viticulture ; en revanche, nous savons que ces travaux étaient placés sous

¹ CICÉRON, *Tusc. Disp.*, III, 20, 48.

² *Lex Julia municipalis*, I, 20, comparée avec SUÉTONE, *César*, 42.

³ On trouvera un bon exemple dans CICÉRON, *ad Att.*, IV, 1 sqq. ; c'est la première lettre de Cicéron après son retour d'exil.

⁴ Voir *Roman Festivals*, p. 85 et 204.

la protection de Jupiter et que son prêtre, le *Flamen dialis*, lui offrait les prémices de la vendange. On produisait en abondance un vin grossier, mais très bon marché en général. En 250 A. C., année très féconde en plus d'un genre de produits, le vin se vendit un as le *congius*, soit cinq litres et demi¹. Au début de l'empire, Columelle (III, 3, 10) évalue l'amphore (vingt-six litres) à quinze sesterces, soit environ à quatre-vingts centimes. Une anecdote racontée par Suétone semble prouver que le citoyen le moins fortuné entendait bien améliorer son eau en y mêlant du vin. L'auteur nous dit que le peuple se plaignant à Auguste de la cherté du vin, l'Empereur répondit qu'Agrippa venait précisément de lui assurer de l'eau excellente et abondante². Il paraît qu'il réclamait au gouvernement le vin comme le pain gratis ou à très bas prix ; mais c'en était trop, même pour Auguste.

Le Romain ne payait pas son eau ; il est à peine besoin de le dire. En somme, au temps dont il s'agit, au temps de Cicéron, il n'en manquait pas. Mais, en cette matière, comme en plusieurs autres, nous constatons l'habileté de l'administration urbaine sous le principat d'Auguste. C'est alors surtout que le gouvernement fournit au peuple de l'eau en grande abondance et lui en assura pour l'avenir par un excellent système de gestion. Nous devons à Frontin, dans son traité *de Aquæductibus*, presque tout ce que nous savons de l'administration des eaux à Rome. Il nous dit que, pendant quatre cent quarante et un ans depuis la fondation de Rome, les Romains durent se contenter de l'eau qu'ils allaient puiser au Tibre, ou à des puits, ou à des sources naturelles. Il ajoute que quelques-unes étaient encore révérees en son temps, à cause de leurs vertus curatives³.

Cicéron, avec sa façon de tout idéaliser, nous a décrit Rome comme un lieu abondant en sources ; or, nous savons qu'on y en comptait vingt-trois. Dès 312 A. C., il devint urgent d'aller chercher ailleurs de l'eau plus pure et d'un débit plus régulier. A plus de six milles de Rome (environ sept kilomètres), on trouva, sur la voie Collatine, des sources qu'on capta ; elles ont été récemment découvertes de nouveau au pied de carrières de pierres. De là l'eau fut amenée à Rome par des conduits souterrains le long de la voie susdite, puis à travers la ville jusqu'au pied de l'Aventin, le quartier populaire. C'était l'Aqua Appia, ainsi nommée en l'honneur du consul célèbre Apprus Claudius Cæcus, qui se montra toujours, comme Mommsen l'a prouvé, l'ami du peuple romain⁴. Quarante ans après, un autre consul, Marius Curius Dentatus, en amena, aussi par un conduit souterrain, une nouvelle provision, puisée à l'Anio, près de Tiboli (Tibur) ; cette eau, qui ne fut jamais de première qualité, servit à l'irrigation des jardins et au nettoyage des égouts. En 144, on s'aperçut que les deux vieux aqueducs étaient en mauvais état et insuffisants ; cette fois un préteur, Quintus Marcius Rex, fut chargé, probablement grâce à des influences de famille, de réparer les aqueducs et de procurer à la ville le supplément d'eau nécessaire. Il alla chercher des sources beaucoup plus loin que ses prédécesseurs et capta, dans les Monts Sabins, en arrière de Tibur, à trente-six milles de Rome (cinquante-huit kilomètres environ), des eaux abondantes, pures et fraîches, qui ont joui, en tout temps, de la meilleure réputation. Durant les six derniers milles du trajet, elles

¹ PLINE, *Nat. Hist.*, XVIII, 27.

² SUÉTONE, *Auguste*, 42.

³ FRONTIN, I, 4. La date de ce traité se place vers la fin du premier siècle A. D.

⁴ Voir LANCIANI, *Ruins and Excavations*, p. 48 ; MOMMSEN, *Röm. Forschungen*, I, p. 305 sqq. ; G. BLOCH, *La République romaine*, p. 109 sqq.

coulaient dans un canal aérien soutenu par des arcades¹. On construisit un nouvel aqueduc en 125 A. C., l'Aqua Tepula, ainsi nommée parce qu'elle était exceptionnellement chaude. Enfin, on évalua à sept cent mille mètres cubes la quantité d'eau dont les Romains pouvaient disposer au dernier siècle de la République, ce qui est amplement suffisant pour une population d'un demi-million d'âmes. De nos jours, pour une population de quatre cent cinquante mille personnes, Rome n'en a que trois cent soixante-dix-neuf mille mètres cubes². Les bains publics et privés devenaient à la mode. L'eau potable était recueillie dans de grands châteaux-d'eau (*castella*) ou réservoirs et de là répartie entre les diverses fontaines publiques dont l'une existe encore — les Trofei di Mario — sur la place Victor-Emmanuel, à l'Esquilin³. Quand l'approvisionnement de la ville fut jugé suffisant, on autorisa les propriétaires d'*insulæ* à avoir chez eux des prises d'eau particulières, comme cela se fait dans nos villes modernes. On ne sait pas exactement quand cette autorisation fut accordée pour la première fois.

3° Revenons maintenant au Romain de la plèbe. Nous avons vu qu'il avait à sa disposition toutes les choses indispensables à l'existence ; cherchons maintenant à quoi il s'occupait, comment il gagnait sa vie. Il est fort malaisé de s'en rendre compte ; ce menu peuple — nous l'avons vu — n'intéressait pas ses concitoyens des classes supérieures ; c'est à peine si la littérature du temps nous parle de lui. Ce n'est pas là seulement un manque de toute philanthropie chez les supérieurs, c'est un mépris héréditaire pour la petite industrie et le commerce de détail, qui a contribué à nous cacher ce qui concerne les gens de métier ; nous disons un mépris héréditaire, car il provenait d'un régime social plus ancien où le citoyen n'avait aucun besoin de recourir aux services de l'artisan ou du petit marchand. Il trouvait dans sa propre famille, y compris les esclaves, de quoi suppléer à tout ce qui lui manquait et sa ferme produisait les matières premières de son vêtement et de sa nourriture. Le sentiment dont nous parlons fut d'autant plus vivace que l'abondance des esclaves, au dernier siècle de la République, permettait au capitaliste de se passer de plus en plus de l'artisan ou du marchand.

Plus d'un passage de Cicéron témoigne, d'une manière frappante, de ce mépris pour l'artisan et le commerçant. L'un d'eux, dans le *de Officiis*, est une paraphrase probablement du grec de Panætius, le philosophe qui le premier fit connaître le stoïcisme aux Romains en le modifiant pour le mieux adapter à leur caractère. Mais il est clair que Cicéron prend à son compte la manière de voir de Panætius. Tous les gains, dit-il, faits par des travailleurs à gages sont déshonorants et vils. Car ce que nous leur achetons c'est leur travail et non leur habileté artistique ; pour eux, le gain lui-même ne fait qu'ajouter au caractère servile de leur œuvre. Tout commerce de détail peut être classé dans la même catégorie : le marchand ne peut faire de profits qu'en mentant abondamment et rien n'est plus honteux que de surfaire les prix. Je le répète, le gain de tout artisan (*opifex*) est vil ; rien d'honorable ne peut se trouver dans une boutique⁴.

¹ FRONTIN, I, 7, dont la description est confirmée par les épitomés récemment découverts des livres perdus de Tite-Live. GRENFELL et HUNT, *Oxyrrhynchus Papyri*, II, 113.

² Voir l'utile tableau de LANCIANI, *Ruins and Excavations*, 58.

³ Cela date du règne de Domitien.

⁴ CICÉRON, *de Officiis*, I, 42, 150.

Si l'on croyait devoir attribuer à la seule influence des Grecs ce mépris pour les occupations de l'artisan et du détaillant, je prierais le lecteur de se reporter au passage où Tite-Live¹, lui un vrai gentleman, insiste sur la basse extraction de Terentius Varro, le consul qui commandait à Cannes. Son langage est le même que celui de Cicéron. *Son origine, dit-il, était non seulement humble, mais vile. Il était fils d'un boucher qui détaillait lui-même sa viande et qui employait son fils à ce travail servile.* Le fait peut être controuvé ; il n'est même pas très probable, mais la manière dont Tite Live en parle nous donne une idée exacte de ce mépris héréditaire des hautes classes pour le commerce de détail.

Et cependant ces humbles travailleurs existèrent à Rome et y gagnèrent leur vie dès le début de la société urbaine, autant du moins que nous pouvons le conjecturer. Ils sont partout le produit inévitable de l'accroissement de la population et de la division du travail qui en résulte. Le passage suivant d'un ouvrage sur l'organisation industrielle de l'Angleterre nous dit exactement comment les choses ont dû se passer dans la Rome primitive². *La ville devint un centre où les habitants des villages voisins purent troquer leurs denrées avantageusement. Le commerce fut ainsi peu à peu une occupation stable et prépara la voie aux métiers manuels en fournissant le capital nécessaire à l'entretien des artisans et en créant un marché régulier pour l'écoulement des produits de leur travail. De nombreuses corporations d'artisans, bouchers, tisserands, tailleurs, boulangers, purent ainsi se procurer des moyens d'existence ; chacun des métiers eut pour tâche de répondre aux divers besoins auxquels la famille villageoise avait tenté sans succès de satisfaire par son travail individuel.*

Dans la Rome primitive, comme dans l'Europe du moyen âge, les mêmes conditions produisirent les mêmes effets ; les artisans de la ville s'organisèrent donc en corporations, non seulement pour protéger leur commerce, mais par suite d'un instinct naturel d'association et, à l'exemple des groupes plus anciens de la *gens* et de la famille, ils pourvurent leurs *guilds* d'un centre religieux et d'une divinité patronale. L'institution de ces corporations (*collegia*) d'artisans fut attribuée, comme tant d'autres institutions religieuses, à Numa. Elles comprirent des tisserands, des foulons, des teinturiers, des cordonniers, des médecins, des maîtres d'école, des peintres, etc.³ ; elles étaient placées avant tout sous la protection de Minerve, en qualité de déesse du travail manuel. *Quand Minerve vint à Rome d'Etrurie, la société qui fut témoin de son arrivée ne se doutait guère que l'idée des Trade Unions trouvait sa première réalisation dans le temple de la déesse à l'Aventin*⁴. Nous ignorons le sort de ces corporations d'artisans (*collegia opificum*) jusqu'au moment où elles reparaissent, au temps de Cicéron, sous la forme de clubs politiques (*collegia sodalicia*)⁵ dont les membres appartenaient alors comme auparavant aux couches inférieures de la population. L'histoire et les causes de leur métamorphose et de leur disparition nous sont inconnues, mais ce n'est pas s'aventurer beaucoup que de trouver la principale de ces causes dans le bouleversement économique qui suivit la première guerre punique : importation d'un nombre énorme d'esclaves ; retour, qui en fut la

¹ TITE-LIVE, XXII, 25, *ad fin.*

² G. UNWIN, *Industrial organisation, etc.*, p. 2.

³ PLUTARQUE, *Numa*, 17 ; OVIDE, *Fastes*, III, 819 sqq.

⁴ J.-B. CARTER, *The Religion of Numa*, p. 48.

⁵ MARQUARDT, III, p. 138. Voir aussi l'article de KORNEMANN, *Collegium* dans PAULY-WISSOWA, *Real-Encycl.* et WALTZING, *Corporations professionnelles chez les Romains*, I, p. 78 sqq.

conséquence, à l'ancien système d'indépendance économique dans les grandes familles ; abandon des pratiques religieuses qui modifia de cent façons la vie publique et la vie privée ; force sans cesse croissante de cet individualisme qui caractérise les différentes époques de la vie urbaine, surtout aux trois derniers siècles A. C. Il est bon de noter qu'au moment où ces anciennes corporations reparaissent dans l'histoire sous la forme de clubs dont l'ambition politique pouvait utiliser les services, une source nouvelle de profits — ceux-là vraiment honteux — s'ouvrit à la plèbe urbaine : on put faire argent de son vote à l'élection des magistrats. A cette époque de décadence, l'accumulation dans quelques mains de capitaux énormes facilita l'achat du pouvoir, en dépit de tentatives répétées pour remédier au mal par la législation. L'ancien principe d'association, si respectable en lui-même, permit au peuple de se procurer des ressources en élisant des hommes sans scrupules et sans compétence pour leur confier le gouvernement de l'Empire.

Tous les citoyens cependant ne recouraient pas à ces moyens illégaux de gagner leur vie ; beaucoup certainement s'occupaient à des travaux honnêtes et utiles. Il ne faudrait pas se hâter de conclure que tout dans la ville se fit par des esclaves, privant ainsi de profits honnêtes le citoyen de condition libre. L'Etat employait bien un certain nombre d'esclaves, mais, en somme, la plus grande partie de la population servile était occupée dans les maisons et dans les domaines des riches et ne gênait pas le modeste travailleur. Comme Salviani¹ l'a remarqué avec raison, jamais, à aucune période de l'histoire, le prolétariat romain ne s'est plaint d'une concurrence de la main-d'œuvre servile dangereuse pour ses intérêts. Sans la main-d'œuvre servile, le citoyen de basse condition eût pu sans doute étendre le champ de ses entreprises et accumuler quelque capital en se chargeant, pour le compte des grandes familles, de certains travaux que celles-ci confiaient d'ordinaire à leurs esclaves. Mais le peuple ne s'en doutait pas et l'on vit le travail gratuit et le travail rémunéré subsister côte à côte sans rivalité. L'esclavage contribua certainement à favoriser la paresse, comme ce fut le cas en Amérique dans les Etats du Sud avant la guerre de Sécession² ; sans doute la ville regorgeait de fainéants, prêts au vol, au meurtre et disposés à se vendre pour aller grossir les bandes armées d'un énergumène politique comme Clodius ; mais les besoins de la vie ordinaire, pour ceux qui n'avaient pas d'esclaves, procuraient du travail, on peut en être sûr, à un grand nombre de commerçants, d'artisans et à d'autres travailleurs moins spécialistes.

Aussi nous pouvons nous demander, pour commencer, comment le blé vendu à bon marché par l'État était transformé en pain à l'usage du petit consommateur. Pline nous a laissé sur cette question un renseignement précieux que nous pouvons admettre comme digne de foi, du moins en gros. Il affirme que, avant 171 A.C.³, il n'y eut pas de boulangers à Rome. *Les Quirites*, dit-il, *faisaient eux-mêmes leur pain ; c'était l'affaire des femmes, comme c'est encore le cas chez beaucoup de peuples*. L'accroissement de la population urbaine d'ordre inférieur, le retour des vieux soldats, peut-être en majorité célibataires, l'affranchissement d'esclaves dont beaucoup n'avaient pas l'expérience de la vie domestique ni de ses conditions, expliqueraient l'augmentation de la demande à laquelle un commerce nouveau dut répondre. Nous pouvons aussi croire cette demande en relation avec le développement du système des *insulæ*, ces grandes cités

¹ *Le capitalisme, etc.*, P. 144 sqq.

² CAIRNES, *Slave Power*, p. 78, 143 sqq.

³ PLINE, *Nat. Hist.*, 107.

ouvrières où il devait être incommode de moudre son grain ou de cuire son pain. Les boulangers, nommés *pistores*, d'après l'ancienne coutume de piler (*pinsere*) le grain dans un mortier, ne tardèrent pas à devenir une classe plébéienne importante et prospère, sans pour cela jouir d'une grande considération ; quelques-uns surent probablement mettre à profit les distributions de blé pour s'élever au-dessus du petit commerçant, comme ce *pistor redemptor* (boulangier soumissionnaire), Marcus Vergilius Eurysaces, dont le tombeau se voit encore à Rome¹. Il faut noter que le commerce de la boulangerie comprenait la meunerie ; il n'y avait pas de meuniers à Rome. Les nombreuses boutiques de boulangers que l'on a exhumées à Pompéi en sont la preuve irréfutable². Dans l'une d'elles, par exemple, on voit encore, dans une grande pièce derrière la maison, les quatre moulins et, à côté, l'écurie des ânes qu'on employait à les faire tourner ; plus loin, le pétrin, le four et le magasin. Les petits boulangers devaient se contenter de moulins à bras comme celui où nous avons vu le paysan du *Moretum* moudre son grain, mais dès les temps anciens, l'âne prit part aux travaux de la meunerie, comme le prouve la coutume de décorer les ânes de guirlandes et de gâteaux à la fête de Vesta, patronne des boulangers³.

Le commerce de la boulangerie devait fournir du travail à un grand nombre de personnes. Il en était de même de la vente des légumes qui venaient à Rome de jardins cultivés hors des murs et qui faisaient, avec le blé, le fond de la nourriture des basses classes. Nous avons vu dans le *Moretum*, le paysan ajouter à son pain une salade de légumes, et le lecteur du poème a peut-être été surpris du nombre de végétaux qu'il y met, y compris les herbes aromatiques. Les Anciens se rendaient parfaitement compte de la salubrité, pour les habitants d'un pays chaud, d'un régime de fruits et de légumes ; ils en appréciaient les vertus, et les renseignements très nombreux que nous avons sur ce sujet nous viennent de médecins comme Galien ou de l'*Histoire naturelle* de Pline et d'ouvrages sur l'agriculture. Les noms de quelques familles romaines, comme les Fabiens et les Cæpiens, nous reportent à un temps où les fèves et les oignons, qu'on dédaigna plus tard, entraient encore pour une grande part dans l'alimentation du peuple romain. La liste des légumes servant à la consommation remplit une page de l'ouvrage où Marquardt traite ce sujet intéressant et comprend les noms de la plupart de ceux que nous consommons de nos jours⁴. Le mépris pour ce régime végétarien rie commença qu'à partir du moment où l'usage de la viande et du gibier se répandit en même temps que l'augmentation des capitaux et le luxe qui en fut une conséquence⁵. Cela provint aussi des vicissitudes économiques qui suivirent les guerres d'Annibal. On peut admettre en tout cas que les Romains de basse condition consommaient une grande quantité de fruits et de légumes et procurèrent, par suite, du travail à bon nombre de maraîchers et de petits détaillants. Le Romain ne mangeait pas de poisson ; ce mets, comme la viande, était trop coûteux pour lui ; en fait, l'habitude de manger du poisson n'apparaît qu'à la fin de la période républicaine et encore était-ce un luxe que les propriétaires en état d'entretenir des viviers dans leurs domaines pouvaient seuls se permettre. Nous ne savons pas à quel point l'usage d'autres mets de luxe

¹ C. I. L., I. 1023 = DESSAU, I. L. S., II, 746o abc. La date peut être antérieure à Auguste.

² Voir THÉDENAT, *Pompéi, Vie publique*, p. 122-125 ; MAU, *Pompeii*, P. 403 sqq.

³ Voir *Roman Festivals*, p. 148. Pour les moulins de différentes sortes voir aussi MARQUARDT, *Privatleben*, p. 421.

⁴ *Privatleben*, p. 424 sqq.

⁵ *Pseudolus*, 820 sqq.

contribua à fournir du travail à des hommes de condition libre ; peut-être ne faut-il faire entrer en ligne de compte que quelques denrées, comme l'huile et le vin, quoique les citoyens besogneux ne pussent pas toujours s'en procurer. Il y avait à Rome un grand nombre de petits cabarets où l'on en vendait ; nous trouvons une description pittoresque d'un de ces cabarets (*caupona*) dans un des petits poèmes attribués à Virgile et intitulé *Copa*, c'est-à-dire l'hôtesse ; peut-être ce mot désigne-t-il ici la femme qui dansait et chantait devant les buveurs. Elle fait son métier dans une taverne enfumée (*funiosa taberna*) que le petit poème décrit en détail et d'une façon charmante¹.

Comment les choses se passaient-elles pour le vêtement et comment la nécessité d'en fournir aux habitants de Rome donnait-elle du travail au petit boutiquier de condition libre ? C'est ce qu'il nous reste à examiner.

Primitivement, les Romains portaient des vêtements de laine ; le vêtement supérieur, la toge, et le vêtement intérieur, la tunique, étaient de laine. Les régions montagneuses de l'Italie avaient des pâturages de bonne qualité et d'accès facile aux moutons. Plus tard, quand le commerce se développa, on eut recours à d'autres matières que la laine : le lin, le coton, la soie servirent à faire des vêtements, la plupart du temps, confectionnés par les esclaves des grandes familles. Il n'y a pas lieu d'en tenir compte. Même sous l'Empire, les femmes des familles aristocratiques, au moins dans les maisons les mieux administrées, se chargeaient de la préparation de la laine ; la mère de famille elle-même — la *mater familias* — y prenait part et, dans plus d'une inscription, nous trouvons le travail de la laine (*lanificium*) mentionné comme -une occupation honorable pour une matrone romaine². Mais il en fut du vêtement comme de la nourriture. Il devint bientôt impossible aux citoyens pauvres de fabriquer chez eux tout ce qui leur était nécessaire ; la preuve en est que des corporations de foulons³ sont déjà au nombre de celles dont la tradition attribuait la fondation à Numa. Le foulage est l'opération que l'on fait subir au drap par un nettoyage à l'eau après que le tissu est sorti du métier ; mais aux derniers temps de la République, l'industrie du foulon comprenait aussi, suivant toute probabilité, le tissage proprement dit pour le compte de ceux qui ne pouvaient pas le faire eux-mêmes. Le foulon se chargeait aussi du dégraissage des vêtements déjà portés, et cela devait être une partie importante de ses fonctions, dans un climat chaud où d'épais vêtements de laine sont sujets à se salir vite et à devenir malsains par la suite. Le savon resta inconnu à Rome jusqu'au premier siècle de l'Empire ; le dégraissage devait donc être une opération longue et compliquée. Les détails nous en sont connus par les peintures qui ornent les murs des ateliers de foulons à Pompéi. Les vêtements de laine étaient simplement blanchis, non pas teints. Quoique Plutarque mentionne les teinturiers, il est probable que, par le mot grec βαψείς, il entend surtout les foulons.

Nous sommes moins bien renseignés sur la mégisserie. Au début, elle a dû, comme le travail de la laine, se faire à la maison, mais dès le temps de Plaute⁴, nous la trouvons mentionnée comme industrie organisée. En revanche, celle de la cordonnerie exista dès les temps les plus reculés, probablement parce que ce

¹ Cp. l'*uncta popina* d'HORACE, *Epîtres*, I, 14, 21 sqq.

² Voir p. ex., la *Laudatio Turiae*, *C. I. L.*, VI, I, 1527, ligne 30. (DESSAU, *I. L. S.*, II, p. 925).

³ Les familles très riches seules avaient des foulons particuliers à leur service. — MARQUARDT, *Privatleben*, p. 529.

⁴ *Les Ménechmes*, 404 ; ce n'est peut-être qu'une traduction du grec.

métier exige de l'expérience et une certaine habileté technique ; il est, dans les sociétés primitives, l'un des résultats les plus naturels de la division du travail. La corporation des cordonniers comptait parmi les plus anciennes, son centre était la Halle aux Cordonniers (*Atrium Sutorium*¹) où chaque cordonnier avait son échoppe ou sa boutique. On portait à Rome des chaussures différentes, suivant le sexe, la condition sociale ou les occupations : les deux espèces les plus usitées étaient la bottine (*calceus*), chaussure de ville accompagnant la toge et signe distinctif du citoyen romain, et le brodequin (*pero*), d'usage plus commode à la campagne.

Au nombre des antiques corporations on peut placer aussi celle des forgerons (*fabri ferrarii*) et celle des potiers (*figuli*) ; mais nous n'y insisterons pas, ces artisans étant moins nombreux que les marchands de denrées alimentaires et de vêtements. La matière brute venait d'assez loin, au moins à une époque récente. Il semble que les Romains tirèrent leur minerai de fer de l'île d'Elbe, d'Espagne, de Gaule et d'autres provinces² et importèrent la poterie de tout genre, mais surtout celle de qualité supérieure, provenant de diverses régions. Quant à la poterie commune, telle que les *dolia*, grands vases où l'on conservait le vin et l'huile, elle se fabriquait à Rome, au second siècle A. C. Caton, dans son traité d'Agriculture³, remarque qu'il est avantageux de l'acheter dans cette ville. Le métier du forgeron et celui du potier exigent un certain capital ; on peut se demander s'ils étaient, en général, à la portée de la population de condition libre. Nous savons qu'au temps du premier Empire, la fabrication de la poterie, des tuiles, des briques, etc., était aux mains de capitalistes, d'hommes de haute naissance et même d'empereurs. Sans aucun doute, ces personnages avaient recours surtout à la main-d'œuvre servile⁴.

Les industries de ce genre nous en rappellent d'autres qui pouvaient procurer des ressources aux basses classes de Rome ou d'Ostie. L'importation des matières brutes et des marchandises de toute sorte qui devint de plus en plus importante pendant tout le cours de l'histoire romaine nécessitait l'emploi d'une foule de porteurs, de rouliers et de débardeurs ; ils trouvaient du travail, soit à Ostie où les navires les plus lourds étaient déchargés ou allégés d'une partie de la cargaison pour faciliter la remonte du Tibre⁵, soit sur les quais mêmes de Rome, au pied de l'Aventin. En outre, il faut se souvenir qu'à l'intérieur de la ville, presque tous les transports se faisaient forcément à bras d'homme ou à dos de mules et d'ânes. Les rues étaient si étroites que, pour nous en représenter l'aspect, il faut chasser de notre souvenir cette foule de véhicules qui encombrant les voies d'une ville moderne. Jules César, dans ses règlements sur l'administration de Rome, interdit la circulation des voitures de roulage durant le jour⁶. En supposant même qu'une grande partie des transports se fit par des esclaves au service de leurs maîtres, on peut admettre que la main-d'œuvre libre y trouva aussi son emploi, comme ce fut le cas à Ostie et certainement à Pompéi, où les portefaix (*saccarii*) et les muletiers formèrent des corporations

¹ C. I. L., I, p. 389 (Ire édit.).

² MARQUARDT, *Privatleben*, p. 724 et notes.

³ CATON, *de Agricultura*, 135, chapitre très intéressant prouvant que le fermier avait avantage à se fournir à Rome des vêtements, des couvertures, des charrettes, comme des tonneaux.

⁴ MARQUARDT, *Privatleben*, p. 665.

⁵ STRABON, p. 231.

⁶ *Lex Julia municipalis*, ligne 56 sqq.

d'hommes de condition libre, qui ont laissé sur les murs des inscriptions (*graffiti*) pour recommander aux électeurs leurs candidats préférés¹.

Nous pouvons donc affirmer, pour conclure, que les citoyens pauvres trouvaient à Rome beaucoup d'occupations tout à fait indépendantes de la main-d'œuvre servile. Mais avant de clore ce chapitre, signalons les conditions précaires auxquelles la main-d'œuvre libre était soumise à Rome, en comparaison de ce qui se passe de nos jours dans nos villes industrielles. Il est malheureusement trop certain que les industries manufacturières, avec le surmenage, les longues heures d'un travail monotone, l'atmosphère malsaine des ateliers, sont la cause de beaucoup de misère et d'une fréquente dégénérescence physique ; et nous passons sous silence l'obsédant problème du chômage. Mais à Rome la condition de l'artisan libre était bien pire que chez nous : il était exposé à une ruine irrémédiable plus souvent que notre salarié moderne.

Remarquons, en premier lieu, que les marchés, alors comme maintenant, plus peut-être même alors que maintenant, étaient exposés à de fréquentes fluctuations. L'approvisionnement en denrées alimentaires et en matières premières était plus précaire, vu la grande difficulté des transports. Le marasme des affaires, bien des événements imprévus aussi, pouvaient forcer le commerçant, à court de capital ou dépourvu de capital, à contracter des emprunts ; cela ne lui était possible qu'en donnant en gage ses marchandises ou même sa propre personne, ce que la loi romaine autorisait à cette époque. Les prêteurs abondaient, le taux de l'intérêt étant élevé, et quiconque tombait entre leurs mains courait à la ruine. De nos jours, quand un commerçant fait faillite, il peut recourir aux dispositions miséricordieuses de notre loi sur la faillite, qui donne au débiteur bien des moyens de composer avec ses créanciers et de reprendre ses affaires sur de nouvelles bases. Ou bien encore, s'il n'a contracté qu'une seule dette, il n'a qu'à s'adresser au tribunal du comté, qui lui accorde toutes les facilités nécessaires pour s'acquitter dans un délai raisonnable. Cette procédure, dont la plus grande partie, à la honte de la civilisation moderne, est toute récente, n'existait pas à Rome. Les seuls magistrats chargés d'administrer la loi civile étaient les prêteurs ; quoique, depuis les réformes de Sylla, leur nombre eût été porté à six, on peut aisément se figurer quelles difficultés un débiteur pauvre devait rencontrer avant de pouvoir faire examiner son affaire. Il est probable que, dans la plupart des cas, il se trouvait à la merci de son créancier ; celui-ci avait le droit de s'emparer de ses biens ; sans l'intervention de la justice, de le réduire au dénuement ou même à la condition d'esclave. S'il préférait se montrer miséricordieux, il obtenait du prêteur une *missio in bona*, c'est-à-dire un envoi en possession pour tous les biens de son débiteur, mais en renonçant à tout droit sur la personne de celui-ci. Une législation plus humaine se fit attendre, remarquons-le, jusqu'au temps d'Auguste. Il n'est donc pas surprenant que trois fois au moins, durant le dernier siècle A. C., la clameur publique ait exigé l'abolition des dettes ; en 88 A. C., après la Guerre sociale ; en 63, sous le consulat de Cicéron, quand Catilina et ses complices ourdirent leur complot de révolution sociale et politique, et, enfin, en 48, quand la guerre civile eut profondément modifié la condition sociale de l'Italie, alors que César eut tant de peine à empêcher des agitateurs brouillons d'appliquer à la maladie dont l'État souffrait des remèdes aussi absurdes que violents.

¹ MAU, *Pompeji*, p. 377.

En second lieu, n'oublions pas que, dans nos grandes villes, la personne et les biens de tous les citoyens sont efficacement protégés par une police fortement organisée -et par des tribunaux de première instance qui, en Angleterre du moins, siègent chaque jour. L'attaque à main armée, le meurtre, le vol, le cambriolage y sont des faits exceptionnels. Ce serait peut-être une exagération de dire qu'à Rome ils furent la règle, mais il est de fait que rien n'y avait été organisé, du moins pour ce que l'on pourrait nommer les bouges de Rome. Si cette organisation manquait, c'est qu'on pouvait encore se réclamer de l'ancienne législation qui donnait au père le droit de vie et de mort sur ses enfants, au maître sur ses esclaves et à la victime d'une agression celui de tuer l'agresseur ou le voleur, si celui-ci était pris sur le fait. Cette justice sommaire pouvait à la rigueur suffire dans une petite ville et dans un état social rudimentaire, mais elle ne suffisait plus à protéger la vie et les biens des habitants d'une ville très peuplée comme la Rome du dernier siècle A. C. Depuis le temps de Sylla, il y avait des tribunaux connaissant spécialement des voies de fait (*de vi*) et, de tout temps, les consuls, assistés de leurs assesseurs, avaient été chargés d'assurer la paix publique ; mais on se demande si, au temps de Cicéron, le Romain pauvre était en mesure d'invoquer utilement le pouvoir (*imperium*) consulaire ou la protection des tribunaux institués par Sylla. Le maître veillait sur ses esclaves ; il était responsable en cas de vol commis par l'un d'eux. En revanche, il avait droit à un dédommagement si on lui tuait ou si on blessait un de ces malheureux. Mais il reste au moins très douteux que, sous un gouvernement faible et vénal, comme celui de l'époque, la personne et les biens des citoyens de condition inférieure aient pu compter sur la protection efficace des magistrats, même à l'intérieur de la ville.

La même anarchie sévissait dans l'Italie entière, depuis les faubourgs de Rome infestés de brigands jusqu'aux immenses fermes à moutons des grands capitalistes. Là, des esclaves marrons capturaient le voyageur sans défense et le faisaient disparaître sans retour. Le grand mérite d'Auguste n'est pas seulement d'avoir fait de Rome une ville de marbre, mais aussi une ville où les biens et la personne de tous les citoyens étaient en par faite sûreté. Grâce à une loi nouvelle et judicieuse en matière de faillite, grâce à une police bien organisée, il rendit la vie supportable même au plus pauvre des habitants. S'il fut l'initiateur d'une politique qui finit par corrompre et par pervertir la population romaine, s'il ne sut pas encourager l'industrie libre avec autant de persévérance qu'il l'aurait pu, croyons-nous, il faut l'en excuser, du moins en partie, car il connaissait mieux que nous les conditions et les difficultés du problème.

CHAPITRE III. — LES GENS D'AFFAIRES ET LEURS OPÉRATIONS.

A Rome, les hautes classes se partageaient à peu près en deux catégories, suivant que leurs membres entendaient ou non briguer des magistratures qui leur permissent de parvenir plus tard au Sénat. A l'ordre sénatorial appartenait tous les sénateurs et tous les fils de sénateurs, qu'ils eussent ou n'eussent pas été élus auparavant à la questure, magistrature qui, à partir de Sylla, donna le droit d'entrer au Sénat. Mais en dehors de cet ordre, il y avait un bon nombre d'hommes riches et cultivés dont beaucoup étaient dans les affaires ; nous entendons par ces mots, non pas tant le commerce et les opérations mercantiles, que la banque, le métier de prêteur, les entreprises pour le compte de l'État et la ferme des impôts. On désignait les citoyens de cette classe par le terme assez étrange de chevaliers (*Equites*) que les historiens modernes de Rome emploient par malheur encore souvent. C'était en réalité à cette époque la partie la moins guerrière de la population. Voici l'origine de leur nom : on le donnait primitivement aux citoyens qui, propriétaires de leur cheval et payant un certain cens (*equites equo privato*), avaient par suite le droit de servir dans la cavalerie ; plus tard, on exigea le même cens des juges auxquels Caius Gracchus attribua la juridiction en matière de concussion, de sorte que la loi de Gracchus eut pour effet de constituer un ordre équestre à côté de l'ordre sénatorial¹, avec un cens de quatre cent mille sesterces, cent mille francs environ. Quiconque possédait ce capital pouvait se qualifier d'*Eques*, pourvu qu'il ne fût pas sénateur, même s'il n'avait jamais ni servi dans la cavalerie ni enfourché un cheval.

Ce qui doit nous occuper ici, ce sont les affaires de ces chevaliers, non l'histoire de leur rôle dans l'Etat. Nous les considérerons comme les représentants des capitalistes et nous étudierons les principaux usages auxquels ils employaient leurs capitaux à l'époque de Cicéron, car ce sont eux qui traitaient la plus grande partie des affaires d'argent de l'Empire, non pas toujours il est vrai pour leur compte personnel. Ils se faisaient souvent les prête-noms de personnages sénatoriaux et se chargeaient de placer leurs capitaux et de les faire valoir. La loi, à la prendre au pied de la lettre, n'autorisait pas un sénateur à s'occuper d'affaires qui le contraignissent à quitter l'Italie² ; on y avait besoin de ses services et, s'il eût vaqué à ses fonctions officielles avec zèle et énergie, il n'aurait jamais pu trouver le temps de voyager pour ses affaires personnelles. A l'époque dont nous parlons, il y avait bien des moyens de se soustraire à ses devoirs ; on en profitait trop souvent ; bien des sénateurs, sans aucun doute, chargeaient des chevaliers de leurs intérêts à l'étranger et il est donc juste de dire que ceux-ci avaient entre les mains la presque totalité des affaires monétaires de l'Empire.

Le cens en question nous paraîtra peut-être bien bas, mais il ne nous indique pas quelle pouvait être la fortune réelle d'un chevalier riche. Rien n'est plus étonnant, dans l'histoire du dernier siècle de la République, que l'énormité des capitaux dont quelques particuliers disposaient et des sommes prêtées ou empruntées pour leur compte par des hommes d'Etat dont les noms nous sont familiers. On nous dit que les dettes de César, encore tout jeune homme, s'élevaient à sept millions de francs et que Crassus avait placé deux cents millions de sesterces —

¹ Voir GREENIDGE, *Roman Public Life*, p. 225.

² *Lex Claudia* ; TITE-LIVE, XXI, 63.

environ cinquante millions de francs — en biens-fonds seulement¹. Cicéron, quoique ses affaires fussent parfois embarrassées, trouva toujours à emprunter les sommes considérables qu'il dépensait en maisons, en bibliothèques, etc. Ces personnages appartenaient à l'ordre sénatorial ; quant aux chevaliers proprement dits, qui s'occupaient surtout de prêts, nous n'en savons pas aussi long sur leur compte : ils n'étaient pas aussi en vue que les précédents. Par bonheur, en revanche, nous connaissons bien Atticus, le type de ce qu'il y avait de mieux et de plus distingué dans l'ordre équestre, grâce à la petite biographie que Cornélius Nepos, son contemporain et son ami, nous a laissée de lui et aux nombreuses lettres de Cicéron qui lui sont adressées. Il tenait de son père une modeste fortune de quatre cent mille francs. Il l'employa à l'acquisition de terres, non en Italie, mais en Epire, où les prix étaient probablement plus bas. Quant aux bénéfices de son exploitation, conduite par lui sans doute avec beaucoup de soin et d'intelligence, il les remplaça autrement. Il prêta de l'argent à des villes grecques : à Athènes, sans réclamer d'intérêts ; à Sicyone, sans grand espoir de rentrer dans ses fonds ; mais nous pouvons croire qu'il fit avec beaucoup d'autres villes des opérations analogues et très fructueuses. Il entreprit aussi le métier d'éditeur, en achetant des esclaves habiles copistes, et en cela, comme en beaucoup d'autres choses, son amitié fut d'un prix inestimable pour Cicéron. Si nous nous rappelons qu'à cette époque tout homme vraiment cultivé possédait une bibliothèque et tenait à se procurer le dernier livre paru, nous comprendrons combien cette entreprise put prendre d'extension et devenir profitable ; nous ne serons pas surpris de voir Cicéron demander à Atticus de veiller à ce qu'on pût se procurer à Athènes et dans les autres villes grecques des exemplaires de l'histoire de son consulat écrite en grec². Cet habile homme plaça aussi des fonds dans l'élevage des gladiateurs qu'il louait ensuite avec bénéfice, comme il louait sans doute ses esclaves copistes³. Enfin, il possédait des maisons à Rome ; il a dû faire de l'argent de bien des façons différentes, dépensant peu pour lui-même, s'occupant personnellement de toutes ses affaires avec une attention infatigable, comme il le fit pour celles de Cicéron avec un entier désintéressement. Nous le regardons comme le type le plus honorable de l'homme d'affaires romain ; ce n'est pas le millionnaire gorgé d'or qui passe sa vie au milieu d'un luxe grossier ; c'est un homme qui aima le travail pour son compte et pour celui de ses amis et qui avait acquis des hommes et des choses une connaissance si approfondie qu'il put faire sa fortune sans inquiétude ni pour lui-même ni pour les autres. Nous ignorons quels profits il réalisa dans ses diverses affaires, mais il s'en occupait depuis plusieurs années quand il dut à l'héritage d'un oncle la plus grande partie de sa fortune. Cet oncle, capitaliste et financier, était de naturel moins distingué et moins raffiné que son neveu. Cornélius Nepos le peint d'un trait comme un familier de L. Lucullus, riche et d'un caractère très difficile. Le neveu fut la seule personne qui pût s'entendre avec ce père Grandet de la société romaine et ce simple fait nous en dit autant sur le caractère et les sentiments d'Atticus que toute la correspondance de Cicéron. L'heureux résultat de ces bonnes relations fut que l'oncle légua à son neveu une somme qu'il est permis d'évaluer à deux millions cinq cent mille francs⁴, et, à partir de ce moment, si Atticus n'est pas un archimillionnaire, on peut cependant

¹ PLUTARQUE, *Crassus*, 2 ; PLINE, *N. H.*, XXIII, 134 : équivalent à environ 40.000.000 francs.

² CICÉRON, *ad Att.*, II, I, 2.

³ CICÉRON, *ad Att.*, II, IV, 4.

⁴ CORNELIUS NEPOS, *Atticus*, 5.

le considérer comme un gros capitaliste dont les fonds, solidement placés, ne cessaient de s'accroître.

On ne peut donc douter ni de l'abondance des capitaux à Rome au dernier siècle A. C., ni des capacités financières de beaucoup de capitalistes, ni des moyens nombreux et profitables qu'ils trouvaient d'en tirer parti. Mais si nous voulons nous mieux renseigner sur l'histoire financière de Rome, ce qui est de la plus grande importance pour bien comprendre et caractériser avec précision non seulement l'état économique mais l'état social et moral de Rome à cette époque, il nous faut remonter au moins jusqu'à la guerre avec Hannibal.

Longtemps auparavant des particuliers eurent à leur disposition des capitaux surabondants ; c'est un fait bien connu et prouvé par l'ancienne législation romaine sur les dettes et par les renseignements traditionnels que nous possédons sur les fâcheuses relations entre débiteurs et créanciers. Pour ne pas remonter trop haut, notons un fait frappant que nous rencontrons dès le début de cette terrible guerre. En 215 A. C. et l'année suivante, le trésor se trouva presque épuisé ; alors, pour la première fois, que nous sachions, des particuliers vinrent à la rescousse et prêtèrent à l'Etat des sommes considérables¹ ; les prêteurs appartenaient à des associations qui, lors des guerres précédentes, avaient fait de bonnes affaires dans des entreprises pour le compte de l'Etat. La présence d'Annibal en Italie contribua à tarir les ressources de l'État ; elle intercepta les approvisionnements en métaux précieux et força les Romains à réduire à une once le poids de l'as et, chose surprenante, à frapper pour la première fois de la monnaie d'or — mesure nécessitée sans doute par la disette d'argent — et à se servir de l'or en lingots appartenant au trésor ou à des particuliers. A la fin de la guerre, l'argent redevint abondant ; dès lors, tous les comptes se réglèrent en argent, et l'on cessa peu à peu de frapper de la monnaie d'or.

Quand Rome, après la défaite décisive de son ennemi mortel, eut le bonheur de pouvoir de nouveau respirer, on y vit affluer ces richesses dont le capitalisme du temps de Cicéron fut la conséquence directe. Les sources principales de ces richesses furent, du moins en ce qui concerne l'Etat, les indemnités payées par les peuples vaincus, par Carthage et par Antiochus de Syrie surtout, et le butin que les généraux victorieux apportèrent à Rome. Tite-Live en a gardé un compte précis et le meilleur exemple à citer est peut-être celui du butin que Scipion l'Asiatique rapporta d'Asie Mineure en 189 A. C. Pline remarque que la première invasion du luxe en Italie vint de là². On a calculé que le montant total des indemnités peut s'évaluer approximativement, pour la période des grandes guerres du second siècle A. C., à cent cinquante millions de notre monnaie et la valeur du butin à la même somme environ. Il faut tenir compte, en outre, du produit des mines d'argent de l'Espagne, dont les Romains s'emparèrent comme de toutes les autres possessions carthaginoises ; les plus riches étaient voisines de Carthagène ; Polybe nous apprend que, de son temps, on y occupait quarante mille mineurs et qu'elles donnaient d'énormes bénéfices³.

Tout cela allait au trésor, sauf la part du butin distribuée aux soldats romains ou alliés, les premiers recevant régulièrement le double des seconds. Mais

¹ TITE-LIVE, XXIII, 49.

² PLINE, *N. H.*, XXXIII, 146 ; TITE-LIVE, XXXVII, 59.

³ POLYBE, XXXIV, 9, cité par Strabon, p. 148. Cp. TITE-LIVE, XIV, 18, sur des mines fort riches, en Macédoine.

l'affluence de ces richesses dans la caisse de l'État ne tarda pas à affecter la prospérité de toute la communauté ; la meilleure preuve en est que, en 167 A. C., après la seconde guerre de Macédoine, l'impôt sur la fortune ne fut plus exigé de tous les citoyens. Dorénavant, le citoyen romain fut exonéré de toute charge ou peu s'en faut, sauf l'obligation du service militaire, et encore y avait-il déjà des signes évidents qu'il commençait à s'en lasser. Il voyait les grands personnages de son temps, enrichis à l'étranger, mener une vie fastueuse, et le goût du bien-être et de l'oisiveté le gagna bientôt lui aussi inévitablement. Polybe, il est vrai, qui écrit entre 140 et 130 A. C., se refuse à admettre que les Romains de marque fussent corrompus et rapaces¹, et ses amis, Paul-Émile et ses fils, se distinguaient par leur stricte probité ; mais la seule présence de ce mot **probité** dans les épitomés de Tite-Live qui se rapportent à cette époque est une preuve trop manifeste de la corruption générale. En 149 A. C., on édicta la première d'une longue série de lois destinées, mais en vain, à mettre un terme aux exactions des gouverneurs provinciaux et, comme cette loi institua pour la première fois une cour permanente chargée d'en connaître, on est en droit de conclure que les délits de cette espèce étaient fréquents et allaient en augmentant.

Un caractère remarquable de cette affluence de richesses est son extraordinaire soudaineté. Dans l'espace d'une seule vie, celle de Caton le Censeur, qui mourut âgé eu 149 A. C., la condition financière de l'Etat et des particuliers changea de fond en comble. Caton aimait à gagner de l'argent et savait très bien comment s'y prendre pour cela, ainsi que son traité d'agriculture le prouve clairement ; mais il ne voulait faire que des gains légitimes et entendait les employer utilement ; aussi n'épargna-t-il pas sa peine pour empêcher les autres de faire des profits malhonnêtes et des dépenses inutiles. Il sut voir que cette soudaine affluence troublait l'équilibre de la mentalité romaine et que ce désir de gagner de l'argent se substituait au sentiment des devoirs envers l'Etat. Il comprit qu'aucun Romain ne pouvait servir deux maîtres, Mammon et l'Etat, et que Mammon prenait la haute main dans la direction de la vie romaine. Si l'accumulation des richesses eût été graduelle et non soudaine, naturelle et non artificielle, le mal que nous signalons ne se fût pas produit ; comme en Angleterre à partir du XIVE, l'accroissement régulier du capital n'aurait causé aucun trouble moral, n'aurait engendré aucune fausse théorie économique, parce qu'il aurait été organique et aurait eu pour soutiens des principes économiques solides et naturels². Comme l'historien français l'a dit avec un singulier bonheur d'expression³ : **L'or est comme l'eau d'un fleuve ; s'il inonde subitement, il dévaste ; s'il arrive par mille canaux où il circule lentement, il porte partout la vie.** C'est à l'époque de ces grandes guerres si funestes à la condition économique de Rome, que les gens d'affaires, c'est-à-dire les capitalistes qui n'appartenaient pas à l'ordre sénatorial, commencèrent à prendre une réelle importance. Au siècle suivant, tels que nous les connaissons d'après la correspondance de Cicéron, ils devinrent un des grands pouvoirs de l'Etat, non seulement à Rome, mais dans tous les coins de l'Empire. Voyons maintenant comment ils acquièrent tant d'importance et de puissance -et comment ils surent tirer parti de leurs capitaux et des circonstances favorables. Les historiens

¹ POLYBE, XVIII, 35. Sur la mauvaise volonté des citoyens à servir. Voir TITE-LIVE, *Épitomé*, 48 et 55.

² CUNNINGHAM, *Western civilisation* (moderne), p. 162 sqq.

³ DURUY, *Hist. de Rome*, vol. II, p. 224.

omettent ordinairement de l'expliquer et cependant il est, sans cela, impossible de comprendre l'état de la société et de la vie publique à Rome à cette époque.

On peut distinguer deux classes de gens d'affaires selon le genre de leurs entreprises, soit pour le compte de l'Etat, soit pour leur compte particulier. Il ne s'ensuit pas que ces deux classes s'excluent réciproquement ; on pouvait fort bien placer des fonds à la fois dans des entreprises particulières et publiques ; mais elles étaient parfaitement distinctes les unes des autres et portaient des noms spéciaux. L'entreprise publique se nommait *publicum*¹ et les entrepreneurs étaient les *publicani* ; l'entreprise particulière, *negotium*, et les hommes d'affaires qui la dirigeaient étaient des *negotiatores* (négociants). Les publicains formaient entre eux des sociétés par actions (*societates publicanorum*). Les simples hommes d'affaires pouvaient s'adjoindre un ou plusieurs associés², mais ils semblent en général avoir opéré seuls. Occupons-nous d'abord des publicains.

Dans le passage cité plus haut, Tite-Live nous dit que des sociétés de publicains firent des avances à l'Etat et il ajoute que trois d'entre elles concoururent pour obtenir l'adjudication de l'emprunt. Il est donc clair que l'adjudication des travaux publics fonctionnait en plein avant cette date et que les adjudicataires recouraient déjà à l'association pour diminuer les risques. Ce système est la conséquence de la nature des choses et il ne faut pas à l'historien beaucoup d'imagination pour en prévoir le développement. A mesure que Rome s'engagea dans des guerres qui lui assurèrent d'abord la conquête de l'Italie, puis, peu à peu, de vastes domaines d'outre-mer, il fallut équiper et approvisionner des armées et des flottes, ouvrir des routes, faire rentrer les revenus de l'Etat, ériger des bâtiments nouveaux à l'usage du public et du culte, se procurer des céréales pour ravitailler une population croissante, et avant tout percevoir les impôts en Italie aussi bien que dans les provinces, au fur et à mesure que chaque conquête³. Le gouvernement manquait de l'organisation nécessaire pour faire face à tous ces besoins ; il n'avait pas comme nous des départements ou bureaux, chacun avec son état-major d'employés permanents ; eût-il été mieux pourvu, qu'il eût encore trouvé plus commode, comme c'est le cas des gouvernements modernes, de charger des entrepreneurs des travaux nécessaires. Tous les cinq ans, les censeurs mettaient en adjudication diverses entreprises que des compagnies d'entrepreneurs devaient exécuter à forfait, quitte à tirer de l'affaire le profit qu'ils pourraient. Cela épargnait beaucoup de soucis au Sénat et aux magistrats à qui incombaient d'autres soins, et le système n'eut aucun inconvénient aussi longtemps que les Romains restèrent honnêtes et incapables d'agioter ou de négliger l'ouvrage. Le seul fait qu'ils s'associaient pour l'entreprise montre qu'ils se rendaient compte du risque qu'elle comportait et voulaient le diminuer autant que possible ; cela n'est pas une preuve de rapacité, mais du désir de sauvegarder le capital engagé.

A mesure que Rome étendit ses conquêtes, au second siècle A. C., et dut pourvoir à des besoins publics toujours croissants, on s'aperçut que, si les concessionnaires couraient quelques risques, ils pouvaient en revanche avec de l'habileté, de l'expérience et à condition de ne pas s'embarrasser de trop de scrupules, trouver dans ces affaires des placements parfaitement sûrs et

¹ CICÉRON, *de Provinciis consularibus*, V, 12.

² CICÉRON, *pro Quinctio*, 3, 12 ; bon exemple d'association pour une entreprise d'élevage et d'exploitation agricole en Gaule.

³ Exemples dans TITE-LIVE, XXIII, 49 ; XXXII, 7 (droits de douane), XXXVIII, 35 (droits sur les blés), XLIV, 16 (armée) XLII, 9 (revenu de l'Ager campanus).

profitables. Il en est ainsi surtout de la perception des impôts dans ces provinces, comme la Sicile et l'Asie, qui payaient en dîmes et ne s'acquittaient pas en un seul versement. On y faisait parfois de gros bénéfices, vu qu'il n'était pas nécessaire de se montrer trop délicat quant aux droits et aux réclamations des provinciaux. Dès le temps des Gracques, ces sociétés par actions étaient devenues le placement favori de tous ceux qui avaient à leur disposition quelques capitaux, et personne n'hésitait à en profiter. Polybe, qui vécut plusieurs années à Rome à cette époque, et qui connaissait à fond la vie romaine, nous a laissé, dans son VI^e livre (chap. XVII), des renseignements précieux sur l'empressement universel du public à se procurer des actions de ces sociétés ; ce placement passait donc à la fois pour sûr et lucratif.

Ces sociétés étaient administrées par des hommes d'affaires connus, comme nos sociétés par actions le sont par des capitalistes influents. Polybe nous dit que ceux d'entre eux qui s'y intéressaient prenaient part aux adjudications des censeurs ; on les nommait *mancipes*, parce qu'ils levaient la main pour signifier qu'ils acceptaient l'adjudication¹. D'autres, ajoute Polybe, s'associaient avec les *mancipes* et partageaient avec eux les responsabilités ; c'étaient les *socii*. Il était nécessaire, cela est évident, de fournir des garanties pour la bonne exécution du contrat et Polybe ne manque pas de mentionner aussi les *prædes* ou cautions². Enfin, il dit que d'autres personnes encore engageaient leurs biens en faveur de ces membres officiels des compagnies, ou en leur nom, pour l'entreprise publique. Les derniers termes dont Polybe se sert prêtent à plus d'une interprétation, mais comme il ajoute que tous ceux qui avaient de l'argent le plaçaient dans ces entreprises, nous pouvons en inférer qu'il entend parler des participes ou actionnaires porteurs de petites actions (*partes*) ou de très petites actions (*particulæ*)³. Cicéron, dans une des *Verrines* (II, I, 55), semble bien distinguer les actionnaires des associés ; il y cite une disposition introduite illégalement par Verrès, en qualité de prêteur, dans un cahier des charges (*lex censoria*) des censeurs *qui de censoribus redemerit eues socium ne admittito, neve partent dato* — celui qui se sera fait adjuger une concession par les censeurs n'aura pas le droit ni de prendre un associé ni de donner une participation. S'il en est ainsi, nous pouvons regarder l'associé comme participant à l'administration de l'affaire et aux responsabilités, tandis que le commanditaire se bornait à y placer son argent⁴. La gérance appartenait à un directeur (*magister*) résidant à Rome, nommé pour un an comme les magistrats de l'Etat, et représenté, dans les provinces, par un *promagister* (sous-directeur) analogue au promagistrat, avec un état-major de nombreux assesseurs⁵. Les communications entre l'administration centrale à Rome et celle des provinces étaient assurées par des courriers (*tabellarii*) esclaves pour la plupart ; il est intéressant de noter, à ce propos, que ces courriers, souvent mentionnés dans la correspondance de Cicéron, se chargeaient aussi de transmettre les lettres particulières des personnes en relation avec leurs maîtres.

¹ FESTUS, p. 151, M.

² TITE-LIVE, XXII, 60 : *prædibus et prædiis cavere populo*.

³ CICÉRON, dans son plaidoyer *pro Rabirio Postumo*, 2, 4, dit que le père de Rabirius avait eu de grandes parts (*magnas partes*) dans les affaires des publicains. Un certain Aufidius (VALÈRE MAXIME, VI, 9, 7) n'eut qu'une petite part (*exiguam particulam*) dans les fermes d'Asie. Comp. CICÉRON, *in Vat.*, 12, 29.

⁴ C'est la manière de voir de DELOUME : *Les Manieurs d'argent à Rome*, p. 119 sqq.

⁵ MARQUARDT, *Staatsverwaltung*, II, p. 300 sqq.

De pareilles affaires, dont dépendaient les intérêts d'un si grand nombre de citoyens, devaient rendre nécessaire un lieu de réunion analogue à la Bourse des temps modernes. En fait, les basiliques et les portiques que nous avons vus dans notre promenade à travers Rome, en tenaient lieu¹. Le lecteur des lettres de Cicéron aura remarqué combien souvent il y est question du Forum comme centre de la vie romaine ; descendre au Forum était l'équivalent d'[aller à la Bourse](#) ou d'[aller à la Chambre](#). Tous ceux qui avaient placé de l'argent dans les sociétés de publicains désiraient connaître les dernières nouvelles apportées des provinces par les courriers ; par exemple, l'état des récoltes en Sicile ou en Asie ; les dispositions de quelque gouverneur provincial envers les publicains de sa province ; l'approche de quelque ennemi, comme Mithridate ou Arioviste, qui, en pénétrant sur le territoire romain, risquait de ruiner les espérances fondées sur une entreprise prospère. Assurément, l'amour de Cicéron pour le Forum n'était pas dû seulement à des raisons politiques ; il l'aimait parce que c'était le théâtre de ses grands triomphes d'avocat, mais aussi sans doute parce qu'il avait des intérêts dans quelqu'une des compagnies qui y avaient installé leur quartier général. Quand il presse le peuple de donner à Pompée les pouvoirs extraordinaires qui permettront d'expulser Mithridate de l'Asie romaine à laquelle celui-ci avait causé des dommages incalculables, il insiste avec autant d'éloquence que de sagacité sur l'importance de cette province, non seulement pour l'Etat, mais pour un grand nombre de citoyens qui avaient compté sur ses ressources pour y placer leurs capitaux². [La ruine de quelques-uns, dit-il, entraînera celle de beaucoup d'autres. Sauvez l'Etat d'un pareil désastre ; et, croyez-moi, — du reste, vous le savez aussi bien que moi, — tout l'édifice de notre crédit, toutes les affaires financières qui se traitent ici au Forum, dépendent des revenus de la province d'Asie. Laissez-les tarir, et tout notre crédit s'écroulera avec fracas. Veillez-y ; n'hésitez pas un instant à poursuivre, avec toute l'énergie dont vous êtes capables, une guerre qui doit sauvegarder la gloire du nom romain, la sécurité de nos alliés, nos ressources les plus précieuses et la fortune de particuliers innombrables](#)³.

C'est là un bon exemple de la façon dont les intérêts financiers influaient sur les décisions du pouvoir politique ; il est d'autant plus frappant que, peu d'années auparavant Sylla avait fait tous ses efforts pour affaiblir la puissance des capitalistes envisagés comme formant une classe distincte de citoyens. Pompée quitta Rome muni de pouvoirs extraordinaires, et l'on peut le considérer comme le représentant provisoire des financiers ; en somme, le résultat de ces mesures fut heureux et les opérations de Pompée dans l'Est rendirent à l'Empire des services d'une utilité durable. Mais la constitution en fut ébranlée ; elle ne s'en remit jamais entièrement et tous les efforts de Pompée ne parvinrent pas à rendre à la malheureuse Province d'Asie son ancienne prospérité. Quatre ans plus tard, la société qui s'y était fait adjuger la perception des impôts demanda à résilier son bail. C'était une honte⁴, comme Cicéron le dit lui-même expressément ; mais on peut admettre qu'elle eut beaucoup de peine à faire rentrer l'argent et qu'elle craignait de tout perdre⁵ par suite de

¹ DELOUME, *Manieurs d'argent*, p. 317 sqq.

² *Pro Lege Manilia*, 7, 18.

³ *Pro Lege Manilia*, 7, 19.

⁴ *Ad Att.*, I, 17, 9. Crassus sans doute gros actionnaire les poussait.

⁵ Dans une lettre à son frère, alors gouverneur de cette province, Cicéron envisage la possibilité de soumissions faites à perte (*ad. Q. Fratr.*, I, I, 133) *publicis male redemptis*.

l'appauvrissement des provinciaux. Cette affaire fut la cause d'une nouvelle crise politique, car le Sénat, poussé par Caton, était disposé à refuser la faveur demandée, et cette alliance des sénateurs et des hommes d'affaires (*ordinum concordia*), que la politique de Cicéron avait eu pour but principal de consolider en concentrant toutes les forces de la propriété pour les opposer au socialisme et à l'anarchie, fut si sérieusement ébranlée qu'elle cessa désormais de jouer aucun rôle politique.

Ces compagnies et leurs agents devaient causer à Cicéron de perpétuels embarras lorsqu'il, devint, lui aussi, gouverneur provincial. Quand il fut chargé, en 51 A. C., du gouvernement de la Cilicie, il y trouva une population incapable de payer ses impôts et obligée de recourir aux prêteurs d'argent¹ pour obtenir d'eux les moyens de s'acquitter ; le voilà tiraillé entre ses sympathies pour ces infortunés provinciaux qui lui inspiraient une sincère pitié, et le souci des intérêts de la compagnie fermière et de ceux qui y avaient placé leurs fonds. Il avait essayé, par un édit qui précéda son arrivée dans la province, de tenir la balance égale entre ces intérêts opposés. Dans une lettre à Atticus, qui, en qualité de capitaliste, désirait fort apprendre ce qui se passait, il affirme qu'il soigne de son mieux les intérêts des publicains, qu'il les amadoue, les comble d'éloges, leur fait des concessions tout en ayant soin de les empêcher de commettre aucun méfait² ; ces derniers mots ne devaient pas être du goût de son ami. Tous les gouverneurs provinciaux, surtout dans les provinces de l'Est, qui avaient, pendant près de trois siècles, servi de théâtre à des guerres continuelles, se trouvèrent, quand ils étaient honnêtes, en proie aux mêmes difficultés. On les assiégeait sans cesse de sollicitations en faveur des compagnies fermières ou de leurs agents ; les solliciteurs ne tenaient aucun compte de la condition des provinces ni de leurs facultés productives, tant la passion du lucre avait pris possession des Romains. On trouve dans la correspondance de Cicéron bien des sollicitations de ce genre adressées par lui-même à d'autres gouverneurs provinciaux, même à l'époque où il administrait encore la Cilicie. Nous en donnerons deux exemples.

Le premier est une lettre à Publius Silius Nerva, propréteur de Bithynie, province récemment annexée à l'Empire par Pompée. Cicéron mande à son correspondant qu'il est lui-même en relations étroites avec les associés de la compagnie concessionnaire des droits de pâture dans la province, **non seulement parce que cette société elle-même est ma cliente, mais parce que je suis intimement lié avec la plupart des associés**. Pouvons-nous douter qu'il ne fût porteur d'actions ? Il presse Nerva de faire tout son possible en faveur de Terentius Hispo, *promagister* de la compagnie, et de lui assurer les moyens de traiter avec les communautés imposées ; il compte — nous sommes heureux de le reconnaître — sur le tact et la bonté du gouverneur³.

Nous citerons en entier une autre lettre de Cicéron adressée à son gendre Furius Crassipes, questeur de Bithynie⁴.

Dans une lettre d'introduction en 46, il fait allusion à de lourdes pertes subies de cette manière, *ad Fam.*, XIII, 10.

¹ *Ad Att.*, V, 16, 2.

² *Ad Att.*, VI, 1, 16.

³ *Ad Familiares*, XIII, 65.

⁴ *Ad Familiares*, XIII, 9.

Je t'ai recommandé de vive voix et du mieux que j'ai pu, la compagnie bithynienne et, soit déférence de ta part, soit inclination naturelle, tu m'as paru tout disposé à tout faire pour lui être utile. Les intéressés se persuadent qu'une lettre de moi, où je consignerais de nouveau mes sentiments pour eux, avancerait beaucoup leurs affaires, et je m'empresse de me rendre à leur désir. Tu sais que j'ai toujours été porté de cœur pour l'ordre des publicains ; que je dois d'ailleurs de la gratitude aux services sans nombre que l'ordre équestre m'a rendus ; que j'aime tout particulièrement la compagnie bithynienne, et qu'enfin cette compagnie qui appartient à un ordre puissant et qui se compose d'hommes distingués, joue un grand rôle dans l'État. Elle est formée en effet de membres pris dans diverses sociétés et le hasard fait qu'ils sont presque tous mes amis, notamment l'homme qui en ce moment a le plus fort intérêt dans l'entreprise et y joue un rôle principal, P. Rupilius, son président. Les choses étant ainsi, je te recommande de la manière la plus instante Cn. Pupius, l'un des agents de la compagnie¹. Veuille le seconder, le servir et faire, tant qu'il dépendra de toi, tout ce qu'il faut pour que ses opérations, tu le peux sans peine, répondent aux vues des mandataires. Je sais quelle est l'influence d'un questeur. Il t'est facile de défendre bien utilement et de faire prospérer les intérêts de la compagnie ; et c'est ce que je te supplie de faire. Tu me rendras personnellement fort heureux et tu apprendras en même temps ; je te le garantis par expérience, que les associés de la compagnie bithynienne gardent le souvenir du bien qu'on leur fait et savent en témoigner leur reconnaissance.

Que Cicéron, le plus compatissant des hommes publics romains, ait pu défendre avec tant de force et d'urgence les prétentions des compagnies et, comme dans cette seconde lettre, sans la moindre allusion aux intérêts de la province et de la population, cela nous permet de nous représenter comment d'autres, moins scrupuleux, ont pu se coaliser avec les capitalistes pour organiser le pillage dans des pays auxquels il ne manquait que la paix et un gouvernement bienveillant pour se remettre de siècles de misère. Une telle lettre est la plus forte critique que l'on puisse faire du pernicieux système de la ferme des impôts ; système qui allait être modifié, réglementé et réduit à l'impuissance par le gouvernement bienfaisant et éclairé du premier Empire.

Voyons maintenant comment s'exerçait l'activité de l'autre classe des gens d'affaires, de ceux qui s'occupaient de banque et de prêts d'argent (*negotiatores*).

En faisant un tour dans la cité, lors de notre première promenade, nous avons remarqué, au nord du Forum, du côté exposé au soleil, les échoppes des banquiers (*tabernæ argentariæ*). Ces banquiers ne furent à l'origine que des changeurs, comme leur nom l'indique ; ils ne tardèrent pas à former une classe spéciale de financiers qui répondit à un besoin nouveau dès que l'augmentation du commerce et l'extension de l'Empire firent affluer à Rome une quantité de monnaies étrangères. Les communautés italiennes qui n'appartenaient pas à l'État romain frappèrent leur propre monnaie jusqu'au moment où elles obtinrent le droit de cité après la guerre sociale ; cela prouve qu'on eut besoin d'hommes dont ce fut le métier de connaître le cours des monnaies sur le marché de Rome. Au moment où Rome fut impliquée dans les affaires d'Orient, il circula dans la ville des tétradrachmes d'Antioche et d'Alexandrie, des drachmes de Rhodes, des

¹ *Qui est in operis ejus societatis* ; c'est-à-dire engagé comme agent subalterne. — MARQUARDT, *Staatsverwaltung*, II, p. 301.

cistophores des rois de Pergame, frappés plus tard dans la province d'Asie¹. Les bénéfiques produits par le commerce des changes, certainement fructueux, formèrent un capital qu'on put utiliser à garantir des dépôts et à faire des avances ; à elle seule, la possession d'une réserve monnayée destinée aux opérations du change devait influencer sur le développement de la profession de banquier. De même, les essayeurs des monnaies (*nummularii*), par les mains desquels il en Passait beaucoup, durent chercher à créer un commerce particulier outre leurs occupations officielles et publiques. Tous, *argentarii* ou *nummularii* peuvent être désignés par le terme général de *fenestores*, du mot *fenus*, intérêt qu'ils exigeaient dans leurs transactions. La profession passait pour honorable, l'honnêteté et l'exactitude dans les comptes étant nécessaire ; pour y réussir². Si le lecteur veut bien se reporter au plaidoyer de Cicéron pour Cœcina (6, 16), il y verra que l'avocat s'en réfère à ces comptes ; cependant, selon toute apparence, on ne les produisit pas alors devant le tribunal ; mais, dans les *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle (XIV, 2), un juge, qui raconte un procès civil où il siégea, cite au nombre des documents produits les comptes du banquier (*mensæ rationes*). Il semble que l'*argentarius* fût prêt à se charger de presque toutes les opérations qu'un banquier moderne exécute pour son client : à recevoir des dépôts d'argent, soit à la disposition du dépositaire, soit comme placement portant intérêt ; à effectuer des versements pour le compte d'autrui contre un mandat à ordre analogue à notre chèque³ ; cet usage venait probablement de Grèce, car dans les Etats orientaux de la Méditerranée toutes les affaires de crédit et d'échange avaient été depuis longtemps organisées systématiquement. Enfin, si vous aviez besoin d'argent pour un voyage ou s'il vous fallait faire un versement à l'étranger, par exemple en Grèce ou en Asie, il arrangeait l'affaire en vous fournissant des lettres de crédit ou des traites sur un banquier dans les villes qu'il vous convenait de lui indiquer ; cela vous épargnait la peine d'emporter de lourdes sommes en espèces. Quand Cicéron envoya son fils à l'université d'Athènes, il voulut lui faire une généreuse pension — trop généreuse à notre avis, car elle se montait à seize mille francs — et il demanda à Atticus s'il lui serait possible d'effectuer les versements nécessaires par lettres de change⁴ ; Atticus répondit affirmativement. De même, quand son bien-aimé secrétaire et affranchi Tiro tomba malade de la fièvre à Patras, Cicéron n'eut point de peine à y trouver un banquier prêt à lui avancer toutes les sommes dont il aurait besoin et à payer le médecin, Cicéron s'engageant à rembourser les avances à tout intermédiaire que le banquier lui indiquerait⁵.

L'*argentarius* se serait chargé aussi de vous représenter ou de vous faire représenter par un agent aux adjudications publiques de nature à vous intéresser soit comme vendeur, soit comme acheteur ; de recevoir les paiements ou d'effectuer les versements à votre place, ce qui dut lui faire bien connaître le prix courant de toute espèce de valeurs et, par-dessus le marché, la nature humaine au point de vue des affaires. D'après le passage du *pro Cæcina* que nous venons de citer, une dame, Cæsennia, désirait acheter un domaine ; elle emploie un

¹ MARQUARDT, *Staatsverwaltung*, II, p. 35, sqq.

² Le grand-père d'Auguste était un *argentarius*, au dire de Marc-Antoine (SUÉTONE, *Auguste*, 2) et cependant son fils put épouser une Julia et se faire élire au Consulat dont la mort l'empêcha de remplir les fonctions.

³ Le nom latin de ce chèque est *perscriptio*. Cp. CICÉRON, *ad. Att.*, IX, 12, 3, *virii boni usuras perscribunt*, c'est-à-dire les gens de bien tirent les intérêts de leurs dépôts.

⁴ CICÉRON, *ad Att.*, XII, 24 et 27.

⁵ CICÉRON, *ad Fam.*, XVI, 4 et 9.

agent, Æbutius, sans doute recommandé par son banquier, et c'est à lui que le domaine est adjugé. Il se charge d'en faire verser le prix à l'*argentarius* du vendeur qui est présent à l'adjudication, Cæsennia l'acquittant en fin de compte, et le banquier passant écriture du versement.

La fonction la plus importante de ces financiers c'était de procurer de l'argent à ceux qui en manquaient, c'est-à-dire de faire des avances à intérêt. L'indigent pressé d'argent pouvait se fournir d'espèces chez l'*argentarius*, pour peu qu'il eût quelque garantie à offrir ; il risquait fort, il est vrai, de se prendre aux filets du prêteur, comme nous l'avons vu précédemment, et de s'y empêtrer sans espoir. Que le même *argentarius* s'occupât d'aussi petites affaires et en même temps d'ouvrir des crédits au riche, nous l'ignorons ; il peut se faire que les grands financiers comme Atticus se servissent des *argentarii* en qualité d'intermédiaires amenant ainsi de l'eau à leur moulin. Atticus se chargeait de procurer des sommes fort importantes à son ami Cicéron ; nous le savons par les lettres que celui-ci lui écrivit à l'époque où il voulait acquérir à tout prix un terrain pour y élever un tombeau à sa fille chérie¹ ; impossible de douter qu'Atticus eût été hors d'état de répondre efficacement aux instances importunes de Cicéron, s'il n'eût eu à sa disposition un grand nombre d'agents professionnels.

Ces mêmes lettres nous apprennent encore que trouver de l'argent ne signifiait pas nécessairement trouver des espèces sonnantes ; dans une société où tout le monde prêtait et empruntait, ce qui s'échangeait c'étaient surtout des nantissements, des hypothèques, des créances, et ainsi de suite. Fallait-il rembourser un ou deux millions, le rôle de votre agent était de décider votre créancier à accepter en paiement les créances contractées par d'autres en votre faveur, autrement dit de vous permettre de lui endosser les billets ou autres créances reçues par vous de vos propres débiteurs².

Il est clair que les prêteurs d'argent brassaient d'énormes affaires, même à Rome seulement ; ce n'était pas sans risques évidemment, mais ce n'était pas non plus sans profits. A Rome, l'on prêtait et l'on empruntait, et dans tout l'Empire aussi. Il faudrait un traité d'économie politique pour expliquer pourquoi les particuliers, les villes, les rois même avaient toujours besoin d'argent ; il en fallait pour faire face à la cherté toujours plus grande de la vie, aux exigences d'un luxe toujours croissant chez les hautes classes³ ; il en fallait aux villes de la Grèce et de l'Orient pour réparer les dommages causés par trois siècles de guerre ; il en fallait aux provinciaux appauvris pour payer les impôts dont ni les publicains ni le gouvernement romain ne pouvaient attendre la rentrée ; il en fallait aux rois sur lesquels l'empire romain étendait son ombre fatale, pour suffire aux besoins de leur gouvernement, ou pour acheter les magistrats romains et obtenir d'eux quelque décret favorable. Cicéron à la fin de sa vie, revenant à son consulat de 63, dit qu'à aucun moment, autant qu'il s'en souvienne, le monde entier ne s'était trouvé aussi endetté⁴, et, dans un fameux passage de la seconde Catilinaire, il nous a laissé une énumération pittoresque des diverses classes de débiteurs à Rome et en Italie à cette époque (*Cat.*, II, §

¹ CICÉRON, *ad Att.*, XIII, contient un grand nombre de lettres intéressantes sur ce sujet.

² CICÉRON, *ad Att.*, XIII, 2, 3. Comp. XII, 25. D'après ce dernier passage la femme de Cicéron, Terentia, après son divorce, veut acquitter une dette en transférant à son créancier une créance qu'elle avait sur Cicéron. On pouvait aussi se dispenser de rembourser le capital en payant l'intérêt de la somme empruntée.

³ Bon exemple de ceci dans VELLEIUS, II, 10 (loyer).

⁴ CICÉRON, *de officiis*, II, 24, 84.

18 sqq.) Il cite ceux qui sont riches et ne veulent pas payer ; ceux qui sont criblés de dettes et comptent sur une révolution pour les en débarrasser ; les vétérans de l'armée de Sylla établis dans les colonies comme Fiesole, qui se sont endettés jusqu'au cou pour mener une vie fastueuse ; les anciens débiteurs de la ville qui s'enfoncent de plus en plus et qui se sont joints aux conspirateurs pour courir une dernière fois la chance. Il y eut, en effet, dans cette année fameuse, une véritable fermentation sociale causée par des troubles économiques des plus sérieux ; on peut découvrir les germes du mal en remontant jusqu'à la guerre d'Annibal et aux conséquences qu'elle eut pour l'Italie, mais tous les symptômes en avaient été continuellement aggravés par la négligence et l'aveuglement du gouvernement, la guerre sociale et les guerres civiles de 90 à 82 A. C. les portèrent à leur Paroxysme. En 63, l'État échappa à une catastrophe économique grâce à la vigilance de Cicéron et à l'alliance des honnêtes gens sous sa direction. En 49 et encore en 48, il fut sauvé d'un désastre semblable par le bon sens de César et de ses agents, qui surent louvoyer adroitement entre Charybde et Scylla, et réussirent à sauver les débiteurs sans ruiner les créanciers¹.

On est stupéfait des sommes auxquelles se montaient les dettes et les prêts des grands personnages de l'époque, au dire des écrivains postérieurs, comme Plutarque, par exemple. On peut leur accorder quelque crédit et admettre qu'ils donnent une impression assez juste de la témérité des particuliers en matière de finance. Mais les seuls renseignements authentiques nous viennent des détails sur ses affaires personnelles qui sont échappés à Cicéron dans sa correspondance² ; encore y faudrait-il bien des explications que nous ne pouvons donner ici. Le fait certain, c'est que Cicéron ne put jamais compter que sur un très modique revenu et qu'il se trouva parfois très court d'argent, surtout, bien entendu, après son exil et la confiscation de ses biens ; cependant il n'éprouva jamais la moindre difficulté à se procurer toutes les sommes dont il eut besoin et nous ne le voyons jamais montrer la moindre inquiétude à propos de ses ressources. Sa profession d'avocat ne lui procurait que des profits indirects et de temps à autre seulement, sous forme de legs ou de cadeaux, la loi Cincia interdisant aux avocats de réclamer des honoraires ; ses travaux littéraires ne pouvaient guère lui rapporter d'argent ; ses biens héréditaires étaient médiocres ; ses villas n'étaient pas des fermes de rapport et l'on n'avait pas alors l'habitude de louer sa maison de campagne, comme nous le faisons de nos jours, quand on ne l'habite pas ; il refusa un de ces gouvernements provinciaux où l'on faisait fortune et quand enfin il fut forcé d'en accepter un, il n'en tira qu'une somme bien piètre, au jugement de ses contemporains, soit quelque cinq cent mille francs, qu'il mit en dépôt à Éphèse et qui furent saisis par les Pompéiens durant la guerre civile³. Et cependant, de bonne heure déjà, ses moyens lui permirent de subvenir aux dépenses électorales quand il brigua des magistratures successives, et de vivre sur le pied d'un homme public d'importance. Immédiatement après son consulat, il paya neuf cent mille francs la maison de Crassus sur le Palatin, et c'est alors que nous voyons pour la première fois comment il opérait. Voici textuellement ce qu'il écrit à son ami, en décembre 62 A. C.⁴ : J'ai acheté la maison pour trois millions cinq cent mille sesterces (soit

¹ CÉSAR, de B. Giv., III, 1 et 20 sqq.

² DELOUME, dans ses *Manieurs d'argent*, a un chapitre sur cette question (p. 58 sqq.), mais les détails n'en sont pas parfaitement exacts. L'esquisse de BOISSIER dans *Cicéron et ses amis* l'est tout à fait, p. 83.

³ *Ad Fam.*, V, 20 fin.

⁴ *Ad Fam.*, V, 9.

près de neuf cent mille francs) ; me voilà si endetté que j'aurais envie de me faire conspirateur à mon tour si je trouvais personne pour se joindre à moi. L'argent abonde à six pour cent, et le succès de mes mesures (pendant son consulat) me donne du crédit.

Le fait est que les hommes d'affaires et les grands capitalistes regardèrent toujours Cicéron comme un homme auquel on pouvait prêter sans inquiétude ; d'abord parce que c'était un honnête homme qui n'aurait jamais songé à manquer à ses engagements, ensuite parce qu'il comptait beaucoup d'amis riches, outre le prêteur du moment, entre autres, le plus fidèle de tous, le prudent et infatigable Atticus. C'est par des emprunts dont il payait régulièrement l'intérêt qu'il parvenait à se procurer les sommes dont il avait besoin. Il se peut que de temps en temps il fît quelques profits dans la ferme des impôts ; nous avons vu qu'il possédait des actions des compagnies fermières. Mais il ne nous en dit rien dans ses lettres¹, tandis qu'il parle souvent de ses emprunts. Après son retour d'exil, malgré le dédommagement un peu maigre, il est vrai, que le Sénat lui accorda, pour la perte de ses biens, il se met immédiatement à emprunter et à bâtir. Je bâtis en trois endroits, écrit-il à son frère², et je répare les maisons qui me restent ; je vis en prodigue plus encore qu'auparavant ; mais il le faut. Nous apprenons aussi à qui il empruntait. C'était à ce frère qui évidemment ne pouvait pas plus que lui, moins même peut-être, compter sur des revenus assurés. Mais ce frère - avait pendant trois ans (61-58 A. C.) gouverné l'Asie non sans en tirer certainement de grosses sommes, malgré l'épuisement de cette province ; pour le moment, en qualité de légat de Pompée, il était chargé d'organiser les approvisionnements en blé, ce qui l'avait mis en contact avec l'un des plus gros capitalistes de l'époque. Tout ce que Marcus pouvait faire pour rembourser son frère, c'était d'emprunter à d'autres amis. Je suis très court d'argent. Pour m'acquitter envers mon frère, malgré ses refus répétés, j'ai dû avoir recours à mes amis, je ne pouvais pas rester sans le sou. Le lecteur naïf éprouverait quelque étonnement à voir, deux ans plus tard, Quintus à son tour endetté jusqu'au cou³ ; mais s'il continue à lire la correspondance, son étonnement cessera. Grâce à la perspective d'un long séjour en Gaule sous les ordres de César, Quintus aurait trouvé autant de prêteurs qu'il aurait voulu ; le fait est qu'avec l'aide de César, qui leur abandonna une part du butin des guerres de Gaule, les deux frères se virent dans l'opulence. La guerre civile et l'obligation de rembourser César ruinèrent à peu près Marcus vers la fin de sa vie ; mais rien ne l'empêcha de se procurer de l'argent pour satisfaire ses fantaisies ; quand il eut le malheur de perdre sa fille, il lui plut d'acheter des jardins suburbains pour y élever à sa mémoire un tombeau digne — ce qui nous semble étrange — d'attirer l'attention du public, et il charge Atticus de lui trouver ce qu'il lui faut à tout prix. Arrange-toi comme tu voudras ; ne t'inquiète pas de ménager ma bourse — je n'en ai pas souci ; inquiète-toi de ce qu'il me faut⁴.

¹ La tentative de Deloume pour prouver que Cicéron spécula et fit d'énormes profits me paraît manquer le but.

² *Ad Q. Fratr.*, II, 4, 3. *Comp. Ad. Att.*, IV, 2.

³ *Ad Q. Fratr.*, II, 14, 3.

⁴ *Ad Att.*, XII, 22. Voici, pour finir, un exemple topique de la négligence que nous avons notée. Decimus Brutus, en mars 44, possédait un capital de 8.000.000 francs ; cependant, l'année suivante, il écrit à Cicéron que, non seulement il avait des dettes,

Telles étant les méthodes financières de Cicéron et de son frère, nous ne serons pas surpris de voir la nouvelle génération emboîter le pas. Le jeune Marcus, nous l'avons dit, touchait une grosse pension à Athènes et il semble s'en être assez bien contenté, malgré quelques légers embarras ; mais le jeune Quintus, son cousin, venant faire visite à son oncle, en 45, l'aborda d'un air mélancolique ; interrogé sur les causes de sa tristesse, il répondit qu'il allait accompagner César à la guerre contre les Parthes pour fuir ses créanciers et dans l'espérance de gagner de quoi les rembourser¹. Il ne lui restait pas assez d'argent pour terminer son voyage. L'oncle n'offrit pas de lui en donner et ne semble pas avoir pris bien au sérieux les embarras de son neveu.

Encore un exemple des extraordinaires procédés de l'époque en matière de finance et nous en aurons fini. Par bonheur, l'histoire en est venue jusqu'à nous, grâce au plaidoyer de Cicéron pour un certain Rabirius Postumus, en l'an 54 ; ce personnage était mis en cause en vertu d'une loi de César sur la concussion (*de pecuniis repetundis*). Ce procès nous découvre de la manière la plus claire comment on s'y prenait aux derniers temps de la République pour gagner de l'argent et pour en faire usage.

Le père de ce Rabirius avait été, dit Cicéron, un membre distingué de l'ordre équestre et un publicain opulent et puissant point rapace et même très libéral pour ses amis. En d'autres termes, il n'était pas avare, car l'avarice était rare à cette époque, et il prêtait largement pour gagner de l'influence et de la considération. Le fils prit la suite des affaires paternelles et s'engagea dans de vastes opérations financières ; il spécula sur les actions des compagnies adjudicataires d'impôts ; il prêta de l'argent à des villes dans plusieurs provinces ; il en prêta à Ptolémée Aulète, roi d'Egypte, avant que celui-ci eût été chassé de son royaume par une sédition et plus tard quand il était à Rome, en 59 et 58, intrigant pour décider le Sénat à le rétablir sur son trône. Rabirius ne douta jamais de la restauration de Ptolémée ; il semble avoir été incapable de se rendre compte qu'une pareille politique ferait naître des contestations et des querelles, ce qui fut précisément le cas dans l'hiver de 57-56. Il prêta encore et persuada à ses amis de se joindre à lui² en leur représentant la cause du roi comme un bon placement, puis, comme un agent d'affaires de notre temps qui glisse si facilement de la négligence au crime, il fut obligé de prêter et de prêter encore, de peur que, s'il s'y refusait, le roi ne le traitât en ennemi. Il avait risqué sa fortune dans une entreprise désespérée. Le temps passait et Ptolémée n'était pas restauré et, sans les revenus de son royaume, il se trouvait, bien entendu, hors d'état de rembourser ses créanciers. A la fin de l'an 56, Gabinius, alors gouverneur de Syrie, fit exercer une pression sur lui par les créanciers, au nombre desquels étaient peut-être César et Pompée, pour le décider à rentrer en Egypte sans l'autorisation du Sénat. Ptolémée emmena Rabirius et, en garantie des remboursements, le nomma surintendant des revenus égyptiens³. Par malheur pour Rabirius, son rusé débiteur se retourna contre lui ; le malheureux créancier parvint, non sans peine, à s'enfuir d'Egypte et perdit tout. Quand Gabinius fut accusé de concussion (*de repetundis*) et reconnu coupable d'avoir

mais que ses amis en avaient contracté de leur côté pour lui venir en aide (*ad. Fam.*, XI, 10, 5). Il est vrai que c'était pour entretenir des troupes.

¹ *Ad Att.*, XIII, 42. *Comp.* XVI, 5.

² Ce roi avait réellement besoin d'argent ; c'était pour suborner le Sénat et se faire rétablir sur son trône. CICÉRON, *ad. Fam.*, I, 1.

³ CICÉRON, *pro Rab. Post.*, 8, 22.

accepté de Ptolémée des sommes énormes, Rabirius fut impliqué dans les mêmes poursuites, comme ayant pris sa part de l'argent ; Cicéron le défendit, non sans succès, semble-t-il, en plaidant que les chevaliers n'étaient pas passibles de poursuites, en vertu de la loi Julia. Vers la fin de son discours l'orateur peignit éloquemment les infortunes de son malheureux client et déclara qu'il aurait été forcé de quitter le Forum, — c'est-à-dire affiché à la Bourse et disqualifié, — si César n'était pas venu à son secours en mettant de grosses sommes à sa disposition.

Ce que Rabirius avait fait, c'était tout simplement de jouer sur un énorme enjeu et de trouver d'autres personnes pour tenir l'enjeu avec lui. La chance tourna contre lui et mal lui en prit. On dirait vraiment que les personnages riches et influents étaient possédés d'une extravagante passion pour les spéculations ; c'était la mode du jour et on n'y voyait point de mal, à condition de ne pas s'y ruiner. Ainsi les énormes capitaux extorqués aux provinces et aux royaumes limitrophes de l'Empire n'étaient presque jamais consacrés à des dépenses productives. Ils ne retournaient jamais aux pays d'où ils venaient, pour en développer les ressources ; le joueur n'avait pas la moindre idée de les faire servir — fût-ce même en Italie — à des entreprises industrielles. Ces villas sans nombre, dont nous reparlerons, étaient des demeures fastueuses et magnifiques, ce n'étaient jamais des centres d'industrie agricole. On peut croire, il est vrai, d'après certains indices, à une renaissance de l'agriculture en Italie, surtout s'il s'agit de la culture de l'olivier et de la vigne ; Varron, quelque vingt ans plus tard, revendique pour sa patrie le mérite d'être le pays le mieux cultivé du monde¹. Il se peut que le tapage du Forum en délire et de ses furieuses spéculations nous ait empêchés d'entendre parler des silencieux efforts des campagnards pour employer leurs capitaux à des usages légitimes et productifs. Mais le centre de la vie sociale à Rome était le Forum, et le Forum ignorait à peu près tout de la mise en valeur prudente et scientifique des capitaux.

Des deux classes de gens d'affaires que nous venons d'étudier, fermiers des impôts et prêteurs d'argent, il est difficile de dire laquelle fit le plus de mal à l'Empire ; ils agirent de concert pour extorquer de l'argent aux provinciaux sans défense. Leur influence combinée eut un effet désastreux moralement et socialement sur les classes supérieures de la société à Rome. Les maladies économiques réagissent sur l'état moral et mental d'un peuple. Quand l'idée de gagner de l'argent pour lui-même ou pour le plaisir qu'on trouve à l'émotion de la lutte, l'emporte sur toute autre préoccupation chez la plupart des citoyens, la perception morale ne tarde pas à s'oblitérer. Le sens de la justice disparaît ; quand un homme est en proie à la fièvre du gain il ne s'arrête pas pour se demander si ses gains sont légitimes et, à cette époque, des lois, inefficaces pour la plupart, étaient la seule garantie des sujets de l'Empire contre les exactions. Bien des choses nous répugnent dans la poésie raffinée de Catulle, mais rien ne choque plus notre sentiment moderne que ses virulentes invectives contre un gouverneur provincial qu'il avait accompagné en Bithynie dans l'espoir d'y faire fortune, et dont l'administration équitable trompa ses espérances. Le sens des devoirs que la richesse nous impose, le sentiment qu'il faut savoir en user pour le bien général ou du moins en consacrer une partie à des œuvres utiles, se perd. Enfin, l'excitation de la lutte dans cette course à la fortune produit une singulière inquiétude et cette versatilité des caractères dont nous trouvons nombre d'exemples à l'époque que nous étudions. [Inconstant comme l'onde, tu](#)

¹ VARRON, *R. R.*, I, 2.

n'excelleras en rien, voilà une menace qui pourrait s'adresser à beaucoup de jeunes gens en relation avec Cicéron et à bien des femmes aussi.

Aucune opération hâtive ne pouvait guérir ces maux ; il y fallait l'art soigneux et patient d'un médecin avisé. Là, comme en maint autre cas, Auguste fit preuve de son merveilleux discernement de réformateur social. Le premier remède urgent, c'était d'établir une paix relativement durable, de créer une atmosphère salubre où le patient eût le temps de recouvrer sa vigueur native. Il fallait ensuite couper court à tout ce qui pouvait stimuler la passion des richesses et des dépenses illégales ou inutiles ; il fallait, en même temps, revivifier le sentiment du devoir envers l'État et le gouvernement. On rendit donc plus efficaces les responsabilités des gouverneurs provinciaux et un recensement, établi sur des bases scientifiques, fit connaître exactement la valeur imposable de la fortune provinciale ; on surveilla plus soigneusement les fermes des impôts qui finirent par disparaître. Il est vrai sans doute que, sous l'Empire, de grandes fortunes se firent et se perdirent, mais l'esprit d'agiotage, la furieuse témérité des spéculations financières, ne se rencontrent plus. Le Forum en délire se calme et l'Italie redevient le lieu d'élection d'une vie rurale heureuse et utile. L'égoïsme passionné et sans bornes d'un Catulle fait place, dans la génération suivante, à la calme douceur de l'optimisme virgilien ; en passant d'un poète à l'autre, nous voyons disparaître derrière nous une époque d'égoïsme ombrageux auquel succède une ère nouvelle où le devoir et l'honneur, le travail de la terre, le dévouement laborieux au service de l'État, passeront pour des biens plus propres à rendre la vie digne d'être vécue, que toutes les richesses accumulées par un Crassus.

CHAPITRE IV. — L'ARISTOCRATIE GOUVERNEMENTALE.

Il y avait à Rome, au temps de Cicéron, une aristocratie supérieure par sa position sociale, sinon par ses richesses, aux gens d'affaires de l'ordre équestre, mais dont un Romain de ce temps là aurait eu quelque peine à définir clairement la nature. Il est vrai que tous les étrangers arrivant à Rome savaient à quoi s'en tenir sur le compte de ce Sénat, de ce grand corps chargé de recevoir les envoyés de toutes les nations encore indépendantes. On aurait pu, au besoin, apprendre au nouvel arrivé que tous les membres de cette auguste assemblée étaient, eux et leurs familles, considérés comme occupant une position supérieure à celle de l'ordre équestre et comme constituant la partie principale de l'aristocratie proprement dite. Mais si, par hasard, l'informateur appartenait à quelque vieille famille de conservateurs romains, il aurait probablement cherché à préciser la définition. Il y a maintenant, aurait-il dit, beaucoup de personnages qui n'ont été admis au Sénat que parce qu'ils ont exercé les fonctions de questeur, ce dont Sylla a fait la condition nécessaire pour avoir le droit d'y siéger ; on y voit aussi beaucoup de ces chevaliers que Sylla a transformés en sénateurs en vertu d'un vote du peuple ; ces gens-là, y compris Cicéron, le grand orateur, je ne les considère pas comme faisant réellement partie de l'aristocratie ; ils n'appartiennent pas à ces vieilles familles qui, aux temps passés, ont rendu à l'Etat des services signalés. Ils n'ont point chez eux les images de leurs ancêtres ; ils viennent de municipes ; d'autres ont pour origine quelque-obscur famille de la ville ; tous ces gens doivent leur élévation peut-être à leurs talents, peut-être seulement à leur argent ; ils n'offrent pas ces garanties que donne l'ancienneté de la race : leurs noms ne figurent pas dans nos annales. Nous autres Romains (et l'on n'est pas vraiment Romain si l'on n'est pas conservateur), nous sommes profondément convaincus qu'il est plus sûr d'élire à une magistrature un homme dont les ancêtres se sont élevés autrefois aux premiers honneurs, qu'un inconnu dont la famille n'a jamais été mise à l'épreuve ; notre conviction se fonde sans hésitation sur l'expérience de la nature humaine. A mon avis, un homme qui ne siège pas au Sénat faute d'argent ou d'ambition, mais dont la famille a ses images, ses traditions et des aïeux illustres, est autrement digne du nom d'optimate que la plupart de ces hommes nouveaux. Par bonheur, nos plus glorieuses familles, dont les noms sont connus dans tout l'Empire, ont encore leurs représentants au Sénat et, en fait, ils y forment un parti puissant capable de résister jusqu'au bout à la dangereuse révolution qui nous menace. Le peuple élit encore aux magistratures des Æmilii, des Lutatii, des Claudii, des Corneli, des Julii, et bien d'autres dont les aïeux se sont illustrés dans notre histoire, et il continuera à en élire, j'en ai la ferme espérance, aussi longtemps que notre République durera¹.

Ces grands noms brillaient encore d'un vif éclat ; il en est de même en Angleterre des vieilles familles titrées ; on peut dire que ceux qui les représentèrent étaient presque fondés à réclamer, comme par droit de naissance, les hautes charges de l'État ; c'est ce qu'ont fait durant un siècle après leur triomphe les familles Whig de la Révolution. Il pourrait nous arriver d'attribuer au mot aristocratie un sens plus étendu, mais ces vieilles familles

¹ La République ne devait plus durer longtemps ; mais parmi les consuls des dernières années on trouve plusieurs membres des vieilles familles.

formaient bien la vraie aristocratie et inspiraient à ceux qui n'en faisaient pas partie ce même respect qui est encore un des traits les plus frappants du caractère anglais. Aux yeux des nobles personnages romains, Cicéron, par exemple, n'était qu'un *outsider*, un *novus homo*. Le lecteur attentif de la correspondance de Cicéron, s'il remarque, comme il faudrait toujours le faire, combien l'attitude de Cicéron se modifie suivant les correspondants auxquels il s'adresse, sera frappé de le voir relativement gauche et guindé quand il écrit à l'un de ces grands aristocrates avec lesquels il n'a jamais vécu sur un pied d'intimité. En revanche, avec quelle aisance, avec quel abandon sa plume court quand il cause avec un Atticus, avec un Pætus, avec un M. Marius, qui ne sont pas de la noblesse. Il est vrai que son embarras tient parfois aussi à des causes spéciales quand il s'adresse à de grands personnages comme Lentulus Spinther, consul en 57, ou Appius Claudius consul en 53 ; s'il avait eu affaire à des hommes de sa classe, il n'aurait pas éprouvé la même gêne. Lorsqu'il écrit à des correspondants d'un rang supérieur au sien, il se permet rarement, sinon jamais, ces petites plaisanteries, ces badinages, ces allusions qui donnent tant de vie à sa correspondance intime, et il se garde de laisser échapper à leur adresse des vérités qui pourraient leur déplaire.

Voici un spécimen qui donnera quelque idée de sa manière quand il écrit à un aristocrate ; c'est une lettre de félicitations à Lucius Aemilius Paullus à propos de son élection au consulat, en 51 A. C. :

Quoique je n'aie jamais douté que le Peuple Romain, touché de la grandeur de tes services et de l'éclat de ta maison, ne dût un jour t'élever, avec enthousiasme et par des suffrages unanimes, à la dignité de Consul, la nouvelle de ton élection ne m'en a pas moins comblé de joie. Puisse la faveur des dieux et de la Fortune te suivre dans ce haut rang et ton administration devenir digne de toi et de tes nobles ancêtres. Que ne m'a-t-il été donné d'être présent à ce jour objet de tous mes vœux et de pouvoir te seconder, te servir, comme tu l'as fait si admirablement toi-même pour moi. Mais puisque ce gouvernement qui m'est tombé sur la tête si soudainement, si fort à l'improviste, me prive d'un tel bonheur, fais au moins que je puisse te voir exerçant à ta gloire la suprême magistrature et, par conséquent, je te le demande avec instance, fais qu'on n'abuse pas contre moi du droit de prolonger mon année d'une minute. Si tu y parviens, tu auras mis le comble aux bontés dont tu m'as donné tant de marques¹.

Cet Aemilius Paullus, comme Spinther et beaucoup d'autres, appartenait à un genre d'aristocrates fort respectables, mais manquant de caractère. Lui et ses collègues du Sénat y formaient un parti puissant et considérable qui faisait obstacle au fonctionnement efficace de l'administration. C'étaient les derniers survivants de cette vieille noblesse qui avait rendu de grands services en son temps ; ces hommes avaient été habitués à subordonner strictement l'individu à l'Etat ; chez eux, une personnalité très forte ou une ambition trop exigeante n'excitaient que des soupçons. Vers la fin de la République, au contraire, l'individualité se donna libre carrière ; jamais dans toute l'histoire ancienne la personnalité ne se montre à nous sous tant de formes variées et intéressantes,

¹ *Ad Fam.*, XV, 12. Cette lettre, plutôt guindée, est presque identique à une autre adressée au second consul désigné, autre aristocrate, Claudius Marcellus. Cicéron tient à faire ses affaires, dans l'un et l'autre cas, en écrivant à un homme d'un rang social supérieur.

même parmi les nouveaux anoblis (*nobilitas*). Nous le savons grâce à une littérature abondante, qui nous a conservé les traits individuels des personnages historiques ; et c'est un fait patent à cette époque où l'idée de l'État s'était oblitérée, où l'individu ne trouvait plus de frein à ses désirs et rarement à ses actions, plus d'obstacles au libre développement de sa personnalité pour le bien ou pour le mal. Sylla, Catilina, Pompée, Caton, Clodius, César se distinguent tous par des traits caractéristiques bien marqués et familiers à tous ceux qui ont étudié l'histoire de la révolution romaine. Parmi tous les hommes appartenant à la haute aristocratie, César est l'exemple le plus frappant de la force du caractère ; il est bon, du reste, de noter à ce propos combien cet exclusivisme que nous attribuons aux aristocrates lui fut étranger. Il était lié avec des hommes de tout rang ; ses amis les plus intimes n'appartenaient pas, semble-t-il, à la noblesse. Tandis que les grands aristocrates regardaient en général de haut un Cicéron, cet homme nouveau qu'ils haïrent même cordialement pendant quelques années¹, César, quoiqu'il y eut un abîme entre ses opinions politiques et celles de Cicéron, entretenait toujours avec lui d'agréables relations personnelles. Les manières de ce grand homme étaient charmantes ; il avait en outre ces goûts littéraires, cette sincère admiration pour le génie auxquels la sensibilité de l'homme nouveau ne pouvait pas résister. Cicéron ne fut jamais sur le même pied d'intimité avec Pompée, quoiqu'en politique il se fiât à Pompée plus qu'à César. Lui et Pompée ne s'intéressaient pas aux méfies choses. Cicéron ne se gênait pas pour se moquer de Pompée derrière son dos, mais c'est à peine si une seule fois dans sa correspondance il risque une plaisanterie sur le compte de César.

C'est ainsi que, dans l'aristocratie gouvernementale, ou aristocratie sénatoriale, se rencontrent des hommes de caractère très différent, depuis le patricien à la vieille mode, qui se montre exclusif dans ses relations sociales et qui pratique l'obstruction en politique, jusqu'à l'homme doué de génie ou de talent littéraire, qu'il soit de sang bleu comme César ou qu'il sorte de quelque municipe comme Cicéron et d'une famille qui n'a jamais visé et n'est jamais parvenue à jouer un rôle politique important.

Nous nous contenterons de distinguer et d'étudier deux types principaux de cette aristocratie ; d'abord un homme star le quel la nouvelle culture grecque avait exercé une influence bienfaisante, sans nuire aux meilleures qualités du caractère romain, mais qui, au contraire, les fit servir à des fins nouvelles ; puis un autre que cette même culture avait perverti et, chez qui par le défaut de la cuirasse, elle avait pénétré jusqu'au cœur en détruisant la vraie vertu romaine sans y substituer aucune qualité excellente. Nous verrons comment ces deux types se sont développés et nous chercherons un exemple de chacun d'eux parmi les amis intimes de Cicéron ; nous ne les choisirons pas chez des personnages connus de tout le monde, mais cependant chez des hommes éminents et intéressants, sur lesquels l'étudiant n'a en général que des notions vagues.

Depuis la guerre avec Annibal et sans doute même auparavant, les nobles romains avaient subi l'influence de la culture grecque ; ils avaient commencé à penser, à se renseigner sur les peuples qui différaient d'eux-mêmes par leurs

¹ Les lettres des années 58 à 54 sont pleines d'allusions amères à la jalousie de ces personnages ; voir la longue et violente lettre à Lentulus Spinther, d'octobre 54, où il les accuse d'avoir soutenu Clodius pour lui nuire, à lui Cicéron. Dans un billet confidentiel à Atticus, il assure qu'ils le haïssaient parce qu'il avait acheté à Tusculum la villa d'un personnage de haute noblesse, *CATULUS, ad. Fam.*, I, 9 ; *ad Att.*, IV, 5.

habitudes et leurs mœurs ; ils avaient, du moins les meilleurs d'entre eux, progressé en sagesse et en savoir. Cependant il est incontestable que les premiers symptômes de dégénérescence morale et politique apparaissent dès cette époque. Nous trouverons souvent l'occasion d'en noter les effets au dernier siècle de la République. Il est d'autant plus agréable d'insister un moment sur l'influence salutaire de la Grèce quand elle induisit les meilleurs esprits de la noblesse romaine, en stimulant leur pensée et en fortifiant les ressorts de leur activité, à s'aventurer dans les domaines inconnus d'une culture nouvelle.

Caton l'ancien lui-même, le plus rigide des conservateurs romains, n'était pas resté inébranlable et c'est à lui que Rome dut l'introduction dans la société romaine d'Ennius, la plus illustre personnalité littéraire de l'époque¹. Mais c'est chez Paul-Emile le Macédonique que nous verrons pour la première fois un exemple parfait de la culture nouvelle et de l'enthousiasme des contemporains pour la Grèce, un type de véritable aristocrate romain heureux de se mettre à l'école des Grecs. Sa vie racontée par Plutarque nous donne des renseignements précieux sur les tendances de l'époque.

Il ne réussit pas à se faire élire consul une seconde fois ; il revint alors, nous dit Plutarque, à la vie d'un simple particulier² et se consacra à ses devoirs religieux et à l'éducation de ses enfants ; il les éleva conformément aux principes des vieux Romains, suivant lesquels il avait été élevé lui-même, en y joignant la culture grecque. Il les entoura de maîtres grecs chargés de leur enseigner non seulement la grammaire, la rhétorique et la philosophie, mais même les beaux-arts et les sports de plein air, comme la chasse, que les Romains pratiquaient peu, et le dressage des chiens et des chevaux. Il se fit un devoir d'assister à tous leurs exercices physiques et intellectuels. Les résultats de cette saine éducation à la Xénophon se voient dans son fils le grand Scipion Emilien entré par adoption dans la famille des Scipions du vivant de son père. Quel que soit le point de vue dont nous envisagions sa conduite dans la guerre et dans la politique, il n'y a pas de doute que les Romains eurent raison de rester fidèles à la mémoire de ce grand homme l'un des meilleurs de leur race. Si nous embrassons d'un coup d'œil tous les actes de sa vie, depuis sa jeunesse, dont Polybe son ami nous a laissé un admirable tableau³, jusqu'à sa mort subite et probablement violente dans la pleine maturité de l'âge et des facultés, nous conviendrons que ce fut là un homme d'une grande largeur de cœur, doué d'un invincible sentiment de justice, qu'il prit pour guide dans la bonne et dans la mauvaise fortune ; dont la vie privée fut sans tache et qui haïssait la bassesse et l'immoralité chez le riche comme chez le pauvre. Il n'est pas seulement, comme son père, un noble romain, patron de la culture grecque⁴ ; nous voyons se combiner en lui et fructifier les qualités les plus belles du Romain et les dons les plus heureux du Grec. **Dans l'esprit des Romains comme Scipion pénétra cette vérité lumineuse et féconde, a dit un savant qui fait autorité, à savoir que la culture intellectuelle doit**

¹ CORNELIUS NEPOS, *Cato*, 2, 4. Il remarque que, au retour de Caton après sa questure en Sardaigne, la gloire de ramener Ennius dans sa suite parut plus éclatante à tous que le plus splendide triomphe.

² PLUTARQUE, *Paul-Emile*, 6, ad fin.

³ POLYBE, XXXII, 9, 16.

⁴ La différence entre lui et son père, surtout en fait de politique, est indiquée par Plutarque dans la Vie de celui-ci, ch. XXXVIII.

prendre pour base la rectitude morale et ils pouvaient en trouver les modèles dans le trésor de leurs traditions domestiques¹.

Quand Cicéron, qui tenait Scipion Émilien pour le plus grand des Romains, composa son dialogue de la Constitution (*de Republica*), où il introduisit l'idée nouvelle de la suprématie morale et politique d'un seul homme, c'est Scipion qu'il prend pour héros, c'est cette grande-figure qui domine l'œuvre tout entière et c'est par le Songe de Scipion qu'elle finit, à l'imitation d'un mythe platonicien.

Scipion groupa autour de lui des hommes capables et cultivés, Grecs et Romains, y compris non seulement presque tous les Romains remarquables alors par leurs talents, mais, parmi les Grecs, l'historien Polybe et le philosophe Panætius. Les meilleurs et les plus intelligents, contemporains de la jeunesse de Cicéron, étaient les héritiers directs de l'esprit de ce groupe, et c'est à la tradition qui prit naissance parmi eux que Cicéron conforma la plupart de ses opinions politiques et littéraires. Aussi, pour bien comprendre le développement de la moralité et de la mentalité des Romains au temps de Cicéron, il est indispensable d'étudier l'esprit de la génération qui fut leur éducatrice. L'espace nous manquant ici, nous nous bornerons à indiquer comment les hommes éclairés qui entouraient Scipion frayèrent des voies nouvelles à la littérature, modifièrent les manières ainsi que l'aptitude philosophique, enfin perfectionnèrent la science du droit qui fut plus tard la contribution la plus importante de Rome à la civilisation.

Les manières, c'est-à-dire la façon dont l'individu se comporte en compagnie, sont une pierre de touche utile sinon toujours suffisante pour apprécier l'attitude intellectuelle et morale, le ton d'une société à quelque époque que ce soit. L'aisance du maintien et la courtoisie prouvent en général que le sentiment des égards dus à autrui ne nous fait pas défaut. Quoi que les derniers temps de la République aient laissé à désirer, il faut tenir compte de ce fait que les hommes de cette époque font preuve presque toujours, dans leurs rapports mutuels, d'une bonne éducation. Il est vrai, cependant, que l'invective publique au Sénat et au tribunal était fréquente et l'on a peine à croire qu'un gentleman comme Cicéron pût déverser des torrents d'injures sur la tête de quiconque avait encouru sa haine du moment où lui avait fait tort². L'histoire de l'invective est curieuse ; c'était un procédé traditionnel dans les luttes oratoires ; elle datait de loin à Rome et provenait sans doute de ce goût pour la diffamation et la satire qu'on peut attribuer en partie à la coutume italienne de cribler de brocards l'homme public — par exemple, à son triomphe, — pour conjurer le mauvais sort³. Se moquer de la laideur personnelle d'un adversaire, calomnier ses ancêtres dans les termes les plus grossiers, cela n'était qu'une pratique coutumière, un lieu commun oratoire, conforme à l'éducation rhétorique du temps et que personne ne prenait trop au sérieux⁴. Mais ce qui nous importe surtout ici, c'est la vie privée et nous y trouvons presque toujours des preuves d'égards mutuels et de courtoisie. Dans toute la correspondance de Cicéron il

¹ F. LEO, dans *Die Kultur der Gegenwart*, I, 8, p. 418 (3e éd.).

² Les meilleurs ou plutôt les pires exemples se trouvent dans les discours *in Pisonem*, *in Vatinius* et dans la *Seconde Philippique*.

³ Le passage le plus instructif sur la vitupération est dans le plaidoyer de Cicéron *pro Caelio*, chap. III. Cp. QUINTILIEN, III, 7, 4 et 19. Sur les coutumes aux triomphes, etc., voir MUNRO, *Criticisms and elucidations of Catullus*, p. 78, qui contiennent de très précieuses remarques.

⁴ Nous avons des lettres très courtoises adressées par Cicéron à Pison et à Vatinius peu d'années après qu'il les avait dépeints en public comme des monstres d'iniquité.

serait difficile de découvrir une seule lettre qui ne témoigne pas d'une excellente éducation ; beaucoup sont l'expression naturelle de sentiments réellement bienveillants et sincèrement sympathiques.

Dans la vie de Caius Gracchus, Plutarque nous a cité un exemple de ces bonnes manières romaines. Gracchus était un jeune contemporain de Scipion et son beau-frère ; Plutarque fait de lui un portrait si vivant qu'on l'attribue, d'un commun accord, à quelque auteur qui aurait connu l'original. *Dans ses rapports avec autrui, dit le biographe, il se montrait toujours plein de dignité et de courtoisie ; c'est-à-dire que, tout en inspirant le respect, il faisait sentir aux autres son désir de leur être utile.* Il est probable que cela a été dit de Gracchus par un contemporain et ne vient pas de Plutarque, l'alliance des deux qualités attribuées à Gracchus étant essentiellement romaine ; ainsi Tite-Live voulant caractériser le plus beau type de Romain, dit d'un certain homme qu'il était *haud minus libertatis alienæ quant suæ dignitatis memor*¹ (non moins soucieux de l'indépendance d'autrui que de sa propre dignité).

Nous retrouvons ces mêmes mérites chez les hommes cultivés dont Cicéron a tracé des esquisses dans ces petits tableaux de la vie de société encadrés dans quelques-uns de ses dialogues. Les interlocuteurs appartiennent en général à la noblesse ; ce sont souvent des membres distingués de familles sénatoriales, comme dans le *de Oratore*, où les personnages principaux sont Crassus, Antoine et Scævola, qui formaient le triumvirat conservateur de l'époque. Tous nous paraissent sérieux, parfois, mais rarement, poliment enjoués, pleins d'égards les uns pour les autres et peut-être un peu solennels ; ils ne se querellent jamais, quelque graves que puissent être leurs dissentiments ; ils nous laissent deviner qu'ils ne tiennent pas assez à leurs opinions pour en venir à une rupture déclarée. On croirait voir ces mêmes visages sérieux, au nez long, à la bouche grande que nous retrouvons dans les personnages de l'Ara Pacis d'Auguste, pleins de dignité, mais manquant un peu d'animation.

Nous ne connaissons qu'une exception aux bonnes manières d'usage à cette époque, mais comme elle résulte d'un parti pris et non d'un penchant naturel, elle servira à confirmer la règle. La façon dont Plutarque, dans la *Vie de Caton d'Utique*, insiste sans cesse sur le caractère bourru de ce personnage fameux prouve la force de la tradition ; on prétend que sa rudesse lui coûta le consulat parce qu'il refusa de se prêter aux politesses qu'on attendait des candidats². Dans une lettre à Cicéron, un vieil ami pourtant, il prend un ton protecteur de très mauvais goût, absurde et impertinent envers un homme son aîné de beaucoup. Ce furent sans doute des façons de ce genre qui créèrent et entretenirent, entre lui et César, une inimitié qui alla toujours croissant. Caton se faisait une obligation de se montrer d'autant plus impoli qu'on lui plaisait moins. Il s'imaginait suivre ainsi l'exemple de son grand ancêtre et défendre la bonne vieille brusquerie romaine contre les nouvelles affectations grecques ; il ne s'apercevait pas qu'il donnait lui-même un exemple d'affectation romaine en

¹ PLUTARQUE, *Caius Gracchus*, ch. 6 ad fin. Cp. TITE-LIVE, VII, 33.

² PLUTARQUE, *Cato*, ch. I ad fin. Blanditia était le mot propre pour la politesse quand il s'agit d'un candidat : *opus est magnopere blanditia*, dit Quintus Cicéron, *de pet. cons.*, § 41.

contraste avec cette aménité réelle dans les rapports sociaux, dont les Romains étaient redevables aux Grecs¹.

En fait de littérature, cette aristocratie montrait, en général, des aptitudes remarquables, quoique les plus illustres écrivains d'alors, sauf César, n'appartinssent pas à la noblesse proprement dite. Cicéron était un homme nouveau ; ni Lucrèce, ni Catulle ne faisaient partie de l'ordre sénatorial. La nouvelle éducation devint une admirable école d'entraînement pour l'art de parler et d'écrire, sinon pour la pensée indépendante. Parmi les nobles chez qui cette discipline avait porté ses fruits, il ne s'en trouvait pas un qui ne fût capable d'écrire en latin et probablement aussi en grec, et, s'il visait aux honneurs publics, ne pût prendre la parole devant le Sénat ou les tribunaux, sans risquer de se rendre ridicule. L'art oratoire fut la principale production de cette époque et la raison d'être de son activité littéraire. Depuis longtemps la coutume s'était établie de rédiger par écrit les discours qui avaient eu du succès, soit au Sénat, soit devant les tribunaux, soit au moment des funérailles ; les moyens de publication étaient faciles grâce au grand nombre d'esclaves grecs capables de servir de copistes ; l'art oratoire devint par suite la base d'une littérature en prose, essentiellement romaine² et adaptée aux nécessités pratiques de la vie d'un noble romain, quoiqu'elle fût imprégnée d'idées grecques et de modes d'expression dues à l'influence de l'éducation en vogue. Des traités de rhétorique, soit de l'art de s'exprimer éloquemment en prose, occupent une place importante dans la littérature de ce temps. Deux d'entre eux, datant de l'époque de Sylla, ont survécu : ce sont la Rhétorique à Herennius, d'un auteur inconnu, et le *de Inventione* de la jeunesse de Cicéron. Celui-ci composa plus tard son admirable dialogue *de Oratore*, d'autres œuvres analogues et enfin le *Brutus*, catalogue raisonné, d'un prix inestimable pour nous, de-tous les grands orateurs qui l'avaient précédé.

Quant à l'histoire, les Romains visèrent moins haut. L'éducation oratoire avait formé de bons orateurs, habiles dans leur profession ; on lui dut des historiens inexacts qui traitèrent l'histoire en amateurs. L'exemple donné par Polybe de la précision dans l'investigation historique et de la réflexion ne fut pas suivi, sauf peut-être par Cœlius Antipater et quelques-uns de ses contemporains à l'époque des Gracques³. L'influence de la rhétorique sur l'histoire fut fâcheuse, comme elle le fut plus tard pour la poésie. Salluste, auquel nous devons pourtant beaucoup, fut en réalité un amateur qui tenait à la beauté du style et de l'expression plus qu'à la vérité des faits et à l'exactitude. César, qui ne prétendait pas à être un historien, mais simplement à fournir des matériaux à l'histoire, est le seul qui donna plus d'importance aux faits qu'aux mots⁴ ; il lui arrive rarement de fatiguer le lecteur par des discours ou autres superfluités oratoires⁵. Les biographies et les autobiographies furent à la mode ; les seules qui soient

¹ Voir dans CICÉRON, *de Finibus*, III, 2, 7 l'agréable description d'un Caton de bonne humeur, installé dans la bibliothèque de Lucullus.

² Voir LEO, dans l'ouvrage cité supra p. 418 (3e éd.), et du même auteur : *Gesch. der Röm. Liter.*, I, p. 259 sqq.

³ Sur ce remarquable écrivain — PETER, *Hist. Rom. Rel.*, I, p. 158 sqq. (2e éd.) — voir LEO, *Gesch. der Röm. Literatur*, I, p. 336 et SCHANZ, *Gesch. der Röm. Literatur*, I, p. 278 sqq.

⁴ CICÉRON, *Brutus*, 75, 262.

⁵ Les autres césariens l'imitèrent plus ou moins heureusement ; Hirtius qui rédigea le huitième livre de la guerre des Gaules, et les auteurs des guerres d'Alexandrie, d'Afrique et d'Espagne (le premier est peut-être Asinius Pollio).

parvenues jusqu'à nous sont de Cornelius Nepos, un des nombreux amis de Cicéron ; des autobiographies il ne nous reste rien ; et cependant nous connaissons une longue liste d'hommes éminents qui avaient laissé des mémoires ; entre autres Q. Lutatius Catulus, l'orateur ; Rutilius, célèbre victime des juges équestres, Sylla et Lucullus. Mais bien au-dessus de tous les prosateurs du temps se placent deux écrivains qui n'étaient ni l'un ni l'autre d'origine romaine et qui appartenaient cependant à l'ordre sénatorial ; l'un, d'une érudition encyclopédique, portait un intérêt qu'on pourrait presque qualifier de scientifique à tous les sujets, qu'il a traités en un latin sans élégance ; l'autre, peu érudit en comparaison, mais doué d'un sens si exquis de la beauté et d'une humanité si vraie et si rare à cette époque qu'on a pu récemment et non sans de bonnes raisons l'appeler l'homme le plus cultivé de toute l'antiquité¹. Des nombreuses œuvres du premier, Varron, il ne nous reste malheureusement que peu de chose ; quant à celles du second, Cicéron, nous en possédons une quantité si considérable qu'elles fourniront toujours d'amples matériaux à l'étude de la vie, des mœurs et de la pensée à son époque.

Une grande partie de cette masse d'écrits cicéroniens consiste en une correspondance à laquelle nous avons bien souvent recours. L'art épistolaire est peut-être, de tous les genres littéraires, celui où l'esprit du temps a trouvé son expression la plus naturelle et la plus agréable. On se donnait la peine de bien écrire sans avoir l'intention de publier ses lettres, comme ce fut le cas un siècle plus tard, au temps de Sénèque et de Pline le Jeune. Les neuf cents et tant de lettres qui forment la correspondance cicéronienne ne sont, pour la plupart, ni de simples comptes rendus, ni des exercices de rhétorique, mais de vraies lettres, une causerie entre amis intimes momentanément éloignés les uns des autres, et qui ne craignent pas de laisser voir leurs plus secrètes pensées. Cicéron, il est vrai, est bien capable parfois de tourner à la rhétorique quand il écrit sous l'empire de la passion politique ; mais que de lettres délicieuses où il entretient ses amis, dans le langage le plus naturel et le plus heureux, de sa vie et de ses occupations quotidiennes, de ses livres, de ses villas, de ses enfants, de ses joies et de ses peines. Il est étrange que le plus grand des historiens de Rome à notre époque ait été incapable de comprendre le charme et la valeur de ces lettres comme du reste de toutes les œuvres de Cicéron ; maintenant ses compatriotes ne sont plus d'accord avec lui et savent replacer le grand écrivain à son vrai rang.

Les esprits les plus brillants et les plus déliés parmi ces aristocrates font preuve d'une réceptivité philosophique tout à fait surprenante. Rappelons-nous en effet qu'il n'y eut à Rome avant le second siècle A. C.², aucun système d'éducation digne de ce nom. J'emploie ce terme de réceptivité parce que les Romains à l'époque que nous étudions n'apprirent pas à penser par eux-mêmes ; ils ne se sont attaqués à aucun problème : ils n'ont jamais ouvert à la pensée des voies nouvelles. Mais, autant que nous en pouvons juger par les œuvres philosophiques de Cicéron, les seules du même genre et de la même époque qui nous soient parvenues, ils ont eu, sans conteste et à un haut degré, le don de lire avec intelligence et de reproduire habilement ce qu'ils avaient lu. Les moyens de s'instruire ne leur manquaient pas ; les bibliothèques particulières étaient nombreuses et tous les amis de Cicéron qui possédaient des livres les mettaient

¹ LEO, in *die Kultur der Gegenwart*, I, 8, p. 436 (3e éd.).

² Voir ci-dessous ch. XI.

volontiers à sa disposition¹. Des philosophes grecs faisaient souvent partie de la maison des riches romains ; un homme d'État pouvait ainsi converser avec eux quand les affaires publiques lui laissaient des loisirs. Ce n'était souvent là qu'une mode ; mais le fait est qu'un certain système philosophique envisagé surtout du point de vue de l'éthique, s'empara des meilleurs esprits romains et eut sur eux une action permanente et salutaire.

Le stoïcisme fut introduit à Rome par Panætius, ami intime de Scipion. C'était un Grec d'humeur indulgente et un homme de tact ; son origine rhodienne facilita sans doute sa liaison avec les anciens alliés de sa patrie. Il arriva à Rome à un moment critique où les plus honnêtes gens eux-mêmes risquaient de s'enliser dans un matérialisme égoïste ; l'influence de son enseignement fut, durant deux siècles, si salutaire et si vivifiante qu'il nous fait penser à un missionnaire moderne. Le terrain, il est vrai, avait en quelque sorte été préparé par Polybe occupé alors même à écrire son histoire et qui le mit en rapport avec Scipion Emilien. C'est de Polybe que les Romains — du moins l'élite des Romains — apprirent pour la première fois à se faire une idée exacte de leur propre puissance et de l'évolution universelle dont ils furent les instigateurs ; ils réfléchirent désormais aux grandes choses qu'ils avaient accomplies et aux qualités qui les en avaient rendus capables. Quant à Panætius, il leur fit connaître une doctrine assez sérieuse pour les guider et les sauvegarder dans l'avenir, pour leur servir de soutien dans la vie publique et privée au moment même où l'État, à la dérive, allait se perdre faute d'un pilote capable de le diriger. Il les initia à une sagesse pratique bien adaptée à la mentalité et au caractère des Romains plus pratiques que spéculatifs ; elle convenait mieux à la vie ordinaire que l'antique morale stoïcienne austère et intransigeante dont Caton d'Utique fut à Rome le seul sectateur éminent. D'après ce que nous savons des enseignements moraux de Panætius, dont les deux premiers livres du *de Officiis* nous donnent un aperçu assez complet, on n'y retrouvait pas cette doctrine désuète d'une sagesse et d'une justice absolues, seules fins légitimes de tous nos efforts, doctrine qui par sa rigidité fermait la carrière de la vie publique au stoïcien de la vieille roche. Le relatif, l'utile jouaient un grand rôle dans l'enseignement de Panætius. Son système avait bien pour base les principes les plus purs sur lesquels une doctrine morale pût alors se fonder, mais n'excluait ni l'échange des bons procédés, ni ces compromis indispensables à tout homme public qui veut réussir, ni la richesse, ni ce confort qui assure au penseur les loisirs nécessaires à son œuvre².

Un autre philosophe Rhodien lui aussi, qui vécut assez longtemps pour connaître Cicéron et plusieurs de ses contemporains, le célèbre Posidonius, continua l'enseignement de Panætius. Il ne savait peut-être pas aussi bien que celui-ci éveiller la pensée, mais il était plus savant ; ses connaissances étaient plus variées ; c'était un voyageur un géographe et un homme du monde. Les sujets qu'il avait traités étaient nombreux. Ses œuvres sont perdues, mais on en

¹ Le passage cité plus haut (*de Fin.*, 112, 27), nous introduit dans la bibliothèque de Lucullus à Tusculum, où Cicéron était allé consulter des livres, et où il trouve Caton installé, entouré de traités stoïciens.

² Les fragments de Panætius sont réunis dans von Arnim, *Stoicorum veterum fragmenta*. Le meilleur compte-rendu de sa philosophie se trouve dans SCHMEKEL, *Philosophie der Mittleren Stoa*, p. 18 sqq. Mais tout le monde est à même de lire les deux premiers livres du *de Officiis*.

retrouve l'inspiration dans la plupart des productions littéraires du temps¹. Disciple de Panætius, chargé d'affaires des Rhodiens à Rome durant la terrible année 86 A. C., il fut plus tard l'hôte de familles romaines et l'ami fort apprécié de Cicéron, de Pompée et de Varron. La philosophie n'était pas la seule occupation de cet homme extraordinaire ; en littérature, en histoire, il eut, sur presque tous les principaux écrivains romains, une influence qui persista pendant au moins un siècle. La génération qui le connut compta un grand nombre de stoïciens ; on peut citer Ælius Stilo, le maître de Varron, l'homme le plus savant de son temps au dire d'Aulu-Gelle² ; Rutilius, mentionné plus haut en qualité de mémorialiste, et probablement aussi le grand jurisconsulte Mucius Scævola. Caton d'Utique, nous l'avons vu, ne se rattachait pas au stoïcisme romain, mais à une doctrine plus ancienne et plus intransigeante. Quant à Cicéron, quoiqu'il ne fasse pas profession de stoïcisme, il fut en réalité profondément influencé et, vers la fin de sa vie, pour ainsi dire fasciné par un système philosophique qui convenait à son humanité tout en stimulant son instinct de justice. Comme Cicéron, bien des gens sérieux subirent la même influence presque inconsciemment et sans faire ouvertement profession de stoïcisme.

Le stoïcisme avait donc bien des affinités avec l'esprit romain, mais ce fut dans un domaine spécial qu'il exerça une action dont le monde entier ressentit les heureux effets³. Jusqu'au temps de Cicéron, de Scipion Émilien et de son groupe, les Romains se firent de la loi une idée rudimentaire et essentiellement pratique et l'étudièrent à ce point de vue. Cette idée manquait de largeur ; elle était étrangère à toute conception philosophique et ne tenait aucun compte de ces principes moraux qui sont la base nécessaire de toute loi et de tout gouvernement. C'est la doctrine stoïcienne d'une loi universelle régissant le monde, loi divine émanée de la raison universelle, qui semble bien avoir vivifié les théories romaines. Un stoïcien romain pouvait soutenir que la loi humaine n'existe que du moment où l'homme reconnaît l'existence d'une loi divine et les droits qu'elle a sur lui-même. La moralité s'identifie ainsi avec la loi dans le sens le plus étendu du mot, car l'une et l'autre sont appelées à l'existence par la Droite Raison, laquelle est l'universelle force originelle⁴. Il est impossible de montrer ici comment cette conception si élevée de la nature de la loi peut avoir affecté la jurisprudence des Romains ; nous nous bornerons à noter que la première jurisprudence quasi philosophique est postérieure au temps de Panætius, de Scipion et de son groupe ; que l'expression *jus gentium* commence alors à prendre le sens de principes généraux ou de règles communes à tous les peuples et fondées sur la Raison naturelle⁵. Cela mena graduellement à l'idée postérieure de la Loi de Nature et au cosmopolitisme du système légal des Romains qui finit par embrasser tous les peuples et leur fit sentir à tous et à tous les degrés son influence rationnelle et bienfaisante. Si le Grec avait le génie de la Beauté, le Juif celui de la Justice, le Romain avait celui du Droit, et l'on ne saurait

¹ LEO, in *die Kultur der Gegenwart*, I, 8, p. 440 (3e éd.). Schmekel s'étend sur la philosophie de Posidonius telle qu'elle se reflète dans VARRON et dans CICÉRON, p. 85 sqq.

² AULU-GELLE, *N. A.*, X, 21, 2.

³ Voir l'introduction de REID, aux *Academica de Cicéron*, p. 17. Cicéron regardait Posidonius comme le plus grand des Stoïciens. *Ibid.*, p. 5.

⁴ CICÉRON, *de Legibus*, 1, donne plusieurs exemples de cette manière de voir qui était apparemment celle de Posidonius, p. ex., 6, 18 et 8, 25. Cp. *de Republica*, III, 22, 33.

⁵ GAÏUS, I, I ; CICÉRON, *de Officiis*, III, 5, 23. MOMMSEN, *Staatsrecht*, III, p. 604, fondé sur les recherches de H. Nettleship in *Journal of Philology*, vol. XIII, p. 175. Voir aussi SOHM, *Instituts de Droit romain*, liv. II.

tenir trop grand compte du pouvoir que le stoïcisme eut d'ennoblir et d'enrichir l'idée que les Romains s'en faisaient.

Ainsi, malgré les orages de la vie publique, il y eut un progrès utile, non seulement à l'Empire romain, mais à la civilisation moderne. Les deux principaux instigateurs en furent deux hommes du plus noble caractère, Q. Mucius Scævola, le conseiller de Cicéron dans sa jeunesse, plus tard son modèle, et Servius Sulpicius Rufus, son contemporain et son ami jusqu'à la mort. Ni Sulpicius ni Scævola ne furent, que nous sachions, des disciples avoués du stoïcisme, mais qu'ils en aient appliqué, à demi-consciemment peut-être, les principes dans leurs études légales, cela est à peu près hors de doute. L'éducation juridique agissant de concert avec l'influence du stoïcisme — consciente ou inconsciente — fut assez forte, semble-t-il, pour porter le caractère de certains aristocrates romains à un haut degré de perfection et ce sera un plaisir de prendre cet ami de Cicéron, dont nous pouvons suivre la carrière publique pas à pas, dont nous possédons encore une ou deux lettres, comme exemple d'une vie consacrée au bien à une époque où l'on a tant gaspillé le temps et le talent et où l'on en a tant abusé.

Sulpicius et Cicéron naquirent la même année, en 106 ; ils se lièrent dès leur jeunesse et restèrent amis jusqu'à leur mort, en 43. Sulpicius mourut quelques mois seulement avant Cicéron. Tous deux s'attachèrent dès le début à Scævola, celui-là même dont nous venons de parler, le premier en date de ces jurisconsultes romains qui fondèrent la science juridique. Mais, à partir du consulat de Cicéron, en 63, leurs carrières divergèrent. Cette année-là, Sulpicius brigua le consulat sans succès ; puis, renonçant à une nouvelle tentative de parvenir à la magistrature suprême, il vécut, durant les douze années qui suivirent, en simple particulier, pour se consacrer à l'œuvre qui a immortalisé son nom. Ses écrits sont perdus ; rien n'en reste que quelques fragments ou quelques citations ; mais on le considérait sinon comme le premier, du moins comme le second des grands écrivains juridiques ; il est probable qu'il contribua, autant qu'aucun autre, à faire de la loi romaine ce qu'elle fut pour le monde entier, un puissant agent de la civilisation moderne. Car on reconnaissait, nous dit son ami¹, dans la manière dont il traitait son sujet, le génie et la main d'un artiste, l'exposant dans sa totalité ; en ordonnant les parties constitutives, éclaircissant par des définitions et des commentaires ce qui pouvait paraître obscur et distinguant le vrai du faux dans les principes de la loi. Dans l'admirable panégyrique que Cicéron prononça au Sénat après la mort de son ami, il le déclare sans rival en jurisprudence². En un langage dont aucune traduction ne saurait rendre la beauté, il revendique pour Sulpicius l'honneur d'avoir été *non magis juris consultas quam justitiæ*, c'est là un éloge que tout grand légiste peut envier. Sulpicius, en effet, visait non à faciliter les procès, mais à mettre les plaideurs en état de les éviter.

De ces renseignements nous pourrions conclure, même si nous ne savions rien de plus sur son compte, que Sulpicius fut une âme bien trempée, un homme d'une véritable *humanitas* dans le sens le plus étendu de ce mot si expressif ; et d'autres faits le confirment³. Sortant enfin de sa retraite, il brigua de nouveau le

¹ *Brutus*, 45, 151 où il le met nettement au-dessus de Scævola. Le passage est très intéressant et mérite une attention spéciale.

² La *neuvième Philippique*, le passage auquel le texte se rapporte est 5, 10 sqq.

³ J'omets *pro Murena* chap. 7 et 21 faute de place. Sulpicius était, dans ce cas, l'adversaire de Cicéron et les allusions de ce dernier sont d'utiles exemples de cette bonne éducation dont il est question plus haut.

consulat en 52 A. C. et fut élu. C'est durant sa magistrature, en 51, que les ennemis de César, menés par Caton, attaquèrent pour la première fois le général absent et réclamèrent à grands cris son rappel. Sulpicius s'efforça de calmer cette violente hostilité et y réussit momentanément. Qu'un esprit si juste ait adopté cette ligne de conduite, c'est là un des meilleurs arguments en faveur de César et de son bon droit¹. Quand la guerre éclata, Sulpicius hésita sur la conduite à tenir ; sa largeur d'esprit lui rendait toute décision difficile et il fut toujours, semble-t-il, un penseur plutôt qu'un homme d'action. Il se décida, non sans quelque répugnance, pour le parti de César et accepta de sa main le gouvernement de l'Achaïe ; c'est alors qu'il adressa à Cicéron, à l'occasion de la mort de la fille bien-aimée de celui-ci, Tullia, une célèbre lettre de condoléance, pleine de sympathie sincère et d'affection, quoiqu'elle sente évidemment l'effort et même l'embarras. Après la mort de César, de concert avec Cicéron, il prit, bien entendu, fait et cause contre Antoine, et, au printemps de 43, pour contribuer à rétablir la paix et la concorde, il fit à sa patrie le sacrifice de sa vie, avec un dévouement plus digne de notre admiration qu'un suicide comme celui de Caton, le stoïcien de profession ; quoique dangereusement malade, il voulut conduire une ambassade à Antoine et ce dernier effort pour faire entendre la voix de la justice lui coûta la vie. Il a lui aussi son *monumentum aere perennius* ; c'est le discours que son vieil ami adressa aux sénateurs pour les presser de voter des funérailles publiques et une statue à celui qui était mort pour sa patrie.

Il nous faut maintenant chercher comment l'aristocratie romaine se trouva parfois sans défense contre certaines influences de la nouvelle culture grecque agissant de concert avec d'autres tendances.

La recherche du bien-être et du plaisir à laquelle l'acquisition des richesses et du pouvoir politique servirent trop souvent de moyen, est un des principaux caractères de cette époque. Elle se montre sous bien des formes diverses et chez des hommes de caractère très différent, mais la source de toute cette corruption, c'est l'esprit de l'épicurisme dans ce qu'il a de plus grossier. Il en alla de l'épicurisme romain comme du stoïcisme romain : ce n'est pas tant la doctrine philosophique dont on faisait profession qui affecta la vie ; pour le premier de ces deux systèmes ce fut la coïncidence de sa popularité avec la décadence de l'ancienne foi et de la moralité romaine ; ce furent aussi les occasions trop fréquentes de se livrer au plaisir. Caton, stoïcien avoué ; Lucrèce, épicurien enthousiaste, se distinguent nettement l'un et l'autre de la masse des gens que les doctrines philosophiques influencèrent soit dans un sens, soit dans un autre. Pour la majorité des Romains, la philosophie ne fut qu'un jeu ; ils s'abandonnaient tout simplement à leurs penchants naturels et individuels ; malgré cela, le dilettantisme philosophique suffisait souvent pour modifier leur caractère originel soit en bien, soit en mal, et cela d'une manière permanente.

L'épicurisme popularisé tourne inévitablement en vice. Fut-il réellement populaire à Rome ? Cicéron, dans un passage important², nous apprend qu'un certain Amafinius avait composé un traité d'épicurisme et qu'un grand- nombre d'exemplaires s'en vendirent ; il attribue ce succès en partie à la clarté de l'exposition, en partie à l'agrément de la doctrine et enfin à ce qu'on n'avait rien de mieux pour le moment. On ne sait pas exactement à quelle date il faut placer

¹ Voir DION CASSIUS, XL, 59 ; et CICÉRON, *ad. Fam.*, IV, I et 3 à Sulpicius avec des allusions à son consulat.

² *Tusc. Disp.*, IV, 3, 6.

cet Amafinius, mais il est probable que Cicéron parle de la seconde moitié du deuxième siècle A. C. ; il ajoute que d'autres écrivains marchèrent sur les traces d'Amafinius et que, grâce à eux, sa philosophie fit la conquête de toute l'Italie. Si cela se passait au temps de la guerre sociale, de la guerre civile et de ses proscriptions, quand l'égoïsme et la criminalité ne faisaient que croître, nous nous expliquons facilement la popularité de cette doctrine. Nous en trouverons une preuve remarquable dans la vie d'un homme public, contemporain de Cicéron et l'objet des plus venimeuses invectives qu'il ait jamais prononcées¹. Il ne faut ajouter foi qu'à une minime partie de ce que Cicéron dit sur le compte de ce personnage, Calpurnius Piso, consul en 58 ; mais quant au mal que les leçons d'un épicurien lui ont fait, nous en avons une preuve patente. Pison dans sa jeunesse, fit la connaissance d'un épicurien grec qui lui enseigna que le plaisir est la seule fin de l'homme, et l'élève, incapable d'apprécier le véritable sens et la portée de la doctrine, se laissa prendre au piège. Cette doctrine, dit Cicéron, était dangereuse pour un jeune homme médiocrement intelligent qui, au lieu de trouver dans l'enseignement de son maître un encouragement à la vertu, n'y vit qu'une incitation au vice². Ce Grec était un certain Philodemus. Il y a dans l'anthologie grecque quelques poésies de lui et il suffit d'y jeter un coup d'œil pour conclure que la compagnie d'un homme pareil pouvait être dangereuse pour un jeune Romain. Peut-être n'était-ce pas un méchant homme ; Cicéron même suggère le contraire et le qualifie de *vere humanus* (très cultivé), mais l'atmosphère où il vivait était empestée. L'élève, pour peu que nous puissions nous fier au portrait que Cicéron fait de lui, est un type accompli de cette jeunesse d'alors dont on aurait pu utiliser les talents si elle avait eu la force de résister au courant qui l'entraînait au vice.

La passion du plaisir et sa conséquence naturelle, l'horreur du travail, sont deux défauts dont on trouve de nombreux exemples à cette époque. Cela fut peut-être ! dû à une subtile influence de l'épicurisme qui a toujours dissuadé l'individu du service de l'Etat comme d'une distraction nuisible au libre développement de la personnalité. Sylla fut certes un rude travailleur, mais il commit une lourde bétise en abdiquant pour jouir de la vie au moment même où la surveillance et les soins les plus assidus étaient indispensables au bon fonctionnement de sa constitution. Lucullus, après avoir fait preuve d'une puissance de travail extraordinaire et d'un génie militaire plus remarquable peut-être que celui d'aucun général de son temps, renonça lui aussi à la vie publique ; en millionnaire avide de loisirs, il voulait jouir de cette richesse proverbiale et de ce luxe qui nous étonnent, même quand nous tenons compte de l'exagération dans les récits qui nous sont parvenus. Nous avons déjà été introduits dans sa bibliothèque ; qui voudra le suivre chez lui dans une de ses nombreuses salles de fête n'a qu'à se reporter au XLII^e chapitre de la *Vie de Lucullus* par Plutarque ; il

¹ Le discours *in Pisonem* ; Cp. de *Provinciis consularibus*, 1-6. Ce Pison était le père de Calpurnia, femme de César, que Shakespeare a mise en scène.

² Le passage difficile où Cicéron décrit la perversion de ce caractère sous l'influence de Philodème a été habilement traduit par le Dr Mahaffy dans son *Greek World under Roman sway*, p. 126 sqq., et le lecteur fera bien de se renseigner à cette source sur les résultats pratiques de l'Epicurisme. Sans oublier ses nombreux traités de philosophie épicurienne retrouvés dans les *Volumina herculanensia* (Teubner.)

est fort intéressant et le lecteur y trouvera la description d'un festin offert par Lucullus à Cicéron et à Pompée dans la salle dite d'Apollon¹.

La même indifférence cynique pour les affaires publiques, le devoir sacrifié au bien-être ou à l'intérêt particulier, voilà ce qui caractérise, semble-t-il, le sénateur ordinaire. Actif et diligent quand il s'agissait de ses affaires, il négligeait celles de l'État. Il est patent que l'assiduité aux séances du Sénat laissait à désirer. A l'époque où Cicéron gouvernait la Cilicie, un correspondant l'entretient de la difficulté qu'on éprouve à atteindre le quorum, même quand il s'agit de questions aussi importantes que l'attribution de gouvernements provinciaux². En revanche ; on s'occupait de bien des affaires particulières, on tripotait beaucoup dans ce Sénat presque désert ; en 66, un tribun proposa que le quorum fût fixé à deux cents membres pour qu'un sénateur pût être autorisé à se soustraire à l'action de la loi³. C'est cette prérogative accordée au vertueux Brutus par une assemblée ainsi réduite sans doute qui lui permit, malgré la loi interdisant le prêt aux étrangers qui s'adressaient à Rome, de prêter à quarante-huit pour cent aux malheureux Salaminiens de Chypre et de rentrer dans son argent conformément au contrat⁴. Cicéron, dans une lettre à son frère, de décembre 57, lui parle d'un débat devant un Sénat bien rempli pour la saison, le milieu de l'hiver, à la veille des Saturnales ; il y constate la présence de deux cents sénateurs sur six cents environ. En 54, au mois de février, époque où le Sénat avait à régler de nombreuses affaires, le froid fut si rigoureux que les quelques sénateurs présents insistèrent pour qu'on levât la séance ; et ainsi fut fait⁵. Quand les sénateurs siégeaient ils étaient toujours d'accord pour laisser les choses aller leur train. Ils ne pensèrent même pas à améliorer leur règlement, quoique cela fût beaucoup plus nécessaire pour le Sénat d'alors que ce ne l'est pour notre Parlement à nous. Bavardages à propos de l'ordre du jour, manœuvres dilatoires, tentatives d'obstruction, animosités et rivalités personnelles, voilà, autant que nous pouvons en juger, ce qui occupait avant tout la noble assemblée. Ce ne sont, dans les lettres qui nous sont parvenues, que plaintes répétées et fatigantes à propos de la négligence du Sénat, de l'ajournement des affaires ou de l'adoption de quelque sénatus-consulte dont la parfaite futilité est manifeste, même pour nous⁶. Il semble que les magistrats eux-mêmes deviennent eux aussi négligents. On nous parle de l'un d'eux qui, présidant la cour *di repetundis* (des affaires de concussion) n'avait pas pris la peine de se renseigner sur le texte de la loi qui régissait la procédure⁷. Que les préteurs fussent plus que négligents quand il s'agissait de causes civiles, cela est prouvé par une autre loi de ce même tribun Cornelius : *les préteurs doivent s'en tenir à leurs propres édits perpétuels*⁸.

Mais toutes ces futilités et bien d'autres que celles du Sénat, les querelles individuelles, les hasards et les incidents des élections, les commérages

¹ Ce chapitre peut être utile comme preuve de l'urbanité des mœurs, car Lucullus et Pompée étaient ennemis en politique.

² *Ad Fam.*, VIII, 5, fin ; VIII, 9, 2.

³ Voir l'introduction d'Asconius au *pro Cornelio* de Cicéron, éd. K. S. P. 51.

⁴ *Ad Att.*, V, 21, 11, 13.

⁵ *Ad Q. Fratr.*, II, 1, 1 ; II, 10, 1.

⁶ Les lettres de Cicéron immédiatement postérieures à son retour d'exil sont les meilleurs exemples de cette paralysie des affaires, p. ex., *ad Fam.*, I, 4 ; *ad Q. Fratr.*, II, 3. Voir un article de GROEBE, in *Klio*, vol. 5, p. 229.

⁷ On sait cela par une lettre de Cælius à Cicéron, de l'an 51, *ad Fam.*, VIII, 8, 3.

⁸ ASCONIUS in *Cornelianam*, éd. K. S. p. 52. *Ut prætores ex edictis suis perpetuis jus dicerent*.

semblables à ceux qui alimentent de nos jours les journaux mondains, faisaient les délices d'une certaine espèce d'hommes publics qui couraient après le plaisir. Ce sont les derniers dont nous nous occuperons ici, seulement pour en citer un exemple. Si les plus vieilles familles nobles languissaient dans l'apathie et l'indolence, il ne manquait pas de jeunes gens, souvent d'origine plus obscure, mais d'une activité mentale intense, ardents au plaisir, mais aux plaisirs relativement inoffensifs des divertissements mondains. L'un d'eux, Marcus Cælius Rufus, était fils d'un banquier de Pouzzoles ; grâce à ses propres lettres adressées à Cicéron desquelles dix-sept nous sont parvenues, il nous semble voir sa vivante image se dresser devant nous¹. Sur sa première jeunesse nous sommes bien renseignés par le plaidoyer de l'an 56, où Cicéron prit sa défense. Ces sources d'information se combinant les unes les autres, nous donnent l'idée du personnage le plus intéressant de son temps. M. Boissier, en quelques pages charmantes de *Cicéron et ses amis*, M. Tyrrell, dans l'introduction au IV^e volume de son édition des *Lettres de Cicéron*, ont parlé de Cælius ; mais ils l'ont envisagé moins comme un type de la jeunesse de son temps que comme un ami et un disciple de Cicéron. Ce ne sera jamais peine perdue que de s'occuper de Cælius. Ses contemporains le trouvaient déjà amusant et intéressant ; il nous fera toujours le même effet. C'est un vrai Protée ; impossible de deviner sous quelle forme il va nous apparaître. *Omnia transformat sese in miracula rerum* (Georg. IV, 441), et nous le verrons se métamorphoser au moins six fois durant sa vie. Cette versatilité n'est pas l'agitation stérile d'un viveur blasé ; ce sont les éclairs d'un esprit brillant mais dévoyé qui prend un intérêt passionné à son monde et à la vie qu'on y mène avec ses jouissances et ses émotions.

Dès que Cælius eut pris la robe virile, son père le conduisit à Cicéron pour étudier, sous sa direction, le droit et l'art oratoire. Cicéron fut évidemment séduit par la brillante et vive intelligence du jeune homme. Il ne l'abandonna jamais et la dernière lettre de Cælius est adressée, peu de jours avant sa fin, à son ancien maître. Mais Cicéron n'était pas d'humeur à empêcher un jeune homme aussi peu rassis de faire des sottises ; il aimait les jeunes gens, surtout les jeunes gens bien doués, et il était enclin à les voir en beau, comme ce fut le cas pour son propre fils et pour son neveu. Cælius, toujours en quête de nouveauté, quitta Cicéron pour s'attacher à Catilina, et Cicéron, au début de son plaidoyer pour Cælius, cherche non sans embarras, mais de façon fort plaisante, à excuser cette frasque de son élève et à s'excuser lui-même de n'avoir pas su le diriger mieux. Il faut, dit-il, qu'un jeune homme jette sa gourme ; quand il s'en sera donné à cœur joie il se calmera et il fera plus tard un bon citoyen — manière dangereuse de comprendre les devoirs d'un précepteur ; elle nous rappelle la méthode appliquée plus tard à l'éducation du jeune Néron par le philosophe son gouverneur².

Cælius échappa au sort de Catilina et de sa bande, mais ce fut pour tomber entre les mains d'une clique non moins dangereuse pour sa moralité. Il se joignit à un groupe de brillants jeunes gens au nombre desquels se trouvaient probablement les poètes Calvus et Catulle, qui furent les amants et les amants passionnés de la fameuse Clodia. Ils étaient dans la gêne ; Clodia leur procura des fonds ; ils papillonnaient autour d'elle comme des moucherons autour d'un flambeau. Dans une vie pareille, toute de passion et de plaisirs, les querelles étaient inévitables. Si Clodia est bien la Lesbie de Cataire, ce qui paraît probable, c'est elle qui, d'un

¹ Toutes ses lettres sont au huitième livre des lettres *ad Familiares*.

² TACITE, *Annales*, XIII, 2, *voluptatibus concessis*.

cœur léger, prit l'initiative de la rupture avec son poète. Quant à Cælius, c'est lui qui semble bien avoir rompu le premier. Clodia, pour se venger, l'attaqua et porta plainte contre lui pour vol et tentative d'empoisonnement. Qu'y avait-il de vrai dans ces accusations ? Nous ne le savons pas au juste ; mais Cicéron défendit Cælius avec succès et c'est par son plaidoyer que nous connaissons en détail les dérèglements de son client.

Mû par un sentiment de gratitude et peut-être de honte, Cælius revint à son vieil ami ; il quitta sa bande de vicieux compagnons pour se livrer avec assiduité à ses occupations d'avocat ; ses succès lui valurent une grande réputation d'éloquence. Un fragment de l'un de ses plaidoyers, conservé par Quintilien, prouve, comme le remarque M. Tyrrell, un don extraordinaire d'expression précise et pittoresque¹. Cicéron nous apprend, dans un de ses traités composé après la mort de Cælius², que celui-ci avait à cette époque pris le parti des honnêtes gens, défendu avec succès la bonne cause et, en qualité de tribun du peuple, en 56, empêché des émeutes et des séditions révolutionnaires. Tout alla bien jusqu'au départ de Cicéron pour son gouvernement de Cilicie, en 51 ; il paraît avoir rendu toute sa confiance à son ancien disciple et le prie de le renseigner confidentiellement sur les événements politiques ; des dix-sept lettres de Cælius, quinze traitent de politique. Elles nous découvrent l'homme aussi bien que pourrait le faire un journal de sa vie. Cælius n'est ni un vaurien ni un fainéant, ni un épicurien nonchalant ; c'est un esprit toujours en éveil ; rien n'échappe à son attention ; les plus menus détails, les choses même les plus triviales l'intéressent. Il se montre brillant, gai, spirituel, frivole et certainement aimable. C'est un plaisir de voir commente, la contagion gagne Cicéron lui-même et les vains efforts qu'il fait pour attraper le ton dégagé de son correspondant³. Cælius ne manque pas de clairvoyance en politique : il prévoit la guerre civile prochaine ; mais tout cela n'est pour lui qu'une sorte de partie engagée entre des joueurs. A la veille d'événements qui allaient ébranler le monde, les bruits précurseurs de la catastrophe l'amuse comme s'il s'agissait des plus sots commérages. Impossible de découvrir, dans aucune de ses lettres la moindre trace d'un principe quelconque. Au moment où la guerre civile est sur le point d'éclater, il dit à Cicéron que le mieux sera de prendre, dès le début, le parti du plus fort⁴. A son avis, c'est celui de César. Il l'embrassa en conséquence et s'efforça d'amener Cicéron à faire de même. Ainsi que M. Boissier l'a si bien dit, **Cælius ne s'est jamais soucié de ménager ses transitions.**

Il lui restait à apprendre que si le parti du plus fort est toujours le meilleur, en revanche c'était courir à sa perte que de faire une nouvelle pirouette et de chercher à saper l'œuvre du maître. Nous tenons de César lui, même, alors absent d'Italie⁵, l'histoire de cette sixième et dernière métamorphose. Le crédit public avait été fortement ébranlé en Italie dès le début de la guerre civile et César avait mis tous ses soins à lui rendre quelque stabilité par un décret auquel nous avons fait allusion au chapitre précédent. En 48, Cælius était prêteur ; en l'absence du maître, il se fit tout à coup le champion des débiteurs et tenta d'en appeler des décrets de son collègue Trebonius jurisconsulte éminent et homme de bien. Il n'y réussit pas ; alors, il partit en guerre en franc révolutionnaire,

¹ QUINTILIEN, IV, 2, 123.

² CICÉRON, *Brutus*, 79, 273.

³ CICÉRON, *ad. Fam.*, II, 13, 3.

⁴ CICÉRON, *ad. Fam.*, VIII, 4, I.

⁵ CÉSAR, *Bell. civ.*, III, 20 sqq.

proposa d'abord l'annulation des loyers, puis celle de toutes les dettes, et enfin appela à son aide Milon, alors exilé à Marseille, pour soulever l'Italie contre César. C'en était trop ; tous deux ne tardèrent pas à être pris et tués comme ils enrôlaient des bandes de gladiateurs et d'autres esclaves dans les grands domaines (latifundia) de l'Italie méridionale.

Les lettres de Cælius nous ouvrent en outre une vue sur le Forum et sur la vie qu'on y menait, si séduisante pour les jeunes gens d'alors et même pour certains hommes âgés comme Cicéron. On croirait voir des enfants jouant au bord d'un cratère, comme la noblesse française avant la Révolution. Les uns et les autres pressentent vaguement l'éruption prochaine, mais ils ne cessent pas leurs jeux. Qu'était-ce donc qui les charmait et les amusait tant ?

Ce dont Cælius ne se lasse pas de parler, ce sont les élections et les brigues, les accusations et les procès, les jeux et les spectacles. Les élections, il les traite en pur divertissement, comme une sorte d'agréable jeu de hasard, ou un moyen de tracasser une personne à laquelle on en veut. Il y avait souvent un lien entre les accusations et les élections, un candidat mis en accusation avant les élections ne pouvait plus continuer à briguer les suffrages ; condamné après l'élection, il était frappé d'incapacité. Une rancune personnelle trouvait ainsi le moyen de se satisfaire en faisant échouer l'ennemi au dernier moment¹. Les accusations fournissaient à un jeune homme ambitieux les meilleures occasions de se distinguer. On est étonné du nombre des procès mentionnés à ce propos par Cælius. Parfois, ils s'enchevêtrent si bien qu'il est difficile de s'y reconnaître. Le premier venu est tout prêt à accuser n'importe qui sans le moindre souci de la vérité. Par exemple, le jeune Appius Claudius accuse Servilius, puis mène l'attaque tout de travers ; quant au préteur, il s'embrouille dans la procédure, si bien qu'on n'aboutit à rien. En définitive, les Servilii, à leur tour, accusent Appius *de vi* (d'attentat contre la personne) pour couper court aux poursuites contre Servilius². Appius père se chamailla avec Cælius et poussa des tiers à le mettre en accusation, quoiqu'il fut alors édile curule. *Ils eurent l'effronterie de s'entendre pour me faire appeler en justice sous prétexte d'un crime très grave* (en vertu de la loi Scantinia). *A peine Pola eut-il articulé sa plainte que je formai une contre-plainte, en vertu de la même loi, contre le censeur Appius. Je n'ai jamais vu coup mieux asséné*³.

Quant à ces jeux et à ces panthères qui devaient y paraître et que Cælius ne cesse de réclamer avec une insistance fatigante à son ami alors en Cilicie, nous en reparlerons ailleurs. Il y a dans ces lettres beaucoup de commérages et souvent à propos de matières assez répugnantes, dont il n'est pas nécessaire de nous occuper ici. Cette correspondance nous révèle avec une clarté aveuglante les causes de l'incapacité et de l'impuissance générales : la vie du Forum était démoralisante :

*Uni se algue eidem studio omnes dedere et arti
Verba dare ut caute possint, pugnare dolose ;
blanditia certare, bonus simulare uirum se :
insidias facere, ut si hostes sint omnibus omnes*⁴.

¹ C'est ainsi, par exemple, que Servæus est disqualifié, *ad. Fam.*, VIII, 4, 2.

² CICÉRON, *ad. Fam.*, VIII, 8, 2.

³ CICÉRON, *ad. Fam.*, VIII, 8, 12.

⁴ LUCILIUS, 1231 sqq. Ma.

De tout ce qui a été dit dans cet exposé sommaire, nous pouvons conclure que l'aristocratie de cette époque formait une société complexe dont il est difficile de réunir en un seul tableau tous les aspects divers. C'est en partie une aristocratie héréditaire avec tout l'orgueil et la hautaine réserve des vieilles familles habituées à l'influence et à l'exercice du pouvoir. En somme, c'est une société de gentlemen d'une tenue pleine de dignité, bienveillants les uns pour les autres et c'est aussi une société d'hommes très cultivés, doués de remarquables aptitudes littéraires, quoique dépourvus d'imagination créatrice et d'invention. D'autre part, c'est une classe qui ne s'intéresse plus aux affaires de l'État ; elle ne montre quelque énergie que dans la poursuite de ses propres intérêts ; elle aime le plaisir, le luxe, les commérages mondains ; elle se joue des affaires sérieuses ; elle manque de clairvoyance politique parce qu'elle ne se préoccupe que de son avantage personnel. *Rari nantes in gurgite vasto*, voilà comment nous apparaissent ceux qui prennent les choses au sérieux. Il y en a pourtant. Il ne faut pas oublier que cette société a produit un Lucrèce et un Cicéron, c'est-à-dire l'un des plus grands poètes et l'un des plus parfaits prosateurs dont le monde conserve précieusement la mémoire ; un Sulpicius, c'est-à-dire un juriste qui a rendu à l'humanité des services inappréciables et toujours efficaces ; enfin un César, c'est-à-dire non seulement un écrivain et un savant, mais un homme d'action d'une capacité intellectuelle et d'une activité sans égales.

CHAPITRE V. — LE MARIAGE ET LA MATRONE ROMAINE.

Pour apprécier la position des femmes de conditions diverses dans la société que nous étudions, il faut expliquer clairement quelle fut, à l'origine, la signification du mariage à Rome et l'idée que les Romains s'en faisaient. Comme tout le monde peut s'en assurer, le mode de célébration du mariage et les cérémonies qui l'accompagnent sont un sûr indice de la position et de l'influence de la femme, dans quelque société que ce soit. A Rome, à toutes les époques de l'histoire, les justes noces (*iustum matrimonium*), c'est-à-dire le mariage sanctionné par la loi et par la religion, ayant par suite toutes ses conséquences légales, était une affaire de grande importance à laquelle des formalités et des cérémonies nombreuses étaient nécessaires. La raison en est évidente, au moins pour quiconque a quelques notions sur la vie antique en Grèce et en Italie. Comme nous -le verrons, la maison était la résidence de divinités qui faisaient partie de la famille aussi bien que les humains ; quand la nouvelle épouse pénétrait dans une famille, à la vie de laquelle elle n'avait pas encore été associée, ce ne pouvait être sans porter quelque trouble dans les relations entre les divinités familiales et les humains. Avant d'y introduire un membre nouveau, les humains doivent s'assurer que les divinités consentent à l'admettre pour qu'on puisse considérer son introduction comme valable. Celle-ci doit se faire de telle façon que la nouvelle mariée ait capacité pour participer aux *sacra*, c'est-à-dire au culte des esprits familiers, des ancêtres dans leurs tombes, ou à tout autre culte en usage dans la famille. Pour lui assurer ces privilèges, on lui imposait primitivement une cérémonie de caractère nettement sacramentel qui avait pour effet de la faire passer de la main (*manus*) de son père, c'est-à-dire de la soumission entière à son père comme chef de son ancienne famille, en la main de son mari, c'est-à-dire à la soumission totale à celui-ci comme chef de sa nouvelle famille.

Cette cérémonie sacramentelle se nommait *confarreatio*, parce que l'époux et l'épouse, en présence du Pontifex Maximus, du Flamen dialis et de dix autres témoins, se partageaient un gâteau sacré pétri de far, l'ancienne céréale italienne, et offert à Jupiter Farreus¹. On avait certainement pris les auspices et probablement sacrifié à Cérès une victime dont on étendait la peau sur deux sièges (*sellæ*), où les époux devaient s'asseoir². Si nous avons mentionné en détail ces anciennes formalités du mariage patricien, c'est pour faire ressortir le caractère religieux du rite tel que le concevaient les Romains ; en d'autres termes, nous avons voulu prouver que l'introduction de l'épouse dans la famille nouvelle était une affaire importante et sérieuse qui exigeait l'aide spéciale et l'intervention des dieux. Nous irons même jusqu'à prétendre que la nouvelle épouse devenait en quelque sorte une prêtresse domestique et qu'elle avait à subir une initiation solennelle avant d'avoir le droit d'en faire l'office. Pour nous

¹ Cela signifie probablement que l'on croyait à la présence de la divinité dans le gâteau et que les participants entraient en communion, non seulement l'un avec l'autre, mais avec la divinité elle-même. C'est l'analogue exactement de ce qui se passait à la cérémonie sacramentelle des Fêtes Latines où chaque ville prenait sa part de la victime sacrée qui, dans ce cas, était une génisse blanche. Voir *Roman Festivals*, p. 96 et ref.

² Cette intéressante coutume est signalée par SERVIUS (*ad. En.*, IV, 374). Pour toute la cérémonie de la *Confarreatio* voir DE MARCHI, *La Religione nella vita domestica*, p. 155 sqq. ; MARQUARDT, *Privatleben*, p. 32, sqq. Cp. aussi GAÏUS, I, 112.

mieux convaincre de la nature religieuse et mystique du rite tout entier, rappelons-nous que, durant toute l'histoire romaine, nul ne put prétendre aux fonctions de prêtre de Jupiter (*flaminium diale*), ou de Mars, ou de Quirinus, ou à celle de chef des cérémonies religieuses (*Rex sacrorum*) s'il n'était pas né de parents mariés par *confarreatio* ; et, dans chacun de ces cas, le prêtre lui aussi devait être marié suivant ce même rite¹. Les cérémonies qui consacraient les justes noces (*iustum matrimonium*) étaient donc indispensables, comme le prouve ce qui précède, non seulement à la famille et à ses propres cérémonies religieuses, à sa vie et à sa conservation, mais aussi à l'État, à ses cérémonies religieuses (*sacra*), à sa vie et à sa conservation². Comme le mariage par *confarreatio* avait pour premier but de procurer à la famille une mère parfaitement qualifiée pour s'acquiescer de ses différentes fonctions, puis en outre d'assurer à l'État des citoyens légalement qualifiés pour remplir les plus importantes de ses fonctions religieuses, de même le mariage, sous quelque forme que ce fût, avait à la fois pour but de conserver la famille et son culte et de donner naissance à des hommes capables de servir l'État dans la paix et à la guerre. Pour être citoyen romain, il faut que vos parents aient été unis en légitime mariage. De cette condition essentielle découlent tous les droits qui constituent ensemble le droit de cité : les droits privés qui vous donnent capacité pour transférer, posséder et hériter à l'abri de la loi romaine³, et les droits publics qui protègent votre personne contre la violence et le meurtre et vous confèrent le droit de vote dans les assemblées du peuple et celui d'éligibilité aux magistratures⁴.

Le mariage avait donc une importance capitale dans la vie romaine et pour tous les genres de mariages cette importance se marquait par la solennité du rituel. Des mariages par *coemptio* et par *usus*, qui l'un et l'autre, aussi bien que le mariage par *confarreatio*, mettaient la femme en puissance de son mari, nous n'avons pas à nous occuper ici ; longtemps avant le dernier siècle de la République, ces trois modes de mariage étaient surannés ; si l'on s'en servait encore parfois, ce n'était que dans un intérêt particulier. Au cours du temps on s'était aperçu qu'il était plus commode pour une femme de rester, après son mariage, dans la main de son père, ou si celui-ci était mort, sous la tutelle d'un curateur (*tutor*), que de passer dans la main du mari. Dans ce dernier cas, en effet, tous les biens de la femme devenaient la propriété du mari. Le désir bien naturel d'échapper aux mesures restrictives de la puissance maritale était devenu général. En voici un exemple. Une femme sous la tutelle d'un curateur désire se marier ; si elle se marie, elle tombe sous la main de son mari ; son curateur perd tout contrôle sur ses biens, ce qui peut avoir une grande importance pour la famille d'où elle sort ; le tuteur s'oppose au mariage et insiste pour qu'elle soit mariée sous un autre régime que celui de *manus*⁵. En fait, les

¹ GAÏUS, I, 112.

² CICÉRON, *de Officiis*, I, 17, 54.

³ Cf. *ius commercii* et *ius connubii* (droit commercial et droit conjugal) : le premier permettant de recourir à la protection des tribunaux dans tous les cas se rapportant à la propriété ; le second de recourir à la même protection dans tous les cas de contestation d'héritage.

⁴ Cf. *ius provocationis* (droit d'appel), *ius suffragii* (droit de suffrage), *ius honorum* (droit d'éligibilité).

⁵ C'est ainsi que je comprends Cuq, *Institutions juridiques des Romains*, p. 223. Dans la *Laudatio Turiae* bien connue, nous trouvons un cas curieux de remariage par *coemptio* avec *manus*, dans une intention spéciale en rapport, bien entendu, avec des affaires

intérêts de la famille de l'épouse étaient souvent opposés à ceux de la famille où elle allait entrer et l'on pouvait arriver à un compromis en renonçant au mariage *cum manu*.

Renoncer au mariage *cum manu* signifiait simplement qu'on renonçait à certaines conséquences de la cérémonie et en même temps à ceux des rites qui consacraient ces conséquences. Sauf cela, le mariage était aussi valide dans tous ses effets privés et publics que s'il avait été célébré conformément à la *confarreatio* même. On en omettait la partie sacramentelle ; on n'y retrouvait plus trace du mariage par voie d'achat qui subsistait dans les formalités de la *coemptio* ; mais pour le reste, la cérémonie était semblable à celle du mariage *cum manu*. Elle perdait une partie de son caractère légal tout en conservant ses attributs religieux essentiels. Il ne sera pas inutile de décrire un mariage à la romaine, tel qu'il se célébrait ordinairement aux deux derniers siècles de la République.

Tout d'abord, le petit garçon et la petite fille — c'est bien ce qu'ils étaient encore, même au moment du mariage — avaient probablement été fiancés longtemps auparavant. Cicéron nous apprend qu'il fiança sa fille Tullia à Calpurnius Piso Frugi dans les premiers mois de l'an 66 A. C. ; le mariage eut lieu en 63. Tullia, née probablement en 76, avait dix ans à l'époque de ses fiançailles et treize lors de son mariage. Les choses se passaient probablement ainsi d'ordinaire et cela prouve que l'affaire dépendait entièrement des parents. C'était un arrangement de famille, un mariage de convenance comme cela est encore la coutume chez bien des peuples¹. Les fiançailles étaient un engagement mais non un contrat précis ; on pouvait les rompre sans illégalité au cas d'une répugnance invincible de la part de l'un ou de l'autre des promis ; il y avait ainsi un moyen de se libérer². Quoiqu'il en soit, nous pouvons être certains que l'amour n'entraînait pour rien dans l'idée que l'on se faisait du mariage, qui cependant se distinguait du concubinage par l' *affectio maritalis* et par des formalités légales. Il en pouvait résulter un attachement très réel, ce qui fut souvent le cas alors comme maintenant en semblables circonstances. C'est sur l'idée du devoir envers la famille et l'Etat que le mariage romain se fondait. On trouve la confirmation de ce que j'avance, comme de beaucoup d'autres idées romaines, dans l'*Enéide* de Virgile. Persister à voir Enée du point de vue d'un moderne et l'accuser de perfidie envers Didon, c'est oublier que sa passion pour la reine fut subite, qu'il lui manqua la sanction des dieux et des auspices favorables et que l'union avec Lavinia pour laquelle Enée n'éprouvait aucun sentiment d'amour, aurait eu l'approbation de tout Romain et lui aurait paru justifiée par ses avantages pour l'Etat. Le poète, il est vrai, laisse voir sa profonde humanité dans la manière dont il traite la fatale histoire de Didon, mais c'est en dépit de son vrai sujet qui est le devoir de tout Romain envers sa famille et envers l'Etat. Un jeune romain était aussi susceptible de tomber amoureux que n'importe quel autre jeune homme mais sa passion n'avait rien à faire avec la conduite de sa vie et avec ses devoirs de Romain. Cette idée du mariage eut des conséquences sérieuses, comme nous le verrons plus tard.

d'intérêt. Voir le commentaire de Mommsen réimprimé dans les *Gesammelte Schriften*, vol. I.

¹ WESTERMARCK, *History of Human marriage*, ch. X.

² Voir cependant le curieux passage cité par AULU-GELLE (IV, 4, 2), d'après Servius Sulpicius, le juriste, sur les *Sponsalia* (fiançailles) dans le Latium jusqu'à l'an 89 A. C.

Le jour du mariage arrivé, notre jeune fiancée quitte la toge prétexte, vêtement de son enfance, consacre ses poupées au Lar familial et prend les vêtements nuptiaux ; puis, coiffée du voile rouge (*flammeum*), ceinte d'une ceinture de laine retenue par un nœud nommé le nœud d'Hercule¹, elle attend dans la maison paternelle l'arrivée du fiancé. Cependant on prend les auspices² ; primitivement, cette cérémonie consistait à observer le vol des oiseaux ; maintenant on examine les entrailles d'une victime, une brebis probablement. Si les auspices sont favorables, le jeune couple déclare consentir à l'union projetée et les deux époux se donnent la main droite en se conformant aux instructions de la *pronuba*, femme mariée qui remplit le rôle d'une sorte de prêtresse. Alors, après un nouveau sacrifice et un repas de noce, l'épouse est conduite de son ancienne demeure à celle de son mari ; elle est accompagnée de trois jeunes garçons, fils de parents encore vivants, l'un portant une torche, tandis que les deux autres tiennent la mariée chacun par une main. Des joueurs de flûte les précèdent et on jette des noix aux jeunes garçons. La charmante description de cette conduite (*deductio*), qui se trouve au LXI^e poème de Catulle, abonde en détails intéressants. Arrivée à la maison de l'époux, la mariée enduit de graisse et d'huile les montants de la porte et les entoure d'une bandelette de laine ; on la soulève pour lui faire franchir le seuil ; son mari l'associe au feu et à l'eau essentiels à la vie domestique et enfin elle pénètre dans l'atrium. Le lendemain, elle prendra ses fonctions de *mater familias* ; elle se tiendra désormais dans l'atrium, entourée de ses femmes, ou restera dans ses appartements particuliers, situés derrière cette première pièce.

*Claudite ostia virgines ;
Ludimus salis. At boni
Conjuges, bene vivite, et
Munere assiduo valentem
Exercite inventam*³.

Malgré sa vie dissipée, Catulle lui-même n'a pu parler du mariage qu'avec dignité et tendresse. Dans la dernière strophe de son poème, il fait allusion aux devoirs d'un jeune couple en des termes qui auraient satisfait le Romain le plus sévère. Il a aussi fait vibrer une nouvelle corde qui devait éveiller un écho dans le cœur de tout bon citoyen. Dans des vers délicieux, il fait allusion à la naissance future d'un enfant — d'un fils, bien entendu, — que le poète évoque couché dans les bras de sa mère, tendant ses petites mains et souriant à son père⁴. Il suffit de comparer ce charmant poème à ceux où Catulle raconte l'histoire indécente de ses relations avec Lesbia (Clodia) pour comprendre quelle opposition il y avait dans l'esprit des Romains entre l'amour passion et le sérieux du mariage. La beauté et la dignité de la vie conjugale telle qu'on l'avait connue se retrouvent encore et se font sentir, mais sans que le cœur en soit profondément touché. L'amour est relégué à l'arrière-plan, c'est un fait qui n'a pas sa place dans la vie bien ordonnée de la famille et de l'Etat.

Quiconque étudie le cérémonial du mariage romain à la lumière des idées dont il est le symbole en conclura forcément qu'il assurait à la matrone romaine une

¹ Pour les autres détails de la toilette, voir MARQUARDT, *Privatleben*, P. 43.

² CICÉRON, *de Div.*, I, 16, 28.

³ Fermez les portes, jeunes filles. C'est assez jouer. Quant à vous, honnêtes époux, vivez bien, et occupez votre vaillante jeunesse à un travail assidu.

⁴ Ces vers ont suggéré à Virgile les vers fameux qui terminent la *quatrième Eglogue*. Voir *Virgil's Messianic Eclogue*, p. 72 par MAYOR, FOWLER et CONWAY (Londres 1907).

situation qui commandait le respect, qui réclamait de sa part et faisait naître en elle des qualités en rapport avec sa condition. Sans aucun doute la position de la mère de famille romaine était très supérieure à celle de l'épouse grecque. Il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût traitée e esclave. Elle partageait avec son mari tous les devoirs domestiques, y compris ceux de la religion et, dans son intérieur, elle était pratiquement toute-puissante¹. Elle habitait l'atrium ; elle n'était pas reléguée dans un gynécée ; elle allaitait ses enfants et les élevait ; elle avait tout pouvoir sur les esclaves attachés à sa personne ; elle prenait ses repas avec son mari, mais assise et non couchée, et elle devait s'abstenir de vin ; elle était consultée sur toutes les affaires de la vie pratique ; elle n'était tenue ? à une réserve silencieuse que dans les questions politiques ou intellectuelles. Quand elle sortait vêtue de la gracieuse stole matronale, on la traitait avec respect et les passants lui faisaient place ; en revanche, ce qui caractérise bien sa position, l'usage lui interdisait de quitter la maison à l'insu de son mari ou sans se faire accompagner².

Le caractère idéal de la mère de famille était en harmonie avec la dignité de sa position. Idéal, dirons-nous, car il ne coïncide pas toujours exactement avec les renseignements que la tradition nous a transmis sur les Romaines, même des temps anciens ; rappelons-nous qu'à toutes les époques de l'histoire romaine, la femme dont la mémoire a survécu n'est pas toujours la matrone idéale, mais une personne qui a conquis la notoriété en violant les règles traditionnelles que sa condition lui imposait. La vraie matrone romaine n'aurait jamais songé à jouer un rôle historique ; son influence s'exerçait derrière la scène et n'en était que plus puissante. La mère légendaire de Coriolan (la Volumnia de Shakespeare) ; Cornélia, mère des Gracques ; Aurélia, mère de César, et. Julia, sa fille, ont pris aux affaires publiques une part indirecte mais bien plus importante que des femmes connues par leurs vices ou leur vie tapageuse. L'histoire nous a conservé leur souvenir pour les célébrer ou les noter d'infamie ; les autres ne se sont jamais prévaluées de leur puissance.

Ce caractère spécial de la matrone romaine, où se combinaient la dignité, l'activité et le bon sens pratiques, était de nature à frapper un doux moraliste comme Plutarque, qui aimait d'un amour sincère et fervent tout ce qu'il y a de noble et d'honnête dans la nature humaine. Il ne se contente pas, dans ses *Vies* et dans ses *Œuvres morales*, de faire constamment allusion aux dames romaines et à leur caractère, mais dans ses séries de plus de cent *Questions romaines*, les neuf premières et beaucoup d'autres ensuite traitent du mariage et de la vie domestique. Dans le traité qui a pour titre *Conjugalia præcepta*, il reproduit plusieurs traits de la matrone romaine. C'est de Plutarque que Shakespeare s'est inspiré d'après la traduction de Sir Thomas North, et c'est ce qui a permis au poète anglais de faire paraître sur la scène, du temps d'Elizabeth, au moins un type de matrone. Dans son *Coriolan*, il a suivi Plutarque de si près qu'on peut renvoyer le lecteur à cette tragédie comme à une autorité. Il semble qu'un instinct historique très sûr a guidé l'imagination de Shakespeare quand il a créé deux types qui font un aussi violent contraste que l'austère et noble Volumnia et la Cléopâtre voluptueuse et passionnée du drame postérieur.

¹ Tous les membres de la famille l'appelaient domina. Voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 59, note 3.

Il faut remarquer qu'elle contribuait aux ressources de la famille par la dot que son père lui avait constituée pour maintenir sa position.

² Ces détails sont tirés, pour la plupart, de VALÈRE-MAXIME, livre VI, de *Pudicitia*.

Il est indubitable que la matrone austère à la mode du vieux temps survécut jusqu'à l'époque qui nous occupe ; mais il est rare que la littérature en fasse mention, précisément parce qu'elle menait une vie utile et ne recherchait pas la notoriété. Mais par bonheur une dalle funéraire nous fera connaître l'histoire d'une femme admirable, qui passa les premières années de son mariage au milieu des troubles des guerres civiles, de 49 à 43 A. C. A en croire les éloges d'un mari dévoué — et nous n'avons aucune raison d'en douter, — c'était une âme de la meilleure trempe romaine, dont les vertus pratiques se combinaient si harmonieusement que cela nous surprend, même chez une matrone romaine. Nous y reviendrons.

Les femmes dont il est question dans la correspondance de Cicéron et dans la littérature, aux derniers temps de la République, ne ressemblent pas à celle dont nous venons de parler. Depuis la seconde guerre Punique, la Romaine avait changé, comme tout ce qui était romain. Il est impossible de raconter ici l'histoire de cette transformation, mais elle semble avoir commencé à l'intérieur de la famille par des excès de toilette et des dépenses exagérées, puis avoir modifié ensuite la tenue des femmes dans leurs relations sociales et politiques. Le mariage *cum manu* se fit rare ; la femme mariée resta si légalement soumise à la puissance paternelle ; dans la plupart des cas, le père cessa sans doute de s'occuper de sa fille, et comme les biens de celle-ci ne passaient pas à son mari, il était inévitable qu'elle prît une attitude plus indépendante. Les femmes s'enrichirent et en 69 A. C. une loi (lex Voconia) défendit à celles qui payaient le cens le plus élevé¹ d'accepter tout legs d'une valeur supérieure à celle à laquelle l'héritier naturel avait droit. Peu de temps après la grande guerre, à un moment où le luxe des particuliers semblerait bien déplacé, on proposa d'abolir la loi Oppia, qui cherchait à limiter le luxe des femmes dans leurs toilettes et leurs parures. En dépit de la véhémence opposée de Caton, encore jeune homme alors, la motion passa². A la même époque, le divorce, qui n'avait probablement jamais été impossible, quoique rare, devint coutumier³. Ce n'est pas sans surprise que nous voyons le vertueux Paul Emile, le modèle des pères de famille, répudier sa femme ; comme on lui demandait ses motifs, il répondit qu'une femme peut être excellente aux yeux des voisins, mais que le mari seul sait où le bât le blesse⁴. Pour apprécier avec équité le changement qui s'était effectué dans la position des femmes, il ne faut pas oublier que, durant les guerres longues et incessantes du second siècle A. C., les maris restaient absents pendant des années ; que beaucoup durent périr par le fer ou par la maladie, ou bien encore furent faits prisonniers et vendus comme esclaves. Il devait arriver que, plus la population mâle diminuait, comme ce fut certainement le cas en ce siècle-là, plus l'importance de la femme grandissait. Par malheur aussi, même quand les maris avaient repris leur place au foyer, les femmes semblent avoir désiré parfois se débarrasser d'eux. En 180 A. C., l'opinion générale attribua la mort du consul Pison à un empoisonnement dont on accusa sa femme ; que l'accusation fût

¹ Ceci est prouvé par une allusion au discours de Caton pour la loi. AULU-GELLE, *Noct. Att.*, VI, 13.

² TITE-LIVE, XXXIV, 1 sqq. qui reproduit le discours de Caton à sa façon et avec la rhétorique du temps. La date est 195 A. C.

³ DE MARCHI, *op. cit.*, p. 163 ; MARQUARDT, *Privatleben*, p. 70 sqq. La *confarreatio* n'était dissoluble que par la *diffareatio* dont on n'usait peut-être que comme pénalité. Les autres formes de mariage, n'ayant pas de caractère sacramentel, n'offraient pas les mêmes difficultés.

⁴ PLUTARQUE, *Paul-Emile*, 5.

vraie ou fausse, le doute, à lui seul, est significatif¹. En 154, deux dames de la noblesse, femmes de consulaires, furent accusées, elles aussi, d'avoir empoisonné leur mari et condamnées à mort par un conseil de famille². Quoique, dans ces deux cas, la preuve soit loin d'être faite, il faut croire qu'il y eut, chez les femmes du plus haut rang, un penchant au désordre moral et au libertinage. Les dépositions des témoins lors du complot des Bacchanales, en 180 A. C., où les femmes jouèrent un rôle important, sont catégoriques ; elles prouvent qu'il y avait alors déjà une *femme moderne* que la vie austère de la famille et cette vieille religion qui aurait pu calmer ses inquiétudes ne satisfaisaient plus. Elle était prête à se lancer dans des expériences dangereuses, même en des matières qui ne concernaient que l'Etat³. Le fameux mot de Caton : *les hommes mènent les femmes, nous autres Romains nous menons tous les hommes, et ce sont nos épouses qui nous mènent*⁴, est suggestif ; il semble bien que les femmes exerçaient sur leur mari une influence indue dans les affaires publiques.

Ce serait cependant une grave erreur de croire que les hommes ne fussent pas eux aussi blâmables. Les femmes n'ont pas coutume d'empoisonner leur mari sans avoir quelque raison de le haïr et il n'est pas difficile de deviner laquelle. Il est hors de doute que, malgré les charmes de la vie de famille telle que nous l'avons décrite, ni la loi ni la coutume n'exigeaient du mari la fidélité conjugale⁵. Caton l'Ancien est un bon type de Romain vertueux, tel que les Romains le concevaient ; il n'en est pas moins évident, soit d'après sa Vie, par Plutarque (par exemple au chap. XXIV), soit d'après des fragments de ses œuvres, qu'il se faisait une idée grossière de ce que doivent être les rapports entre époux ; qu'il regardait sa femme comme un agent nécessaire pour assurer à l'Etat de futurs citoyens plutôt que comme une compagne et une aide digne d'égards et de respect. Aussi nous ne serons point surpris que les hommes commençassent déjà à se dégoûter du mariage et à vouloir s'en dispenser, — très dangereux symptôme d'un mal contre lequel Auguste, un siècle plus tard, essaya vainement de lutter. En 131 A. C., immédiatement après la loi agraire sur laquelle Tibérius Gracchus, son auteur, comptait pour repeupler l'Italie, Metellus le Macédonique, censeur, fit tous ses efforts pour décider les citoyens à se marier *liberorum procreandorum causa*. Un fragment de son discours sur ce sujet est resté célèbre, grâce à une citation d'Auguste. Il caractérise à la fois l'humour et la dureté des Romains. *Si nous pouvions nous passer de femmes*, disait Metellus au peuple, *nous nous débarrasserions volontiers de ce fléau ; mais puisque la nature a voulu que nous ne puissions ni vivre à notre aise avec elles, ni vivre tout à fait sans elles, il nous faut prendre garde à nos intérêts permanents plutôt qu'à un plaisir passager*⁶.

¹ TITE-LIVE, XL, 37.

² TITE-LIVE, *Epitomé*, 48.

³ TITE-LIVE, XXXIX, 8, 18.

⁴ PLUTARQUE, *Caton l'ancien*, 8.

⁵ AULU-GELLE, X, 23. Cite un fragment du discours de Caton : *de dotibus*, où se trouvent les phrases suivantes : *Cum divortium fecit, mulieri iudex pro censore est, imperium, quod videtur, habet, si quid perverse taetereque factum est a muliere; multatur, si vinum bibit ; si cum alieno viro probri quid fecit, condemnatur. In adulterio uxorem tuam siprehendisses, sine iudicio inpune necares; illa te, si adulterares sive tu adulterarere, digito non auderet contingere, neque ius est*. Dans de telles conditions une femme hardie pouvait se venger illégalement.

⁶ AULU-GELLE, I, 6. Cp. TITE-LIVE, *Epit.* 59.

Si nous tenons compte de cette façon commune aux hommes et aux femmes de traiter l'état de mariage ; si nous considérons, en outre, les tempêtes révolutionnaires qui caractérisent le demi-siècle postérieur aux Gracques, — la guerre sociale, la guerre civile, les proscriptions de Marius et de Sylla, — nous ne serons pas surpris de rencontrer chez les contemporaines de Cicéron autre chose que le charme féminin et les goûts domestiques. La plupart d'entre elles ne sont plus pour nous que des noms et il est indispensable de peser soigneusement ce que des écrivains postérieurs en ont dit. Cependant nous en savons assez long sur le compte de deux ou trois de ces dames, pour nous faire une opinion.

Celle que nous connaissons le mieux, c'est la femme de Cicéron, Terentia, personne médiocre, peu intéressante et peu brillante. Nous pouvons nous faire, d'après elle, une idée assez exacte de ce que devait être une femme mariée de mœurs honnêtes. Terentia vécut trente ans. environ avec son mari et jusque vers la fin de cette période longue pour le temps on ne trouve rien d'essentiel à lui reprocher. Si nous n'avions plus que les lettres de Cicéron à son adresse, dont il nous reste une vingtaine, ou les allusions que nous lisons dans d'autres lettres, nous pourrions en conclure qu'elle fut en somme une épouse fidèle et une femme de bon sens. Mais il parle souvent de la santé délicate de sa femme¹, et comme la pauvre malade eut plusieurs fois de mauvais moments à traverser, il est fort possible qu'en vieillissant elle soit devenue irritable et qu'elle ait, de bien des façons, mis à l'épreuve la patience d'un mari si impressionnable et si irrésolu. Plutarque et d'autres aussi nous racontent des histoires qui nous donnent d'elle l'idée d'une mégère, trop économe de son propre bien et ainsi de suite². Mais les faits ont plus de valeur que les cancans du jour et rien, dans les lettres de Cicéron, n'indique qu'il l'ait prise en grippe ou qu'elle ait perdu la confiance de son mari avant l'an 47. S'il eût eu une cause réelle de méfiance à son égard, cela lui serait échappé dans quelque lettre à Atticus.

Après son absence pendant la guerre civile, il paraît croire qu'elle l'a négligé lui et ses intérêts ; les lettres qu'il lui adresse sont de plus en plus froides et la dernière est sur un tel ton qu'on en a dit, avec raison, qu'un gentleman n'écrirait pas ainsi à sa femme de charge. Par malheur, Cicéron, après avoir répudié Terentia, épousa une jeune fille riche pour laquelle il ne paraît pas avoir eu beaucoup d'égards. Dans une lettre à Atticus (XII, 32), il dit que Publilia, sa seconde femme, demande à venir avec sa mère le rejoindre à Astura, où il est allé pleurer sa fille, et qu'il a répondu préférer qu'on le laissât tranquille. Cette lettre nous fait voir Cicéron sous son plus mauvais jour ; pour une fois, il paraît manquer de cœur comme de courtoisie ; s'il était capable de se conduire de cette façon-là avec une jeune femme qui ne demandait qu'à remplir ses devoirs envers lui, qu'a-t-il pu être pour Terentia ? Je soupçonne qu'entre lui et Terentia les torts, furent réciproques. Cela nous permet de croire que, des innombrables femmes qui furent répudiées à cette époque, quelques-unes au moins furent victimes de la dureté de leur mari, plutôt que de leurs propres fautes.

¹ *Ad Fam.*, 14, 2.

² L'histoire des relations entre Cicéron, Terentia, Clodius et Clodia, dans Plutarque, Cicéron, 29, est trop pleine d'inexactitudes pour qu'on puisse s'y fier. Ce qu'il dit du divorce, au chap. 41, et de ses causes ne doit être admis que sous réserves ; tout cela paraît venir de Tiron, l'affranchi et l'ami dévoué de Cicéron ; mais comme celui-ci avait beaucoup plus d'affection pour cet homme que pour sa femme nous nous expliquons pourquoi Tiron et Terentia se haïssaient.

La femme' de Quintus, frère de Cicéron, était, semble-t-il, une personne difficile à vivre. Elle n'avait pas le tact et la bienveillance de son frère Atticus. Marcus Cicéron a raconté une scène (*ad Att.*, V, 1) où elle fait preuve d'un si mauvais caractère et se montre si ridicule que le divorce subséquent s'explique. Les deux frères voyageaient ensemble de compagnie avec Pomponia ; on ne sait quoi l'avait mise de mauvaise humeur. On s'arrêta à Arcanum pour déjeuner dans une maison de campagne qui appartenait à Quintus. Il pria sa femme d'inviter les dames de la compagnie à entier. Rien de plus courtois, à mon avis, non seulement dans les termes, mais dans les intentions de Quintus et dans l'expression de son visage. Elle répondit assez haut pour être entendue de nous tous : — Moi, je ne suis qu'une étrangère ici Son mari avait probablement omis de lui confier l'organisation du déjeuner, dont un étranger avait été chargé ; cela l'avait vexée. — Voilà, dit mon frère, un échantillon de ce que je supporte chaque jour. — Quintus lui fit passer les plats servis dans le triclinium où les messieurs déjeunaient ; elle refusa d'y goûter.

Terentia, Pomponia et les femmes de leur condition ne paraissent pas avoir joui d'une éducation très raffinée ; il ne semble pas non plus que leurs maris aient attendu d'elles aucun désir de s'associer à leurs occupations intellectuelles. Cicéron ne fait pas une seule allusion à d'agréables rapports de société auxquels sa femme aurait voulu prendre part et, pour dire la vérité, il se serait probablement gardé de choisir pour femme une personne élégante et cultivée. Il n'en manquait pas à Rome : il y en avait même un bon nombre. Depuis la diffusion des richesses et de l'éducation à la grecque ; depuis qu'on avait appris à goûter le théâtre et les plaisirs mondains de la vie urbaine, ce que l'on commençait à nommer *cultus* avait occupé les esprits et modifié la manière de vivre des dames romaines comme des hommes. Malheureusement, cela était incompatible avec l'idéal romain de la *mater familias* et de ses devoirs. L'invasion des mœurs nouvelles fut trop soudaine comme le fut aussi celle de la richesse qui y correspondait. Une femme du genre de Cornélia, l'illustre mère des Gracques, qui connaissait la valeur réelle de l'éducation, qui s'entourait d'hommes instruits, qui écrivait bien elle-même et qui combinait, avec ces qualités intellectuelles, le soin de ses devoirs de femme et de mère¹, des femmes comme celle-là ont dû être rares et, au temps de Cicéron, à peu près introuvables. On était de plus en plus convaincu qu'une femme intelligente qui voulait faire figure et devenir le centre de son monde ne pouvait pas réaliser ses ambitions en restant fidèle à son rôle d'épouse. Elle ne s'en mariait pas moins, quitte à en prendre à son aise avec l'état conjugal, à négliger ses enfants si elle en avait et, après un ou deux divorces, à mourir ou à disparaître. Cette idée de l'incompatibilité de la culture avec la condition de femme mariée s'était si bien emparée de l'esprit des Romains au dernier siècle A. C. que, de toutes les tâches qu'Auguste entreprit, la plus difficile fut de lutter contre ce préjugé. C'est en vain qu'il exila Ovide pour le punir d'avoir publié une œuvre où les femmes mariées étaient passées sous silence le plus franchement et le plus catégoriquement possible, tandis que tout ce qui dans l'autre sexe charme un homme de goût et de bonne éducation était censé l'apanage de celles qui avaient esquivé les devoirs et les charges de la vie conjugale. La *culta puella* et le *cultus puer* du

¹ PLUTARQUE, *Ti. Gracchus*, 1 ; *C. Gracchus*, 19. Les lettres de Cornelia qui nous restent peuvent très bien être authentiques. Dans *Peter, Hist. Rom. Rel.*, II, p. 38 sqq. Sur l'authenticité voir LEO, *Gesch. der Röm. Lit.*, I, p. 305.

poème d'Ovide¹, si charmant malgré ce qu'il a parfois de répugnant, sont le produit d'une société qui regarde le plaisir, non le devoir et la raison, comme le but principal de la vie — non pas nécessairement les plaisirs les plus grossiers, mais la satisfaction du désir de s'amuser et de se distraire sans donner une pensée à la misère environnante, et sans aucun souci de ce respect de soi-même qui est le fruit d'une activité plus sérieuse.

L'exemple le plus notable de ce que fut une femme de *cultus* au temps de Cicéron, c'est la fameuse Clodia, la Lesbie (ce qui semble prouvé maintenant) de Catulle, qui le fascina et finit par le mettre à la porte. Elle avait été mariée à un homme de famille noble et qui occupait une haute situation, Metellus Celer, qui mourut sans l'avoir répudiée, ce qui ne laisse pas de surprendre. Elle était sans doute fort belle et douée d'un grand charme ; elle s'était entourée d'une petite cour de jeunes gens intelligents et de poètes auxquels elle pouvait à l'occasion soit prêter de l'argent, soit prodiguer des louanges. Cicéron lui-même fut-il une fois victime de ses charmes et eut-il à en souffrir ? La question n'est pas résolue. Le renseignement vient de Plutarque et n'a peut-être pas d'origine plus sûre que des commérages de salon. En tout cas, nous savons que deux jeunes gens, types achevés de la jeunesse du temps, Cælius et Catulle, se jetèrent dans la fournaise et s'y brûlèrent ; nous savons comment, avec quelle fureur elle attaqua Cælius sans hésiter un instant à se compromettre avec lui en plein tribunal ; nous savons avec quelle cruauté elle traita le poète qui en vint à la haïr tout en l'aimant encore :

*Odi et amo. Quare ici faciam fortasse requiris ;
Nescio, sed fieri sentio et excrucior*².

CATULLUS, 85.

Elle faisait très bien la paire avec son frère, encore plus fameux qu'elle et comme l'a bien dit M. Boissier³, elle apportait dans sa conduite privée, dans ses engagements d'affection, les mêmes emportements et les mêmes ardeurs que son frère dans la vie publique. Prompte à tous les excès et ne rougissant pas de les avouer, aimant et haïssant avec fureur, détestant toute contrainte, elle ne démentait pas cette grande et fière famille dont elle descendait. Tout cela est vrai ; cela nous suffit. Nous n'avons pas besoin de pousser plus loin et d'admettre tout ce qu'on a dit de pire encore sur son compte.

Nous connaissons encore une autre femme du même genre, mais nous ne pouvons l'entrevoir, pour ainsi dire, que de profil. C'est Sempronia, femme et mère d'un honnête homme⁴. A en croire Salluste, qui nous la présente en lui attribuant un rôle capital dans la conjuration de

Catilina, elle appartenait à cette catégorie de femmes qui jugent la vie conjugale incompatible avec des goûts littéraires et artistiques. Elle savait jouer de divers instruments ; elle dansait à la perfection, mieux qu'il ne convient à une honnête femme elle gaspilla son argent et compromit sa fortune comme sa réputation⁵.

¹ L'édition récente de l'*Ars amatoria*, par PAUL BRANDT, est précédée d'une introduction où ces diverses questions sont bien expliquées.

² CATULLE, 72, 75. J'aime et je hais. Comment cela se peut-il ? demandez-vous peut-être. Je l'ignore, mais je le sens et je suis au supplice.

³ *Cicéron et ses amis*, p. 175.

⁴ Decimus Brutus, l'un des tyrannicides de mars 15, 44.

⁵ SALLUSTE, *Catilina*, 25.

Elle ne se faisait aucun scrupule de nier une dette ou de prêter la main à un assassinat. Cela ne l'empêchait pas d'avoir beaucoup d'esprit : elle versifiait avec aisance ; sa conversation était brillante et elle savait, à l'occasion, prendre un air modeste. Salluste aime les portraits hauts en couleur, et en peignant cette femme il en a sans doute profité pour trousser un morceau à effet. Mais il est certain que Sempronia prit part à la conjuration de Catilina et probable qu'elle comptait y trouver son profit personnel. Il semble qu'elle fut la première de ces femmes de qualité qui, durant le siècle suivant, et postérieurement, devinrent une puissance en politique et dont la plupart n'hésitèrent pas devant le crime contre l'Etat et contre les particuliers. Quelques années auparavant, il est vrai, une femme s'est rencontrée, une femme de la pire espèce, qui eut dans les affaires de l'Etat une influence presque souveraine. Plutarque nous dit, de la façon la plus explicite, qu'en 75 A. C., Lucullus voulant se faire attribuer le commandement de l'armée contre Mithridate se vit forcé de recourir à une femme : c'était une certaine Præcia, qui devait à son bon caractère et aux agréments de son commerce une influence considérable dont elle usait avec la persévérance coutumière à ces sortes de personnes. Sa réputation n'en était pas moins fort mauvaise ; entre autres amants elle avait fait la conquête de Céthégus, le futur conspirateur, alors tout-puissant à Rome. Ainsi, dit Plutarque, toute la puissance de l'Etat était à la disposition de Præcia, car rien ne se décidait sans l'assentiment de Céthégus, en d'autres termes, sans la recommandation de Præcia. Si l'histoire est vraie, comme il semble bien, Lucullus s'assura l'appui de Præcia par des cadeaux et des hommages flatteurs : Céthégus prit en main la cause de Lucullus et lui fit attribuer le commandement convoité¹.

Même en négligeant, comme controuvé, une grande partie de ce qu'on nous dit des rapports entre les deux sexes à cette époque, il faut bien reconnaître que les mœurs étaient extrêmement relâchées et que la famille ainsi que la société étaient dangereusement malades. Sassia, la fameuse bête féroce de l'histoire de Cluentius, telle que Cicéron nous l'a peinte dans son plaidoyer, était sans aucun doute une criminelle de la pire espèce, cela est certain, même abstraction faite des effets oratoires de l'avocat ; le cas prouve que le mal ne sévissait pas à Rome seulement, mais aussi dans une ville de province de peu d'importance. Les hommes et les femmes divorçaient sous les plus légers prétextes². Le divorce était si bien passé dans les mœurs qu'il était devenu presque inévitable. Le vertueux Caton d'Utique lui-même semble avoir répudié sa femme Marcia pour qu'Hortensius pût l'épouser, quitte à la reprendre, quelques années plus tard, quand après la mort d'Hortensius, elle fut mise en possession d'une grosse fortune³. Cicéron lui-même parle parfois, dans ses lettres, avec une extrême légèreté de relations conjugales que nous tiendrions pour fort respectables⁴. Il raconte à Atticus comment il avait dîné en compagnie de l'actrice Cynthia, femme notoirement décriée. *J'ignorais, dit-il, qu'elle dût être présente, mais Aristippe lui-même, lui, disciple de Socrate, ne rougissait pas d'être raillé à propos de Laïs*⁵. La réputation de César en ces matières fut toujours mauvaise ;

¹ PLUTARQUE, *Lucullus*, 6.

² CICÉRON, *ad Fam.*, VIII, 7 : lettre de Cælius où il parle d'une dame qui divorça le jour même où son mari revint de sa province.

³ PLUTARQUE, *Cato minor*, 25 et 52. Il semble que Plutarque s'est inspiré là de l'*Anti-Cato* de César, mais les faits devaient être bien connus.

⁴ Par ex., *ad Att.*, XV, 29.

⁵ *Ad Fam.*, IX, 26.

quoique plusieurs des histoires qui courent sur son compte soient manifestement fausses, sa liaison avec Cléopâtre est un fait certain, et nous savons que la reine d'Egypte habitait une des villas de César située dans des jardins au delà du Tibre, en l'an 46, durant sa présence à Rome.

Il ne saurait être désagréable, après avoir passé si longtemps dans une atmosphère viciée, d'en arriver à l'histoire unique et digne de foi d'une femme vraiment bonne et pure et d'une longue vie de dévouement conjugal ininterrompu. Vers l'an 8 A. C., peu de temps avant qu'Ovide composât ses poèmes où il prétend que la vie conjugale ne vaut pas la peine d'être vécue, un mari appartenant à une grande famille de Rome perdit sa femme qui avait été durant quarante et un ans sa compagne fidèle dans la prospérité, sa conseillère sage et courageuse dans l'adversité. Il fit graver l'éloge de la défunte et l'histoire de son dévouement pour lui sur un marbre, incrusté à ce que l'on pense, dans le mur du tombeau où il l'avait inhumée. Une chance des plus heureuses nous a conservé une grande partie de la pierre même où l'inscription funéraire fut gravée. Cette inscription est une *laudatio* ou éloge funèbre. Nous ne sommes pas certains qu'elle ait été prononcée réellement comme un discours, car, d'un bout à l'autre, le veuf s'adresse non à des auditeurs, mais à celle qu'il a perdue ; cela ne se retrouve dans aucun des documents de même espèce qui sont parvenus jusqu'à nous. Il lui parle comme si elle vivait encore quoique invisible ; c'est précisément ce qui donne à ce mémorial plus de réalité et de pathétique que n'en ont aucun de ceux qui nous sont venus d'Italie ou de Grèce¹. Dans un récit de ce genre, les noms des personnages importent peu ; ce n'est pas un grand malheur d'ignorer qui étaient cet homme et cette femme. Mais il est extrêmement probable qu'elle se nommait Turia, que le mari était un certain Q. Lucretius Vespillo, qui servit sous Pompée en Epire en 48 A. C., dont Appien² a raconté les aventures romanesques lors des proscriptions de l'an 43 et qui devint plus tard consul, en 19 A. C., sous le principat d'Auguste. Nous nous hasarderons à leur donner ces noms dans notre récit de cette remarquable histoire.

Elle commence au moment où ce couple allait se marier, probablement en 49 A. C., par un affreux malheur de famille qui n'avait rien d'extraordinaire au début d'une guerre civile dangereuse. Les parents de Turia furent assassinés dans leur maison de campagne — peut-être, comme le suggère Mommsen, — par leurs propres esclaves. Immédiatement après, Lucretius dut quitter l'Italie avec Pompée et l'armée d'Epire, et Turia resta seule, privée de ses deux parents et chargée de prendre les mesures nécessaires pour faire punir les assassins. Seule ou sans autre aide que celle d'une sœur mariée, elle fit preuve de ce courage et de cette énergie qui se manifestent dans tous ses actes. Elle réussit, à ce qu'il

¹ La *Laudatio*, dite de Turia, est bien connue de tous ceux qui étudient le droit romain, comme soulevant une question compliquée sur les conditions du droit d'héritage ; mais on peut la regarder aussi comme un fragment réel de la littérature romaine, précieux par les renseignements qu'on y trouve sur l'histoire du temps. C'est Mommsen qui le premier l'a publiée en 1863 et l'article qu'il fit paraître sur ce sujet a été reproduit dans ses *Gesammelte Schriften*, vol. I, en même temps qu'un fragment nouveau découvert au même endroit en 1898. Ce fragment, accompagné d'une discussion sur sa relation avec le tout se trouve dans la *Classical Review* de juin 1905, p. 261 ; la *Laudatio*, sans le nouveau fragment, est au *C. I. L.*, VI, 1527 et complète dans DESSAU, *I. L. S.*, p. 924 sqq.

² APPIEN, *B. C.*, IV, 44. On a attaqué dernièrement l'identification mais, à mon avis, sans bonnes raisons ; voir mon article *Classical Review*, 1905, p. 265.

semble, à traquer les assassins et à les faire condamner. Si j'avais été là moi-même, dit son mari, je n'aurais pas pu faire mieux.

Ce ne fut pas là, tant s'en faut, la seule tâche dangereuse qu'elle eut à entreprendre dans ces années de guerre civile et de troubles continuels. Il semble qu'au moment du départ de Lucretius les deux époux résidaient à la maison de campagne où les parents de Turia avaient péri. Turia avait donné à son mari tout ce qu'elle possédait d'or et de perles ; durant son absence, elle continua à le munir d'argent, de provisions et même d'esclaves qu'elle lui faisait parvenir en contrebande par mer jusqu'en Épire¹. Lorsque l'armée de César traversa l'Italie, il paraît bien qu'elle fut menacée par des soldats du général, soit dans la maison de campagne en question, soit ailleurs, et qu'elle n'échappa que grâce à son courage et à la clémence d'un personnage dont le nom n'est pas mentionné, mais qui peut difficilement être un autre que le grand Jules lui-même. Par caractère et par esprit politique, il sut, en effet, se montrer miséricordieux pour ses adversaires pendant toute la durée de la guerre civile.

Un an plus tard, Lucretius étant toujours absent, Turia courut de nouveau un grand danger. Tandis que César guerroyait aux environs de Dyrrachium, il y eut en Campanie et dans l'Italie méridionale un grave soulèvement dont notre ami Caelius Rufus était l'instigateur ; il avait enrôlé des gladiateurs et des bergers esclaves, de vrais bandits dont quelques-uns attaquèrent la maison de campagne où Turia se trouvait alors et qu'elle défendit avec succès ; voilà du moins ce que l'on peut inférer du fragment récemment découvert.

Certes, Turia avait eu largement sa part de tourments et de dangers, mais il s'en fallait de beaucoup qu'elle fût quitte. A peu près à la même époque, il lui fallut se défendre contre une autre attaque dirigée cette fois non contre sa personne, mais contre ses droits d'héritière. Des gens de sa famille tentèrent de faire annuler le testament de son père en vertu duquel ses biens devaient être partagés également entre Turia et son mari. Le résultat de la manœuvre aurait été de la faire seule héritière à l'exclusion de son mari et de sa sœur mariée ; mais elle se serait alors trouvée sous la tutelle d'intrigants dont le motif, en attaquant le testament, était d'obtenir l'administration des biens du défunt². Il est hors de doute qu'ils avaient l'intention de les administrer à leur propre avantage ; il était urgent de leur résister. Son mari ne nous dit pas comment elle s'y prit, mais nous savons par lui que l'ennemi abandonna ses positions, vaincu par la fermeté et la persévérance de Turia. Le patrimoine échut donc, conformément aux volontés du testateur, à elle-même et à son mari. Celui-ci insiste sur le soin avec lequel ils l'administrèrent, le mari exerçant une *tutela* sur la part de sa femme, et elle une surveillance (*custodia*) sur la part de son mari. Il ajoute ces paroles touchantes : Je n'en dirai pas plus long sur ce sujet, de peur de paraître réclamer une partie des louanges qui te sont dues à toi seule.

Le mariage doit avoir été consommé quand Lucretius rentra en Italie, sans doute après avoir obtenu le pardon de César contre lequel il avait pris parti. Puis vint le meurtre du dictateur qui plongea l'Italie dans une nouvelle guerre civile, jusqu'au moment où, en 43, Antoine, Octavien et Lépide conclurent le fameux pacte dont les conséquences abominables furent les proscriptions, le règne de la Terreur en Italie et l'effusion à flots du meilleur sang romain. La nouvelle que le nom de

¹ C'est ainsi que j'interprète le nouveau fragment. Voir *Classical Review*, 1905, p. 263 sqq.

² Sur la question légale, voir MOMMSEN, *Gesammelte Schriften*, p. 407 sqq.

Lucrétius figurait sur les listes fatales¹ vint soudainement couper court au bonheur des époux. Lucrétius était probablement à la campagne, non loin de Rome, quand il reçut un message de sa femme le prévenant du péril mortel auquel il allait falloir faire face d'un moment à l'autre ; elle le dissuadait en outre de recourir à certaine mesure imprudente — peut-être était-ce à une tentative de rejoindre Sextus Pompée en Sicile, — mesure qui coûta la vie à beaucoup de victimes induites en erreur. Elle l'implorait de la rejoindre à Rome, dans sa propre Maison où elle lui avait préparé une retraite sûre. Elle voulait sans doute mourir avec lui s'ils étaient découverts.

Il en crut son bon génie et se dirigea sur Rome, de nuit, semble-t-il, et accompagné seulement de deux esclaves fidèles. L'un des deux se mit subitement à boiter ; on dut le laisser en arrière et Lucrétius appuyé sur le bras de l'autre s'approcha de la porte de la ville. Ils aperçurent tout à coup une troupe de soldats, qui en sortaient, et Lucrétius se réfugia dans l'un de ces nombreux tombeaux qui s'élevaient, hors de l'enceinte de la ville, le long des voies romaines. Ils étaient cachés dans ce funèbre refuge depuis peu de temps quand ils furent surpris par une bande de ces pilleurs de tombes qui hantaient de nuit les routes, vivant du pillage et du détournement des voyageurs. Par bonheur, ils préféraient le pillage au meurtre, et l'esclave leur abandonna sa dépouille, tandis que le maître, qui s'était sans doute déguisé, peut-être en esclave, parvenait à leur glisser entre les doigts et atteignait sans encombre la porte de la ville. Là il attendit, comme on y pouvait compter, son brave compagnon, puis il réussit à pénétrer dans la ville, de là dans sa maison où sa femme le cacha entre le toit et le plafond d'une chambre en attendant que tout danger fût passé.

Mais ni la vie ni les biens n'étaient en sûreté pour toute personne qui n'avait pas obtenu, de l'un des triumvirs au moins, sa grâce et sa réhabilitation. Quand Octavien accorda l'une et l'autre, il était absent, occupé à la guerre qui se termina à Philippes. Lépide était consul en charge et maître à Rome. Turia dut s'adresser à lui pour obtenir confirmation de la grâce accordée par Octavien. Le brutal la reçut en lui prodiguant les insultes et les sévices. Son mari nous la décrit en termes amers et indignés, se jetant aux pieds du consul ; celui-ci, au lieu de l'aider à se relever, et de la féliciter, la laissa bousculer, battre comme iule esclave et chasser de sa présence. Malgré tout, la patience et la persévérance de Turia eurent leur juste récompense. Au retour d'Octavien en Italie, sa clémence prévalut et les mauvais traitements infligés à une femme de qualité comptèrent parmi les nombreux crimes qui provoquèrent la destitution de Lépide.

Ce fut là le dernier danger auquel les deux malheureux échappèrent. Ils jouirent désormais d'une vie conjugale longue et heureuse, surtout après la bataille d'Actium, quand [la paix et la République furent restaurées](#). Il ne leur manquait qu'une chose pour que leur félicité fût parfaite : ils n'avaient pas d'enfants. Le chagrin poussa Turia à faire à son mari une proposition qui, venant d'une femme profondément dévouée et envisagée du point de vue des idées que les Romains se faisaient de la vie conjugale, n'avait rien que de naturel ; mais elle nous étonne et Lucrétius en eut horreur. Turia le pressa de divorcer pour épouser une autre femme qui lui donnerait tin héritier. S'il n'y avait rien là de très surprenant

¹ Le récit qui suit est reconstruit d'après APPIEN, *B. C.*, IV, 44, VALÈRE MAXIME, VI, 7, 2 et la *Laudatio* elle-même. Appien nous a transmis quelque cinquante histoires d'évasions à cette époque et la seule qui s'adapte à la *Laudatio* est celle de Lucrétius.

au point de vue romain, en revanche, ce qui nous étonne et nous touche, c'est la promesse qu'elle fit, pour appuyer sa requête, d'être pour les futurs enfants aussi maternelle que leur propre mère, restant pour Lucretius une sœur, partageant tout avec lui, ne lui cachant rien, et renonçant d'avance à rien réclamer de l'héritage.

Pour nous qui lisons de sang-froid cette proposition, nous la trouverons peut-être déraisonnable et impraticable ; pour elle, dont la vie fut toute de dévouement aux intérêts de son mari, pour elle dont l'ardent amour se tempéra toujours de discernement, c'était simplement un acte de piété conjugale. Quant à lui, il ne songea pas un instant à considérer ainsi les choses ; son indignation, à la seule idée d'une semblable proposition, s'est exprimée en termes brûlants dont le marbre où ils sont gravés conservera à jamais la mémoire. Je dois avouer, dit-il, que je fus pris d'une si violente colère' que je pensai en perdre l'esprit. L'idée que tu as jamais pu croire que rien autre que la mort pût nous séparer me faisait horreur. Que m'importaient les enfants en comparaison du lien qui nous unissait ? Pourquoi échanger un bonheur certain contre un avenir incertain ? Je n'ajouterai rien de plus ; tu es restée avec moi car je ne pouvais pas céder sans déshonneur pour moi et sans faire notre malheur à tous deux. La seule douleur qui m'a été réservée, c'est de te survivre.

Ces deux époux, nous n'en pouvons douter, étaient parfaitement dignes l'un de l'autre. En quels termes aurait-elle parlé de lui s'il avait été le premier à quitter la vie ? Nous ne pouvons que le conjecturer. Quant à lui, il a laissé d'elle, de celle qui vécut à ses côtés, occupée à assurer son bonheur par des soins domestiques, un portrait qui, tout mutilé qu'il est, pourrait se paraphraser, trop insuffisamment sans doute, en ces termes :

Tu fus pour moi une femme fidèle et soumise, aux autres bonne et gracieuse, sociable et bienveillante ; tu fus toujours assidue à ton rouet (*lanificia*) ; tu es restée fidèle aux rites de ta famille et de l'État et tu n'as pas toléré une superstition avilissante ni des cultes étrangers ; ta mise fut toujours modeste et tu n'as jamais cherché à afficher dans tes arrangements domestiques un luxe voyant. Tu as rempli d'une manière exemplaire tes devoirs envers tous les tiens ; tu as donné à ma mère des soins aussi dévoués que si tu avais été sa propre fille. Tu eus d'autres mérites sans nombre comme toute matrone honorable, mais ceux que j'ai énumérés furent spécialement tiens et la Fortune ne les accorde qu'à bien peu de femmes.

Il est impossible d'étudier cette inscription sans rester convaincu qu'elle raconte sans fard une histoire vraie, qu'il y eut là une femme rare et de haute valeur, un type de la matrone romaine la meilleure, pratique, judicieuse, courageuse, simple dans ses mœurs, et courtoise envers tous ses hôtes. Nous voyons aussi qu'il y eut un être humain et un seul auquel elle pense toujours, auquel elle a donné son cœur ce mari dont les paroles et les actes prouvent qu'il fut digne d'elle.

CHAPITRE VI. — L'ÉDUCATION DES HAUTES CLASSES.

D'après ce que nous avons dit à propos des mœurs chez les Romains des hautes classes, une conclusion s'impose : c'est qu'une éducation propre à former le caractère leur fut indispensable. Pour bien diriger leurs propres affaires et celles de l'État, il leur fallait la volonté d'agir avec rectitude et justice et la haine instinctive de toute conduite perverse ou injuste. L'éducation de la volonté et du caractère voilà précisément celle que les écoles publiques en Angleterre s'efforcent d'inculquer à des jeunes gens dont le rôle dans la vie ressemble singulièrement à celui d'un Romain des hautes classes. M. Newman¹ a tracé, d'après Aristote, un portrait du jeune homme tel que le grand philosophe se le figurait dans son État idéal. Si nous remarquons avec l'auteur de la *Politique d'Aristote* que celui-ci ne tient peut-être pas assez compte de l'éducation intellectuelle ; si nous ajoutons à ce qu'il demande, un peu de cette instruction qui, unie à la droiture, à la volonté et à la santé du corps, produira presque toujours un jugement sain, nous saurons ce que doit être un homme digne de participer aux responsabilités et aux épreuves du gouvernement dans des empires comme ceux de Rome et de la Grande-Bretagne. A Rome, les caractères conformes à cet idéal furent certainement rares ; cela était dû à des causes diverses dont nous avons indiqué quelques-unes : la fondation par les Romains d'un grand Empire avant qu'ils eussent acquis la maturité nécessaire pour comprendre la difficulté qu'il y avait à l'administrer ; l'afflux soudain de la richesse à une époque où la manière d'en tirer parti utilement était presque inconnue. Néanmoins, le lecteur comprendra qu'il dut y avoir aussi dans l'éducation de la jeunesse quelque défaut grave qui nous expliquera pourquoi la solidité du caractère fut si rare et pourquoi ce que nous nommerions le sentiment du devoir public et privé manqua si souvent. C'est ce sujet de l'éducation à Rome que je me propose de traiter maintenant en me bornant à montrer en quoi consistait au temps de Cicéron le défaut capital. Le sujet, dans son ensemble, est épuisé ; on en trouvera un excellent résumé dans le petit ouvrage sur l'éducation romaine de feu le professeur A. S. Wilkins, qui en a décrit les méthodes sans en signaler spécialement les défauts et c'est sur ces défauts que je me propose précisément d'insister².

Remarquons tout d'abord combien la littérature contemporaine, y compris les biographies, nous donne peu de renseignements sur cette période de la vie si pleine d'intérêt pour les amateurs de mémoires et pour nous tous quand, en avançant en âge, nous jetons un regard en arrière sur notre enfance. Il se peut faire que, à notre époque, nous nous exagérions l'importance de l'enfance, mais il est certain en tout cas que les Romains en faisaient trop peu de cas. Il est bien possible aussi que nous estimions à trop haut prix l'éducation que nous avons reçue dans nos grandes écoles publiques comme Eton ou Harrow, par exemple ;

¹ NEWMAN, *Politics of Aristotle*, I, p. 372.

² Une liste des ouvrages les plus autorisés se trouvera en tête du livre du professeur Wilkins. Le plus utile à un étudiant est la section dans MARQUARDT, *Privatleben*, p. 80 sqq. Les deux volumes de CROMER (*Geschichte der Erziehung* etc.) qui comprennent toute l'antiquité sont, dit-il, des plus précieux grâce à la largeur de ses vues. Voir aussi H. NETTLESHIP, *Lectures and Essays*, ch. III, sqq.

mais il est certain que les Romains n'avaient rien qui y ressemblât et dont ils eussent lieu d'être fiers.

La biographie était, à l'époque dont nous nous occupons, un genre littéraire en faveur, et quelques-uns des mémoires du temps ont fourni des matériaux aux écrivains postérieurs, tels que Valère Maxime, Suétone et Plutarque. Cependant, on constate avec surprise combien sont rares les détails qui nous sont parvenus sur l'enfance et la jeunesse des grands hommes du temps. Plutarque s'intéressait vivement aux questions d'éducation et nous ne pouvons guère douter qu'il aurait su tirer parti, dans ses *Vies des Romains*, de tous les renseignements sur ce sujet. Il nous dit bien quelque chose — et nous lui en savons gré — des méthodes pratiquées par Caton le Censeur pour l'éducation de son fils¹ et il donne, dans la *Vie de Paul-Emile*, quelques indications sur celle du grand Scipion Émilien, l'aîné de la famille². Mais ces récits sont destinés à nous faire connaître le caractère du père et non l'éducation du fils. En règle générale, les *Vies* débutent par des renseignements sur le parentage du héros, puis l'auteur passe immédiatement à sa jeunesse.

La *Vie de Caton d'Utique* fait exception ; l'intérêt que ce singulier personnage a toujours inspiré aux historiens et aux philosophes explique cette exception. Plutarque connaissait le nom et le caractère de Sarpédon³, le précepteur du jeune Caton ; il nous dit que l'enfant fut un élève docile, mais qui demandait la raison de tout et n'épargnait pas à son maître l'embarras de répondre à de perpétuels *pourquoi*. Deux anecdotes contées aux chapitres II et III de Plutarque se lisent aussi dans cette insipide macédoine de faits et de fables cuisinée par Valère Maxime sous le règne de Tibère pour l'éducation de la jeunesse⁴ ; mais une troisième, plus significative, et qui paraît mériter créance, ne se trouve que chez Plutarque. La voici donc :

Une autre fois, un parent avait, à l'occasion de sa fête anniversaire, invité à souper quelques jeunes garçons ; Caton était du nombre. Pour se divertir ils jouaient entre eux, grands et petits, dans une des pièces de la maison. Le jeu consistait à représenter des procès, des jugements, et l'arrestation des condamnés. Tout à coup, un des condamnés, jeune garçon de fort bonne mine, entraîné par un des plus grands et enfermé dans une autre chambre, appela Caton à son aide. Celui-ci, voyant ce qui se passait, se dirigea vers la porte et, repoussant ceux qui obstruaient l'entrée, il fit sortir le prisonnier. Tout bouillant de colère, il l'emmena chez lui accompagné par quelques-uns des camarades.

C'est là un spécimen unique des usages et des jeux des jeunes garçons au dernier siècle de la République. Comme les enfants de tout temps, ils jouent à ce qui occupe et intéresse avant tout leurs pères et le jeu ci-dessus a dû distraire des enfants à l'époque malheureuse des guerres civiles et des proscriptions, Caton étant né en 95 A. C. Qu'il ait ou non tenu le rôle que l'anecdote lui attribue, la leçon qui en découle est la même pour nous et tout ce que nous verrons la confirmera. Le but principal de l'éducation était d'acquérir la maîtrise

¹ PLUTARQUE, *Caton l'ancien*, chap. XX.

² PLUTARQUE, *Paul-Emile*, ch. VI.

³ PLUTARQUE, *Cato minor*, 1, ad fin. Ce qu'il dit dans la première partie de ce chapitre, peut être une invention fondée sur le caractère de l'homme fait ; mais le renseignement à la fin du chapitre peut venir d'un contemporain.

⁴ VALÈRE MAXIME, III, I, 2.

dans l'art oratoire et la principale utilité de cet art était de mettre le citoyen en état de conquérir la réputation d'habile avocat dans les procès criminels¹.

Cicéron eut à diriger l'éducation de deux garçons ; d'abord celle de son propre fils, Marcus, né en 65 A. C., puis, pendant plusieurs années, celle du jeune Quintus, fils de son frère et d'un an plus âgé que son cousin. C'est à peine si, dans ses lettres à Atticus, il parle de ces deux enfants — avant qu'ils eussent pris la toge virile — quoique Atticus fût l'oncle de l'aîné. Il ne commence à être sérieusement question d'eux qu'à partir du moment où le frère de Cicéron accompagna César en Gaule. Alors même il arrive plus d'une fois, après quelques mots au père sur son fils, que Cicéron se hâte d'entretenir son frère des villas qu'il fait bâtir². Mais il est clair que le père était curieux de connaître les progrès de son fils, aussi bien que ceux des villas. Cicéron donc annonce à Quintus qu'il a l'intention de donner des leçons à son neveu comme il l'a fait pour son propre fils. *Je ferai merveille avec lui si je puis m'occuper de lui à loisir, mais à Rome on n'a pas le temps de respirer*³. Il est évident que les deux jeunes garçons, âgés l'un de onze et l'autre de douze ans en 54, étaient élevés à la maison et que Cicéron, surchargé d'affaires, n'avait pas le temps de s'occuper d'eux en personne. Nous apprenons du moins que le jeune Quintus s'entend bien avec son maître de rhétorique ; Cicéron n'approuve pas tout à fait le style qu'on lui donne pour modèle et se fait fort d'enseigner à son neveu un style plus savant, dans le genre du sien, quoique le jeune garçon semble préférer la méthode déclamatoire de son maître⁴. Le dernier passage de ces lettres au père absent est curieux⁵ : *J'aime ton Cicéron comme il le mérite et comme je le dois. Mais je vais me séparer de lui parce que je ne veux pas l'éloigner de ses maîtres et parce que sa mère va partir et en son absence je m'inquiète de la voracité de cet enfant.* Jusqu'alors il a parlé de son neveu dans les termes les plus chaleureux, mais ici, comme souvent dans ses lettres, Cicéron laisse percer sa désapprobation sans y insister, crainte de blesser son correspondant.

Ce qui plait dans ces détails c'est le sincère désir des deux pères de voir leurs fils montrer un bon naturel et faire preuve d'une bonne éducation. Cependant, d'éducation proprement dite ou de discipline domestique, pas un mot. Il nous faut chercher ailleurs pour trouver quelques renseignements sur l'éducation des enfants qui comprend, ne l'oublions pas, outre l'exemple des parents, la discipline physique et l'acquisition de connaissances élémentaires. Par malheur, aucun ouvrage contemporain ne nous est parvenu pour l'époque dont nous nous occupons. Varron avait traité le sujet dans un de ses ouvrages dont nous ne connaissons guère que le titre : *Catus, sive de liberis educandis*⁶. Au livre IV du *de Republica*, Cicéron semble s'être occupé de la question (*disciplina puerilis*), mais les rares fragments qui subsistent ne nous apprennent pas grand'chose et nous pouvons être certains que Cicéron manquait des connaissances et de l'expérience nécessaires pour en parler avec compétence. Le passage le plus

¹ Il n'y a qu'un renseignement sur l'enfance de Cicéron dans sa *Vie* par PLUTARQUE ; c'est que les parents venaient visiter son école à cause de la réputation de l'écolier, etc., mais je n'y attache pas grande importance.

² Ainsi dans *ad. Q. Fratr.*, III, 1, 7 : *de Cicerone tuo quod me super rogas*, etc.

³ *Ad. Q. Fratr.*, III, 1, 7.

⁴ *Ad. Q. Fratr.*, III, 3, 4.

⁵ *Ad. Q. Fratr.*, III, 9.

⁶ Voir les quelques fragments dans l'Appendice de l'édition de Riese des restes des *Ménippées* de VARRON, p. 248 sqq.

célèbre est celui où il cite Polybe qui avait critiqué la négligence des Romains en ces matières¹. Ils n'ont certainement jamais désiré, ajoute-t-il, que l'État s'occupât de réglementer l'éducation et de l'organiser sur un modèle uniforme. Les Grecs y ont pris beaucoup de peine sans aucune nécessité.

Les Grecs, ses contemporains, que Cicéron connaissait, ne devaient pas, en effet, lui donner une haute idée des résultats de l'éducation à la grecque ; mais nous aimerions savoir si, dans son ouvrage sur l'Etat, il n'a jamais exprimé l'opinion que les destinées d'un Etat dépendent des enfants et par conséquent de la manière dont ils sont élevés. Et pourtant tel avait bien été le sentiment des vieux Romains, quoique l'Etat n'ait jamais légiféré sur l'éducation ; il s'en fiait à la puissance de la tradition et des mœurs. Caton l'Ancien savait agir en vieux Romain quand il surveillait la toilette de son fils en bas âge, quand il dirigeait en personne et avec le plus grand soin l'instruction de l'enfant plus âgé, quand il transcrivait de sa propre main, en gros caractères, des livres à son usage². Mais depuis le temps de Caton, l'idée de l'Etat avait perdu de sa force et cela au détriment de l'éducation comme de la vie conjugale. La seule influence bienfaisante sur laquelle on eût pu compter était celle de la philosophie, mais elle ne s'adressait qu'à ceux qui avaient atteint l'âge de raison, soit au moins quatorze ans. Aux yeux des stoïciens, l'enfant était virtuellement un être raisonnable, et par suite digne d'intérêt, mais la question qui nous occupe tient peu de place dans l'éthique stoïcienne³. Force est donc de conclure que la Rome du temps de Cicéron se montra indifférente à cette importante matière, comme ce fut le cas pour l'Angleterre jusqu'à ces dernières années. L'intérêt dont elle est digne ne s'éveilla qu'à partir du moment où le christianisme reconnut le caractère sacré de l'enfance non seulement à cause de la parole du Maître, mais parce que les enfants sont héritiers de la vie éternelle.

Il y avait eu une fois à Rome une éducation très propre à former une race d'hommes et de femmes courageux et respectueux de leur devoir. Ce fut d'abord l'éducation des vertus domestiques auxquelles l'Etat trouva plus tard son compte. Alors la mère allaitait elle-même ses enfants et les soignait pendant leurs premières années. On s'occupait ensuite de développer les aptitudes physiques de l'enfant, de le former aux bonnes manières, de l'initier aux rites de sa religion et à ses devoirs envers l'État. De tout cela, il est vrai, nous n'avons guère pour garant que la tradition ; mais quand Varron nous décrit, dans un des précieux fragments de son traité, la manière dont il fut élevé chez ses parents, à Reate, en Sabine, nous pouvons être certains qu'il nous représente assez exactement ce qui se passait chez le vieux cultivateur romain⁴. Il n'avait, dit-il, qu'une tunique et qu'une toge ; on lui permettait, rarement de prendre un bain ; on lui enseignait à monter à cru ; tout cela n'est pas sans analogie avec la vie d'un jeune Boer avant la dernière guerre. Un autre fragment nous apprend encore que, suivant la coutume, les garçons et les filles servaient leurs parents à table⁵. Caton l'Ancien raconte, dans un fragment de ses œuvres conservé par

¹ *De Rep.*, IV, 3, 3.

² PLUTARQUE, *Caton l'ancien*, chap. XX.

³ VIRGILE, *Églogues*, IV, 27, fait peut-être allusion dans ce vers à l'opinion des stoïciens qui soutenaient que l'âge de raison ne commence pas avant quatorze ans.

⁴ Dans NONIUS, p. 108, s. v. *ephippium*. Comp. avec l'éducation du jeune fils de Caton, PLUTARQUE, *loc. cit.* Comp. aussi VIRGILE, *Enéide*, IX, 602 sqq.

⁵ Dans NONIUS, p. 156, s. v. *pueræ*.

Festus¹, qu'on lui avait appris dès sa tendre enfance, à se montrer frugal, courageux et laborieux ; qu'il était constamment occupé aux travaux de la ferme, en Sabine, pays pierreux où il devait piocher et cultiver un sol siliceux. La tradition de cette saine éducation se conserva chez les Romains et contribua à leur donner une certaine idée des Sabins de l'Italie centrale, vrais types de ces hommes que l'on pouvait qualifier de *frugi* :

*rusticorum mascula militum
proles, Sabellis docta ligonibus
versare glebas, et severæ
matris ad arbitrium recisos
portare fustis*².

L'enfant apprenait aussi à se conduire, avec obéissance et décence³. Dans cette *Vie de Caton* que nous avons déjà citée, Plutarque, après avoir dit comment le père enseigna à son fils l'équitation, la boxe et la natation, ajoute : Il faisait aussi grande attention à ne jamais laisser échapper un mot indécent devant son fils que s'il eût été en présence des Vestales. La pudeur chez un enfant fut toujours fort appréciée à Rome : *adolescens pudentissimus* est le plus bel éloge que l'on pût faire d'un jeune homme⁴. Le sentiment d'une certaine sainteté de l'enfance paraît avoir été durable et on en retrouve encore la trace dans le vers de Juvénal si souvent cité : *Maxima debetur puero reverentia*... Il provenait probablement de l'ancienne coutume d'habituer les enfants, filles et garçons, à prendre part aux rites religieux de la famille en qualité d'acolytes (*camilli et camillæ*), et c'est peut-être pour la même raison que de tout temps à Rome les enfants portèrent la toge prétexte bordée de pourpre, comme les magistrats et les prêtres sacrificateurs⁵. Il est à peine besoin d'ajouter que cette espèce d'éducation religieuse était purement formelle et qu'il n'y était question ni d'aucune espèce de dogmes ni même d'aucune idée de la divinité ; elle eut cependant son utilité en habituant l'enfant, dès son plus jeune âge, au respect et en lui inspirant le sentiment du devoir. Quoique les Romains du temps de Cicéron eussent cessé de croire à la nécessité de se concilier la faveur des divinités officielles, il est probable que la tradition d'un culte domestique s'était conservée dans la plupart des familles.

L'idée des devoirs envers l'État avait sa place, nous en pouvons être certains, dans ce vieux système d'éducation. Caton composa pour son fils des récits historiques qu'il transcrivit en gros caractères afin que l'enfant pût, sans quitter la maison, apprendre à connaître les glorieuses actions des ancêtres et les coutumes de sa patrie. Mais, ce qui est significatif, c'est que les annalistes des deux ou trois générations postérieures se préoccupèrent de magnifier — non sans falsification — les exploits des membres de leurs propres familles et

¹ P. 281. M.

² Race virile de soldats paysans, tu as appris à piocher la terre avec la houe des Sabins et à rapporter à la maison les bûches coupées au gré d'une mère sévère. HORACE, *Odes*, III, 6.

³ DENYS D'HALICARNASSE, II, 26.

⁴ CICÉRON, *pro Cluentio*, 60, 165 ; MARQUARDT, *Privatleben*, p. 89.

⁵ Voir un article de l'auteur dans *Classical Review*, vol. X, p. 317. Les preuves à l'appui y sont réunies. Que la prétexte eût un caractère quasi-sacré semble incontestable. Voir, p. ex., HORACE, *Épodes*, 5, 7 ; PERSE, V, 30 ; le pseudo-QUINTILIEN, *Declam.*, 340. Voir HENZEN, *Acta fratrum Arvalium* 15 pour les *pueri patrimi et matrimi*, représentant, dans cet antique culte, les enfants de la vieille famille romaine.

négligèrent d'y faire à l'État sa juste part. Les jeunes garçons apprenaient par cœur la loi des XII tables. Cicéron nous dit que ce fut encore le cas pour lui, mais que cette pratique était tombée en désuétude¹. Cet ancien code peut avoir joué le rôle d'une sorte de catéchisme des lois de l'Etat concernant la conduite des citoyens et rappelé à tous que, si l'Etat en se développant avait dû outrepasser les prescriptions de cette vieille législation trop sommaire, il n'en avait pas moins, dès le début, entrepris de réglementer les relations des citoyens entre eux. On rapporte, en outre, qu'à la mort d'un homme illustre les parents avaient l'habitude de conduire leurs enfants à l'oraison funèbre pour leur faire entendre les louanges données au défunt en méritoire des services rendus par lui à l'Etat². Tout cela était fort bien et si Rome n'était pas devenue un grand Empire, si l'on avait pu couronner l'œuvre en ajoutant à l'instruction quelque connaissance des humanités, elle aurait pu durer des siècles et fournir à l'éducation une base inébranlable. Mais les conditions indispensables à son heureux développement avaient, depuis longtemps, cessé d'exister. Il est évident que le succès de cette éducation domestique dépendait de la présence des parents et de leur sollicitude pour leurs enfants, de la part du père surtout, s'il s'agissait de garçons. Mais depuis que l'Empire romain s'était étendu au delà des mers, c'est-à-dire depuis les deux premières guerres puniques, le père fut souvent forcé de s'absenter pendant longtemps ; il lui fallut servir à l'étranger durant plusieurs années consécutives et il lui arrivait très fréquemment de ne jamais revoir l'Italie. Enfin, quand il ne quittait pas Rome, les affaires de l'Etat, toujours plus importantes, l'occupaient trop pour qu'il pût surveiller ses enfants avec tout le soin et toute l'assiduité nécessaires. Il ne faut pas oublier qu'au temps de Cicéron la correspondance avec l'étranger n'était devenue possible que grâce aux relations des publicains provinciaux avec la métropole ; le Romain résidant en Espagne ou en Asie ne recevait que rarement des nouvelles de sa femme et de ses enfants ; aussi finissait-il par ne plus s'occuper d'eux. En fait, tout dépendait de la mère, comme c'est encore le cas dans les classes sociales où le père est surchargé de travail. Or nous avons quelques raisons de croire, comme nous l'avons vu, qu'au dernier siècle de la République la mère n'était pas souvent une femme consciencieuse et assidue à ses devoirs. Toujours exposée au divorce, elle devait naturellement se désintéresser de ses enfants, d'autant plus qu'après la séparation elle n'avait plus affaire à eux en aucune façon. C'est sans doute une des raisons pour lesquelles nous sommes si mal renseignés sur la vie des enfants. Il n'en faudrait pas conclure que ceux-ci fussent malheureux ; ils avaient à leur disposition pour se distraire des jeux nombreux et si connus que les poètes y font souvent allusion : le cerceau, la toupie, le colin-maillard et leur jeu favori : **les noix et le roi**³. Mais la vraie question n'est pas de savoir s'ils jouissaient de leur enfance, mais s'ils apprenaient physiquement et moralement à devenir des citoyens utiles.

Quand un garçon avait atteint l'âge de sept ans ou environ, bien des familles devaient se demander s'il fallait le garder à la maison ou l'envoyer à une école élémentaire⁴. La réponse dépendait sans doute des moyens dont les parents disposaient. Un père riche était en mesure de diriger toute l'éducation de son fils

¹ CICÉRON, *de Legibus*, II, 59.

² POLYBE, VI, 53. Pour un compte-rendu de la manière dont se pratiquait la *Laudatio*, voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 357 sqq. Voir aussi VOLLMER, *Laudationum funebrium Romanorum historia et reliquiarum editio*, Leipzig, 1891.

³ La liste complète des jeux se trouve dans MARQUARDT, *Privatleben*, p. 837 sqq.

⁴ QUINTILIEN discute cette question, I, 2.

en le gardant chez lui et en lui donnant d'abord un précepteur puis des maîtres particuliers, au fur et à mesure des besoins. Caton trouva le temps de se charger d'une grande partie de la besogne, mais en se faisant aider par un esclave qui donnait des leçons à ses enfants, ainsi qu'à d'autres. Paul-Emile avait chez lui plusieurs maîtres chargés de l'enseignement sous sa direction¹. Cicéron aussi semble bien avoir fait instruire son fils à la maison, quoique lui-même eût suivi une école publique. Cependant, il faut croire qu'en général le fils de famille allait à l'école sous la surveillance d'un précepteur, suivant la mode grecque. Il se levait avant le jour, il était soumis à une discipline sévère qui, d'accord avec l'obligation pour tout Romain d'acquérir un minimum de connaissances, le contraignait à apprendre au moins à lire, écrire et compter². Cette instruction élémentaire dut être bonne en somme ; il est extrêmement rare que nous entendions parler d'une ignorance grossière ou d'une instruction négligée.

Et cependant il faut signaler de sérieux défauts dans ce système élémentaire. Non seulement le maître d'école, mais le précepteur lui-même responsable de la conduite du jeune garçon, étaient presque toujours des esclaves ou des affranchis et ni un esclave ni un affranchi n'était en mesure d'inspirer un bien profond respect au jeune Romain. De là sans doute la nécessité de recourir aux châtiments corporels — auxquels les Romains semblent n'avoir jamais fait d'objection³, quoique Quintilien les blâme —, plutôt qu'à l'influence morale pour maintenir la discipline ; cela est attesté par la littérature et par les beaux-arts. En outre, le précepteur étant considéré comme responsable de la moralité de l'enfant, les parents durent être tentés de renoncer à la surveillance qui leur incombait⁴. La grande majorité des maîtres étaient Grecs et l'enfant appartenant à ce monde gréco-romain où l'on parlait les deux langues et où les Grecs étaient les seules personnes cultivées, cet inconvénient paraîtra naturel et inévitable. Nous connaissons d'ailleurs le mépris foncier des Romains pour les Grecs. Comme témoin en faveur de ceux-ci, nous pourrions, semble-t-il, en appeler à Cicéron, mais lui-même nous laisse voir à l'occasion ce qu'il pensait de leur moralité. Dans un remarquable passage de son plaidoyer pour Flaccus, confirmé par des réflexions éparses dans sa correspondance, il affirme leur reconnaître tous les talents en matière de littérature et de rhétorique, mais il ajoute que la race n'a jamais compris, par exemple, le caractère obligatoire et sacré du témoignage en justice⁵. Le jeune Romain se trouvait ainsi dans cette position anormale d'avoir à subir des châtiments infligés par des gens qu'il méprisait. Ce sont les hommes et non les méthodes qui comptent en éducation ; l'écolier romain avait besoin d'une personne en qui il pût avoir confiance, de quelqu'un à qui il pût être absolument fidèle ; c'est ce même besoin tout-puissant qui s'est manifesté avec tant d'évidence dans le monde politique romain au dernier siècle A. C.⁶

¹ PLUTARQUE, *Paul Emile*, 6.

² Les détails complets sur les écoles élémentaires dans WILKINS, ch. IV et dans MARQUARDT, *Privatleben*, p. 92 sqq.

³ QUINTILIEN, I, 3, 14.

⁴ PLUTARQUE a soin de nous dire que Paul Emile surveillait tout en personne (chap. VI).

⁵ *Pro Flacco*, 4, 9. Cp. *ad. Q. Fratr.*, I, 2, 4.

⁶ Un amusant passage de PLAUTE (*Bacchides*, V, 437, sqq.) prouve que les enfants n'étaient pas toujours respectueux ; cela vient probablement de l'original attique mais s'applique aussi bien à Rome.

Il n'est pas nécessaire d'insister sur cette instruction élémentaire qui n'avait pas d'influence directe sur la vie. Notons-en cependant un des traits. Pour la lecture et l'écriture et pour apprendre par cœur, on se servait de recueils de maximes (γνώμαι) qui ne sont pas sans analogie avec les Quatrains de Pibrac par exemple. Il nous en reste encore une ample collection, plus de 700, empruntées aux mimes de Publilius Syrus, qui arriva de Syrie à Rome comme esclave à l'époque dont nous nous occupons ; après avoir été affranchi, il devint célèbre en qualité d'auteur de nombreuses pièces populaires où il trouva moyen d'intercaler de sages dictons et maximes. Il n'est pas probable que ces textes pénétrèrent immédiatement dans les écoles, mais à l'époque du premier Empire Sénèque (Marcus Annæus Seneca) y fait allusion comme à une des matières de l'enseignement¹. On verra, en les consultant, que ces adages témoignent d'un bon sens pénétrant, parfois de sentiments vraiment humains et qu'ils ont même à l'occasion une certaine saveur de sagesse (*sapientia*) stoïcienne.

Les jeunes Romains avaient donc le moyen d'apprendre par cœur des préceptes propres à leur inspirer le goût d'une conduite honnête et généreuse aussi bien que d'une sagesse pratique. Mais nous n'ignorons pas quel est le sort ordinaire de nos recueils de maximes ; nous savons que cela ne suffit pas à enseigner à nos enfants, garçons et filles, à se bien conduire, mais qu'il faut l'exemple et les leçons indirectes de leurs parents et de leurs maîtres. Quelque bien tournées qu'elles soient, des sentences ne feront pas grand effet sans une sanction supérieure et cette sanction ce n'est pas à la férule du maître ou du précepteur qu'il faut la demander. Encore une fois, c'est des hommes et non des méthodes que vient la véritable force éducative.

L'étude la plus difficile pour le jeune Romain était probablement celle de l'arithmétique ; c'est celle-là peut-être qui rappelait à Horace les souvenirs frappants de son digne maître Orbilius². On trouvera l'explication complète des méthodes de calcul alors en usage dans Marquardt (*Privatleben*) et un résumé en une page dans *Roman Education*, de Wilkins³. Il suffit de dire ici que la connaissance du calcul était aussi indispensable que difficile à acquérir. On exigeait de l'orateur, dit Quintilien, qu'il fût capable non seulement de faire ses calculs en plein tribunal, mais d'expliquer clairement aux auditeurs comment il était arrivé au résultat (I, 10, 35). Du petit aubergiste au grand capitaliste, tout homme s'occupant d'affaires devait être à même de calculer avec aisance. Les magistrats, surtout les édiles et les questeurs, avaient des secrétaires certainement très habiles comptables ; les gouverneurs provinciaux et toutes les personnes chargées de la perception des impôts dans les provinces ou ceux qui prêtaient de l'argent aux imposés pour leur permettre de s'acquitter étaient sans cesse occupés à leur grand livre. Les pauvres habitants de l'Empire avaient depuis longtemps fait connaissance avec l'habileté des Romains en fait de calcul⁴.

*Romani pueri longis rationibus assem
discunt in partes centum diducere. Dicit
filius Albini : Si de quincunce remota est
uncia, quid superest ? poteras dixisse ; triens ; Eu !*

¹ SÉNÈQUE, *Controversiæ*, VII, 3, 8.

² HORACE, *Epist.*, II, 71.

³ MARQUARDT, *Privatleben*, p. 95 sqq. ; WILKINS, p. 54.

⁴ Le prêt de Brutus aux Salaminéens de Chypre en est un bon exemple ; voir spécialement CICÉRON, *ad. Att.*, V, 21, 12.

*rem poteris servare tuam*¹.

Utilitaire jusqu'aux moelles, le Romain des classes moyennes voulait que son fils fit son chemin dans le monde ; seul le Romain des hautes classes était disposé à sacrifier aux Muses et cela surtout parce que dans les carrières publiques il était de rigueur que le jeune homme ne se montrât ni ignorant ni mal élevé.

Quand le fils de parents à leur aise avait terminé son instruction élémentaire, il était promu à un enseignement plus avancé, celui du *grammaticus* ; il faisait alors connaissance avec la littérature jusqu'à ce qu'on le mît à l'étude de la philosophie, objet principal de ses travaux. Remarquons en passant que la science, c'est-à-dire les mathématiques supérieures et l'astronomie, comptaient dans la philosophie ; la médecine et la jurisprudence étaient devenues des études professionnelles² ; il était nécessaire d'en faire l'apprentissage sous la direction d'un praticien expert, ce qui était aussi le cas pour l'art de la guerre. Dans les écoles secondaires, si l'on peut leur donner ce nom, le programme ne comprenait que la littérature et les humanités ; l'enseignement se donnait en grec et en latin, mais surtout en grec, conséquence nécessaire de la pauvreté relative de la littérature latine³. Les auteurs étudiés de préférence étaient Homère, Hésiode et Ménandre. Plus tard, après le plein épanouissement de la littérature au temps d'Auguste, les poètes latins, Virgile et Horace surtout, prirent place dans l'enseignement sur le même pied que les auteurs grecs. On étudiait ceux-ci à fond. L'enseignement comprenait l'étude de la langue, de la grammaire, de la métrique, du style et du sujet traité par l'auteur ; on s'aidait de la lecture à haute voix à laquelle on attachait beaucoup d'importance comme à la récitation par cœur. Quant à l'explication du sujet, on laissait au maître la liberté de le commenter à son gré et l'on attendait de lui qu'il connût à fond l'explication de toutes les allusions possibles ; les élèves pouvaient ainsi glaner çà et là un bon nombre de notions, entre autres quelques renseignements historiques mêlés, cela va sans dire, à beaucoup de mythologie sans valeur. *In grammaticis*, dit Cicéron, *poetarum pertractatio, historiarum cognitio, verborum interpretatio, pronuntiandi quidam sonus*⁴. Le grand défaut de cette méthode, si on peut qualifier cet enseignement de méthodique, était de fournir rarement à l'élève l'occasion de discerner le fait réel de la fantaisie et d'arriver à cette mentalité scientifique de plus en plus nécessaire à quiconque prétend réussir dans n'importe quelle carrière. Elle fut si rare à Rome qu'il paraîtrait imprudent de l'attribuer même à un homme d'action comme César ou à un homme de lettres aussi remarquable que Varron.

Il y aurait eu peut-être un remède au mal, du moins en partie, si le maître chargé de l'enseignement eût su faire appel aux exempt s du passé, donner pour modèles à ses élèves les hommes qui, Grecs ou Romains, s'étaient rendus célèbres par leurs grandes actions et leur noble caractère et rechercher les mobiles de leur conduite dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. C'est là le genre d'enseignement dont nous trouvons des exemples dans Valère

¹ HORACE, *Art. Poët.*, 325 sqq.

Les petits Romains apprendront, par de longs calculs, à diviser l'as en cent. — Réponds, fils d'Albinus ; si de cinq onces on ôte une once, que reste-t-il ? Allons ! tu le sais ! — Un tiers d'as. — Très bien ! Tu sauras garder tes sous !

² MOMMSEN, *Röm. Geschichte*, III, 254 sqq. (8e édit.).

³ QUINTILIEN était d'avis que l'étude du grec devait précéder celle du latin, I, 1, 12.

⁴ *De oratore*, I, 187.

Maxime ; la plupart de ses chapitres¹ ont pour sujet quelque vertu spéciale ou quelque belle qualité : la force d'âme, la patience, le désintéressement, la modération, la piété filiale, l'amitié et ainsi de suite ; les exemples sont empruntés surtout à l'histoire romaine et, en partie, à l'histoire grecque. Il était bon de faire ainsi appel aux sentiments généreux de la jeunesse et nous devons à cette préoccupation un livre immortel, les *Vies des hommes illustres de la Grèce et de Rome*, par Plutarque, qui entendait bien en faire une œuvre morale plutôt qu'historique. Ici cependant deux réserves. Quiconque parcourt les pages de Valère Maxime constatera que ces histoires des grands hommes du passé sont si détachées de leur milieu historique qu'on ne peut en tirer parti pour la conduite pratique de la vie ; elles pourraient même faire plus de mal que de bien en induisant un esprit superficiel à conclure que des actes, justifiables peut-être à certaines époques et en certaine circonstances, le sont en tout temps et en toute circonstance, par exemple, le régicide ou une témérité imprudente en présence de l'ennemi. Cet enseignement indirect manqua son but parce qu'il découragea la réflexion sur les faits et les problèmes contemporains et des hommes aussi bien intentionnés que Cicéron et Caton d'Utique pâtirent de l'insuffisance d'une première instruction purement littéraire. Ce n'est pas tout ; elle avait encore le tort d'exagérer l'influence des personnes au cours de l'histoire, à une époque où l'individu réclamait plus que sa part légitime dans l'attention universelle. Ce fut donc en vain que Polybe chercha à montrer au monde gréco-romain à retrouver les causes générales dans la suite de l'histoire et à n'éditer sur les phénomènes contemporains ; on négligea ou on oublia ces utiles leçons.

Dans la mesure où l'étude du langage, de la diction artistique, de la lecture intelligente et de l'élocution pouvait aider un jeune homme à se préparer à la vie, cette éducation était bonne surtout parce qu'elle était une excellente introduction à l'étude de cet art oratoire qui, depuis le temps de Caton l'Ancien, fut le but principal de tous ceux qui visèrent à jouer un rôle politique. Caton avait bien dit à son fils : *Orator est, Marce fili, vir bonus dicendi peritus*², donnant ainsi la première place aux qualités morales de l'orateur et son précepte : *rem tene verba sequentur* est à méditer par tous ceux qui étudient ou enseignent la littérature. Mais de plus en plus le but de toute éducation fut l'art oratoire et particulièrement cet art tel qu'il s'exerçait devant les tribunaux où, au temps de Cicéron, ni la vérité ni les faits n'étaient la chose principale, où l'on demandait à l'avocat d'être avant tout un orateur habile, quitte à rester *vir bonus* si cela lui convenait.

Au cas où le jeune garçon n'était pas instruit à la maison, il restait à l'école jusqu'à l'âge de prendre la toge virile. A la fin de la République, cet âge était fixé en général entre quatorze et dix-sept ans³ ; les deux jeunes Cicéron avaient probablement seize ans, Octavien et Virgile quinze, et le fils d'Antoine quatorze seulement quand ils prirent la toge virile. Antérieurement le jeune homme continuait sans doute à porter la prétexte jusqu'à dix-sept ans, âge où il devenait

¹ VALÈRE MAXIME traite beaucoup d'autres sujets, mais tous sont illustrés de la même manière.

² H. JORDAN, *M. Catonis præter librum de Re Rustica quæ exstant*, p. 80.

³ On trouvera dans MARQUARDT, *Privatleben*, p. 131 sqq., tous les renseignements sur ce point.

légalement apte au service militaire et où on l'enrôlait immédiatement¹. En cas de besoins militaires urgents, ou s'il le demandait lui-même, il pouvait commencer les exercices militaires préparatoires et même le service actif avant d'avoir quitté la prétexte. En cela comme en bien d'autres choses, la vie urbaine avait modifié les mœurs ; dans les villes, le développement intellectuel sinon physique des garçons est plus rapide et, comme la toge virile était le signe légal de la virilité, le jeune homme qui l'avait revêtu jouissait de ses droits de citoyen et pouvait se rendre utile à sa famille, en l'absence du père, un peu plus tôt que cela n'aurait été possible suivant la coutume primitive. Du reste, il n'y avait pas de règle précise et inflexible et les parents restaient maîtres de décider du moment où leur fils quitterait la prétexte.

A Rome, le changement de costume signifiait qu'on devenait majeur et, aux yeux de la loi, capable de diriger sa propre éducation et de gérer ses biens. On retrouve là un souvenir du temps où, à l'âge de la puberté, le jeune garçon, conformément à un usage commun à tous les peuples primitifs, était admis solennellement au nombre des citoyens et des guerriers. La solennité avec laquelle les Romains célébraient la prise de la toge virile en est une preuve. Après un sacrifice à la maison et la consécration de la toge et de la bulle de son enfance au Lar familial, le jeune homme revêtait la toge virile sans ornements (*libera, pura*) ; puis son père ou son tuteur accompagné d'amis et de parents le conduisait au Forum et probablement aussi au Tabularium, où on enregistrait son nom au rôle des citoyens².

Sous l'empire des nouvelles conventions grâce auxquelles un jeune homme pouvait devenir légalement homme plus tôt que cela n'avait été la coutume précédemment, il est évident qu'un certain temps devait s'écouler avant qu'il eût acquis les qualités physiques et mentales nécessaires à l'exercice d'une profession. Le barreau étant la seule profession civile qui convînt aux jeunes gens de bonne naissance, le père profitait du temps laissé libre entre la sortie de l'école et l'entrée de son fils dans la carrière pour le placer sous la direction d'un avocat distingué. C'est ainsi que Cicéron lui-même fit son apprentissage chez Mucius Scævola, l'augure, et que plus tard le jeune Cælius fut confié par son père à Cicéron. Les relations entre l'élève et le maître n'étaient pas sans analogie avec le *contubernium* qui imposait au général la responsabilité plus ou moins fictive de la santé et de la conduite, comme de l'éducation militaire, de son jeune compagnon. Cicéron dit de Cælius³ qu'à l'époque où celui-ci fut son élève on ne le vit jamais qu'en compagnie de son père ou de son maître, ou dans la maison bien conduite de M. Crassus (qui partageait avec Cicéron la surveillance de Cælius). *Fuit assiduus mecum*, ajoute-t-il. Cette espèce de noviciat se nommait *tirocinium fori*, durant lequel notre jeune homme, tout en continuant l'étude du droit, était tenu de suivre les exercices militaires au Champ de Mars pour se préparer à la seule campagne à laquelle l'usage sinon la loi l'obligeât. Plaider sa première cause se disait : *tirocinium ponere*⁴. Si cette épreuve réussissait, le nouvel avocat pouvait désormais consacrer tout son temps à l'art oratoire et à la pratique du barreau. Les jeunes ambitieux qui aspiraient aux grandes charges et,

¹ Voir *Roman Festivals*, p. 56. Les *Liberalia* (17 mars) étaient la date ordinaire de la prise de toge, ce qui facilitait l'enrôlement des recrues.

² Voyez la note très intéressante de MARQUARDT, p. 125, 10, sur l'enrôlement des recrues dans les villes municipales.

³ *Pro Cælio*, 4, 9.

⁴ TITE-LIVE, XIV, 37, 3.

par la suite, à quelque gouvernement provincial, devaient, comme César, chercher à acquérir les qualités nécessaires à l'armée aussi bien que celles nécessaires au Forum. Cicéron, cependant, qui n'avait nulle vocation pour la carrière des armes, ne fit qu'une seule campagne à l'âge de dix-sept ans et conseilla apparemment à Cælius d'imiter son exemple. Cælius servit sous Q. Pompée, proconsul en Afrique, qu'il accompagna en qualité de *contubernalis* ; il avait choisi cette province parce que son père y possédait des terres¹. C'est au retour de cette campagne, où il mérita les éloges de Pompée, qu'il se mit à l'œuvre pour faire ses preuves d'habile orateur ; il porta plainte contre un personnage distingué : Antonius, celui qui fut plus tard consul avec Cicéron².

Avant d'arriver à être assez habile orateur pour réussir au Forum, Cælius avait dû étudier à fond l'art de la rhétorique. Cicéron ne nous dit pas s'il lui avait lui-même donné des leçons ou s'il avait chargé de ce soin quelque homme du métier. Cicéron avait composé un traité de rhétorique, le *de Inventione*, le premier de ses écrits en prose, de 80 A. C., où il effleurait le sujet ; il était donc qualifié pour donner à Cælius l'instruction nécessaire, s'il en trouvait le temps. Nous n'avons pas l'intention d'expliquer ici le sens que les Gréco-romains donnaient à ce terme de rhétorique, ni la théorie de l'éducation en cette matière ; le lecteur désireux de s'en instruire pourra se reporter au petit livre du professeur Wilkins³, ou mieux encore à la source principale de tous les renseignements sur le sujet : l'*Institutio oratoria*. Il y a lieu cependant de dire quelques mots de l'idée que Cicéron se faisait de l'éducation oratoire ; il s'en explique très clairement dans l'exorde du traité cité supra et souvent aussi, plus ou moins directement, dans ses traités postérieurs et plus travaillés :

De longues méditations, dit-il, m'ont amené à conclure que la sagesse sans l'éloquence est peu utile à l'Etat, mais que l'éloquence sans la sagesse est le plus souvent malfaisante et ne peut jamais être utile. Aussi l'homme qui, négligeant l'étude de la sagesse et du devoir, laquelle est toujours parfaitement noble et honorable, passe tout son temps à des exercices oratoires, nuit à son propre développement et prépare à sa patrie un citoyen dangereux. Cela nous rappelle le mot de Caton : *vir bonus dicendi peritus*. La même pensée exprimée avec moins de force se retrouve dans l'exorde d'un autre traité de rhétorique plus mûri, dont l'auteur est inconnu, qui fut composé un an ou deux avant celui de Cicéron : *Non enim parum in se fructus habet copia dicendi et commoditas orationis, si recta intelligentia et definita animi moderatione gubernetur*⁴. Nous pouvons admettre qu'à l'époque où Cicéron était encore jeune, les hommes les plus éclairés sentaient bien que l'art de la rhétorique, pour être vraiment, utile à l'individu et à l'État, devait se maintenir dans les limites d'une sage réserve, viser au bien et rester honnête.

Et cependant, une génération après la date de ces sages avis, les lettres de Cælius prouvent avec quelle imprudence coupable les orateurs pratiquaient leur art au détriment de l'État et des particuliers. Le haut idéal de culture et d'honnêteté se perdit dans la pratique, à une époque de décadence, d'ambitions mesquines et d'animosités personnelles. Nous savons tous comment une chose

¹ *Pro Cælio*, 30, 72.

² *Pro Cælio*, 31, 74.

³ *Roman Education*, ch. V.

⁴ *Rhetorica ad Herennium*, init. La date de ce traité est vers 82 A. C. Voir un article de l'auteur dans *Journal of Philology*, X, 197 et les *Prolegomena* de l'édition de MARX., p. 153 sqq.

bonne en elle-même est apte à se pervertir quand on en fait indûment un but au lieu d'un moyen ; comment, par exemple, la jeunesse est disposée à voir dans les sports la fin suprême de toute activité humaine. Il en fut de même pour l'art de la rhétorique ; il fallait en être maître pour jouir à fond des luttes du Forum, aussi l'instruction visa-t-elle avant tout à en assurer la maîtrise. La méthode suivie pour l'enseigner constituait certainement une excellente gymnastique intellectuelle ; ainsi l'étude des règles de la composition et les exercices qui servaient à les appliquer, par exemple les dissertations par écrit où l'élève avait à inventer et à disposer les faits¹, enfin la déclamation oratoire sur un sujet donné, ce qu'on nommait au temps de Cicéron *causa* et plus tard *controversia*². Des exercices de ce genre ont dû contribuer à développer beaucoup le talent et l'ingéniosité. Mais on peut y signaler deux graves défauts. D'abord les sujets n'avaient trop souvent aucun rapport avec la vie réelle quand, par exemple, on les tirait de la mythologie grecque : si parfois moins stériles, ils tombaient dans le lieu commun et la platitude. Une question telle que : faut-il préférer la vie de l'homme de loi à celle du soldat ou vice versa ? ne se prêtait guère à une harangue. En second lieu, tous ces exercices censés parfaire l'instruction du jeune homme étaient viciés par un principe faux sur lequel ils s'appuyaient. L'excellent Quintilien lui-même, le meilleur de tous les pédagogues romains, croyait qu'il y avait identité entre l'homme d'État (*civilis vir*) et l'orateur ; que l'homme d'État doit être le *vir bonus*, parce que le *vir bonus* fait le meilleur orateur ; qu'il sera un modèle de sagesse pour la même raison³. Et l'objet de l'art oratoire *est id agere, ut iudici quæ proposita fuerint vera et honesta videantur*⁴, c'est-à-dire que l'objet de l'orateur est la persuasion et non la vérité. On comprendra l'impuissance d'une pareille discipline à former le caractère si on imagine que toute notre éducation libérale pût avoir pour seul but de préparer les jeunes gens à la pratique du journalisme. Par bonheur, nous vivons au siècle de la science : les mots et l'art de s'en servir ne sont plus ni la base de l'éducation ni l'aliment intellectuel de la jeunesse. Nous avons besoin de connaître les faits, de comprendre les causes pour distinguer la vérité objective de la vérité telle qu'elle se réfléchit dans les livres. Mais l'éducation parfaite doit être une union judicieuse des deux méthodes et il sera bien de veiller à ne pas perdre contact avec les meilleurs esprits et leur pensée parce qu'elle s'est exprimée dans cette littérature que nous semblons beaucoup trop disposés à négliger. On peut dire de la science ce que Cicéron disait de la rhétorique : elle ne peut suffire sans la sagesse (*sapientia*).

Nous avons déjà parlé de la philosophie et comme cette discipline ne faisait pas partie à proprement parler de l'instruction, nous ne nous y arrêterons pas longuement ici. La domesticité des familles riches comprenait en général un philosophe ; si c'était un honnête homme et non un Philodemos, son influence pouvait être bonne pour un jeune homme. Celui-ci avait en outre la ressource de se rendre à Athènes ou à Rhodes ou dans quelque autre ville grecque pour y suivre les leçons d'un philosophe en renom. Cicéron entendit à Rome Phèdre l'épicurien, puis Philon l'académicien, dont l'influence sur lui fut durable ; enfin, à l'âge de vingt-sept ans, il alla passer deux ans en Grèce, pour y terminer ses études à Athènes, à Rhodes et ailleurs. César aussi se rendit à Rhodes, où il

¹ NETTLESHIP, *Lectures*, etc., p. 111 ; WILKINS, p. 85 ; QUINTILIEN, XII, 2.

² WILKINS, p. 85.

³ QUINTILIEN, I, 4, 5 ; XII, 1, 1 ; XII, 2 et 7.

⁴ QUINTILIEN, XII, 1, 11.

rencontra Cicéron aux leçons de Molon sur la rhétorique ; il y avait des cours de rhétorique et de philosophie clans toutes les grandes villes de Grèce. Quant à son fils, Cicéron l'envoya à l'université d'Athènes¹, quand il eut vingt ans, in le gratifiant d'une ample pension et, sans doute, d'une provision de bons conseils. Le jeune homme ne tarda pas à outrepasser sa pension et à s'endetter ; quant aux bons conseils, il négligea de les mettre à profit et, en fait, il causa à son père bien des soucis.

La lettre suivante semble prouver qu'un jeune homme placé dans les circonstances les plus favorables peut ne pas savoir en tirer parti faute de principes et de fermeté. Cette lettre du fils de Cicéron est la seule lettre d'étudiant qui soit parvenue jusqu'à nous. Elle date de l'époque où le jeune homme se repentit de ses méfaits et prit la résolution de s'amender. Elle est adressée, non à son père lui-même, mais à Tiron l'affranchi et le fidèle ami de son père, celui qui édita plus tard la correspondance de son maître dans laquelle il inséra la lettre du fils². C'est en somme une agréable lettre ; le jeune homme y témoigne à Tiron, qui le connaissait depuis l'enfance, une affection qui semble sincère. Le choix des termes y est parfois un peu étrange et sent légèrement sa rhétorique. Au lecteur de décider lui-même si cette lettre est parfaitement véridique et sincère.

J'attendais de jour en jour avec impatience tes courriers. Enfin, quarante-cinq jours après leur départ, les voici ; leur arrivée m'a fait le plus grand plaisir. La lettre du plus indulgent et du plus aimé des pères m'avait rempli de bonheur ; la tienne, si excellence, a mis le comble à ma joie. Je ne me repens donc pas d'avoir interrompu la correspondance pendant un certain temps ; je m'en félicite au contraire, puisque mon silence a eu pour conséquence ces preuves de ta bonté et je suis heureux que tu acceptes mes excuses sans hésitation.

Je suis sûr, mon très cher Tiron, que les rapports qu'on t'a faits sur mon compte t'ont été aussi agréables que tu pouvais le désirer. Ma conduite future les justifiera et je ferai tous mes efforts pour que la bonne opinion qu'on commence à avoir de moi augmente de jour en jour. Puisque tu veux bien te faire le héraut de ma bonne renommée, acquitte-toi de cette fonction sans crainte et en toute confiance. Les erreurs de ma jeunesse m'ont causé tant de regrets et de remords que, non seulement j'ai cordialement horreur de ma conduite, mais que la seule mention m'en est odieuse. Je sais, je suis certain que tu as pris part à mes soucis et à mes chagrins ; cela ne m'étonne pas : tu as toujours désiré mon succès pour mon compte et pour le tien. J'ai désiré que tu fusses associé à mes joies. Tu as souffert à cause de moi ; je ferai tout mon possible pour te donner au double des sujets de satisfaction.

L'affection que j'ai pour Cratippus, sache-le bien, est celle d'un fils plutôt que d'un disciple ; j'aime ses leçons et je jouis délicieusement du charme de son commerce. Je passe en sa compagnie des journées entières et souvent une partie de la nuit, car je le prie à dîner le plus souvent possible. Nous sommes si intimes maintenant qu'il lui arrive parfois d'entrer à l'improviste, en tapinois, au beau milieu du dîner ; il laisse à la porte le sérieux philosophique et s'humanise pour plaisanter avec nous. Arrange-toi donc pour faire le plus tôt possible la connaissance d'un homme si charmant, si distingué. Que te dire de Bruttius, sinon que nous sommes inséparables ; pour vertueuse et austère que soit sa vie,

¹ PLUTARQUE, *Cicéron*, 4 ; *César*, 3.

² CICÉRON, *ad. Fam.*, XVI, 21.

sa compagnie n'en est pas moins des plus profitables ; nos études littéraires quotidiennes ne proscrivent pas la gaîté. Je lui ai loué un logement près de moi ; malgré la mauvaise passe où je suis, je trouve encore de quoi subvenir à ses modestes besoins. Je me suis mis à la déclamation en grec avec Cassius ; pour la déclamation en latin, je préfère Bruttius. Je me suis lié avec les hommes que Cratippus a amenés de Mytilène, gens instruits dont il fait le plus grand cas ; ce sont mes compagnons habituels. Je vois aussi beaucoup Epicrates, qui tient le premier rang à Athènes, Léonidas et d'autres personnages du même genre. Mais en voilà assez sur mon compte.

Tu me parles de Gorgias ; il m'était fort utile pour mes exercices quotidiens de déclamation ; mais je n'ai songé qu'à me conformer aux ordres de mon père qui m'avait positivement enjoint de le congédier immédiatement ; je n'ai pas hésité ; j'ai craint qu'un goût excessif pour Gorgias ne lui parût suspect. C'eut été chose grave, m'a-t-il semblé, que de me faire juge des décisions de mon père. Quoi qu'il en soit, ton intérêt pour moi et tes conseils me sont précieux et agréables.

J'accepte l'excuse de tes occupations : je sais à quel point elles sont toujours absorbantes. Je suis très heureux que tu aies acheté un domaine et je te souhaite le plus heureux succès. Ne sois point surpris de trouver ici mes félicitations ; c'est à la même place, dans ta lettre, que tu m'as annoncé ton achat. Te voilà propriétaire ! Il va falloir renoncer aux élégances urbaines ; te voilà maintenant paysan romain ! Que j'aime à me représenter ce charmant tableau ; je crois te voir achetant des instruments aratoires, causant avec ton fermier et mettant de côté, dans un pli de ta toge, les pépins des fruits du dessert. Quant à l'argent, je regrette bien de n'avoir pas pu t'aider dans cette affaire. Tu sais, mon cher Tiron, que je t'aiderai si jamais la fortune me favorise ; je suis trop persuadé que cet achat a été fait dans un intérêt commun. Je te suis fort obligé de la peine que tu as prise pour mes commissions et je te prierai encore de m'envoyer, le plus tôt possible, un secrétaire, Grec de préférence ; je perds beaucoup de temps à transcrire mes notes. Surtout prends soin de ta santé pour que nous puissions un jour causer de littérature ensemble. Je te recommande Antéros. Adieu.

CHAPITRE VII. — LA POPULATION SERVILE.

C'est au dernier siècle de la République que l'usage de la main-d'œuvre servile fut le plus fréquent et le plus constant¹. Nous en avons déjà trouvé des preuves en étudiant la vie des hautes classes de la société romaine ; nous essaierons d'esquisser maintenant, en premier lieu les conditions qui permirent à un vaste système esclavagiste de s'établir et de prospérer ; en second lieu, quelles en furent les conséquences morales et économiques à la ville et à la campagne. Le sujet est certainement trop vaste et trop compliqué pour qu'un seul chapitre suffise à le traiter. Mais nous ne nous proposons ici que de donner à l'étudiant une idée générale de la société, qui puisse l'engager à en poursuivre et à en approfondir l'étude plus précise.

Nous avons vu que les deux classes supérieures de la société romaine s'occupaient d'affaires de tout genre, mais plus particulièrement de banque, d'entreprises de travaux publics, du gouvernement et de l'agriculture en Italie. Toutes ces affaires publiques ou privées exigeaient une main-d'œuvre nombreuse et, en partie une main-d'œuvre professionnelle ; les gros capitalistes fournissaient le capital, mais le détail des affaires elles-mêmes avait beaucoup augmenté depuis les guerres d'Annibal et le besoin d'ouvriers et d'employés de toute espèce se fit sentir plus que jamais dans le monde gréco-romain. Il fallut, au gouvernement comme aux capitalistes, des commis, des comptables, des courriers, aussi bien que des ouvriers proprement dits. Dans les maisons riches, l'opulence et le luxe toujours croissants avaient rendu nécessaires des serviteurs de tout genre dressés chacun à sa fonction spéciale ; à la campagne, dans les grands domaines qui tendaient à devenir toujours plus vastes et à exiger pour l'exploitation des capitaux toujours plus considérables, la demande de main-d'œuvre professionnelle ou ordinaire avait augmenté en proportion. La population de condition libre ne pouvait plus suffire à une demande aussi anormale, et aussi promptement exigible. Les basses classes, à la ville et à la campagne, n'étaient pas aptes au travail requis soit par incapacité naturelle, soit par répugnance. Il ne convenait pas à un Romain de condition libre d'obéir au doigt et à l'œil à un patron comme y sont forcés, de nos jours, les commis et les subalternes de tout genre ; il n'était nullement disposé non plus à s'engager comme serviteur dans une grande maison ; du reste, il n'avait pas subi le dressage nécessaire à la plus grande partie du travail exigé. Il était encore bien moins capable de rendre des services dans un grand domaine d'élevage. L'État lui prenait les meilleures années de sa vie pour le service militaire, devenu, comme on l'a remarqué justement, le vrai métier du Romain de condition libre. Heureusement ou malheureusement pour Rome, suivant le point de vue auquel on se place, on put se procurer indéfiniment une main-d'œuvre de toute qualité et de toute espèce, car les mêmes conditions anormales qui avaient créé la demande créèrent aussi l'offre. Les grandes guerres et l'enrichissement qui en résulta avaient eu pour conséquence la formation d'une classe capitaliste à laquelle la main-d'œuvre était indispensable ; de là l'origine d'un commerce d'esclaves tel qu'on n'en vit jamais, ni auparavant ni depuis.

¹ Voir *Der Römische Gutsbetrieb*, par H. GUMMERUS, réimprimé d'après 1906, spécimen excellent de recherches sur l'économie politique. E. MEYER, *Die Sklaverei im Altertum*, p. 46 (dans les *Kleine Schriften*, p. 208 sq.).

Il est probable que le nombre des captifs réduits en esclavage avait été toujours en augmentant depuis le temps d'Alexandre et les guerres de ses successeurs entre eux et avec leurs voisins. Au second siècle A. C. la traite des esclaves avait trouvé un centre commode dans la petite île de Délos. Strabon nous apprend, dans un passage bien connu, qu'il s'y vendait jusqu'à dix mille esclaves en un seul jour¹. Mais c'est à Rome même qu'au temps de Cicéron était le grand marché des esclaves, les guerres qui avaient augmenté le nombre des captifs ayant eu pour théâtre le centre et l'ouest du bassin de la Méditerranée. Des spéculateurs qui faisaient la traite accompagnaient toutes les armées partant de Rome ; après la bataille ils achetaient aux enchères les prisonniers puis entreprenaient le transport à Rome de tous ceux qu'ils jugeaient assez capables pour trouver un emploi en Italie ou qu'on n'avait pas pu vendre dans la province même où la guerre avait eu lieu. Même si l'on tient compte de l'exagération possible des chiffres qui nous ont été transmis, le nombre des esclaves devenus disponibles est si énorme qu'il passe toute croyance. Quelques exemples suffiront pour nous donner une idée de certains procédés, qui ont eu pour la société romaine des conséquences durables et déplorables.

Après la campagne de Pydna et la chute du royaume de Macédoine, Paul Emile qui se distinguait pourtant de tous ses contemporains par l'humanité de ses sentiments, fit vendre comme esclaves, sur l'ordre du Sénat, cent cinquante mille citoyens libres des communes épirotes du parti de Persée². Après la guerre contre les Cimbres et les Teutons, soixante mille des premiers et quatre-vingt-dix mille des seconds furent, dit-on, mis en vente³ ; on peut douter de ces chiffres, que la conformité de leur total avec celui des précédents rend suspects ; mais, en tout cas, le nombre des captifs fut énorme, cela est incontestable. César, plus humain lui aussi que la plupart des Romains, nous dit lui-même qu'il vendit immédiatement après la prise d'Aduatuca, sur les lieux et en une seule fois, cinquante-trois mille prisonniers⁴. Bien entendu, tandis que toute guerre petite ou grande diminuait la population libre par les massacres, les pestes ou les captures, elle augmentait encore le nombre des esclaves. Cicéron, lui aussi, après sa campagne de Cilicie et la prise de la forteresse de Pindénissus, se comporta comme tous les autres généraux. Une de ses lettres à Atticus nous laisse entrevoir le procédé : [le troisième jour des Saturnales on vendit les esclaves](#), dit-il⁵. Ce serait commettre une fâcheuse erreur historique que de demander à ces généraux romains, hommes cultivés cependant, la moindre compassion pour leurs victimes ; l'hérédité avait si profondément façonné leur état mental qu'ils ne voyaient, dans leurs captifs, qu'un simple butin légitime propriété, du vainqueur ; prisonniers, les Romains auraient eu le même sort, et ils ne montraient que peu de pitié même les uns pour les autres. Quand César, en 49, en l'espace de quelques mois, renvoya dans leurs foyers deux armées romaines qui s'étaient rendues à lui, l'une à Corfinium et l'autre en Espagne, il obéissait certainement à des motifs politiques ; nous pouvons espérer pourtant

¹ STRABON, p. 668.

² TITE-LIVE, XLV, 34.

³ TITE-LIVE, *Epitomé*, 68.

⁴ CÉSAR, *B. G.*, II, 33.

⁵ *Ad Att.*, IV, 20, 5.

qu'il lui aurait répugné, à lui du moins, sinon à ses soldats, de voir des citoyens romains devenir les esclaves de leurs propres camarades¹.

La guerre était donc la source principale où l'on s'approvisionnait d'esclaves, mais ce n'était pas la seule. Quand la traite prospère, il y a bien des moyens de l'alimenter. A l'époque dont nous parlons, dans tout l'Empire et dans les pays au delà des frontières, ce n'étaient que rapt et brigandages au milieu des troubles qui sévissaient. Les pirates de Cilicie, avant leur extermination par Pompée en 66, fourmillaient ; ils faisaient des descentes sur les côtes italiennes, empoignaient leurs victimes et s'en défaisaient sans difficulté au marché de Délos. Cicéron, dans son discours pour la nomination de Pompée, raconte que des enfants de bonnes familles avaient été enlevés à Misène sous les yeux d'un préteur romain². César lui-même, dans sa jeunesse, fut capturé par des pirates et eut de la peine à leur échapper. Dans l'Italie proprement dite, où il n'y eut aucune police avant qu'Auguste y mît ordre, les rapt étaient assez fréquents ; des rôdeurs (*grassatores*) — c'étaient souvent des esclaves fugitifs des grands domaines — hantaient les grandes routes et s'emparaient du voyageur solitaire qui disparaissait et allait finir ses jours dans quelque prison à esclaves³. Varron, énumérant les qualités nécessaires aux serfs des grands domaines d'élevage, nous dit qu'on devait les choisir assez vigoureux pour défendre les troupeaux contre les bêtes sauvages et contre les brigands aussi dangereux pour l'homme que pour le bétail. Il semble bien que les marchands de chair humaine ne cessaient pas d'exercer leur industrie même dans des pays paisibles, où l'on pouvait se procurer la marchandise désirée. Ce sont eux qui fouillèrent de fond en comble les royaumes de l'Asie Mineure, et quand Marius demanda à Nicomède, roi de Bithynie, des soldats pour la guerre contre les Cimbres, le roi répondit qu'il ne pouvait envoyer personne, les marchands d'esclaves ayant passé par là⁴. Tout le monde se rappelle le vers où Horace fait allusion à l'abondance et au bon marché des esclaves venus de Cappadoce⁵.

Il y avait encore d'autres moyens de se procurer des esclaves, moins efficaces, il est vrai, que les précédents et dont, par suite, nous parlerons peu. D'abord on pratiquait l'élevage des esclaves et, dans les domaines ruraux, on en faisait souvent une affaire⁶. Varron le recommande pour les grandes fermes à moutons, moutons, sous certaines conditions⁷. Quelques vers d'Horace sont de nature à faire croire que dans les fermes moins étendues, où l'on avait besoin d'esclaves de meilleure qualité, la possession d'esclaves nés et élevés sur le domaine passait pour un signe de richesse : *ditis examen domus*⁸. En second lieu, un certain nombre d'hommes de naissance libre avaient été réduits en esclavage en vertu de la loi sur les dettes. Tel fut souvent le cas aux premiers temps de

¹ WALLON (*Hist. de l'Esclavage*, vol. II, p. 40) a noté que Virgile seul a montré quelque pitié pour le sort des captifs, et cite *Enéide*, III, 320 sqq., mais il s'agit d'une princesse et d'une princesse mythique. Aucun poète du temps ne témoigne aucune vraie sympathie pour les captifs et les esclaves, sauf en effet, VIRGILE, *Enéide*, VII, 333.

² CICÉRON, *pro lege Manilia*, 72, 23. Plutarque, dans la *Vie de Pompée*, ajoute que les Romains occupant une belle position étaient capables de s'associer avec des pirates et s'enrichissaient par ce trafic scandaleux.

³ SUÉTONE, *Auguste*, 32 : il s'agit de temps antérieurs à Auguste.

⁴ VARRON, *R. R.*, 11, 10 ; DIODORE, XXXVI, 3, 1.

⁵ HORACE, *Epist.*, 1, 6, 39.

⁶ VARRON, *R. R.*, 1, 17.

⁷ VARRON, *R. R.*, 2, 10, 3.

⁸ HORACE, *Epode*, 2, 65.

l'histoire romaine ; nous ne pouvons pas certifier qu'il en fût de même à l'époque de Cicéron. Nous avons parlé des cris de détresse des citoyens pauvres lors de la conjuration de Catilina, ce qui semblerait prouver que la vieille loi était encore en vigueur et il paraît bien que, du temps de Varron, des petits cultivateurs endettés envers les grands propriétaires, se virent réduits à un état de demi-esclavage et durent donner gratis leur travail pour s'acquitter¹. Mais il n'y a rien là de comparable, comme sources de la main-d'œuvre servile, à la guerre et au commerce des esclaves.

L'offre étant pratiquement illimitée, les prix étaient comparativement bas et aucun Romain jouissant de quelque aisance n'était obligé de se passer d'esclaves. Il n'avait qu'à se rendre lui-même ou à envoyer son intendant à l'un des marchés, comme le temple de Castor², par exemple, où les marchands d'esclaves (*mangones*) exhibaient leur marchandise sous la surveillance des édiles ; il y pouvait choisir l'espèce dont il avait besoin : il en trouvait à tous les prix, à partir de deux cent cinquante francs. On exposait l'infortuné comme nous le faisons de nos jours pour les chevaux ; il était loisible de le dévêtir, de le tâter, de le faire trotter, de lui infliger les traitements les plus indignes ; il va sans dire que les marchands ne se gênaient pas pour pratiquer toutes les fraudes en usage chez les maquignons d'aujourd'hui³. Un article de prix, un Grec, par exemple, capable de servir de secrétaire ou de bibliothécaire, comme le cher Tiron de Cicéron, un domestique muni d'un bon certificat de cuisinier ou en état de remplir quelque office spécial dans une maison opulente se payait cher. Dès le temps de Caton l'Ancien, un seul esclave de choix coûtait une forte somme et Caton devenu censeur en 184 A. C. tenta de faire baisser les prix en élevant les droits sur la vente⁴. Nous n'avons pas la cote des cours pour l'époque dont nous nous traitons : Cicéron parle souvent de ses esclaves, mais n'en indique pas les prix. Les articles de fantaisie coûtaient bien entendu des prix énormes ; nous savons par Pline qu'Antoine le triumvir paya vingt mille francs pièce deux jeunes jumeaux destinés à servir comme pages peut-être pour satisfaire un caprice de Cléopâtre⁵. Il est certain, d'autre part, qu'on pouvait se procurer à très bon marché, pour la ville ou pour la campagne, des esclaves ordinaires, mais qui n'étaient propres qu'aux bas emplois ; et le nombre de ceux-là dut être très grand dans la ville seule.

Il est malheureusement impossible d'évaluer avec quelque probabilité d'exactitude le nombre des esclaves résidant à Rome. Beloch⁶ remarque judicieusement que les familles en possédant quelques centaines ne pouvaient pas être nombreuses ; or, il cite la déclaration de Philippus, tribun en 104 A. C., affirmant qu'il n'y avait pas dans l'État romain plus de deux mille personnes jouissant de quelque fortune⁷. Pour base de ses calculs, il est obligé de prendre

¹ Voir GUMMERUS, *op. cit.*, p. 63 qui considère l'*obæratu*s de Varron comme l'équivalent de l'*addictu*s de la loi romaine sur les dettes.

² Voir la description bien connue du Forum par PLAUTE, *Curculio*, v. 470 sqq ; MARQUARDT, MARQUARDT, *Privatleben*, p. 171 ; WALLON, *op. cit.*, chap. II.

³ AULU-GELLE, IV, 2, donne un extrait de l'édit des édiles destiné à remédier à ces escroqueries.

⁴ TITE-LIVE, XXXIX, 44.

⁵ PLINE, *N. H.*, VII, 55. Cette histoire fournit un bon exemple des escroqueries pratiquées alors : ces deux jeunes garçons n'étaient pas des jumeaux ; ils venaient de pays différents, quoiqu'ils fussent exactement pareils.

⁶ *Bevölkerung*, p. 403.

⁷ CICÉRON, *de off.*, II, 21, 73.

la proportion entre la population libre et la population servile telle qu'elle était dans la seule ville de l'Empire sur laquelle nous soyons exactement renseignés, soit Pergame, où on comptait un esclave pour deux personnes libres¹. Supposant que la population de condition libre fût à Rome, au temps d'Auguste, de cinq cent mille âmes ou un peu plus, y compris les pèlerins, il arrive au chiffre de deux cent quatre-vingt mille environ pour la population servile ; cette évaluation peut être à peu près exacte ; mais il faut se rappeler qu'elle n'a que la valeur d'une conjecture.

Après avoir tenté de donner au lecteur quelque idée des conditions qui créèrent une importante demande de main-d'œuvre aux deux derniers siècles A.C. et des circonstances qui permirent au travail servile d'y satisfaire, il nous reste à examiner la question de l'esclavage du point de vue économique, légal et moral. En d'autres termes, nous nous demanderons : 1° de quelle façon l'abondance de la main-d'œuvre servile affecta l'économie sociale de la population libre ; 2° quelle était la situation de l'esclave aux yeux de la loi, comment il était traité et quelles étaient pour lui les chances d'affranchissement ; 3° quelles furent pour les esclaves eux-mêmes et pour leurs maîtres les conséquences morales de ce vaste système esclavagiste.

1° Du point de vue économique, la question la plus intéressante est de savoir si la main-d'œuvre servile gêna sérieusement l'industrie libre. Il est, par malheur, très difficile d'y répondre. On peut conjecturer que le nombre fabuleux des esclaves ne fut pas favorable au travail libre ; mais quand il s'agit d'en venir aux faits, c'est une autre affaire. Pour l'esclavage rural, il y a quelques témoignages sur lesquels nous pouvons étayer nos conclusions ; ils ont été dernièrement colligés et utilisés ; mais quant à la main-d'œuvre urbaine aucune recherche n'a encore été faite² et les documents à notre disposition sont à la fois moins complets et plus difficiles à manier.

Nous avons déjà vu (chap. II), que le Romain de condition libre ne manquait pas d'ouvrage à Rome. Friedlænder, la meilleure des autorités pour tout ce qui concerne la vie sociale à la ville, ne craint pas d'affirmer que même aux premiers temps de l'Empire un homme de condition libre trouvait toujours du travail s'il en avait envie³. Cette assertion fût-elle un peu exagérée, elle nous prémunirait contre la tentation d'adopter trop promptement l'opinion contraire et de nous représenter la population libre comme une foule composée de misérables oisifs. En somme, tous les témoignages concordent pour donner raison à Friedlænder, au moins pour l'époque dont nous nous occupons. Il fallait bien que le Romain pauvre pût trouver des moyens d'existence ; le froment qu'il consommait n'était pas cher, mais toujours est-il qu'il ne lui fut livré gratis que vers la fin de la République⁴. Comment aurait-il fait pour se procurer les six as et un tiers que coûtait un *modius* de froment ? et le couvert ? et le vêtement ? On ne les obtenait pas pour rien. Nous savons aussi que les corporations professionnelles existaient encore au dernier siècle de la République⁵, quoique la plus grande partie en eût été supprimée, parce qu'elles s'étaient transformées en clubs

¹ GALIEN, V, p. 49 éd. Kuhn ; Galien était natif de cette grande ville.

² M. H. GUMMERUS vient de donner dans *Klio*, XIV (1914), p. 129 sqq., la première d'une série d'études économiques sous le titre : *Die Römische Industrie*.

³ *Sittengeschichte*, I, p. 298 (6e éd.).

⁴ Probablement par Clodius en 58.

⁵ *Asconius ad Cic. pro Cornel.*, édit. K. S., p. 67 ; WALTZING, *Corporations professionnelles*, I, p. 90 sqq.

politiques fort malfaisants. En supposant que ces corporations fussent composées de petits patrons, il y a de bonnes raisons de croire que cens-ci avaient recours surtout à la main-d'œuvre libre. En effet, des hommes de leur condition n'auraient pas pu, suivant toute probabilité, se procurer facilement le capital nécessaire et le placer, non sans risques, en esclaves assez nombreux qu'il aurait fallu nourrir et loger et dont la vie aurait été très précaire dans une ville surpeuplée et malsaine. Ici et là, sans doute, nous rencontrons la mention d'esclaves occupés dans des fabriques, par exemple au temps de Plaute, si le passage où il en parle n'est pas une traduction du grec¹ :

*An te ibi vis inter istas versarier
prosedas, pistorum amicas, reginas alicarias,
miseras schoeno delibutas servilicolas sordidas ?*

POENULUS, 265 sqq.

En somme, on peut admettre, à défaut d'une étude plus approfondie de la question, que les esclaves romains appartenait pour la plus grande partie aux familles riches de l'aristocratie, qui ne les employaient pas, en général, à des industries productives, mais aux travaux domestiques indispensables dans des maisons opulentes². Suivant toute probabilité, les recherches futures prouveront que les travailleurs de condition libre trouvaient de l'occupation plus facilement que nous ne le croirions au premier abord. Rien que nous sachions ne nous permet de supposer une de ces rivalités entre le travail libre et le travail servile qui causent de l'animosité. La main-d'œuvre servile avait, croyons-nous, comblé une lacune due à des circonstances anormales et n'évinça pas entièrement la main-d'œuvre libre, mais elle tendit, de plus en plus, à l'entraver et sans aucun doute elle contribua à accréditer des idées sur le travail en général qui le firent considérer comme dégradant³. Ces immenses familles urbaines dont l'historien de l'esclavage dans l'antiquité a parlé en détail⁴, appartiennent plutôt à l'époque du Premier Empire qu'aux derniers temps de la République. La preuve de leur existence se trouve surtout dans Sénèque, dans Juvénal, dans Tacite, dans Martial. Mais les témoignages que nous possédons pour l'époque de Cicéron semblent suggérer que les vastes palais des capitalistes que Salluste a décrits comme des espèces de villes⁵ comprenaient déjà une famille de serviteurs dont les services dispensaient les propriétaires de recourir à l'aide de la main-d'œuvre servile ou de la main-d'œuvre libre prises hors de la maison. Non seulement les domestiques ordinaires de tout genre, mais les copistes, les bibliothécaires, les précepteurs des enfants, les médecins même que l'on trouvait dans ces grandes maisons étaient de condition servile, sans compter ceux, fort nombreux aussi, qu'on avait toujours sous la main pour servir d'escorte aux grands personnages

¹ Le commerce de la boulangerie ne débuta, comme nous l'avons vu, qu'en 171. Plaute mourut vers 184. On peut douter par suite du caractère romain de ce passage, ou bien l'allusion peut se rapporter à autre chose qu'à une boulangerie publique.

Veux-tu t'accoquiner aux prostituées de la rue, maîtresses des boulangers, délices des garçons fariniers, misérables dégoûtant de parfums, sales rebuts des esclaves !
POENULUS, 265 sqq.

² Voir un remarquable passage D'ATHÉNÉE, VI, p. 272 à sur l'emploi des esclaves à des travaux improductifs (cité par MARQUARDT, *Privatleben*, p. 159, n. 13).

³ Salluste, p. ex., dit de sa propre vie après sa retraite qu'il ne s'occupait pas *agrums colendo aut venando servilibus officiis*. — *Catilina*, 4.

⁴ WALLON, *Histoire de l'Esclavage*, vol. II, ch. III.

⁵ SALLUSTE, *Catilina*, 12.

quand ils voyageaient en Italie ou dans les provinces. Valère Maxime nous dit¹ que Caton le censeur, alors proconsul en Espagne, se faisait accompagner par trois esclaves seulement, tandis que Caton d'Utique, son descendant, en emmenait douze à l'époque des guerres civiles ; comme ces illustres personnages étaient fort économes, nous pouvons juger par ce fait du nombre croissant des esclaves et de l'importance des escortes qui accompagnaient d'ordinaire le voyageur riche.

Quant à la famille rurale (*familia rustica*) qui composait la population ouvrière de la ferme, nous sommes beaucoup mieux renseignés. L'ancienne ferme romaine où le père vivait avec sa femme, ses enfants et ses esclaves, se suffisait à elle-même, comme ce fut aussi le cas pour l'ancienne tenure anglaise du manoir. Elle était exploitée par tous les membres de la famille, serfs ou hommes libres ; on y faisait peu de ventes et d'achats. Dès le milieu du second siècle A. C., à l'époque où Caton composa son traité d'agriculture, un changement eut lieu ; le maître ne peut plus visiter sa ferme que de temps en temps pour s'assurer que son esclave intendant (*villicus*) l'exploite suivant des méthodes rémunératrices et en tire le plus de profits possibles par la vente des produits². Aussi Caton insiste de la manière la plus pressante pour que la ferme soit située à proximité des marchés où l'on pourra écouler facilement les denrées principales telles que le vin et l'huile et acheter à bon compte les objets nécessaires, la poterie et les instruments de métal de tout genre³. La ferme ne dépend donc pas entièrement du travail de la famille même, mais, malgré tout, l'exploitation a encore pour base principale la main-d'œuvre servile. Pour une olivette de deux cent quarante arpents (*jugera*) il faut, suivant l'évaluation de Caton, treize ouvriers, tous esclaves, et seize pour une vigne de cent arpents ; ces chiffres sont certainement bas vu la parcimonie bien connue et l'âpreté au gain de Caton⁴. On pouvait se procurer de la main-d'œuvre libre et on en avait parfois besoin ; dès le début de son livre (chap. 4), Caton insiste pour que le propriétaire se comporte en bon voisin, afin de trouver facilement, non seulement des aides volontaires, mais des journaliers payés, surtout au moment de la moisson, de l'olivaison et de la vendange. Parfois, la récolte était affermée à un entrepreneur et Caton donne des directions explicites (chap. 144 et 145) sur le choix de ces entrepreneurs et sur la rédaction des contrats avec eux. L'entrepreneur (*contractor*) avait-il recours seulement à la main-d'œuvre libre ou à la main-d'œuvre servile ? La réponse à cette question ne se trouve pas dans Caton, mais il paraît clair qu'une partie au moins était libre⁵. Caton ne nous dit pas non plus quelle était l'occupation de ces travailleurs libres à d'autres moments de l'année, ni s'ils appartenaient à la classe des petits cultivateurs.

Pour l'époque dont nous nous occupons spécialement, nous avons le témoignage de Varron qui, dans sa vieillesse, après la chute de la République, composa un

¹ IV, 3, 11 et 12. PLUTARQUE dit que, en qualité de tribun militaire, Caton le jeune emmenait quinze esclaves avec lui, *Cato minor*, 9. Voir aussi dans l'*Argumentum* d'Asconius in milonianam éd. K. S., p. 27, les escortes de Milon et de Clodius.

² Caton, *R. R.*, 2, 1.

³ Au chapitre 135 il mentionne plusieurs villes où l'on pouvait se procurer d'autres objets de la meilleure Qualité et au plus bas prix, par ex., les vêtements et les couvertures, à Rome, à Cales et à Minturnes les instruments aratoires en fer, etc. Voir aussi GUMMERUS, *op. cit.*, p. 36.

⁴ *R. R.*, 10 et 11. *De Agricultura*, 10 et 11.

⁵ *Assiduos homines quinquaginta præbeto*, c'est-à-dire l'entrepreneur, ch. 144.

traité d'agriculture en trois livres. Nous y voyons que l'économie rurale avait peu changé depuis le temps de Caton. La main-d'œuvre permanente n'est pas libre ; mais en dépit du nombre toujours croissant de la main-d'œuvre servile, disponible en Italie, les hommes de condition libre trouvent encore facilement de l'occupation à certains moments de l'année dans toutes les fermes où la culture de l'olivier et de la vigne prédomine. Au chapitre xvii de son premier livre, Varron donne d'intéressants conseils pour le choix et l'achat des esclaves. Il commence par nous apprendre que la culture des terres se fait soit par des esclaves, soit par des ouvriers de condition libre, soit par les uns et les autres à la fois ; que les hommes libres appartiennent à trois classes : les petits propriétaires (*pauperculi*) avec leurs enfants, les journaliers à gages (*conducticii*) dont on a besoin surtout à la fenaison et à la vendange, les débiteurs insolubles (*obæerati*) qui donnent leur travail pour s'acquitter¹. Varron, comme Caton, reconnaît la nécessité d'acheter bien des choses qu'il est impossible de fabriquer dans une ferme d'étendue moyenne ; le propriétaire peut ainsi s'être vu forcé de recourir à la main-d'œuvre libre ; mais autant que possible la ferme devrait fournir tout le matériel nécessaire à l'exploitation², car, de cette façon, les esclaves sont occupés toute l'année et il ne faut jamais les laisser oisifs³.

Il est donc parfaitement clair que, même au temps de Cicéron, on faisait appel à la main-d'œuvre libre pour la culture des olivettes et des vignes et qu'elle ne faisait pas défaut quoique l'exploitation se fît surtout par la main-d'œuvre servile et que l'on tendît -à l'employer de plus en plus.

La règle de ne jamais laisser l'esclave sans occupation fut un facteur très important dans le développement économique ; le propriétaire qui semble n'avoir jamais douté du bon marché de la main-d'œuvre servile⁴, fut poussé petit à petit à faire de sa ferme un petit monde indépendant de tout secours extérieur. A lire Columelle, qui écrivait vers la fin du premier siècle de l'ère chrétienne, l'exploitation de la ferme se fait alors au moyen du travail servile plus généralement que ce ne fut le cas aux deux derniers siècles A. C.⁵

Pour compléter ce tableau de l'esclavage rural en Italie, il faut ajouter quelques mots sur les grands domaines de l'Italie méridionale. L'exploitation en vignobles et en olivettes d'une terre de médiocre étendue comme celle que Caton décrit et qui semble lui avoir appartenu, ou même celle d'un de ces domaines plus vastes dont Varron nous parle et qui contenaient des parcs pour le gibier et des pâturages, exigeait des esclaves d'une certaine habileté. Mais dans les grands espaces livrés à la pâture, dans les districts montagneux de l'Italie méridionale, dans ces grands domaines où l'on ne cultivait guère que les produits nécessaires à la nourriture des esclaves eux-mêmes, ceux-ci étaient grossiers et sauvages. Le travail y était de même nature que dans un ranch américain ; la vie y était rude et les travailleurs redoutables. C'est dans ces régions et parmi ces hommes

¹ Voir la discussion sur le sens de ce mot dans GUMMERUS, p. 62 sqq. Varron les définit *qui suas operas in servitutum dant pro pecunia quam debebant* (*de Lingua Latina*, VII, 105), c'est-à-dire qu'ils donnent leur travail pour se libérer de la servitude.

² *R. R.*, I, 22.

³ Cf. PLUTARQUE, *Caton l'ancien*, 21 ; un esclave doit travailler tant qu'il ne dort pas.

⁴ C'est là une question dont je ne puis m'occuper ici, mais il est à peu près certain que, en fin de compte, la main-d'œuvre libre est meilleur marché. Voir CAIRNES, *Slave Power in America*, ch. III ; SALVIOLI, *Le Capitalisme*, p. 253 ; COLUMELLE, *Præfatio*.

⁵ GUMMERUS, p. 81. A la même époque l'existence du petit cultivateur est évidente d'après COLUMELLE ; il cultive son petit bien sans travailler pour les autres.

que Spartacus leva les troupes avec lesquelles il tint tête pour la dernière fois aux armées romaines en 72-71 A. C. ; c'est dans les environs que Cælius et Milon vinrent en 48 A. C. embaucher leurs bandes de soldats révolutionnaires. Ces demi-sauvages servaient parfois de galériens. César nous dit plus d'une fois dans ses commentaires *de Bello civili* que ses ennemis en embarquèrent sur les vaisseaux envoyés à Marseille pour faire lever le siège¹. C'est encore dans la Grande Grèce, au voisinage de Thurium qu'eut lieu un combat sanglant entre les esclaves de deux domaines contigus ; c'étaient, à en croire Cicéron qui les mentionne dans son *Pro Tullio*, dont il nous ne reste que des fragments, des hommes pleins de vigueur et de courage ; ils étaient pourvus d'armes comme nous pouvons le conjecturer d'après les remarques de Varron sur les esclaves auxquels on confiait la garde des troupeaux². La coutume en effet était de les armer pour défendre le bétail contre les bêtes féroces et les voleurs, surtout en été, quand on le menait pâturer dans les maquis des Apennins, comme cela se pratique encore. Ces bergers avaient sans doute peu de besoins et les grands domaines dont nous parlons se suffisant probablement à eux-mêmes, il n'était pas nécessaire de recourir au travail libre. Leur journée finie, les esclaves recevaient leur nourriture, puis on les enfermait pour la nuit ; en cas de nécessité on les mettait aux fers³. Ces malheureux n'étaient que des outils vivants, comme dit Aristote, et l'administration de ces domaines était aussi simple que celle d'un atelier. La main-d'œuvre libre en est complètement exclue ; mais dans les exploitations agricoles proprement dites, il n'en fut pas de même, heureusement ; sinon l'influence économique de l'esclavage serait devenue tout à fait funeste. En fait, l'introduction en Italie d'une main-d'œuvre servile abondante y rendit des services importants à l'agriculture au dernier siècle A. C. et contribua à ranimer sa prospérité en lui fournissant la main-d'œuvre nécessaire à une époque où la main-d'œuvre libre était introuvable. Quelques lamentables qu'aient pu en être, d'autre part, les conséquences, surtout dans les grands domaines, l'histoire économique de l'Italie, si jamais on l'écrit, devra tenir compte à l'esclavage de certains avantages.

2° Aux yeux de la loi, l'esclave n'était pas une personne (*persona*) mais une chose (*res*) ; il n'avait aucun des droits d'un être humain ; il ne pouvait ni se marier ni posséder ; il n'était qu'un bien-meuble⁴ qu'on pouvait transférer comme tout autre. Durant la République, la loi le laissa sous la dépendance absolue de son Maître, qui avait sur lui droit de vie et de mort (*jus vitæ necisque*) et pouvait lui infliger tous les châtiments : le mettre aux fers et se servir de lui à son gré sans appel à aucune juridiction supérieure. Telle était la situation légale des esclaves ; mais il arrivait souvent à ceux qui possédaient quelque instruction spéciale, qui servaient en qualité de secrétaires, de bibliothécaires, de médecins ou même de domestiques personnels, d'être en relations intimes et agréables avec leurs maîtres⁵ ; aucun esclave n'avait à craindre des châtiments avilissants quand il appartenait à un propriétaire bienveillant et humain. Cicéron et son ami Atticus avaient tous deux des esclaves qu'ils appréciaient non seulement comme serviteurs, mais comme amis. Cicéron aima tendrement Tiron,

¹ Pour Spartacus, APPIEN, *B. C.*, I, 116 ; pour Cælius, CÉSAR, *B. C.*, III, 22 ; et comp. *B. C.*, I, 56.

² *R. R.*, II, 10.

³ COLUMELLE, I, 8.

⁴ GAIUS, II, 15.

⁵ Pour des exemples de dévouement à leur maître, voir APPIEN, *B. C.*, IV, 29 ; SÉNÈQUE, *de Benef.*, III, 25.

qui édita les lettres de son maître après la mort de celui-ci et qui a droit en conséquence à notre éternelle gratitude. Celles que Cicéron adressa à Tiron quand cet ami tomba malade à Patras, en 50 A. C., comptent parmi les écrits les plus touchants que l'antiquité nous ait laissés¹. *Je t'aime pour toi et pour moi, écrit Cicéron. L'un de ces sentiments dit : reviens bien portant ; l'autre : reviens bien vite ; mais le premier a le dessus.* Atticus avait son Alexis, un second Tiron, comme l'appelle Cicéron² et d'autres collaborateurs qu'il employait à copier les ouvrages qu'il éditait ce qui fut une des nombreuses occupations d'Atticus. Les esclaves de ce genre finissaient par être affranchis tôt ou tard ; c'est-à-dire qu'ils cessaient d'être une chose pour devenir une personne. La facilité avec laquelle s'opérait cette transformation est la seule excuse qu'on puisse alléguer en faveur de l'esclavage. Suivant la forme la plus ancienne et la plus efficace de la manumission (*vindicta*), une cérémonie légale en présence d'un préteur toujours facile à trouver était nécessaire et il n'y avait point d'autre condition de validité. En général le maître désireux d'affranchir un esclave de son vivant avait recours à cette formalité, mais un grand nombre d'esclaves étaient affranchis moins régulièrement, par exemple, en vertu du testament de leur maître³.

Ainsi deux faits principaux dominant la situation légale de l'esclave : il était complètement dans la dépendance de son maître, aucune loi n'intervenant jamais pour le protéger ; il avait bien des chances d'être affranchi si sa conduite était bonne et, une fois affranchi, il devenait par cela seul citoyen romain (*libertus* ou *libertinus*⁴), jouissant de tous les droits civils, mais restant, suivant la coutume traditionnelle, dans un certain état de dépendance morale vis-à-vis de son ancien maître, obligé au respect envers lui et tenu de lui prêter son aide au besoin. Rapprochons ces deux faits principaux des conditions de la vie romaine tels que nous les avons esquissés et nous verrons qu'ils eurent des conséquences politiques d'une assez grande importance.

Tout d'abord représentons-nous bien que la ville de Rome contenait au moins deux cent mille êtres humains sur lesquels l'Etat n'avait aucun contrôle. Tous les délits sérieux ou insignifiants qui tombent sous la juridiction de nos tribunaux correctionnels, s'ils étaient commis par un esclave, ne relevaient que de l'autorité de son maître qui seul avait qualité pour le punir. Quand la famille était très nombreuse, il arrivait, dans la majorité des cas, que le maître n'était informé de rien. L'esclave était donc soumis à une juridiction privée analogue à celle du seigneur sous le régime féodal, le seigneur ayant ses prisons et ses gibets. Les conséquences politiques de ces deux faits furent à peu près les mêmes dans les deux cas. Le seigneur féodal, avec sa juridiction personnelle et ses armées de vassaux, mit en danger le gouvernement régulier et l'unité nationale jusqu'au moment où un roi fort le fit rentrer dans l'ordre ; de même, le maître d'une nombreuse famille comprenant plusieurs centaines d'esclaves, échappa à tout contrôle de l'Etat et devint un péril sérieux pour le bon ordre de la capitale. Les esclaves jouèrent un rôle important dans les troubles politiques au temps de Cicéron. Saturninus, à l'époque de Marius, attaqué par celui-ci sur l'ordre du Sénat, fit arborer un de ces *pileus*, symbole de la liberté, sorte de bonnet dont

¹ *Ad Fam.*, XVI, 1 ; lire aussi la charmante lettre qui suit. Tiron fut affranchi par Cicéron à une date inconnue, mais assez tard.

² *Ad Att.*, XII, 10.

³ Voir l'article *manumissio* dans le *Dictionnaire des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO.

⁴ Seulement, pour l'exercice du droit de suffrage, il était compris, avec tous ses coaffranchis dans l'une des quatre tribus urbaines.

les affranchis avaient coutume de se coiffer. Ce signal devait annoncer aux esclaves de la ville qu'ils pouvaient compter sur leur affranchissement s'ils prenaient parti pour Saturninus¹. Quelques années plus tard, Marius, à son tour, attaqué par Sylla, suivit l'exemple de Saturninus. Catilina en 63 crut possible, suivant Salluste, de soulever les esclaves urbains pour qu'ils prêtassent leur aide à ses menées révolutionnaires ; un grand nombre accoururent ; puis il renonça plus tard à ce projet, qui aurait risqué de créer une confusion dangereuse entre la cause des citoyens et celle des esclaves². C'est alors que, pour la première fois, nous entendons parler d'esclaves gladiateurs mis au service de la politique. Le printemps suivant, Cicéron eut à défendre P. Sulla, accusé, entre autres choses, d'avoir acheté des gladiateurs durant la conjuration et cela dans des intentions séditeuses ; et le Sénat eut à prendre des mesures pour disperser et diriger sur Capoue ou d'autres villes municipales éloignées ces bandes dangereuses. Nous savons que plus tard des particuliers en enrégimentèrent à leur usage et, dans les dernières années de la République, le gouvernement perdit tout contrôle sur cette soldatesque³. Cicéron, dans son plaidoyer pour Sestius, affirme que Clodius, durant son tribunat, sous prétexte d'organiser des corporations (*collegia*), avait levé des esclaves pour se servir d'eux dans les émeutes, les massacres et les rapines qu'il méditait. En supposant même qu'il y ait là quelque exagération, il faut bien admettre que les procédés de ce genre ne passaient pas pour impossibles⁴. Le rôle des esclaves ne se bornait pas à servir de suppôts ou de gardes du corps aux révolutionnaires ; il appert de la correspondance de Cicéron que, partie importante du train des grands personnages, ils pouvaient exercer une certaine influence sur les élections et dans d'autres circonstances politiques. Quintus Cicéron, dans son petit traité de la brigade⁵, presse son frère de s'efforcer de gagner la bienveillance des électeurs de sa tribu, de ses voisins, des clients, des affranchis et des esclaves même, *car*, dit-il, *presque tous les propos qui touchent à la réputation d'un homme ont une origine domestique*. Marcus lui-même, dans la dernière lettre qu'il écrivit avant de s'expatrier, en 58 A. C., déclare que tous ses amis ne cessent de lui promettre non seulement leur concours, mais celui de leurs clients, de leurs affranchis et de leurs esclaves. Ces promesses auraient été tenues, sans aucun doute, si Cicéron était resté en Italie et avait consenti à en profiter⁶.

Cette mention des affranchis dans la lettre de Cicéron nous rappelle les résultats politiques de l'affranchissement, second fait à envisager dans l'aspect légal de l'esclavage à Rome. Le plus important de ces résultats fut l'importation de sang étranger à Rome et son influence sur l'ensemble des citoyens romains qui, longtemps avant le temps de Cicéron, se composait en grande partie d'affranchis ou de leurs descendants. C'est à cela que Scipion Émilien fait allusion par la fameuse apostrophe dans son discours au peuple après la prise de Numance : *Silence, vous autres, vous n'êtes pas vraiment des fils de l'Italie !* (Val. Max., 6, 2, 3). Si, du moins, l'affranchissement avait été contrôlé et surveillé par l'Etat, il aurait fait plus de bien que de mal. Bien des hommes célèbres qui ont joué leur

¹ VALÈRE MAXIME, VIII, 6, 2.

² SALLUSTE, *Catilina*, 24 et 56 ; WALLON, *op. cit.*, II, p. 218 sqq.

³ Voir, p. ex., CICÉRON, *ad. Att.*, II, 24, 3 ; ASCONIUS, *in Milonianam*, ed. K. S., p. 27. L'escorte de Milon comprenait des gladiateurs ; elle était organisée militairement (un *antesignanus*, p. 32) quand il en vint aux mains avec Clodius.

⁴ *Pro Sestio*, 15, 34.

⁵ *De Pet. consulatus*, 5, 17.

⁶ *Ad Q. Frat.*, 2 ad fin.

rôle dans la littérature romaine étaient des affranchis, comme les poètes Livius Andronicus, Cœcilius, Térence, Publilius Syrus ; comme Tiron et Alexis et un peu plus tard Verrius Flaccus, un des plus savants hommes qui nient écrit en latin. Mais l'accroissement du nombre des esclaves, la facilité avec laquelle on les affranchissait eurent pour conséquence l'émancipation d'une foule de coquins pour un petit nombre d'hommes de valeur. L'exemple le plus frappant que nous en puissions citer est l'affranchissement par Sylla de dix mille esclaves qui, suivant la coutume, prirent son nom de Cornélius. Destinés, dans la pensée du dictateur, à défendre au besoin par les armes sa constitution et à en assurer la permanence, ils ne servirent qu'à créer à l'Etat de sérieux dangers lors de la conjuration de Catilina. César, plus sensible que ses contemporains à ce genre de péril social, expédia un grand nombre d'affranchis — la majorité des colons, dit Strabon¹, — à Corinthe quand il la releva de ses ruines. Denys d'Halicarnasse, écrivain contemporain d'Auguste, de séjour à Rome, fait une description effrayante des funestes effets de la manumission pratiquée sans discernement et sans contrôle légal².

Bien des personnes, dit-il, s'indignent de voir affranchir des gens sans aveu, et blâment la coutume qui leur attribue le droit de cité dans un Etat souverain dont la destinée est de gouverner le monde. Quant à moi, je doute qu'il faille abolir entièrement ces pratiques, crainte de pis ; je préférerais qu'on instituât si possible un contrôle pour remédier à l'invasion de l'Etat par tant de gens si mal famés. Les censeurs ou au moins les consuls devraient se renseigner sur le compte de tous ceux que l'on propose d'affranchir et s'enquérir de leur origine, des raisons et du mode de leur affranchissement en procédant de la même manière que pour les chevaliers. Il faudrait inscrire les noms de tous ceux qui seraient jugés dignes du droit de cité sur les tablettes distribuées dans les tribus, en y mentionnant l'autorisation de résider dans la ville. Quant à la foule des gredins et des criminels, on devrait les expédier au loin, sous prétexte de fonder quelque colonie.

Ces remarques judicieuses sont probablement l'expression d'un sentiment commun aux meilleurs citoyens. Auguste tenta de restreindre le pouvoir du propriétaire en matière d'affranchissement. Ses efforts n'eurent pas grand succès ; les circonstances anormales qui avaient amené à Rome des familles d'esclaves très nombreux réagirent inévitablement, par l'effet de la manumission, sur l'ensemble des citoyens. En cela, comme en beaucoup d'autres choses, Rome devait payer cher la souveraineté du monde civilisé. On me permettra de citer ici les éloquentes paroles par lesquelles l'historien français Wallon, dans le grand ouvrage où il a traité le sujet de *l'Esclavage dans l'antiquité* comme un savant qui fut aussi un homme d'Etat pouvait seul le faire, a résumé la question de l'émancipation :

L'affranchissement, si large qu'il paraît être à Rome, vers le commencement de l'Empire, ne fut donc pas un l'acheminement à la suppression de l'esclavage, mais une suite naturelle et forcée de l'institution même une issue par où se déversait l'excédent d'une époque trop abondante en esclaves ; un moyen de renouveler cette masse, gâtée avant d'être usée, par l'influence délétère de cette condition. Comme une eau détournée de son libre cours se corrompt dans le bassin qui la retient captive, on la rejette alors, mais, rendue libre, elle ne sera

¹ STRABON, p. 381.

² DENYS D'HALICARNASSE, IV, 23.

pas autre que ce qu'elle était devenue, croupissante ; et de même il ne faut pas attendre que ces instincts faussés par l'esclavage, ces habitudes dépravées dès l'enfance, se réforment et se redressent dans l'âme de l'affranchi sous l'influence d'une tardive liberté. Jeté au sein d'une société viciée elle-même par le mélange de l'esclavage, il y devint plus librement mauvais, plus dangereusement encore. Ainsi l'affranchissement ne remédiait point au dépérissement des citoyens ; il ne servit pas même à rendre meilleure la condition des esclaves¹.

3° Quels furent les effets moraux du système esclavagiste à Rome : a) sur les esclaves ? b) sur les maîtres de condition libre ?

Quant aux esclaves eux-mêmes, notons d'abord deux faits dont il est indispensable d'apprécier toute la portée. Rappelons-nous que la plus grande partie d'entre eux, à Rome comme à la campagne, provenait des pays limitrophes de la Méditerranée. Ils y avaient vécu dans un état de civilisation rudimentaire où se trouvaient cependant les germes d'un progrès futur : liens naturels créés par la race, la parenté ou l'habitat ; communauté de la tribu, de la famille ou du village ; ils avaient chacun leur religion, leurs coutumes, leur gouvernement. La captivité sur une terre étrangères leur condition servile, rompirent ces liens une fois pour toutes. Par exemple, les cent cinquante mille êtres humains que le vainqueur de Pydna vendit en Epire comme esclaves, tous ceux du moins qui furent transportés à l'étranger — et ce fut sans doute la grande majorité — se virent, par là même, privés pour le reste de leurs jours, de toute vie de famille, de toute vie sociale, du culte qu'ils tenaient de leurs ancêtres, en somme de tout ce qui pouvait agir comme lien moral et comme correctif des instincts vicieux. Nous n'avons pas à nous occuper ici des déplorables conséquences de la dépopulation pour les pays conquis, mais elles furent certainement très graves et on doit en tenir compte au nombre des causes diverses qui contribuèrent plus tard à affaiblir l'Empire romain tout entier². Ce qui nous importe ici, c'est qu'une grande partie de la population, à Rome et dans l'Italie, se composa désormais d'êtres humains privés de tout moyen de se développer moralement et socialement. Il est superflu d'insister sur le résultat inévitable : l'introduction dans l'Etat romain d'un élément corrompteur dangereusement puissant.

Voici le second fait qu'il importe de bien saisir. Aux premiers temps de l'esclavage, les esclaves étaient originaires de l'Italie même ; ils travaillaient à la ferme sous les yeux du maître ; ils pouvaient et devaient même prendre part à la vie de la famille, voire à ses rites religieux ; ils subissaient ainsi, quand les circonstances étaient favorables, une influence moralisatrice³. Mais, vers la fin de la République, la majorité des familles qui possédaient un grand nombre d'esclaves devenaient de plus en plus incapables d'exercer une influence morale quelconque. A la ville, il ne restait plus à l'esclave ordinaire qui n'avait pas pour son maître l'attachement qu'un homme cultivé comme Tiron éprouvait pour Cicéron, d'autre idéal moral que l'obéissance passive ; pour lui, la plus haute vertu consistait à suivre exactement les ordres donnés et la crainte du châtement était la seule sanction qu'il connût. L'esclave urbain tel que nous le voyons dans Plaute ne nous apparaît pas sous l'espèce d'un être misérable, privé de toute jouissance, mais comme un menteur et un voleur résolu à attraper son monde et

¹ WALLON, *op. cit.*, II, p. 435, Ire éd.

² Voir OTTO SEECK, *Geschichte des Untergangs der Antiken*, ch. IV et V.

³ Voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 175 sqq.

dépourvu de toute conscience¹. Nous n'avons qu'à nous rappeler que l'esclave devait souvent se croire obligé par l'obéissance, seule vertu qu'il connût, à commettre de mauvaises actions, pour comprendre qu'il y avait là une plaie qui menaçait d'empoisonner la famille romaine. *Nec turpe est quod dominus jubet*².

Le propriétaire résidait rarement dans ses grands domaines à la campagne ; les serfs y étaient sous le contrôle d'autres esclaves promus à la dignité de surveillants en récompense de leur bonne conduite ou de leur intelligence. Les esclaves des grandes fermes destinées à l'élevage du mouton ou du gros bétail étaient, nous l'avons vu, des espèces de sauvages. On peut juger de leur moralité par l'histoire de ce maître qui répondit à quelques-uns d'entre eux qui se plaignaient de manquer de vêtements qu'ils n'avaient qu'à en dépouiller les voyageurs qu'ils rencontreraient³. Les *ergastula*, ces prisons où l'on tenait habituellement les esclaves enchaînés, où on les traitait comme des bêtes, semèrent dans toute l'Italie les germes d'une démoralisation permanente⁴. En revanche, dans les domaines de moindre étendue, cultivés en olivettes et en vignobles, leur condition était meilleure et le propriétaire doué de quelque humanité qui choisissait avec soin ses intendants pouvait ranimer chez ses esclaves quelque chose de l'ancien sentiment de participation aux occupations communes, et à la vie de la famille. Dans un chapitre intéressant, Varron conseille au propriétaire de veiller au choix de son fermier et de se l'attacher en l'autorisant à prendre femme et à amasser un pécule ; il insiste même pour que celui-ci ait recours, pour se faire obéir, à la parole et non aux coups⁵. C'est là, du reste, tout ce que notre auteur nous dit de la condition de l'esclave ordinaire dans une ferme ; il ne semble pas s'être jamais douté, non plus qu'aucun Romain de son temps, que le travail serait mieux fait par des hommes chez qui leur condition n'aurait pas aboli tout sens moral ; que l'esclave travaille à contrecœur et sans intelligence, parce qu'il n'a plus d'espérance, parce qu'il n'a plus le sens de cette conduite conforme au devoir qui l'amènerait à trouver de la joie dans le travail de ses mains. Les derniers stoïciens ont peut-être reconnu que les esclaves étaient virtuellement des êtres moraux ; le christianisme donna sa sanction à la soumission au devoir comme acte moral consacré par une autorité divine ; les progrès furent lents⁶.

Enfin, il est facile de se figurer les effets pernicioseux du système esclavagiste sur les maîtres eux-mêmes, et les Romains qui ne possédaient pas d'esclaves durent en pâtir eux aussi. Il est vrai, comme nous l'avons vu, que l'esclavage n'évinça pas la main-d'œuvre libre, mais il contribua à créer une classe d'hommes de condition libre oisifs et sans moralité. Il y a longtemps qu'un auteur américain, le professeur Cairn, dans son livre sur l'esclavage en Amérique avant la guerre de Sécession, a comparé avec raison les *petits blancs* des Etats du Sud à la population oisive de Rome vivant de blé à bon marché et toujours prête à toute

¹ WALLON (p. 255 sqq.) a réuni nombre d'exemples. Les esclaves de Plaute sont autant Athéniens que Romains, mais les conditions étaient sans doute très semblables dans chaque cas. Comp. VARRON, *Men.* Ed. Buecheler, p. 513. *Crede mihi plures dominos servi comederunt quam canes.*

² PÉTRONE, *Satiricon*, 75.

³ DIODORE, XXXIV, 38.

⁴ *Coli rura ab ergastulis pessimum est, ut quidquid agitur a desperantibus* écrit PLINE (*Nat. Hist.*, XVIII, 36) dans le passage fameux sur les *latifundia*.

⁵ *R. R.*, I, 17.

⁶ Voir quelques remarques excellentes sur ce sujet dans *Ecce homo* vers la fin du ch. XII (*Universality of the Christian Republic*).

sorte d'excès¹. Pour les grands propriétaires d'esclaves, le mal fut beaucoup plus grave, quoique peut-être moins apparent au premier abord. La possession d'une horde de serfs paralysa à demi le sens moral du maître, parce qu'il ne se croyait aucune responsabilité envers un si grand nombre de gens avec lesquels il se trouvait en contact chaque jour et à chaque heure. Lorsqu'un homme a complètement à sa merci la plupart de ses serviteurs ou des travailleurs occupés sur ses terres, quand aucun contrat ne règle leurs rapports mutuels, il perd tout sentiment de devoir et d'obligation non seulement envers eux, mais envers d'autres qui ne sont pas en son pouvoir. N'est-il pas indubitable que ce manque du sentiment de la justice et de l'équité, surtout envers les provinciaux, mais même envers des concitoyens, que nous avons signalé dans les deux classes supérieures de la société, provint, en grande partie, de l'exercice constant d'un pouvoir absolu, et de l'habitude que prit le maître de regarder les serviteurs dont les soins lui assuraient toutes les jouissances du luxe, comme sans droits ni à son respect ni à sa bienveillance ? Pouvons-nous douter que l'indifférence pour la vie humaine qui se manifeste alors par un goût croissant pour les jeux sanglants du cirque et pour les combats de gladiateurs et par l'incroyable cruauté des vainqueurs pendant les guerres civiles fut une des conséquences de l'inconscience avec laquelle on cultivait chez l'enfant l'humeur despotique² ?

C'est à peine si les hommes les meilleurs de cette époque, les Cicéron, les César, les Lucrèce, témoignent la moindre sympathie ou le moindre intérêt pour ces masses d'infortunés, esclaves ou hommes libres, qui peuplaient l'Empire romain. L'indifférence pour la souffrance d'autrui, sauf quand il s'agissait des classes privilégiées, était devenue comme une seconde nature. Pensons-y ; nous nous l'expliquerons mieux si nous n'oublions pas que, malgré la création d'œuvres philanthropiques nombreuses, c'est à peine si le riche, quand il n'est pas un homme exceptionnel, donne en passant une pensée à la détresse douloureuse de la population qui encombre nos grandes villes. L'insensibilité commune à la nature humaine devint, sous la pernicieuse influence de l'esclavage, un aveuglement absolu, et les yeux ne s'ouvrirent qu'au moment où le christianisme répandit dans le monde entier une lumière nouvelle avec la doctrine d'une fraternité universelle.

¹ *The Slave Power*, ch. V et spécialement p. 374 sqq.

² *Regum nobis induimus animos* écrivait Sénèque dans un passage bien connu sur le droit des esclaves à être traités en hommes. *Epist.*, 47, 20.

CHAPITRE VIII. — L'HABITATION DU RICHE À LA VILLE ET À LA CAMPAGNE.

Nous avons vu que la classe pauvre, à Rome, logeait dans des îlots (*insulæ*) où il était impossible de jouir d'une vraie vie de famille. D'autre part, les riches avaient pour résidences des habitations séparées, à l'usage d'une seule famille. C'était souvent, même déjà au temps de Cicéron, de vrais palais. La douceur du climat, en Italie comme en Grèce, engageait la population de toute classe à passer une grande partie de la vie en plein air¹ ou dans des bâtiments publics dont il s'était élevé un grand nombre en peu de temps, portiques, basiliques, bains, etc. C'est là un des faits les plus remarquables de l'histoire de la ville aux deux derniers siècles A. C. Auguste s'efforça, suivant sa politique, de contenter la population urbaine en lui rendant l'existence aussi agréable que possible ; il augmenta encore le nombre des bâtiments publics, si bien que la maison de ville perdit de son importance dans la vie sociale à Rome. Le meilleur moyen de se rendre -compte de ce que fut, sous Auguste, cette vie extérieure désœuvrée et sociable est de consulter le livre premier de l'*Ars amatoria* d'Ovide, tableau charmant d'une ville opulente et de ceux de ses habitants qui aimaient à s'amuser.

Cependant la maison romaine, comme la maison italienne en général, fut bien à l'origine et essentiellement le centre familial. La famille était la base de la société et, par le mot de famille il faut entendre, non seulement le maître de la maison avec sa femme, ses enfants et ses esclaves, mais aussi les êtres divins qui habitaient sous le même toit. De même que l'État, la maison souche et type de l'État comprenait des habitants divins et humains. Ainsi elle avait, aux temps primitifs, autant sinon plus d'importance qu'elle n'en a pour nous, car en elle se concentrait tout ce que la famille avait de plus cher et de plus essentiel à sa vie : les éléments naturels et surnaturels. Ils n'étaient pas distincts les uns des autres ; ils s'associaient, ils s'identifiaient presque ; le feu du foyer était la demeure de Vesta, esprit de la flamme ; les Pénates étaient les esprits des provisions dont la famille se nourrissait ; leur demeure, l'office ou l'armoire aux provisions. Le père de famille lui-même participait du surnaturel par son génie (*genius*) ; enfin, le Lar était l'esprit protecteur de la ferme ; il s'était petit à petit introduit dans la maison même, peut-être à la suite des esclaves manœuvres qui participèrent toujours à son culte².

Il serait sans doute injuste d'affirmer que les Romains des derniers temps de la République avaient complètement oublié cette belle idée d'une vie commune des êtres humains et divins dans la même habitation. Il est vrai que cette croyance avait perdu de son efficacité ; on ne pouvait pas dire d'une famille de la ville ce qu'Ovide disait des fermiers :

ante focos olim scamnis considerare longis

¹ *Life in Ancients Athens*, p. 55.

² Sur cette manière de comprendre le Lar, voir WISSOWA, *Religion und Kultur der Römer* (2e éd.), p. 168 sqq., et une note de l'auteur dans *Archiv. für Religionswissenschaft*, 1906, p. 529 sqq. Voir aussi : W. WARDE FOWLER, *The Religious Experience of the Roman people*, p. 77, 78 (Macmillan and Co, London 1911).

*mos erat et mensæ credere adesse deos*¹.

Le noble de haute naissance ou le banquier du temps de Cicéron ne pouvait pas affirmer sans mentir qu'il croyait à la présence réelle de ses divinités familiales ; l'ancienne foi avait péri en partie, sous l'influence de la philosophie grecque et par suite d'intérêts et d'ambitions nouveaux. Mais il en restait des traces et, dans quelques familles, aux époques de crises dangereuses, l'ancien sentiment put renaître. Cicéron y fait encore appel dans un passage déjà cité (*de Domo*, 109) ; il y insiste sur le caractère religieux de la maison romaine et il s'agissait là d'une habitation située au cœur de la ville. A la campagne, ce sentiment avait plus souvent l'occasion et le loisir de se manifester. Au second siècle, Caton décrivait l'arrivée à sa ferme du père de famille qui saluait le Lar familial avant de commencer son tour d'inspection. Horace même semble prendre les choses au sérieux quand il nous peint, dans une de ses odes, les esclaves de la ferme assis à table avec leur maître devant l'image du Lar². On peut admettre que ce goût pour la vie à la campagne qui s'affirme vers la fin de la République, que l'impulsion donnée à l'agriculture en général et à la culture de la vigne et de l'olivier en particulier, attestées par l'ouvrage de Varron sur ce sujet et par les Géorgiques de Virgile, ont contribué à rendre à la vieille religion domestique une vie nouvelle.

Il n'est pas nécessaire de donner ici une description détaillée de la maison de ville ; on la trouvera au complet dans les ouvrages spéciaux auxquels nous nous référons. Ce qui nous importe, c'est la maison considérée comme centre de la vie de famille et c'est à cela que nous bornerons notre étude.

La plus ancienne habitation italienne était une simple hutte, avec un foyer au centre et un trou au sommet pour laisser passer la fumée. La maison des temps historiques était rectangulaire, avec une salle Centrale, lieu de réunion de la famille, où se passait toute la vie d'intérieur et, pour ainsi dire, raison d'être du bâtiment tout entier. C'est là que primitivement les habitants divins et humains vivaient en commun. C'est là qu'était le foyer **autel naturel de l'habitation humaine**, comme on l'a si bien dit ; c'est là que siégeait Vesta, et, en arrière se trouvait le *tenus* (chambre aux provisions), habitation des Pénates ; ainsi Vesta et les Pénates sont bien, dans le vrai sens du terme, les divinités protectrices et nourricières de la famille. Là aussi s'élevait le petit autel du Lar familial, derrière l'entrée ; puis, en face de la porte, le lit nuptial (*lectus genialis*) ; là résidait le Génie du père de famille³. En regardant dans l'atrium, après avoir traversé le *vestibulum*, espace entre la rue et la maison, puis l'*ostium* ou entrée, avec sa porte (*janua*), on voyait devant soi l'*impluvium* dans lequel l'eau de la pluie se déversait par le *compluvium*, ouverture carrée à quatre pans coupés trapézoïdaux, pratiquée dans la toiture ; de chaque côté de l'atrium étaient des niches (*alæ*) où les familles nobles plaçaient les images des ancêtres. Au fond de l'atrium s'ouvrait le *tablinum*, qui donnait probablement sur un petit jardin ; dans la saison chaude, la famille pouvait y prendre ses repas.

Tel fut l'atrium dans l'ancienne maison romaine ; il n'en faut pas davantage pour en comprendre la valeur. Il ne perdit jamais son importance architecturale

¹ *Fasti*, VI, 299. Autrefois la famille prenait place sur de longs bancs devant le foyer et l'on croyait que les dieux assistaient au repas.

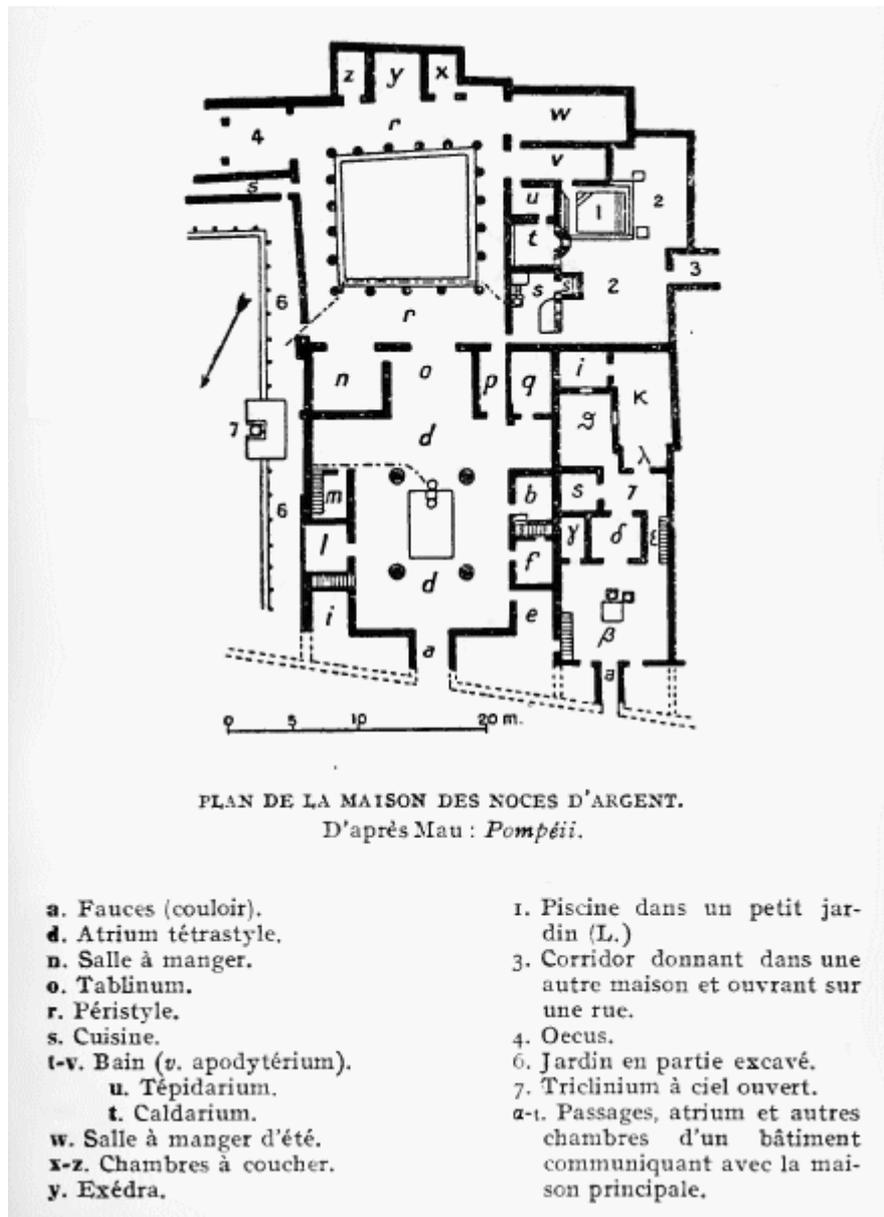
² CATON, *de Agricultura*, ch. II, finit. ; HORACE, *Epode*, 2, 65 ; *Sat.*, II, 6, 65.

³ Ou *lectulus adversus*, c'est-à-dire en face de la porte ; ASCONIUS, édit. K. S., p. 38, bon passage sur le contenu d'un atrium.

comme centre de la maison ; il fut pour elle ce que le chœur est pour la cathédrale¹. Il est aisé de voir combien naturellement il put se développer plus tard en une habitation plus compliquée et plus commode ; ainsi les ailes purent s'étendre pour former des chambres séparées ou des alcôves ; le *tablinum* devenir une salle à manger permanente, ou d'autres chambres pareilles s'ouvrir de chaque côté. Enfin, il fut possible d'ajouter à la maison un second étage ; c'est ce qui eut lieu à la ville où le terrain coûtait cher. Le jardin se transforma à la mode grecque et prit le nom de péristyle, cour découverte entourée d'une élégante colonnade. Quand l'espace le permit, on construisit en arrière une *exedra* ou un *œcus*, salons découverts propres à divers usages. La maison se trouva ainsi divisée en deux parties : l'atrium avec tout ce qui en dépendait ; ce fut la partie romaine ; le péristyle avec ses annexes ; ce fut la partie grecque ; si bien que l'architecture de la maison décéla le caractère composite de la civilisation romaine dans sa période postérieure, comme c'est le cas pour la littérature et l'art romains. La partie romaine de l'habitation servait aux réceptions et le Lar, les Pénates et Vesta s'étaient réfugiés dans les appartements nouveaux, chacun à sa place particulière. Quand la foule des visiteurs venait, dès le matin, saluer un grand personnage, il n'était pas d'usage qu'ils pénétrassent au delà de l'atrium, où ils attendaient le bon plaisir de leur patron.

¹ Voir THÉDENAT, *Pompéi (Vie privée)*, p. 49 sqq.

Le plan ci-dessous donnera une idée claire du développement de la maison autour de l'atrium :



Les appartements à la grecque, le péristyle et ses dépendances étaient réservés à la famille et aux amis les plus intimes. A Pompéii, ancienne ville -grecque où les habitudes et la vie à la romaine finirent par s'installer, l'atrium et le péristyle existèrent ensemble dès le second siècle A. C.¹

On ne sait pas exactement à quelle date la maison romaine se transforma sur le nouveau plan. Mais au temps de Cicéron toute bonne maison avait des appartements privés situés en arrière du bâtiment et variant de forme et de grandeur suivant la nature du terrain².

Le riche avait beau jouir dans son spacieux palais de Rome de tout le confort et de toutes les commodités de la vie, bien des inconvénients pouvaient lui faire désirer plus de calme qu'il n'en trouvait à Rome. Il lui était loisible, s'il en avait

¹ MAU, *Pompeji* (2e éd.), p. 250.

² On jugera quelle pouvait en être l'étendue d'après SALLUSTE, *Catilina*, 12.

les moyens, de se retirer dans quelque maison suburbaine située soit sur une des grandes voies qui partaient de Rome, soit sur la colline en face du Champ de Mars, là où fut la résidence de Salluste l'historien, entourée d'admirables jardins dont une partie existe encore dans la dépression qui sépare le Quirinal du Pincio¹. Mais il fallait se réfugier à cinq kilomètres au moins de Rome pour se sentir loin d'une ville, pour échapper à la fumée, au bruit, à l'agitation de la rue. Ce qu'était la foule au Forum, on peut se l'imaginer d'après ce qui eu a été déjà dit, mais si le lecteur désire s'en faire encore une idée, il n'a qu'à jeter un coup d'œil sur le chapitre VII du plaidoyer de Cicéron pour Plancius ; l'orateur y fait, à la presse au Forum, une allusion si claire que personne ne peut s'y tromper². A l'époque de la première guerre punique déjà, une dame romaine se plaignait de l'encombrement du Forum et ajoutait, avec cet esprit caustique naturel aux Romains, qu'il fallait confier à son frère, lequel venait de faire tuer beaucoup de Romains dans une bataille contre les Carthaginois, le commandement d'une nouvelle flotte, ce qui remédierait à l'excès de la population. Que dut être le Forum deux siècles plus tard, quand la moitié des affaires de l'Empire s'y traitaient ! Même hors des murs, l'agitation était incessante ; on entendait toute la nuit le roulement des charrettes qui entraient dans la ville ; elles n'avaient pas l'autorisation d'y circuler pendant le jour, du moins à partir du règlement municipal de César, en 46 A. C. Les visiteurs et les clients s'arrangeaient pour arriver à la maison de leur patron dès le matin, comme à sa résidence urbaine. Le fâcheux, tel que celui qu'Horace a immortalisé, se rencontrait non seulement sur la Voie Sacrée, mais partout où le courant des affaires entraînait les passants dans son tourbillon³. Il nous reste de Lucilius une description saisissante de cette vie fiévreuse ; elle se rapporte, bien entendu, à une époque antérieure à la naissance de Cicéron (v. 1228 sqq. — Marx).

Il est indubitable que cette atmosphère excitante avec ses bousculades et ses luttes au Forum, avec ses visites et ses réceptions, avait une influence funeste sur le tempérament et sur les nerfs. Cicéron aimait passionnément cette vie urbaine, mais elle lui coûta cher en exaspérant cette sensibilité qui se manifeste d'une manière charmante dans ses lettres et déplorable dans sa vie politique. Quand il écrivait de Cilicie à son jeune ami Cælius en l'adjurant en termes presque pathétiques de ne pas quitter la ville, il ne pensait pas lui prescrire le régime qui lui avait été si nuisible à lui-même⁴. La clairvoyance et la vigueur nerveuse de César, si frappantes quand on le compare à la plupart de ses contemporains, étaient dues en grande partie sans doute au séjour de douze ans environ qu'il fit, lors de sa prime jeunesse, entre 70 et 50, dans l'air plus salubre de l'Espagne et de la Gaule. Bien des gens étaient épuisés par cette vie de dissipation et par l'ennui qui en résulte et auquel ils ne trouvaient point de remède, pas même en se réfugiant à la campagne, Lucrece a tracé un

¹ Quintus Cicéron qui avait fait fortune par sa campagne en Gaule avec César, eut la fantaisie d'une *domus suburbana* : CICÉRON, *ad. Q. Fratr.*, III, 1-7. Marcus dit à son frère qu'il ne se soucie guère d'une résidence de ce genre et que sa maison au Palatin a tous les charmes d'une *suburbana*. Sa villa de Tusculum avait les avantages d'une résidence de banlieue.

² Voir dans MAYOR, *Notes to Juvenal*, p. 173, 203, 207, une collection de passages sur les bruits et les foules de Rome.

³ Quelques remarques intéressantes sur l'aspect général de la ville se trouvent dans le dernier chapitre de LANCIANI, *Ruins and Excavations*.

⁴ *Ad Fam.*, II, 12. *Urbem, Urbem, mi Rufe, cole et in ista luce vive. Omnis peregrinatio* (voyage à l'étranger) *obscura et sordida est quorum industria Romæ potest illustris esse*, etc.

merveilleux portrait de cet infortuné qui se hâte de fuir Rome pour gagner sa villa et secouer le pesant ennui qui l'accable ; à peine en a-t-il touché le seuil qu'il se hâte de commander sa voiture pour retourner à la ville. Se repaître de bonnes choses sans se rassasier jamais (*explere bonis rebus, satiareque nunquam*), c'était, même pour le véritable épicurien, un sort des plus cruels¹.

On peut constater alors et antérieurement, depuis plusieurs générations, un désir sincère de s'échapper de temps en temps de la ville pour gagner la campagne loin de Rome, et Cicéron, en dépit de ses éloquents exhortations à Cælius, goûtait beaucoup le bien-être et le loisir qu'il ne trouvait que dans ses villas.

Scipion l'Africain (P. Corn. Scipio africanus major) fut, à notre connaissance, le premier des Romains célèbres qui eut sa villa rurale non pas pour faire valoir des terres, mais pour s'y réfugier à l'abri du tumulte de la ville. Elle était située à Litterne, sur la côte de Campanie ; Sénèque l'a décrite dans sa lettre 86 ; on n'y trouvait pas le confort ni les aises des villas plus modernes ; elle était petite. Elle nous intéresse spécialement parce que nous y voyons la preuve que la richesse avait dû s'accroître puisque la possession d'une villa sans sa ferme était possible, mais surtout parce qu'elle nous indique que ce besoin de liberté individuelle qui fait désirer la retraite s'était répandu. Il y a d'autres preuves que Scipion fut un homme de forte personnalité, différent en cela du Romain de son temps ; il tenait à l'indépendance de sa pensée et de ses habitudes, tout en faisant leur part à ses devoirs envers l'État, et il se retira à Litterne pour jouir de sa liberté. Scipion Emilien, le second Africain, quoiqu'il ne fût pas du même sang, avait les mêmes goûts que le précédent, mais ce n'était chez lui qu'un désir de repos et de délassement, celui qui nous fait soupirer après les vacances et que nous connaissons si bien nous autres modernes. *Verum otii fructus non est contentio animi sed relaxatio* — le profit du loisir n'est pas la contention d'esprit mais son repos —, dit Cicéron, et, dans un charmant passage, il continue à nous décrire Scipion et Lælius ramassant des coquillages au bord de la mer et se plaisant à redevenir enfants (*repuerascere*²). Ce besoin de jouir de la tranquillité et du repos, d'être quelque temps au moins livré à soi-même, de retrouver son moi, ce moi de quelque valeur indépendamment de l'existence du citoyen, se rencontre chez le contemporain de Cicéron et plus encore chez le fonctionnaire surmené de l'époque impériale. Deux fois dans sa vie Tibère, le maladif empereur, voulut fuir les hommes ; il se réfugia à Rhodes, puis à Caprée, reclus mélancolique, usé par le travail.

C'était alors à chacun en particulier à se pourvoir de sa *station de repos*. Il n'existait rien d'analogue à l'hôtel moderne. Dans les grandes et luxueuses villes d'eaux sur la côte de Campanie, Baies ou Baules par exemple, les habitations étaient toutes, que je sache, des résidences particulières³. Nous n'avons pas l'intention de décrire ici ces centres du luxe et du vice, très impropres à procurer au Romain fatigué le calme désiré ; la société de Baies était le lieu d'élection de

¹ LUCRÈCE, II, 22 sqq ; III, 1060 sqq. Cp. SÉNÈQUE, *Epist.*, 69, 1 : *Frequens migratio instabilis animi est*, etc.

² *De Oratore*, II, 22.

³ Ces maisons ainsi que la côte où elles s'élevaient, se sont effondrées depuis longtemps dans la mer. C'est maintenant seulement que, grâce à la persévérance de M. R. F. GUNTHER, de Magdalen College, nous pouvons nous en représenter la position et l'ancienne magnificence. Voir son livre : *Earth movements in the Bay of Naples*.

la chronique scandaleuse ; une femme comme Clodia, la Lesbie de Catulle, pouvait y mener à son aise sa vie dissolue au vu et au su du public¹.

Nous irons de préférence faire rapidement le tour des villas de Cicéron ; cela nous permettra d'esquisser une description de la maison de campagne et de la vie champêtre au dernier siècle de la République. Cette visite nous sera facilitée par un livre excellent dû au Dr. O. E. Schmidt ; son enthousiasme sincère pour Cicéron l'a conduit à visiter en personne tous ces sites et à les décrire, ce dont il s'est acquitté de la manière la plus heureuse².

Puisqu'il n'y avait pas d'hôtels parmi lesquels on pût, quand on aimait le changement, choisir une retraite pour ses vacances, le Romain n'hésitait pas à acheter un terrain pour y construire, à acquérir une villa toute bâtie, ou à transformer une de ses fermes en une résidence munie de tout le **confort moderne**. Pour le choix du site, il se dirigeait du côté du sud de l'Italie. Il se procurait aisément ce qu'il lui fallait, soit dans les contrées les plus pittoresques du Latium au milieu des collines et des bois des Monts Albins ou de Tusculum, soit dans les fertiles plaines de la Campanie, paradis de l'oisif romain. Dans ce cas, il préférait le voisinage immédiat de la mer, et du reste on peut, sans quitter le Latium, trouver des promenades au bord de la mer, comme Scipion et Lælius. Toutes ces régions méridionales commençaient à se couvrir d'habitations commodes et luxueuses, mais dans la partie centrale et montagneuse de l'Italie, où le climat est plus rigoureux, la villa était encore l'ancienne ferme consacrée à la culture de la vigne et de l'olivier. Pour Cicéron et ses amis le mot de villa ne leur suggérait plus l'idée d'une ferme et d'une exploitation agricole, sens qu'il eût toujours pour le vieux Romain, comme dans le traité de Caton sur l'agriculture ; il évoquait alors l'image de jardins, de bibliothèques, de bains, de collections artistiques et de pièces nombreuses accommodées au travail ou aux réceptions. Quelquefois le jardin avait la dimension d'un parc orné de viviers et peuplé de gibier en abondance. Celui d'Hortensius, près de Laurent-uni, couvrait un espace clos de cinquante arpents, plein de bêtes sauvages et de gibier de toute espèce. Varron raconte que le célèbre orateur aimait à placer ses hôtes sur une éminence dans son parc, puis y mandait son **Orphée**, auquel il ordonnait de chanter et de jouer d'un instrument ; au son de cette musique, on voyait accourir une foule de cerfs, de sangliers et d'autres animaux dressés sans doute à cet exercice par l'appât de la provende³. Tels étaient les goûts du grand maître de l'éloquence **asiatique**.

Ceux de son grand rival étaient plus simples en fait de vie champêtre comme de rhétorique. La villa de Cicéron n'avait pas ce luxe vulgaire ; il préférait posséder plusieurs maisons simples, mais confortables, plutôt qu'une ou deux magnifiques. Les siennes étaient au nombre de six, sans compter une ou deux propriétés qu'il acheta pour un usage spécial et temporaire. Il est intéressant de remarquer quelle relation ces diverses habitations ont eue avec sa manière de vivre. Il ne pouvait pas se permettre de s'éloigner beaucoup de Rome ou d'une des voies principales qui y menaient rapidement. Toutes ses villas étaient situées sur une ou près d'une des grandes routes qui se dirigent de la capitale vers le Sud. Par la Voie Latine il pouvait atteindre en une heure ou deux Tusculum où, après la mort de Catulus, en 68, il avait acheté la villa de cet excellent

¹ Voir CICÉRON, *pro Cælio*, 48, 50.

² *Ciceros Villen*, Leipzig, 1889.

³ VARRON, *R. R.*

aristocrate¹. Il est impossible d'en déterminer la situation avec exactitude, mais Schmidt donne de bonnes raisons de croire qu'elle était là où l'on a l'habitude de la placer, sur la pente de la colline au-dessus de Frascati. C'est bien là, croyons-nous, qu'elle s'élevait et non dans le creux près de Grottaferrata² ; quiconque a visité ces lieux n'oubliera jamais l'admirable vue dont on y jouit, ni la fraîcheur de l'air qu'on respire sur ces pentes fleuries. Il n'est pas étonnant que le propriétaire les aimât. Après avoir pris possession, il écrit à Atticus : *C'est là seulement que j'oublie, dans un doux repos, mes peines et mes ennuis* (*ad Att.*, I, 5, 7.) Et encore : *Je suis si enchanté de Tusculum que, dès que j'y arrive, je me sens enchanté de moi-même* (*ad Att.* I, 6.) C'est là qu'il composa la plupart de ses œuvres littéraires ; il y avait l'avantage d'être à portée de la magnifique bibliothèque de Lucullus, dont la villa toute proche lui était toujours ouverte³. A Tusculum il passa bien des moments heureux, jusqu'au jour où sa fille bien-aimée Tullia y mourut en 45. Après cette perte, il renonça quelque temps à s'y rendre, mais il finit par surmonter sa répugnance et ces lieux lui restèrent chers jusqu'à la fin de sa vie.

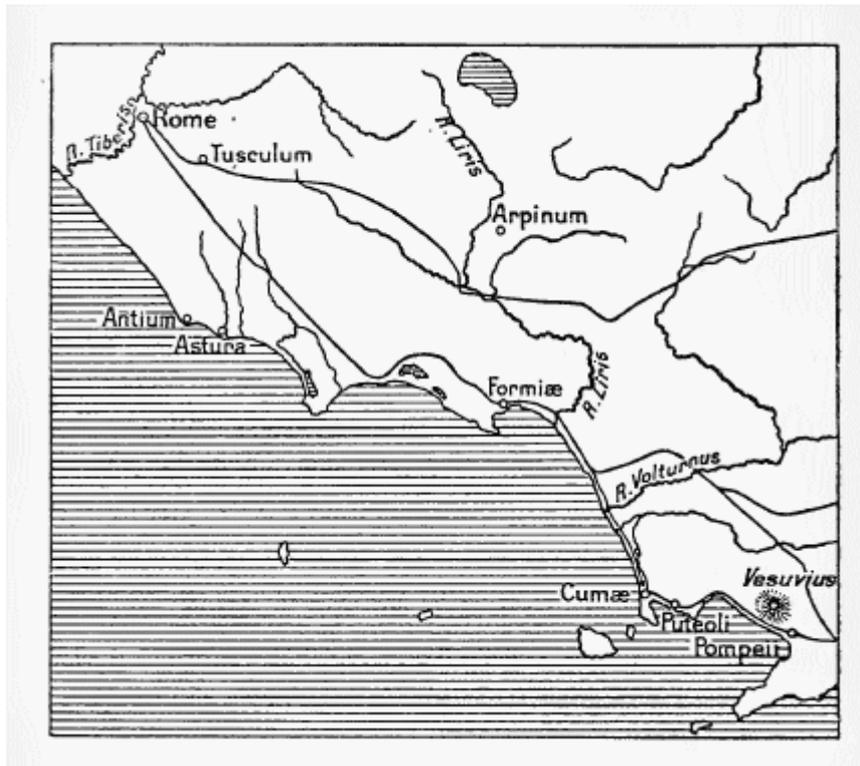
Si cette villa était bien où nous aimons à nous la représenter, la grand'route passait assez près dans la vallée entre Tusculum et le Mont Albin ; après l'avoir suivie pendant une cinquantaine de milles (80 kilomètres), Cicéron arrivait au Liris, non loin de Frégelles, y quittait la route et ne tardait pas à se trouver à Arpinum, son lieu de naissance et propriété qu'il tenait de ses ancêtres. A cette vieille maison Cicéron fut toujours tendrement attaché ; il ne parle d'aucune autre en un langage qui montre plus clairement combien son cœur était sensible aux beautés naturelles surtout quand ses souvenirs les associaient aux doux moments de son enfance⁴.

¹ La villa avait appartenu à Sylla ; et ces origines aristocratiques ne furent pas sans occasionner quelques ennuis à Cicéron.

² SCHMIDT, *op. cit.*, p. 31.

³ *De Finibus*, III, 2, 7.

⁴ *De Legibus*, II, 1.



CARTE INDIQUANT LA SITUATION DES VILLAS DE CICÉRON.

Dans la charmante introduction au second livre de son *de Legibus (de la Constitution)*, il s'arrête avec un plaisir visible sur ce sentiment et sur les souvenirs qui s'y mêlaient. Grâce encore à ce même passage, nous entrevoyons le charme particulier que le Dr Schmidt attribue à ces lieux : l'abondance et le murmure des eaux courantes ; car, si notre guide ne fait pas erreur, la villa était située entre deux bras du Fibrenus, petite rivière limpide qui forme là un delta avant de se jeter dans le Liris¹. En réalité, nous ne connaissons ni la situation ni le plan de cette villa, mais nous sommes mieux renseignés sur la maison de Quintus, frère de Cicéron, dont celui-ci donne au propriétaire absent une description si exacte que le Dr Schmidt se croit autorisé à l'appliquer par analogie à la maison de l'aîné². Il faut avouer que ce raisonnement manque un peu de rigueur. En revanche, nous savons, de la vieille maison, au moins ceci : c'était à l'origine une vraie villa rurale avec des terres que le propriétaire cultivait lui-même. Le père de Cicéron, de santé délicate et de goûts littéraires, l'avait beaucoup agrandie et son fils en fit une résidence commode et confortable. Cicéron n'exploita pas en personne la terre de ses ancêtres ; il ne la faisait pas gérer par un intendant ; il la louait par parcelles (*prædiola*³), et nous désirerions qu'il eût donné quelques détails sur ses tenanciers et leurs méthodes de culture. La ferme primitive s'était donc transformée en une agréable habitation comme c'est le cas de beaucoup de manoirs que l'on voit en Angleterre. L'atrium, devenu cuisine, avait été relégué probablement à l'arrière du bâtiment ; on entrait

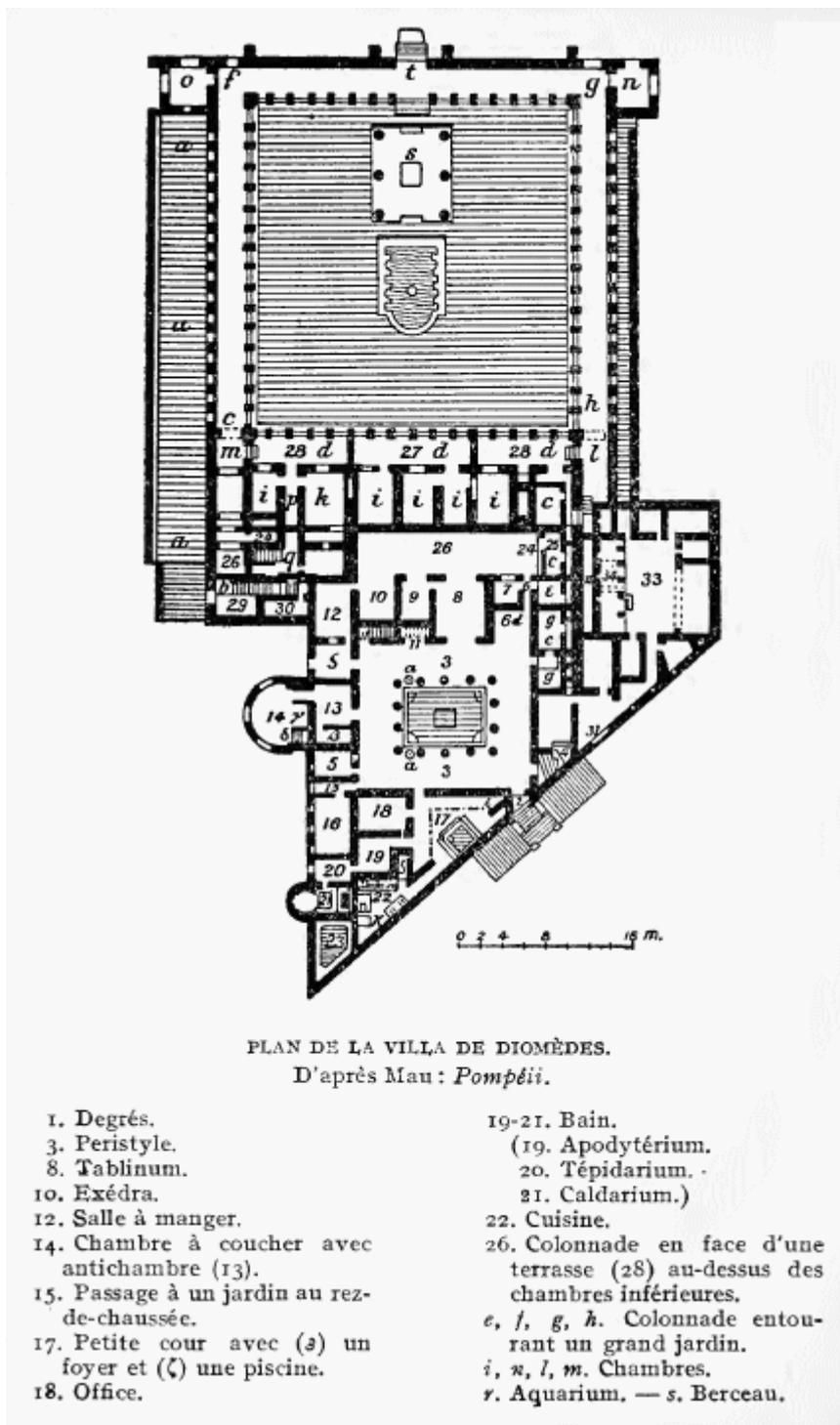
¹ SCHMIDT, *op. cit.*, p. 15.

² *Ad Q. Fratr.*, III, 1.

³ *Ad Att.*, XIII, 19, 2.

directement dans le péristyle en traversant le vestibule, comme dans la plupart des maisons de campagne¹.

Le plan ci-contre de la villa de Diomèdes, à la sortie de Pompéï, peut servir d'exemple d'une disposition de ce genre ; c'était une maison de ville adaptée à des conditions rurales (villa pseudurbane.)



Quand Cicéron désirait quitter Arpinum pour une de ses villas sur la côte de Campanie, il n'avait qu'à suivre la vallée du Liris jusqu'à la mer, entre Minturnes

¹ Pour plus de détails sur les charmes de la Villa d'Arpinum, voir SCHMIDT, *op. cit.*

et Formies, petite ville très vivante avec des vues charmantes sur la mer, dans le voisinage de la Gaëte moderne. Il y trouvait une de ses maisons, la première qu'il acheta après avoir hérité d'Arpinum. La situation de Formies lui convenait : elle était sur la Voie Appienne, par conséquent en communication directe par terre ou par mer, d'un côté avec Rome, de l'autre avec la baie de Naples. Au cas où Cicéron ne cherche pas un repos prolongé,

quand il se dispose à voyager, ou quand il s'attend à être dérangé, on le trouve souvent à Formies. Il y était au milieu de l'hiver de 50-49, à l'une des époques critiques de sa vie ; c'est là qu'à la fin de mars 49 il eut une entrevue célèbre avec César, qui le pressa en vain de l'accompagner à Rome. C'est encore à Formies que, las de tout, il passa les derniers jours de sa vie et qu'il fut assassiné par les scélérats à la solde d'Antoine, le 7 décembre 43.

Dans sa villa de Formies, située dans le voisinage ou à l'intérieur même de la petite ville, Cicéron ne trouvait pas le calme nécessaire à ses travaux littéraires. Le fâcheux se rencontrait, semble-t-il, ailleurs qu'à Rome ; dans une lettre adressée de Formies à Atticus en avril 59, Cicéron parle à son ami des ennuis qu'il subit : Quant à un travail littéraire, il n'en est pas question. Ma maison est une basilique. Ce n'est pas une villa ; on y vient en foule de Formies... C. Arrius demeure à ma porte ou plutôt il demeure chez moi et se refuse à aller à Rome, préférant passer ici avec moi des journées à philosopher. De l'autre côté, c'est Sebosus, le fameux ami de Catulus. Où me sauver ? A Arpinum, et sans tarder, s'il n'était pas plus commode pour toi de venir à Formies ; je t'y attendrai jusqu'à la veille des nones de mai. Tu vois que de fâcheux me rompent la tête¹.

Ses villas de Campanie auraient été pour lui d'accès aussi facile qu'Arpinum quand il voulait échapper à Formies et à ses fâcheux. La plus proche, dans le voisinage de Cumes, n'était pas à plus de soixante-cinq kilomètres en longeant la côte par la route qui passait par Minturnes, Sinuessa et Voltturnum, ses étapes ordinaires. Nous ignorons presque tout de ce *Cumanum*. Les cataclysmes ont si profondément bouleversé toute cette région qu'il est impossible de retrouver la place de cette villa. Du reste, le propriétaire ne paraît pas s'y être jamais beaucoup plu : elle était trop près de Baies et de Baules pour se prêter aux goûts d'un écrivain qui aimait la tranquillité ; la haute noblesse, dans ses vastes et luxueux palais, était trop voisine pour qu'un homme nouveau se sentît tout à fait à son aise dans ce voisinage. Et cependant, vers la fin de sa vie, Cicéron ajouta à ses autres possessions une propriété située dans la même région, à Pouzzoles ou près de Pouzzoles. Cette ville était en train de prendre une grande importance ; mais le choix de Cicéron s'explique parce qu'un banquier de Pouzzoles nommé Cluvius, un de ses vieux amis, lui avait légué sa propriété, de moitié avec César. Redoutable testament, en vérité ! Il semble bien que Cicéron racheta la part de César, persuadé qu'il faisait là un bon placement. Il commença même à y élever une villa dont il n'eut guère l'occasion de se servir. Il est possible que ce soit là qu'il reçut César et sa suite à la fin de 45², ainsi qu'il le raconte dans une lettre célèbre du 21 décembre (*ad Att.*, XIII, 52) ; comme il s'agissait de recevoir convenablement deux mille personnes, Cicéron avait bien le droit de dire, malgré le charme d'un entretien littéraire avec César, que son hôte n'était pas de ces gens qu'on souhaite de revoir souvent.

¹ *Ad Att.*, XII, 14 et 15.

² O. E. SCHMIDT, *Briefwechsel Ciceros*, p. 66 et 454 ; mais voyez ses *Ciceros Villen*, p. 46, note.

De l'autre côté de la baie, on apercevait, du haut du pli de terrain qui s'élève entre Baïes et Cumès, la petite ville de Pompéï, au pied du Vésuve endormi. Là aussi, aux portes de la ville, Cicéron avait une villa qui paraît lui avoir été chère et y jouissait de la compagnie paisible et douce de son ami M. Marius. Il est très douteux qu'on parvienne à retrouver cette villa parmi les excavations de Pompéï. Cependant, suivant notre guide, une certaine 'raison hors de la ville, à gauche de la route, en face de la Porta Herculanea, serait bien celle que nous souhaiterions et qu'on désigne, depuis 1763, époque où elle fut découverte, sous le nom de maison de Cicéron. Il faut confesser honnêtement que l'identification n'est pas certaine et la trouvaille de quelque objet ou de quelque inscription qui justifierait l'hypothèse est bien improbable¹.

Si ses fonctions d'avocat ou les affaires politiques rappelaient subitement Cicéron à Rome, il se hâtait de gagner Formies ; il y couchait et de là, par la route que le voyage d'Horace à Brindes a rendue si célèbre, il arrivait à une autre maison, sur la côte, dans la petite ville d'Antium. C'était au bord de la mer sa résidence la plus proche de Rome ; il y habitait souvent quand il ne pouvait pas s'éloigner de la capitale. Après la mort de sa fille en 45, il paraît l'avoir vendue à Lepidus et, incapable de supporter le séjour à Tusculum, il acheta une petite maison dans un îlot nommé Astura au bord même des Marais Pontins. Là, dans cette contrée mélancolique et malsaine, il passait des journées entières à parcourir les bois, s'abandonnant à sa douleur. Et, malgré tout, c'était un lieu agréable, entouré de tous côtés par la mer, en vue des côtes d'Antium et de Circéi² et en harmonie avec ses sentiments. Il y resta longtemps, écrivant lettre sur lettre à Atticus, à propos de l'érection dans des jardins qu'il voulait acquérir près de Rome d'un monument à celle qu'il avait perdue.

Grâce à ces esquisses des maisons de campagne de Cicéron, nous pourrions nous faire une idée de ce que devait être la vie nomade d'un grand personnage de l'époque. Il n'était pas accoutumé à une vie calme et régulière ; dès son jeune âge, il avait l'habitude de voyager, d'aller en Grèce parachever son éducation ou de se rendre dans quelque province, peut-être pour y remplir les fonctions de questeur, puis de préteur ou de consul, ne rentrant à Rome que pour en ressortir aussitôt et gagner une de ses villas sans intention de s'y fixer, au moins pour longtemps. Ce n'était pas là une vie saine pour l'esprit ; la pensée sérieuse, le travail appliqué à la solution des grands problèmes philosophiques ou politiques est incompatible avec de perpétuels changements de lieux et des habitudes irrégulières³. Le fait est que personne à cette époque n'a cherché sérieusement à approfondir ces problèmes. Cicéron, par exemple, arrivait à Tusculum ou à Arpinum apportant quelques livres indispensables ; il en empruntait d'autres si possible et, à portée d'un original grec qu'il ne quittait pour ainsi dire pas des yeux, il se mettait à composer un traité d'éthique ou de rhétorique, avec une rapidité prodigieuse. A Baïes ou en tout autre lieu de ce genre un travail assidu était hors de question ; du reste, il y aurait passé pour ridicule. Cette époque ne produisit pas un seul penseur original. Quant à César, son tempérament le portait à raisonner sur des faits réels et non à spéculer sur des idées et des principes abstraits. Varron le rude Sabin était un savant de grand sens, capable de colliger avec diligence des faits et des traditions, mais aussi incapable que

¹ Voir MAU, *Pompeji*, p. 15 (2e éd.).

² *Ad Att.*, XII, 19, *init.*

³ Voir SÉNÈQUE, *Epist.*, 69, sur l'influence troublante de ce perpétuel changement de scène.

n'importe quel Romain de son temps de s'attaquer à des questions de philosophie ou de théologie. Sauf exception, la vie du riche était trop confortable, trop dissipée, pour lui faire rechercher des occupations intellectuelles.

Cette vie n'avait aucun rapport avec l'activité pratique ni avec l'emploi judicieux du capital. Cicéron et ses amis par exemple, ne mentionnent jamais l'agriculture ni ne témoignent jamais aucun intérêt pour les progrès, en supposant qu'il y en eût, dans les méthodes scientifiques appliquées à des cultures nouvelles¹. Pour en savoir quelque chose il faut s'adresser à Varron et au traité d'agriculture qu'il composa dans sa vieillesse quelques années après la mort de Cicéron. Au troisième livre de cet ouvrage d'une valeur inestimable, on trouvera tout ce que l'on peut désirer savoir de la villa rurale à cette époque, de la ferme proprement dite avec ses celliers et ses moulins à huile, semblable à celle qui vient d'être excavée à Boscoreale, près de Pompéi. Il serait pourtant injuste envers Cicéron et ses amis, qui appartenaient à l'aristocratie la plus sage et la plus paisible, de qualifier toute leur œuvre. de stérile. Il est vrai qu'ils n'exercèrent aucune influence permanente sur la pensée et qu'ils ne surent pas améliorer la condition matérielle de l'Italie ou de l'Empire. Nous irons même jusqu'à convenir qu'on peut faire dater de leur temps le début de ce penchant au dilettantisme qui ne fit que s'exagérer à l'époque que le professeur Dill a brillamment décrite dans son livre *Roman Society from Nero to Marcus Aurelius* et qui grandit encore aux derniers temps de la société romaine que le même auteur a peinte aussi.

On peut douter que jamais, quelles qu'eussent été les circonstances, la race romaine eût produit un grand prophète ou un grand philosophe. La plus belle œuvre des Romains fut autre ; ce fut l'humanisation de la société par le développement rationnel de la législation et par la diffusion de la pensée et de la littérature grecques dans le monde occidental. Telle fut pour un Cicéron, pour un Sulpicius Rufus et pour beaucoup d'autres l'œuvre de leurs meilleures années. Ils réussirent en outre à créer, comme moyen d'expression, une langue de la prose qui peut passer pour une des plus parfaites que le monde ait connues ou connaîtra jamais. Cette œuvre ils l'accomplirent en s'aidant les uns les autres, en mettant dans leur commerce amical cette bonté, cette bonne humeur qui font l'agrément de la vie. C'est précisément cette humanité qu'un homme d'un admirable talent, mais un homme du Nord, Mommsen, en dépit de ce qu'il y avait en lui de romantique et de passionné, n'a jamais pu comprendre. Tout ce qu'il y eut de charme et de douceur dans cette existence au milieu de villas, de statues, de bibliothèques, lui paraissait tout simplement méprisable. Espérons qu'il n'a pas fait un tort irréparable à la mémoire de Cicéron, ni à celle des hommes de moindre mérite qui ont mené, comme lui, une vie honorable et élégante.

¹ Il y a une exception dans la lettre de Cicéron le jeune à Tiron, citée plus haut.

CHAPITRE IX. — LA JOURNÉE DE L'HOMME À SON AISE.

Avant de chercher à donner une idée de la manière dont un homme de quelque importance passait son temps à l'époque de Cicéron, il est peut-être à propos d'expliquer comment on divisait la journée.

Le vieux fermier romain ne connaissait ni horloges ni heures. Il se rendait à son travail sans autres guides que le soleil et la lumière, se levait à l'aube, travaillait jusqu'au milieu du jour, puis après un repas et un bref repos, il reprenait son travail jusqu'au coucher du soleil. Dans un pays où le soleil brille souvent, cette méthode fort simple de supputer le temps put suffire, même quand la vie et les affaires se compliquèrent. Le fait est que la division du temps en heures resta inconnue à Rome jusqu'à l'introduction du cadran solaire en 263 A. C.¹ On a quelque peine à comprendre comment, dans de pareilles conditions, il fut possible de fixer avec précision les heures de convocation du Sénat, des comices ou de l'armée. La meilleure explication est peut-être de noter que les Romains se levaient de très bonne heure et qu'il n'y a pas d'erreur possible sur le moment où le soleil paraît sur l'horizon². En tout cas, cette coïncidence entre l'introduction du cadran solaire, le début des guerres puniques et l'augmentation des affaires qui en fut la conséquence, montre combien la mentalité et les mœurs des vieux Romains étaient primitives et nous aide à comprendre pourquoi ils durent se mettre à l'école des autres peuples pour apprendre à ménager et à distribuer exactement un temps devenu si précieux.

Le premier cadran solaire fut apporté de Catane, ville de Sicile. Il était donc tout à fait impropre à indiquer les heures à Rome ; néanmoins les Romains s'en contentèrent durant plus d'un siècle. Enfin, en 159 A. C. le censeur Q. Marcius Philippus fit placer, à côté de l'ancien, un nouveau cadran calculé sur la latitude de Rome. On les fixa tous deux à des piliers derrière les Rostres ; c'était la place la plus commode pour régler, sur leurs indications, les heures des affaires publiques ; ils s'y trouvaient encore au temps de Cicéron³. L'introduction de la première horloge à eau date de la censure qui suivit celle de Philippus ; cette horloge indiquait les heures de jour et de nuit et faisait connaître l'heure à tous ; même pendant les jours nébuleux⁴.

C'est donc à partir des guerres puniques que la population compta par heures, soit en divisant le temps en douze parties ; mais comme on continua, suivant la vieille pratique des agriculteurs, à fixer le point de départ au lever du soleil et la fin de la journée à son coucher, la durée des douze heures varia aux différentes époques de l'année. Au milieu de l'hiver les heures avaient quarante-cinq minutes environ, au milieu de l'été soixante-quinze à peu près ; elles ne

¹ CENSORINUS, *De die natali*, 23, 6 ; PLINE, *N. H.*, VII, 213. Sur tout le sujet de la division de la journée voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 253 sqq.

² Les XII Tables ne mentionnaient que le lever et le coucher du soleil (PLINE, *loc. cit.*, 212). Voir SCHÆLL, ad. I, 9, p. 119 (*Leg. duod. tabul. reliq.*). Plus tard un des appariteurs du préteur fut chargé d'annoncer midi ainsi que la fin du jour légal. — VARRON, *L. L.*, VI, 5 et 89. — Voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 255 sqq.

³ CICÉRON, *pro Quinctio*, 18, 59.

⁴ Voir l'article *Horologium* dans le *Dict. des Antiquités* de DAREMBERG et SAGLIO.

correspondaient aux nôtres qu'aux deux équinoxes¹. Cela, bien entendu, rendit extrêmement compliquée la construction des horloges à eau. Ce n'est pas ici le lieu d'expliquer comment on parvint à surmonter ces difficultés².

Les cadrans solaires, une fois ramenés à la latitude exacte, ne tardèrent pas à devenir d'usage général et on en a retrouvé beaucoup à Rome. Un auteur inconnu appartenant, pense-t-on, au dernier siècle A. C. représente, dans un fragment de comédie qui nous est parvenu, la ville de Rome comme pleine de cadrans solaires³ ; on en a découvert un grand nombre dans diverses villes italiennes, entre autres à Pompéi.

Pour le Romain qui n'avait de cadran solaire ni en sa possession, ni à sa portée, la journée se partageait en quatre parties, comme pour nous en trois : — la matinée, l'après-midi et la soirée. Comme il se levait beaucoup plus tôt que nous, les heures précédant midi faisaient pour lui deux parties : 1) *mane*, le matin, du lever du soleil au début de la troisième heure ; 2) *ad meridiem*, l'avant-midi ; ensuite venaient de *meridie*, l'après-midi ; enfin *suprema*, depuis la neuvième ou la dixième heure environ jusqu'au coucher du soleil. (Voir Censorinus, *de die natali*, 23, 9, 24, 3 ; c'est l'autorité à consulter pour ces détails.) Il semble à peu près certain que ces divisions de la journée furent déterminées ainsi pour l'expédition des affaires civiles, spécialement pour celles de la cour du préteur dont les séances commençaient normalement à la troisième heure, c'est-à-dire au début de *ad meridiem* et duraient jusqu'à la *suprema* (*tempesta diei*), ce qui à l'origine signifiait le coucher du soleil ; puis à partir d'une certaine *loi Plætoria*, cela comprit une ou deux des heures précédant immédiatement la nuit.

Ce qu'il faut remarquer avant tout quand on étudie la journée des Romains, c'est que comme les Grecs, ils commençaient leurs occupations de beaucoup meilleure heure que nous.

Cela venait en partie de la douceur d'un climat méridional, où les nuits ne sont jamais aussi longues que chez nous, où les premières heures de la matinée ne sont jamais aussi froides et humides en été ni aussi glaciales en hiver. Mais cela dépendait probablement plus encore de l'éclairage défectueux des maisons qui rendait difficile tout travail nocturne — la lecture et l'écriture surtout. On allait se coucher de bonne heure et on se levait de bon matin. Les rues, ne l'oublions pas, n'étaient pas éclairées, sauf dans les grandes occasions ; et c'est seulement à une époque postérieure de l'histoire romaine qu'on put fréquenter de nuit les places publiques et les lieux de divertissements. Aux temps anciens, la lampe à

¹ Nos heures modernes se nomment équinoxiales parce que la durée en a été fixée d'après l'heure naturelle aux équinoxes. Ce système paraît n'avoir été adopté que tardivement, dans la période impériale.

² Sur l'Horloge à eau, voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 792 sqq.

³ Les vers sont si jolis que je me hasarde à les citer en entier d'après AULU-GELLE, III, 3. — Comp. RIBBECK, *Fragm. comicorum*, 3e éd., p. 38 — *parasitus esuriens dicit* :

*Ut ilium di perdant qui horas repperit,
Quique adeo primus statuit hic solarium.
Qui mihi comminuit misero articulatim diem,
Nam unum me puero venter erat solarium,
Multo omnium istorum optimum et verissimum ;
Ubivis te monebat esse, nisi quom nil erat.
Nunc etiam quom est, non estur, nisi soli lubet.
Itaque adeo iam opletum oppidum est solariis,
Major pars populi iam aridi reptant fame.*

mèche alimentée à l'huile était inconnue et l'on éclairait les maisons particulières au moyen de torches ou de grossières chandelles de suif ou de cire¹. L'usage de l'huile d'olive qui fut d'abord importée de Grèce et de puis produite en Italie, amena la fabrication de lampes de diverses espèces, grandes et petites ; comme la culture de l'olivier, qui prospère en Italie, s'étendit au dernier siècle A. C., l'usage des lampes à huile se généralisa pour les maisons, les bains, etc. Dans les vieux bains de petite dimension à Pompéi on en a trouvé environ un millier destinées évidemment à l'éclairage nocturne². En dépit de ce progrès et de l'invention des candélabres qui facilita l'emploi des chandelles, il fut toujours impossible aux Romains de faire de la nuit le jour comme nous autres modernes habitants des villes. Il fallait un événement exceptionnel pour qu'on éclairât les rues. Tel fut le cas par exemple dans la nuit fameuse du 5 déc. 53 A. C., quand Cicéron rentra chez lui après l'exécution des conjurés ; le peuple plaça des lampes et des torches devant les portes des maisons et les femmes illuminèrent les toits.

En hiver, dans la saison où la privation de toute lumière artificielle rendait les heures du jour d'autant plus précieuses, l'homme laborieux se mettait dès l'aube à son travail ; c'était tantôt un discours à préparer pour le Sénat, tantôt un dossier à revoir pour le tribunal ou des lettres à écrire et, comme nous le verrons, il n'était plus maître de son temps à partir du lever du soleil. Cicéron par exemple écrivait à son frère un matin de février avant que le soleil fût levé³ et on peut croire que les maux d'yeux dont il se plaint parfois étaient dus à l'habitude de lire et d'écrire avant qu'il fît clair. Une fois arrivé à sa maison de campagne, il pouvait en prendre plus à son aise, mais il savait qu'à Rome il risquait d'être envahi, dès le lever du soleil, par la foule venue pour lui présenter ses hommages. Cicéron est le seul homme de son temps dont nous connaissons bien les habitudes. Une génération après lui nous voyons Horace se faire apporter, avant le jour, sa plume et son papier, et plus tard ce travailleur acharné, Pline l'Ancien, passe, avant le jour, des heures à son travail, avant de se rendre chez l'Empereur Vespasien lui aussi très matineux⁴. Aussitôt le soleil levé, toute la population était sur pied ; les enfants se rendaient à l'école et les artisans à leur travail.

Horace nous dit qu'un avocat était dérangé parfois au chant du coq par ses clients. (*Sat.* I, 1, 10.) S'il n'exagère pas, nous pouvons croire que les travaux de Cicéron durent être interrompus même avant l'arrivée de la foule ; cependant le cas devait être rare. En principe, c'est pendant les deux premières heures de la matinée que les visiteurs se réunissaient. Dans les temps anciens la coutume avait été d'ouvrir sa porte et de commencer sa journée dès l'aube puis, après avoir salué sa famille et invoqué la bénédiction des dieux domestiques, on vaquait à ses propres affaires et à celles des clients⁵. Quoiqu'on ne nous le dise

¹ PLINE, *N. H.*, XVI, 1 sqq. fait l'histoire de l'industrie de l'huile. Quant aux chandelles, voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 711.

² MARQUARDT, *Privatleben*, p. 271 ; THÉDENAT, *Pompéi (Vie publique)*, p. 112.

³ CICÉRON, *ad Q. Fratr.*, II, 3, 7. Pour la *lippitudo*, *ad Att.*, VII, 14.

⁴ HORACE, *Epist.*, II, I, 112 ; PLINE LE JEUNE, *Epist.*, III, 5, 8, 9.

⁵ HORACE, *Epist.*, II, I, 103. *Romæ dulce diu fuit et solenne reclusa Mane domo vigilare, clienti promere iura*, etc. Il est curieux que tous nos renseignements sur ces occupations matinales nous viennent de la littérature de l'Empire. Le seul passage de Cicéron que Marquardt ait trouvé pour en prouver l'existence se rapporte malheureusement à son activité comme gouverneur de la Cilicie (*ad Att.*, VI, 2, 5).

pas explicitement, il faut croire que les mêmes pratiques duraient encore au temps de Cicéron ainsi que sous l'Empire, comme le savent bien les lecteurs de Sénèque et de Martial ; mais elles s'étaient modifiées et prêtèrent le flanc à la critique et à la satire. Le client du temps de l'Empire était un être méprisable ; tout ce que nous savons de lui au dernier siècle de la République, c'est qu'il existait et pouvait se rendre utile à son patron, entre autres à l'occasion des élections et devant les tribunaux¹, mais il n'avait pas l'habitude de s'imposer à son attention tous les matins ni de recevoir aucune sportule. Quoi qu'il en soit, le nombre des gens, clients au sens légal, ou autres, courriers, hommes d'affaires, visiteurs ordinaires qui désiraient voir un homme comme Cicéron avant sa première sortie était, sans aucun doute, déjà considérable. Faute de se hâter assez, il leur aurait fallu rattraper leur patron dans la rue ou au Forum. A l'occasion, un homme connu put, à dessein, se promener en public pour se mettre à la disposition de ses clients ; Cicéron nous fait entendre clairement que telle n'était pas sa manière².

Pendant ces deux premières heures du jour, un homme occupé devait encore trouver le temps de prendre un repas que l'oisif pouvait remettre à une heure plus tardive. Ce déjeuner matinal nommé *ientaculum*³ était analogue au *café au lait* en usage dans tous les pays de l'Europe, sauf l'Angleterre ; assez nourrissant pour sustenter pendant plusieurs heures, même un grand travailleur. Il est cependant possible de travailler avant ce déjeuner. Galien raconte qu'Antiochus, le célèbre médecin, faisait ses visites à pied dans son voisinage avant d'avoir pris aucune nourriture⁴. Mais en général un homme occupé faisait un léger repas avant de se rendre à son travail ; ce repas se composait de pain trempé dans du vin ou assaisonné de miel, d'olives ou de fromage. Celui d'Antiochus par exemple consistait en pain et en miel attique.

L'homme qui avait à vaquer à des affaires politiques or autres quittait ensuite sa maison à la porte de laquelle ses clients, ses amis, les solliciteurs, l'attendaient ; il se rendait au Forum accompagné de tout ce inonde qui formait une sorte de cortège. Les uns le précédaient pour lui frayer le chemin, les autres le suivaient ; si le patron était candidat à quelque élection, il avait des auxiliaires expérimentés, volontaires⁵ ou à sa solde, qui veillaient à ce qu'il ne commît pas d'erreurs de noms ou de personnes et ne manquât à aucun des égards indispensables envers la populace. Tout personnage de marque aimait à avoir et avait en général un cortège d'amis et de suivants quand il descendait le matin au Forum ou se rendait ailleurs pour quelques affaires intéressant l'État. Les précautions que Quintus Cicéron presse son frère de prendre dans la brigue pour le Consulat étaient de mise dans toutes les occasions où un homme public se montrait au peuple. *Je vous conjure*, lui disait-il, *de ne jamais vous laisser voir autrement qu'accompagné d'une multitude de gens*⁶. On retrouve peut-être là

¹ P. ex., *ad Q. Fratr.*, I, 2, 16 ; et QUINTUS CICÉRON, *Commentariolum petitionis*, 57.

² Voir ce qu'il dit de M' MANILIUS in *De orat.*, III, 733.

³ Le mot semble se rattacher à *ieiunium* (PLAUTE, *Curculio*, v. 72 et 73 ; FESTUS, p. 346 M.) et répond ainsi à notre déjeuner. Le verbe est *ieientare* ; AFRANIUS, V, 43 ; *Hæc ieiuna ieientavit* (Ribbeck, 3e éd.). Cp. NONIUS, p. 126.

⁴ GALIEN, vol. VI, p. 332. J'emprunte cette citation à MARQUARDT, p. 264. D'autres se trouveront à cette page, en note.

⁵ Voir l'intéressante énumération de ces gens (*salutatores, deductores, assectatores*) dans le *Commentariolum petitionis* de Q. CICÉRON, 9, 34 sqq.

⁶ Q. CICÉRON, *Comment. pet.*, 9, 37.

des traces de ce goût des Romains pour les processions, par exemple pour les lustrations de la ferme, de la ville ou de l'armée¹ ; quelque chose aussi de ce désir de s'entourer d'aides et d'avis utiles dans toutes les circonstances de la vie publique ou privée, lequel se manifeste dans l'organisation du conseil de famille et dans celle du tribunal. Il est aisé d'en trouver des exemples dans la littérature du temps ; l'un des plus frappants est la description pittoresque empruntée par Plutarque à un auteur contemporain de Caius Gracchus et qui nous peint le tribun accompagné d'une suite nombreuse. Le peuple le contemplait avec admiration suivi d'une foule d'entrepreneurs, d'artisans, d'ambassadeurs, de magistrats et de savants, envers lesquels il se montrait affable sans compromettre sa dignité ; gracieux pour tous et sachant proportionner sa manière d'être à la condition de chacun ; prouvant ainsi qu'on le calomniait en l'accusant de tyrannie et d'arrogance².

Arrivé au Forum, s'il n'était retenu ni au tribunal, ni au Sénat, ni occupé à briguer une charge, l'homme public se mêlait à la foule et passait sa matinée en compagnie de ses amis à causer, à s'informer des dernières nouvelles des provinces, ou à examiner avec ses banquiers ou ses agents l'état de ses placements. C'est ainsi qu'un homme du monde aussi sociable que Cicéron aimait à employer sa matinée quand il ne préparait pas un discours ou un livre nouveau — et à Rome il lui était à peu près impossible de trouver le temps nécessaire à un travail littéraire assidu. C'est après cette vie sociable qu'il soupirait en Cilicie : une petite promenade et une causerie avec vous vaut tous les profits que rapporte une province, écrivait-il à Cælius alors à Rome³. Mais c'est aussi ce même Forum encombré d'une foule de bavards ; ce Forum fourmillant de gens occupés, du matin au soir, à mettre toutes les ressources de l'hypocrisie et de la flagornerie à tromper leurs semblables, que Lucilius a décrits dans des vers déjà cités⁴.

A la fin de la matinée, notre Romain rentrait chez lui pour l'heure du *lunch* (*prandium*) qui avait remplacé le dîner du vieux temps (*cena*). Les mêmes causes que chez nous au siècle dernier modifièrent les heures des repas chez les Romains : ce fut l'augmentation considérable des affaires publiques de tout genre qui a retardé de plus en plus l'heure du repas principal. Aux deux derniers siècles A. C. le Sénat était accablé d'affaires à régler ; l'art toujours plus parfait des orateurs, le goût toujours croissant pour la parole en public, contribuèrent à prolonger jusqu'à la nuit les séances de cette assemblée⁵. Il en fut de même des tribunaux devenus le théâtre des joutes oratoires et souvent aussi de ce débordement d'insultes personnelles qui eut tant de charme pour des oisifs avides de distractions. Aussi le dîner avait été retardé de midi environ à la neuvième ou même à la dixième heure⁶. Il fallait donc déjeuner dans l'intervalle. Nous ne savons presque rien du menu de ce repas ; pour beaucoup de personnes ce n'était guère autre chose que la légère collation que les hommes d'affaires de Londres avalent debout devant le comptoir. Nous ignorons si les sénateurs et les avocats prenaient leurs rafraîchissements à la curie ou au

¹ Voir *Roman Festivals*, p. 125 sqq.

² PLUTARQUE, *C. Gracchus*, 6.

³ CICÉRON, *ad Fam.*, II, 12.

⁴ Voir 1228 Ma. Cp. GALIEN, vol. X, p. 3 (Kuhn).

⁵ TITE-LIVE, XLV, 36 ; CICÉRON, *ad. Fam.*, I, 2 ; pour un cas célèbre d'obstruction par des discours interminables, AULU-GELLE, IV, 10.

⁶ FESTUS, p. 54 M.

tribunal et s'il y avait suspension de séance ou d'audience pour leur donner le temps d'aller se rafraîchir ailleurs. Sous l'Empire il y eut, au moins de temps en temps, interruption des jeux du cirque. Suétone nous dit, en effet (*Claude*, 34) que Claude congédiait les spectateurs à l'heure du déjeuner tout en restant lui-même à sa place. Un bon mot de Cicéron à propos de Caninius Rebilus, qui fut nommé consul par César le dernier jour de l'an 45 à une heure, prouve bien que l'heure du déjeuner était midi ou peu s'en faut ; **sous le consulat de Caninius**, écrit-il à Curius, **personne ne déjeuna**¹.

Après le *prandium*, la sieste (*meridiatio*) pour quiconque en avait le loisir. Elle est d'usage universel dans tous les pays méridionaux, surtout en été. Des hommes aussi occupés que Cicéron ne pouvaient pas toujours s'accorder ce moment de repos et nous savons qu'à la fin de sa vie quand l'absolutisme de César lui eut imposé un silence forcé au Sénat et au tribunal, il reprit l'habitude de la sieste à laquelle il avait dû renoncer auparavant². Varron lui-même, malgré sa robuste santé, déclare que, dans sa vieillesse, il ne pouvait pas se passer de faire son somme au milieu du jour en été³. D'autre part, dans la lettre célèbre où Cicéron décrit la réception qu'il fit à César pendant l'hiver de 45, il n'est pas question de sieste ; le dictateur travailla jusqu'à l'après-midi, puis il alla faire une promenade au bord de la mer et rentra, non pas pour dormir, mais pour se baigner⁴.

César étant l'hôte de Cicéron dut prendre ce bain à la villa de celui-ci, probablement celle de Cumès. La plupart des maisons bien ordonnées avaient alors une ou même plusieurs salles de bain, munies de toutes les commodités nécessaires, suivant la saison et les goûts du baigneur. C'était là un luxe récent ; autrefois les Romains ne se lavaient que les bras et les jambes chaque jour et ne prenaient un bain que les jours de marché, soit tous les neuf jours. Du moins, c'est ce que Sénèque nous apprend dans une amusante lettre où il décrit la salle de bain de Scipion l'Ancien à sa villa de Liternè. Ce local était sans fenêtre ; l'eau du bain se troublait après la pluie⁵. **Il ne sut jamais vivre**, ajoute Sénèque par allusion ironique au luxe de ses contemporains. Au temps de Cicéron, toute villa avait ses bains de trois chambres au moins, l'*apodyterium*, le *caldarium* et le *tepidarium*, parfois aussi une piscine pour la nage, comme celle que l'on voit à Pompéi, dans la maison des Noces d'argent⁶. Cicéron, dans sa lettre à son frère à propos de la villa d'Arcanum, mentionne le vestiaire (*apodyterium*), l'étuve (*caldarium*) et il y avait sans doute d'autres pièces. Même dans la villa rurale de Boscoreale, près de Pompéi, simple ferme, on retrouve les trois salles de bain au complet, soit le vestiaire, la chambre tiède (*tepidarium*) et l'étuve⁷. Il est probable que César, comme on était en hiver, n'utilisa que la troisième, prit ce que nous appelons un bain turc, puis passa dans le *tepidarium* où, nous dit Cicéron, il reçut un courrier. Il s'y fit oindre (*ungere*), c'est-à-dire frotter, pour sécher la transpiration, avec un strigile (étrille) mouillé d'huile, afin d'adoucir le

¹ *Ad Fam.*, VII, 30.

² *De Divinatione*, II, 142, de 44 A. C.

³ VARRON, *R. R.*, I, 2 ; c'est un des interlocuteurs du dialogue qui le dit. Voir aussi MARQUARDT, *op. cit.*, p. 268.

⁴ *Ad. Att.*, XIII, 52. Cette habitude peut fort bien avoir pris fin en hiver.

⁵ SÉNÈQUE, *Epist.*, 86. Tout le passage est très intéressant, comme prouvant le changement des habitudes au cours de deux siècles.

⁶ MAU, *Pompeji*, 2e éd., p. 321 sqq. THÉDENAT, *Pompéi (Vie privée)*, p. 161 sqq.

⁷ MAU, *Pompeji*, 2e éd., p. 382 sqq.

frottement¹. Cette opération terminée vers la neuvième heure, ce qui correspondrait à peu près, puisqu'on était en hiver, à une heure et demie de l'après-midi, il était prêt pour le dîner qui suivit immédiatement².

Telle était donc apparemment l'heure ordinaire du dîner, du moins à la campagne ; en hiver, il aurait été retardé d'une heure environ. Pour expliquer une question de rhétorique l'auteur de l'ouvrage connu sous le nom de *Rhétorique à Herennius*, conte une amusante histoire de convives qui, invités pour la dixième heure, finirent par aller dîner à l'auberge faute de mieux. A la ville, il dut arriver souvent que l'on dinât plus tard encore en cas d'affaires urgentes. Par exemple, Cicéron dîna un jour avec Pompée, après une séance du Sénat prolongée jusqu'à la nuit (*ad Fam.*, I, 2, 3). Une autre fois, c'est après son dîner qu'il se couche, et ce n'est certainement pas pour faire la sieste, ses nombreuses occupations ne lui en laissant pas le temps. Il est vrai que cela ne se passait pas à Rome, mais à sa villa de Formies où il habitait alors et où il était exposé à se voir sans cesse dérangé par des visites (*ad Att.*, II, 16). Il se peut qu'à l'exemple d'un grand nombre de Romains à cette époque, il fût resté longtemps à table à causer avec ses convives, s'il en avait, ou à lire et à réfléchir s'il se trouvait seul ou en famille.

Le dîner (*cena*) était l'évènement principal de la vie privée ; il avait lieu après le travail de la journée quand on pouvait jouir de sa vie de famille ou recevoir ses amis et se délasser en leur compagnie. Rien ne nous dit qu'on invitât personne aux autres repas, sauf en voyage, comme à ce déjeuner d'Arcanum où Pomponia se montra de si mauvaise humeur. Les dîners privés semblent n'être devenus de mode qu'à partir des guerres puniques, à des heures plus tardives, préparés et servis par des esclaves nombreux. A l'époque où le train de maison était plus simple, on prenait les repas dans l'atrium³, le père étendu sur un lit (*lectus*) la mère assise à ses côtés et les enfants sur des tabourets en face d'eux. A cette époque reculée, les esclaves eux aussi prenaient leurs repas avec leurs maîtres, assis sur des bancs ; toute la maisonnée se trouvait ainsi réunie. Donc en ce temps-là le dîner n'était qu'une interruption nécessaire au milieu des heures de travail et les esclaves gardaient la posture assise parce qu'eux étaient tenus de retourner à leur ouvrage immédiatement après la fin du repas. Columelle, qui écrit au début de l'Empire, insiste pour que le gérant de la ferme (*villicus*) reste assis en prenant son repas, sauf les jours de fête. Caton le Jeune se refusa

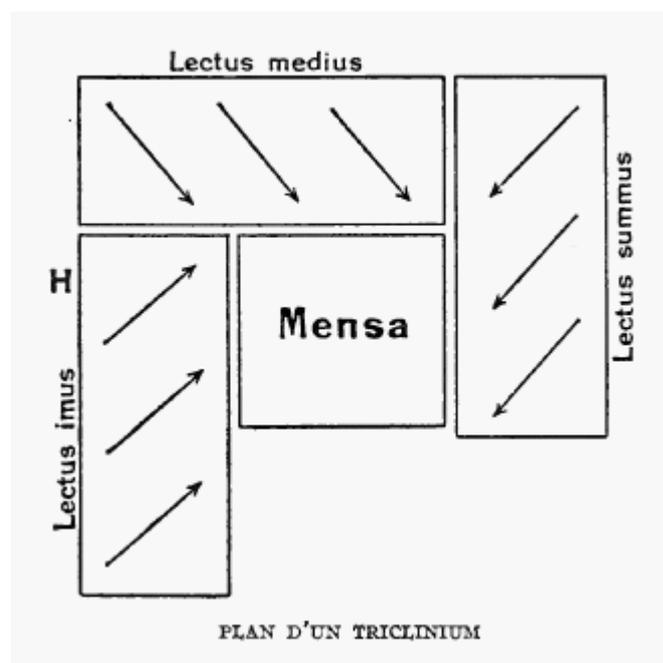
¹ Voyez Prof. PURSER : *Explanations and Illustrations. Dict. Ant.*, I, 278.

² Le sujet des bains publics à Rome appartient à la période de l'Empire ; il est, du reste, trop étendu pour se traiter dans un chapitre sur la vie journalière d'un Romain au temps de Cicéron. Il y avait déjà à Rome des bains publics, mais on en parle peu, ce qui prouve qu'ils n'étaient pas un élément indispensable de la vie sociale ; mais le fait que, dans la lettre ci-dessus, Sénèque nous montre les édiles tâtant la température de l'eau prouve : 1° que les bains étaient publics ; 2° qu'ils étaient d'eau chaude et non pas, comme plus tard, d'air chaud (thermes). Ceux-ci semblent être antérieurs, dit-on, à la Guerre Sociale (VALÈRE MAXIME, IX, I.1). Quelques-uns paraissent avoir été exploités par des particuliers et portaient le nom de leur propriétaire (par ex., *balneæ Seniæ*, CICÉRON, *pro Cælio*, 25, 61). Pompéi en offre plusieurs exemples ; voir THÉDENAT, *Pompéi (Vie privée)*, p. 116. En été les jeunes gens se baignaient encore dans le Tibre (*pro Cælio*, 35, 36). A Pompéi les bains publics les plus anciens datent du second siècle A. C.

³ La tradition était que le paterfamilias avait primitivement un siège et ne s'étendait pas sur un lit. Voir MARQUARDT, *Privatleben*, p. 300.

jusqu'à la fin de sa vie, après la bataille de Pharsale, à manger étendu sur un lit, voulant montrer par là qu'il entendait renoncer désormais à jouir de la vie¹.

Après la seconde guerre punique qui modifia de tant de manières les mœurs romaines, l'atrium cessa de servir de salle à manger commune ; on en créa de spéciales, soit dans l'intérieur de la maison vers le péristyle, soit même au premier étage ; elles servaient aux réceptions et l'on pouvait changer de salle suivant la saison ou l'état du temps². Ces *triclinia* étaient disposés de manière à assurer aux invités le plus de confort possible et à faciliter la conversation ; on voit qu'alors le dîner n'est plus seulement une interruption dans le travail journalier, mais un temps de repos et d'agréable liberté après les occupations de la journée. Plutarque a décrit un triclinium dans ses *Quæstiones conviviales*³ (voir aussi Thédenat, *Pompéi*, Ire partie, p. 77). Le plan ci-joint, d'après Plutarque, dispensera d'une description compliquée ; mais il faut noter que l'hôte occupait toujours, ou presque toujours, la place marquée H sur le plan, tandis que le lit immédiatement supérieur, soit le n° 3 du *lectus medius* était réservé à l'invité le plus considéré et se nommait *lectus consularis*. On verra que l'hôte était bien placé pour surveiller le repas et pour causer avec son invité qui occupait un coin libre : cela lui permettait de recevoir quiconque avait affaire à lui, sans déranger personne.



Neuf convives pouvaient aisément trouver place à table ; cela facilitait la conversation et le service et ce nombre neuf était regardé comme sacré et de bon augure. On recevait parfois, semble-t-il, un plus grand nombre de convives à la fois, même au temps de la République et Vitruve nous apprend qu'on construisit des salles à manger assez vastes pour contenir trois triclinia ou même plus ; mais placer plus de trois convives par lit passa toujours pour contraire à l'usage et pour discourtois. Parmi les preuves de l'impolitesse que Cicéron attribue à son adversaire Calpurnius Piso, le consul de l'an 58, il lui reproche

¹ COLUMELLE, II, I, 19, chapitre très intéressant ; PLUTARQUE, *Cato minor*, 56.

² PLUTARQUE, *Lucullus*, 40.

³ PLUTARQUE, *Quæst. Conviv.*, I, 3 sqq. et MARQUARDT, *op. cit.*, p. 305.

d'avoir placé cinq convives par lit pendant que lui-même en occupait un à lui tout seul. De même Horace : *Sæpe tribus lectis videas cenare quaternos*¹.

Les convives traités avec tant de sollicitude ne devaient pas être pressés de quitter la place ; le simple fait de rester étendus et non assis devait les engager à demeurer plus longtemps. Les triclinia étaient ouverts d'un côté et non clos comme nos salles à manger ; l'air y circulait et n'y prenait pas des odeurs de renfermé et de cuisine. Cicéron nous rapporte², (sans doute d'après les écrits de Caton l'Ancien lui-même), que celui-ci restait à causer après dîner jusqu'à une heure avancée de la nuit. Les convives arrivaient accompagnés de leurs esclaves, qui leur ôtaient leurs souliers s'ils étaient venus à pied et leur mettaient des sandales (*soleæ*) ; chacun avait revêtu ses habits de cérémonie (*synthesis*) à la mode grecque comme toute l'ordonnance de ces grands dîners et il n'était pas question d'en changer à la hâte. Rien n'est plus propre à faire sentir la différence entre les anciennes et les nouvelles mœurs romaines que le caractère de ces réceptions ; ce sont les rendez-vous d'une société opulente et bien élevée qui a des loisirs et qui apprécie le confort ; l'on pouvait y causer, à la satisfaction générale, de politique, de littérature ou de philosophie. Si les causeurs n'approfondissaient pas trop les questions ardues, cela tenait peut-être à tout le confort qui les entourait.

Il y a bien entendu une ombre à ce tableau d'une soirée chez un gentleman romain. On trouve au fond du caractère romain une certaine grossièreté native et, à cette époque où la richesse et le désœuvrement portaient au laisser-aller, les repas risquaient de devenir un but en eux-mêmes au lieu de rester des adjuvants nécessaires à une vie saine. Les trois services (*mensæ*) d'un repas ordinaire : les hors-d'œuvre (*gustatio*), puis le dîner proprement dit (*cena*) avec ses plats substantiels, le dessert avec ses fruits, s'amplifièrent et se prolongèrent indéfiniment grâce à l'art des esclaves-cuisiniers venus de la Grèce et de l'Orient. Il y eut des gourmands longtemps avant l'époque de Cicéron ; Lucilius et Varron s'étaient déjà chargés de les satiriser³. Une magnifique vaisselle avait remplacé l'humble poterie du vieux temps ; au lieu de dépouilles d'animaux comme autrefois, c'étaient de luxueux tapis et des draperies qui couvraient les couches⁴. La vulgarité et l'ostentation dont Horace s'est moqué se rencontraient trop souvent. Les gens qui passaient leur vie à festoyer et à se divertir invitaient la compagnie de bonne heure et prolongeaient l'orgie jusqu'au milieu de la nuit⁵. Enfin l'usage de prendre du vin après le dîner (*comissatio*) pour le seul plaisir de boire suivant des règles strictes à la mode grecque, cet usage que nous connaissons tous par les odes, d'Horace, avait, sans aucun doute, commencé quelque temps avant la fin de la République. Dans la première partie de ses Verrines, Cicéron a décrit avec pittoresque un de ces festins où l'on proposa et convint de boire à la grecque (*more græco*)⁶.

¹ HORACE, *Sat.*, I, 4, 86. Cp. CICÉRON, *in Pisonem*, 27, 67.

² CICÉRON, *de Senectute*, 14, 46.

³ LUCILIUS, V, 49, 1235 sqq., 75, 440 Ma, etc. VARRON avait composé une ménippée contre la glotonnerie ; AULU-GELLE, VI, 16 en a conservé quelques restes (Buecheler, fr. 403).

⁴ Voir l'intéressant passage de CICÉRON, *pro Murena*, 36, 75 sur la fête funéraire de Scipion Emilien.

⁵ CATULLE, 47, 5. *Vos convivium lauta sumptuose De die facitis ?*

⁶ 26, 65 sqq. HORACE, *Odes*, III, 19 et les commentateurs.

Ce serait une fâcheuse erreur de croire que ce genre d'intempérance ait caractérisé la vie ordinaire du Romain à cette époque. L'étudiant est susceptible de s'y laisser prendre car, s'il lit son Horace et son Juvénal, en revanche il ne fait guère qu'effleurer la correspondance de Cicéron ; il n'est donc pas hors de propos de lui rappeler que les satiriques ne tournent pas en ridicule la vie ordinaire de leurs contemporains en général, pas plus que ne le font les artistes qui s'égayent, dans leurs caricatures, aux dépens de certains ridicules. C'est à peine s'il arrive à Cicéron de mentionner ses repas, sa cuisine ou ses vins, même dans les lettres où il cause avec le plus d'abandon ; autant que nous pouvons en juger par leur correspondance, cela n'avait aucun intérêt ni pour lui ni pour ses amis. Dans une lettre amusante à Pætus il lui raconte, il est vrai, le menu d'un dîner chez un de ses amis, mais c'est que des champignons, apprêtés suivant les prescriptions d'une loi somptuaire récente, lui avaient donné une indigestion¹. La correspondance renseigne mieux sur ce qu'étaient en réalité les dîners en ce temps-là que les invectives contre un Pison ou un Antoine ou que les traits d'esprit des satiriques.

Nous reviendrons, pour conclure, à la lettre déjà citée où Cicéron décrit la réception qu'il fit à César en décembre 45. Elle contient une expression qui a causé bien des méprises à propos des habitudes de César et de ses contemporains. Cicéron dit à Atticus que son hôte se mit à table après le bain et il ajoute : *il prit un émétique ; il but et mangea avec autant d'appétit que de gaieté ; service magnifique et somptueux ; propos de bon goût et d'un sel exquis ; enfin, si vous voulez tout savoir, la plus aimable humeur*. Des savants même s'y sont trompés souvent ; ils ont cru que César, ordinairement frugal, ou du moins sobre, était résolu à manger ce jour-là avec excès, quitte à prendre un émétique. Il peut donc être utile, encore maintenant, de noter que le traitement par les émétiques était, à cette époque, une méthode connue et appréciée² ; que César, dont la santé toujours délicate était fort éprouvée à ce moment-là, suivait le traitement en question pour pouvoir dîner tranquillement sans s'inquiéter de ce qu'il mangeait ou buvait ; en outre la conversation littéraire qui suivit le dîner prouve sans réplique qu'il ne saurait être question de glotonnerie, qu'il s'agit d'un repas sans rien d'excessif où le calme et le charme de la bonne compagnie furent plus appréciés que les plaisirs de la table.

Il est probable qu'on ne travailla pas après ce dîner et le départ des autres convives. Nous avons vu, dans une autre circonstance, Cicéron se retirer immédiatement après le repas. Or comme il était debout et au travail de très bonne heure, nous pouvons supposer qu'il s'e coucha plus tôt que nous ne le faisons. Mais il a négligé de nous parler de ce dernier fait de la journée.

¹ *Ad Fam.*, VII, 26 de l'an 57 A. C. La loi somptuaire doit avoir été une certaine *lex Æmilia* postérieure à Sylla (voir AULU-GELLE, II, 24 : *qua lege non sumptus cenarum, sed ciborum genus et modus præfinitus est*). Ce chapitre d'Aulu-Gelle avec MACROBE, III, 17 est le passage le plus sûr à consulter sur cette gourmandise croissante.

² Voir MUNRO, *Criticisms and Elucidations of Catullus*, p. 92 sqq.

CHAPITRE X. — JOURS FÉRIÉS ET DIVERTISSEMENTS POPULAIRES.

Les Italiens, plus que tous les autres peuples, ont toujours montré un goût extraordinaire pour les divertissements en plein air. La *fiesta* italienne d'aujourd'hui associée en général, comme dans l'Antiquité, à quelque cérémonie religieuse est pleine de gaieté : toilettes éclatantes, musique, danses, feux de joie, courses, mascarades, improvisations poétiques, rien n'y manque, et tout ce que nous savons des fêtes rurales de l'Italie antique nous porte à croire qu'elles avaient le même caractère de joyeuse animation. Tibulle nous en donne bien l'idée¹. Il serait facile de trouver, dans les poètes du siècle d'Auguste, presque tous nés et élevés à la campagne, de nombreuses allusions à des divertissements analogues ; comme Virgile, ils aimaient la vie honnêtement occupée à un travail sain et entrecoupée de jeux, au milieu des vallées et des collines italiennes. Mais nous ne nous occuperons ici que des fêtes et des divertissements de la grande ville ; si nous avons mentionné les fêtes rurales c'est qu'on y retrouve en germe tout ce qui caractérise les réjouissances urbaines.

Les fêtes du calendrier romain avaient pour origine le retour régulier de cérémonies religieuses chez le cultivateur romain le plus ancien. La cité grandissant, ces anciennes réjouissances agricoles perdirent beaucoup de leur simplicité et de leur naïveté primitives ; quelques-unes survécurent en qualité d'actes religieux ou sacerdotaux ; d'autres s'avilirent et se transformèrent en amusements licencieux ; mais la musique, la danse, les toilettes voyantes, les courses, les mascarades ou les jeux scéniques se retrouvent à la ville sous une forme ou sous une autre, des origines à la fin de l'histoire romaine.

Le mot latin *feriæ* (fêtes) appartenait au vocabulaire de la loi religieuse (*jus divinum*). A strictement parler, il désigne un jour que le citoyen a consacré, en entier ou en partie, au service des dieux². De même qu'autrefois, à la ferme, tout travail cessait ce jour-là, à la ville on ne pouvait vaquer à aucune affaire publique. Cicéron définissant dans les termes de la vieille langue ce que prescrivait le *jus divinum* à propos des fêtes s'exprime ainsi : *Feris iurgia amovento, easque in familiis, operibus patrat, habento*, ce qu'il explique ensuite comme signifiant que les citoyens doivent s'abstenir, ces jours-là, de tout procès et les esclaves de tout travail³. Cette idée d'un jour de repos ressemblait beaucoup à celle du sabbat juif et provenait d'une observance religieuse. Mais que Cicéron reproduise exactement les termes d'une vieille loi ou qu'il les invente, il ne se conforme certainement pas aux habitudes urbaines de son temps ; la soumission à des prescriptions aussi sévères était impossible dans la

¹ TIBULLE, II, 1, 51 sqq. Comp. II, 5, 83 sqq. Plusieurs descriptions d'Ovide dans ses *Fastes*. On trouvera aussi une charmante description d'une fête dans un village toscan contemporain dans *A nook in the Apennines*, par Leader SCOTT, chap. XXVIII et XXIX ; c'est un livre de valeur pour tout ce qui concerne la vie rurale en Italie dans l'antiquité et de nos jours.

² WISSOWA, *Religion und Kultur*, p. 432 sqq. (2e édit.). Le mot *feriæ* finit par s'appliquer uniquement aux fêtes publiques, tandis que *festus dies* se disait de tous les jours de congé.

³ *De Legibus*, II, 8, 19. Cp. 12, 29.

capitale d'un Empire comme l'Empire romain. A la ferme même on avait dû, déjà depuis longtemps, admettre des exceptions. Ainsi Virgile nous dit¹ :

*Quippe etiam festis quædam exercere diebus
Fas et iura sinunt : rivos deducere nulla
Religio vetuit, segeti prætere sæpem,
Insidias avibus moliri, incendere vepres,
Balantumque gregem fluvio mersare salubri.*

De même à la ville, il était impossible que tout travail cessât durant les fêtes dont le nombre annuel s'élevait à plus de cent, y compris les Ides de chaque mois et quelques-unes des Calendes et des Nones.

En fait, les choses s'étaient modifiées de deux façons depuis que la Ville et son territoire s'étaient rapidement étendus à l'époque des guerres puniques. On commença par négliger des divinités dont la vogue déclinait ou qui, en leur qualité de divinités champêtres, n'avaient plus aucune signification pour une population urbaine ; même au cas où les prêtres continuaient à célébrer les rites prescrits, tout le monde l'ignorait et personne ne s'en inquiétait². En outre, il est douteux que l'État soit resté fidèle aux prescriptions religieuses qui fixaient les heures auxquelles il était permis de s'occuper d'affaires pendant les fêtes³. De plus, certaines fêtes restées populaires durèrent trois jours, ou même plus, au lieu d'un ; dans deux ou trois cas, comme nous le verrons, elles se prolongèrent pendant treize ou quinze jours pour laisser le temps nécessaire à des divertissements publics compliqués, tels que les courses de char et les représentations théâtrales que l'on comprenait dans le nom de *ludi* (jeux) ; ou bien, à la fête des Saturnales, qui se célébrait en hiver, on voulait que toutes les classes sociales eussent le temps de se distraire à leur aise dans les jours si courts de la fin de l'année et on y consacra sept matinées au lieu d'une. C'était évidemment là une manière de procéder beaucoup plus commode et plus populaire que de répartir les jours fériés un à un sur toute la durée de l'année et cela arrangeait les riches ambitieux qui cherchaient à gagner la faveur du peuple par des spectacles et des jeux organisés sur un si grand pied qu'il fallait plusieurs jours de suite pour en déployer toute-la magnificence. Ainsi l'ancien terme religieux de *feriæ* (fêtes) fut graduellement supplanté, dans le sens de jours de divertissements publics, par le mot de *ludi* (jeux) et finit par prendre le sens de vacances comme celles de nos écoliers⁴. Avant de parler des jeux, notre sujet principal, nous mentionnerons une ou deux anciennes fêtes qui semblent s'être toujours maintenues, au moins à l'usage des classes inférieures, qui y trouvaient une occasion de festoyer.

L'une d'elles tombait aux Ides de mai ; on la célébrait au moment même où César fut assassiné en 44 A. C. C'était la fête d'Anna Perenna, antique et

¹ La loi religieuse et la loi civile permettent de faire certains travaux même pendant les jours fériés ; aucune prescription religieuse n'interdit de curer les ruisseaux, d'entourer la moisson d'une haie, de tendre des pièges aux oiseaux, de mettre le feu aux broussailles et de plonger le troupeau dans une eau courante et salubre. *Géorgiques*, I, 268 sqq. CATON avait déjà dit la même chose : *de Agricultura*, II, 4.

² C'est ainsi qu'OVIDE décrit les cérémonies effectuées par le *Flamen Quirinalis* à l'antique fête agricole des *Robigalia* (*Robigus*, déité de la rouille des blés), comme s'il s'agissait d'un curieux reste d'anciennes pratiques dont plus personne ne savait rien. *Fasti*, 4, 901 sqq.

³ GREENIDGE, *Legal Procedure in Cicero's time*, p. 457.

⁴ C'est le même mot que notre foire.

mystérieuse déité du cycle de l'année. Le bas peuple, nous dit Ovide¹, affluait alors au Champ de Mars et y passait la journée ; des couples de buveurs, hommes et femmes, dispersés çà et là y faisaient bombance. Les Mis s'établissaient en plein air ; les autres dressaient des tentes ou construisaient de grossières huttes de branchages sur lesquelles ils étendaient leurs toges pour s'abriter. Ils buvaient en priant déesse de leur accorder autant d'années de vie qu'ils parviendraient à absorber de coupes de vin. Le caractère ordinaire de la testa italienne se retrouve ici ; on y chantait, avec force gestes, les airs qu'on avait pu attraper au théâtre — *et jactant faciles ad sua verba manus* — ; on y dansait, les femmes laissant flotter sur leurs épaules leur longue chevelure. Le résultat forcé de ces prouesses, c'est qu'on rentrait chez soi en état d'ivresse, à la grande joie des spectateurs. Ovide ajoute qu'il avait lui-même rencontré de ces ivrognes et qu'il avait vu une vieille femme traînant après soi un vieillard aussi ivre qu'elle. D'autres ébats populaires du même genre durent avoir lieu aussi dans d'autres occasions, par exemple aux *Neptunalia* où nous retrouvons la même curieuse coutume d'élever des huttes ou d'autres abris temporaires² ; mais la fête d'Anna est la seule dont nous ayons une description par un témoin oculaire. Des fameuses Lupercales en février, et d'autres fêtes qui ne disparurent pas entièrement et qui ne se transformèrent pas en *ludi* (jeux), nous ne connaissons que le rituel et nous ne saurions dire si elles étaient l'occasion de réjouissances populaires.

Une fête fameuse du vieux calendrier religieux, celle des Saturnales, le 17 décembre, resta toujours en faveur et finit, avec l'assentiment unanime, par se prolonger durant sept journées³. Elle avait sans doute pour origine des réjouissances qui avaient lieu à la ferme au milieu de l'hiver à un moment où, les travaux d'automne terminés, les hommes de condition libre et les esclaves avaient le temps d'en prendre à leur aise. Des coutumes aussi anciennes ont de la peine à disparaître et même ne disparaissent jamais, et tel fut le cas des Saturnales. Il est facile en effet de reconnaître, entre les Saturnales et la fête de Noël chez le paysan italien bien des points de ressemblance. Personne n'ignore quelques-uns au moins des usages qui caractérisaient les Saturnales, celui entre autres, en vertu duquel les maîtres régalaient leurs esclaves⁴ : cela n'est pas sans analogie avec certaines coutumes des Grecs et passe même maintenant pour leur avoir été emprunté directement. On jouait à divers jeux, entre autre à celui du *Roi*, auquel nous avons vu le jeune Caton prendre part avec ses compagnons⁵. Sénèque nous dit que, de son temps, Rome tout entière semblait, ce jour-là, avoir perdu la tête.

Venons-en maintenant aux vrais *ludi* que l'État avait organisés en leur donnant une durée et une importance toujours plus grandes. Les plus anciens et les plus solennels étaient les Jeux Romains ou Grands Jeux (*Ludi romani aut Magni*), qui, au temps de Cicéron, duraient du 7 au 19 septembre. L'origine en était le retour à Rome, à la fin de la campagne, d'une armée victorieuse ; le roi ou le consul avait alors à s'acquitter du vœu qu'il avait prononcé au début de la guerre.

¹ *Fasti*, III, 523 sqq. *Roman Festivals*, p. 51.

² *Roman Festivals*, p. 185. Cette coutume avait sans doute une origine religieuse.

³ *Roman Festivals*, p. 268. Auguste réduisit les jours à trois.

⁴ WISSOWA, *Religion und Kultur*, p. 206 (2e éd.). Le culte de Saturne fut fortement modifié par l'influence grecque, mais cette coutume particulière provenait plus probablement des usages de la ferme latine.

⁵ MARQUARDT, *Privatleben*, p. 838. FRAZER, *Golden Bough*. (2e éd.), vol. III, p. 188 sqq.

D'ordinaire il prenait l'engagement de donner au peuple, lors du retour de l'armée, des jeux qui portèrent à l'origine le nom de *Ludi votivi*, avant d'avoir été compris au nombre des fêtes célébrées à intervalles réguliers. Quand ils furent devenus annuels, tout divertissement promis par un général dut se placer à d'autres jours. Ainsi en 70 A. C. les jeux votifs en l'honneur du triomphe de Pompée précédèrent immédiatement les Jeux Romains de cette année¹, ce qui procura au peuple une trentaine de jours de vacances en tout. La date primitive des Jeux Romains était les Ides de septembre (13 sept.) ; c'était aussi celle du repas sacré de Jupiter (*epulum Jovis*²) et l'anniversaire de la dédicace du temple de Jupiter Capitolin ; tout le cérémonial était en relation étroite avec ce temple et le grand dieu qui y résidait. La procession triomphale se rendait, par la Voie Sacrée, au Capitole et de là au Grand Cirque où se célébraient les jeux. Le spectacle en devait être fort imposant. En tête s'avançaient des jeunes garçons et des jeunes gens, à pied et à cheval ; puis venaient les chars et les cochers qui allaient prendre part aux courses accompagnés d'une foule de danseurs et de joueurs de flûte³ ; enfin paraissaient les images des divinités du Capitole portées sur des brancards (*fercula*). Le peuple romain aimait ces spectacles, ces processions qui semblent être Testés un des traits permanents des Jeux Romains, que ce fût ou non à l'occasion d'un triomphe ; il en fut de même pour d'autres, comme les Jeux Apollinaires et les Jeux Mégalésiens⁴. Ainsi se maintint l'idée que la grandeur et la prospérité de Rome étaient dues avant tout à ce Jupiter Très Bon et Très Grand qui, depuis les jours des Tarquins, avait veillé sur son peuple du haut de son temple au Capitole⁵.

Les *Ludi plebei* (jeux plébéiens) en novembre semblent avoir été la contrepartie populaire des Jeux Romains. L'organisation en était achevée à la fin de la République. Ils duraient du 4 au 7. Le jour central était, à l'origine, les Ides (le 13) ; ce jour-là, comme le 13 septembre, il y avait un *epulum Jovis* au Capitole⁶. Ils rappellent ce Flaminius qui construisit au Champ de Mars le cirque portant son nom ; champion des droits populaires, il fut tué peu de temps après à Trasimène et il est probable qu'en créant ce nouveau lieu de divertissements, il voulait assurer au peuple la jouissance d'un bâtiment qui ne lui rappelât pas l'aristocratie. Par malheur, l'histoire de ces jeux plébéiens nous est à peu près inconnue.

Si les jeux plébéiens ont été institués immédiatement avant la seconde guerre punique, par contre trois autres grands jeux furent organisés au cours de cette même guerre sans doute pour soutenir le moral ébranlé de la population urbaine. Les jeux *Apollinaires* sont dus au vœu d'un préteur urbain en 212, au moment où le sort de Rome était en suspens ; ils se donnaient au Circus Maximus. Fixés primitivement en 208 au 13 Juillet, ils se prolongèrent dans la suite et durèrent 8 jours, du 6 au 13⁷. En 204 on décréta les *Ludi Megalenses* (jeux mégalésiens) en

¹ CICÉRON, *Verr.*, I, 10, 31 ; Cicéron se plaint de la difficulté qu'il éprouva à poursuivre son procès vu le nombre des *Ludi*, d'août à novembre de cette année-là.

² *Roman Festivals*, p. 210 sqq.

³ Voir la description : *Dion. Hal.*, VII, 72, d'après FABIVS PICTOR.

⁴ Voir Friedländer dans MARQUARDT, *Staatsverzvaltungen*, III, p. 508, note 3.

⁵ Pour la description complète de la procession et toute la question des *Ludi Romani*, voir voir FRIEDLÄNDER, *loc. cit.* ; WISSOWA, *Religion und Kultur*, p. 451 sqq. (2e éd.). Tous ces comptes-rendus doivent beaucoup à MOMMSEN, *Römische Forschungen*, II, p. 42 sqq.

⁶ Sur le parallélisme entre les *Ludi Plebei* et *Romani*, voir MOMMSEN, *Staatsrecht*, II, p. 519, note 4.

⁷ *Roman Festivals*, p. 179 sqq.

l'honneur de l'arrivée à Rome de la Magna Mater apportée de Pessinonte à Rome le 4 avril. Ils finirent par durer jusqu'au 10¹. Enfin en 202 les *Ludi Ceriales*, qui existaient probablement déjà sous une autre forme, furent déclarés permanents et fixés au 19 avril ; ils prirent plus tard sept jours, du 12 au 19². A partir de la fin de la guerre nous ne voyons pas qu'on ait établi plus d'une autre série de jeux permanents : les *Jeux Floraux* qui datent de 173. Le jour originaire était le 28 avril et l'occasion depuis longtemps, de grossières réjouissances populaires. Comme les autres jeux ils se prolongèrent et en vinrent à durer jusqu'au 3 mai³. Remarquons à ce propos que le mois d'avril se passait, presque tout entier, en fêtes ; les *Ludi Megalenses*, *Ceriales* et *Florales*, ne prenaient pas moins de dix-sept jours sur vingt-neuf.

Quand Sylla voulut commémorer sa victoire de la Porte Colline, il institua les *Ludi Victoriae*, à la date de la bataille, le 1er novembre. Il semble qu'ils furent maintenus après même que la plus grande partie de l'œuvre de Sylla fut devenue caduque ; Cicéron les mentionne, dans le passage des Verrines déjà cité, sous leur nom de *Ludi Victoriae*, mais il n'en est pas souvent question ailleurs.

Notons avant de décrire la nature de ces nombreux divertissements que les spectateurs ne payaient pas leur place ; l'Etat donnait ces jeux gratis, comme dépendant de certaines fêtes religieuses que son devoir était de perpétuer. On mettait de côté pour cela certaines sommes dont le montant variait. Ainsi en 217 A. C. pour les Jeux Romains, pour lesquels on avait dépensé jusque-là 200.000 sesterces, on en vota 333.333 parce que le nombre 3 était de bon augure et que l'Etat courait alors de grands dangers⁴. Il n'est question qu'une seule fois d'une collecte publique au profit des Jeux ; en 186 A. C., dit Pline, les bourses étaient si bien garnies, grâce sans doute à l'énorme butin rapporté de la guerre d'Orient, que chacun souscrivit une petite somme pour les jeux de Scipion l'Asiatique⁵. On se montrait de plus en plus exigeant en fait de magnificence, ce qui rendit nécessaire un subside ajouté aux sommes fournies par l'Etat. C'était d'ordinaire le magistrat chargé des jeux qui avait à y subvenir à lui seul ou avec l'aide de ses amis. Comme l'organisation de tous les jeux, sauf les Apollinaires, incombait aux édiles, ils prirent l'habitude, quand ils aspiraient à la préture ou au consulat, de lutter entre eux de munificence. Dès l'an 176 A. C. le Sénat avait tenté de mettre des bornes à l'excès de ces dépenses personnelles. Ti. Sempronius Gracchus avait fait des frais énormes pour ses jeux ; il avait pressuré (on ne sait comment) les populations sujettes et celles des provinces pour défrayer les plaisirs du peuple romain⁶. Aucun décret du Sénat, en pareille matière, n'eut d'effet permanent ; les grandes familles dont les jeunes membres cherchaient à gagner la faveur populaire par leurs libéralités, étaient beaucoup trop puissantes pour se laisser contraindre à la modération. Aux derniers temps de la République, l'édile avait été forcé, de par ses fonctions même, de compléter la contribution de l'Etat ; pour y parvenir, il lui fallait contracter d'énormes dettes et il se voyait, dès le début de sa carrière politique, en proie à des embarras financiers. Cicéron, dans son *de officiis*⁷, à propos de la libéralité, donne une liste

¹ *Roman Festivals*, p. 69.

² *Roman Festivals*, p. 72 sqq.

³ *Roman Festivals*, p. 91 sqq.

⁴ TITE-LIVE, XXII, 10, 7 ; DENYS D'HALICARNASSE, VII, 71.

⁵ PLINE, *N. H.*, XXXIII, 138. La même chose arriva une ou deux fois sous Auguste.

⁶ TITE-LIVE, XL, 44.

⁷ II, 16, 57 sqq.

liste des édiles qui s'étaient montrés généreux pendant la durée de leur charge. Il cite les deux Crassus, Mucius Scævola (homme, dit-il, plein de réserve), les deux Lucullus, Hortensius et Silanus ; il ajoute que, pendant son propre consulat, P. Lentulus surpassa tous ses prédécesseurs et fut imité par Scaurus en 58 A. C.¹ Cicéron lui-même eut à pourvoir aux Jeux Romains, Mégalésiens et Floraux pendant son édilité, mais il ne nous dit pas comment il s'y prit². César fut contraint, sans aucun doute, d'emprunter largement, car ses dépenses d'édile furent énormes³, et sa fortune personnelle était médiocre.

Notre ami Cælius Rufus fut élu édile curule à l'époque, de sa correspondance avec Cicéron ; ses lettres nous donnent une idée exacte de l'état d'esprit d'un jeune ambitieux résolu à faire son chemin. Il se montre dans une agitation perpétuelle à propos de ses jeux ; il lui faut à toute force des panthères pour figurer dans une chasse ; il écrit lettre sur lettre à Cicéron, alors en Cilicie, pour le presser de les lui procurer. *Quelle honte pour vous, lui écrit-il, quand Patiscus a envoyé dix panthères à Curion, de ne pas m'en procurer beaucoup plus*⁴. Un gouverneur de province, ajoute-t-il avec insistance, peut faire tout ce qu'il veut ; que Cicéron fasse venir quelques hommes de Cibyra, qu'il écrive en Pamphylie où les panthères abondent et il aura tout ce qui lui manque ou plutôt tout ce qui manque à Cælius. Il lui arrive même, à la fin d'une lettre où il a rendu compte à Cicéron des affaires publiques les plus importantes, où il lui envoie des copies de sénatus-consultes (*ad. Fam.* 8, 8), de revenir à la charge. Cicéron raconte à ce propos à Atticus qu'il a reproché à Cælius son insistance à lui demander ce que sa conscience lui défendait ; qu'à son avis, il était contraire au devoir d'un gouverneur de province de contraindre les Cibyrates à fournir des panthères pour des jeux romains⁵. Il semblerait, d'après la même lettre, que Cælius avait en outre tenté d'obtenir de Cicéron d'autres mesures que celui-ci désapprouvait ; il s'agissait probablement d'extorquer de l'argent aux provinciaux au profit de ces mêmes jeux. Nous n'avons pas la lettre de Cicéron. à Cælius, mais nous croyons que Cicéron eut le courage de faire des reproches à son ancien disciple dont les réclamations incessantes avaient outrepassé tout ce que l'amabilité de Cicéron lui-même était capable de supporter. D'autres gouverneurs furent sans doute moins scrupuleux et l'Histoire naturelle a constaté que les Jeux Romains contribuèrent, dans une grande mesure, à diminuer le nombre des animaux sauvages dans les pays riverains de la Méditerranée et même à en anéantir certaines espèces. De nos jours, ce sont les chasseurs de gros gibier qui se chargent de ce genre de travail ; ils poussent plus loin, il est vrai, dans l'intérieur des terres ; mais le plaisir du massacre n'est plus à la portée que des riches amateurs qui chassent pour leur propre divertissement et non plus pour celui de la populace.

Ainsi les citoyens avaient le droit d'assister gratis à ces jeux⁶. On devine comment le gouvernement romain fut, par suite, entraîné à des mesures qui

¹ Nous avons dans PLINE, *N. H.*, XXXVI, 114, des détails sur les prodigalités ridicules de cet édile. Il bâtit un théâtre temporaire qui fut décoré comme s'il s'agissait d'un monument permanent.

² *Verr.*, V, 14, 36.

³ PLUTARQUE, *César*, 5.

⁴ CICÉRON, *ad Fam.*, VIII, 9.

⁵ *Ad Att.*, VI, I, 21.

⁶ Il n'y a pas de preuves que, sous la République, les esclaves y fussent admis. Columelle, sous Néron, est le premier qui mentionne leur présence aux jeux (*R. R.*, I, 8,

eurent de si déplorables conséquences. Nous avons montré précédemment comment il y eut, à l'origine, connexité entre les jeux et certaines fêtes religieuses que l'État, ses prêtres et ses magistrats avaient le devoir de maintenir. Les Romains, comme tous les Italiens, aimaient les spectacles et les fêtes en plein air ; comme la population, qui avait beaucoup augmenté, était devenue plus impressionnable sous l'influence persistante des grandes guerres contre Carthage, il parut nécessaire de développer les anciens jeux et même d'en créer de nouveaux pour qu'elle conservât sa gaîté et sa bonne humeur, et il aurait été contraire à tous les précédents de faire payer au peuple ses plaisirs. Le gouvernement, comme nous pouvons l'inférer d'après l'histoire, semble avoir pris soin de ne pas aller trop loin dans cette politique de divertissements à outrance et il s'écoula quelque temps avant qu'aucun d'eux, sauf les Jeux Romains, devinssent annuels et se prolongeassent comme cela eut lieu plus tard. Le soudain afflux des richesses, après la grande lutte, fut responsable de ce mal, comme de tant d'autres fâcheuses tendances. Nous avons vu que le peuple lui-même fut en mesure en 186 de verser une contribution et s'y montra disposé ; or maintenant les édiles avaient le moyen de placer avantageusement leurs capitaux dans des entreprises populaires qui devaient les rémunérer plus tard largement en leur permettant de s'élever à ces hautes magistratures et à ces gouvernements provinciaux où il était facile de refaire sa fortune. Les fâcheuses conséquences de cet état de choses sont aussi évidentes ici que dans le cas analogue des distributions de blé ; on dépensa des sommes énormes sans profit réel pour le peuple qui s'habitua, peu à peu, à regarder l'Etat comme responsable de ses plaisirs ainsi que de son alimentation. Ne nous hâtons pas cependant de conclure qu'il y eut là de la part de l'Etat une politique préméditée. Il fut poussé par des courants dangereux en dépit des efforts occasionnels de quelques pilotes clairvoyants ; et il aurait fallu une intelligence plus pénétrante qu'il ne s'en trouvait alors pour discerner nettement la direction des courants et les écueils sur lesquels ils entraînaient l'Etat.

Il nous reste à examiner la nature de ces divertissements et s'ils contribuèrent à l'amélioration et à l'éducation du peuple.

A l'origine ce furent seulement des spectacles militaires, comme les *Ludi Romani* et spécialement des courses de chars à l'ancien Circus Maximus. Les Romains paraissent avoir eu toujours du goût pour les chevaux et pour les courses, quoique leur cavalerie ne soit jamais devenue une arme importante et n'ait jamais joué un rôle réellement efficace dans les opérations militaires. Il est probable que la position du Circus Maximus dans le Val Murcia¹ fut due à des courses de chevaux près de l'autel souterrain de Cusus déité des moissons ; le plus ancien calendrier romain mentionne des Zquirria (courses de chevaux), le 17 février et le 14 mars, sans doute en relation avec la préparation de la cavalerie pour la prochaine campagne ; le très vieux et curieux rite connu sous le nom de *Cheval d'octobre* comprenait une course de chars à deux chevaux, au Champ de Mars, à la fin de la saison de guerre. On y sacrifiait à Mars le cheval de gauche de d'attelage victorieux². Les *Ludi Romani* consistèrent surtout en courses de chars jusqu'en 364 A. C. — époque du début des représentations théâtrales — avec d'autres évolutions ou exercices militaires tels peut-être que ce *Ludus Troiæ*

2), à moins de considérer le *villicus* d'HORACE, *Epist.*, I, 14, 15 comme un esclave. Voir Friedlænder in MARQUARDT, *Röm. Staatsverw.*, III, p. 491, note 4.

¹ *Roman Festivals*, p. 208.

² *Roman Festivals*, p. 242.

des jeunes Romains décrit par Virgile au cinquième livre de l'Enéide. Nous ne connaissons pas le caractère des *Ludi Plebeii* tels qu'ils étaient à l'origine, mais il est probable qu'eux aussi commençaient par des *circenses* ; c'est le mot propre pour les courses de chars. Les *Ludi Ceriales* comprenaient certainement des *circenses* ; les représentations théâtrales ne firent partie de leur programme que sous l'Empire ; mais le 19 avril on avait l'étrange coutume de lâcher des renards dans le Cirque, des brandons attachés à la queue¹ ; cette pratique, très ancienne, sans aucun doute, est peut-être l'origine de ces *venationes* pour l'une desquelles Cælius demandait ses panthères. Tout ce que nous savons des trois autres jeux Apollinaires, Mégalésiens et Floraux, c'est qu'ils comprenaient des courses de chars et des représentations théâtrales ; il est probable que les premières figurèrent au programme dès le début.

Il n'est pas nécessaire de décrire ici en détail ces courses de chars. Nous pouvons nous représenter cependant le Circus Maximus rempli d'une foule compacte de 150.000 spectateurs environ², les sénateurs à leur place réservée et le Consul ou un autre magistrat présidant ; les chars, ordinairement au nombre de quatre, peints à cette époque en rouge ou en blanc, les cochers portant les mêmes couleurs, sortent des *carceres* à l'extrémité du cirque voisine du Forum Boarium et du fleuve ; au signal donné ils s'élancent pour faire le tour d'une piste allongée, d'un kilomètre et demi environ, divisée en deux moitiés par une *spina* ; à l'extrémité de celle-ci il fallait tourner court, ce qui présentait quelque danger et donnait à la course son intérêt principal. Sept tours complets faisaient un *missus*, c'est-à-dire une course³, et le nombre des courses en un seul jour variait suivant la saison et le matériel. La rivalité entre factions, qui fut plus tard si célèbre et dura pendant tout l'Empire, débutait à l'époque de Cicéron. Il en est peu question dans la littérature du temps : tout ce que nous en savons c'est qu'il y avait déjà deux couleurs rivales, le blanc et le rouge. Pline nous raconte l'histoire d'un propriétaire de chars, un certain Cæcina de Volaterris qui transportait à la ville des hirondelles peintes à ses couleurs et, en cas de victoire, les lâchait pour annoncer chez lui son succès⁴. Dans les grandes villes, la nature humaine semble réclamer des stimulants qui réveillent son intérêt ; sans cela les courses auraient risqué de paraître monotones. Y pariait-on ? Y jouait-on pour de l'argent ? Nous l'ignorons ; personne n'en a rien dit. Petit à petit, comme les capitalistes plaçaient de grosses sommes en chevaux et en cochers, les factions aux couleurs différentes se multiplièrent et l'on en vint à s'intéresser à leurs rivalités comme nous aux courses⁵.

Les combats de gladiateurs ne faisaient pas encore partie des jeux ni des fêtes publiques, mais on peut en dire un mot ici parce que la populace était déjà disposée à y trouver son divertissement favori. Cicéron en parle, dans le *Pro Sestio*⁶, comme d'un spectacle où toutes sortes de gens se pressent et où la

¹ *Roman Festivals*, p. 77 sqq.

² DENYS D'HALICARNASSE, III, 68 indique ce nombre pour le temps d'Auguste qui n'avait pas, que nous sachions, agrandi le cirque.

³ AULU-GELLE, III, 10, 16.

⁴ PLINE, *N. H.*, X, 71 ; il semble se reporter à un temps plus ancien et ce Cæcina fut peut-être l'ami de Cicéron. Dans un autre passage de Pline, il est question de la faction rouge vers l'époque de SYLLA (VII, 186. Friedlænder, *op. cit.*, p. 517). Cp. TERTULIEN, *de Spectaculis*, 9.

⁵ Pour la description pittoresque de la scène au cirque au temps d'Auguste, voir OVIDE, *Ars amatoria*, I, 135 sqq.

⁶ Chap. 59.

multitude prend grand plaisir. La conséquence fut que les candidats aux magistratures saisirent toutes les occasions de recourir à cette façon d'amuser le peuple et Cicéron, durant son consulat, inséra dans sa loi *de ambigu (de la brigue)* une clause qui le leur interdisait pendant les deux années précédant l'élection. Jusqu'à l'an 105 A. C. des particuliers seuls¹ donnèrent des combats de gladiateurs, soit au Forum soit dans un des cirques ; cette année-là les consuls en organisèrent, mais il y a lieu de croire qu'ils étaient destinés. à enseigner aux soldats un meilleur usage de leurs armes. L'État avait alors grand besoin de soldats bien dressés ; Marius inaugurait un nouveau système de recrutement et d'armement et l'on nous dit que le consul Rutilius employa à l'instruction des soldats les meilleurs gladiateurs qu'il trouva dans l'école d'entraînement d'un certain Scaurus². Si l'État avait su mettre à profit l'habileté des gladiateurs au maniement des armes pour faire d'eux des instructeurs militaires, il n'y aurait pas eu d'inconvénient à en entretenir une troupe. Mais le fait est qu'ils restèrent la propriété des particuliers et il devint impossible d'en limiter le nombre. Ce fut une menace perpétuelle pour la paix publique, comme nous l'avons vu en traitant de l'esclavage. Quant à l'usage fréquent qu'on faisait d'eux à cette époque dans les jeux funéraires il nous semble fort répugnant. Ces jeux étaient une antique cérémonie religieuse qu'on célébrait le neuvième jour après l'incinération et portaient le nom de *Ludi Novendiales*. Ils sont connus de tous grâce à Virgile qui eut l'heureuse idée d'en introduire une description au cinquième livre de l'Énéide, le jour anniversaire des funérailles d'Anchise, comme une sorte de reproduction romaine des jeux homériques. Naturellement Virgile y a omis les gladiateurs, mais longtemps avant lui, on avait coutume de profiter des funérailles d'un parent pour offrir au peuple des combats de gladiateurs afin de se concilier sa faveur³. C'est ainsi que le jeune Curion s'y ruina en 53 A. C. Cicéron y fait allusion dans une lettre à Curion⁴ les avantages que vous tenez de de la nature, du travail, de la Fortune, serviront plus que tous les combats de gladiateurs à vous ouvrir la voie de tout ce qu'il y a de plus élevé dans la République ; on est désabusé de ce prestige de la richesse qui permet pareille dépense où le mérite n'entre pour rien ; il n'est personne qui n'en soit las jusqu'à la satiété. La grossièreté de ces spectacles répugnait au goût raffiné de Cicéron ; mais les jeunes gens comme Curion, pour attachés qu'ils fussent au grand orateur, négligèrent de suivre ses salutaires conseils⁵.

Nous arrivons maintenant à l'élément dramatique introduit dans les jeux, surtout pour chercher à nous rendre compte si, à l'époque de Cicéron, il eut quelque importance réelle dans la vie sociale du peuple romain. Le théâtre romain avait eu, avant le dernier siècle A. C., une grande histoire que nous ne saurions traiter ici en détail. Il avait toujours été possible aux organisateurs des jeux de mettre à la scène une tragédie ou une comédie, soit composée pour la circonstance, soit reprise avec des acteurs qualifiés et avec la musique nécessaire, et il paraît

¹ Voir SCHOL. BOB., *pro Sestio*, p. 140, I sqq. (éd. Stangl.).

² VALÈRE MAXIME, II, 3, 2. La conjecture concernant le but de cette exhibition par les consuls est de BUECHELER, *Rhein. mus.*, 1883, p. 476 sqq.

³ L'exemple fut donné, suivant TITE-LIVE, *Epitomé*, 16, par un Junius Brutus au début de la première guerre punique.

⁴ *Ad Fam.*, II, 3.

⁵ L'origine de ces spectacles sanguinaires exige un examen plus approfondi. Elle peut se rattacher à une coutume primitive et sauvage de sacrifier des captifs aux mânes d'un chef, de laquelle on trouve un souvenir dans le sacrifice des captifs, par Enée : VIRGILE, *Énéide*, XI, 82.

certain que les tragédies adaptées du grec (*fabulæ palliatæ*) ou de caractère national (*fabulæ togatæ*) étaient fort goûtées des auditeurs. Au temps des guerres puniques et plus tard quand tout ce qui venait de Grèce fut populaire, des auditeurs romains furent capables de trouver du charme aux légendes de la mythologie grecque mises en œuvre dans les tragédies d'Ennius, de Pacuvius ou d'Accius ; s'ils ne surent pas y découvrir les grands problèmes de la vie humaine, ils y voyaient pourtant avec plaisir les vicissitudes de la Fortune ; peut-être eurent-ils de temps en temps l'occasion d'assister à la représentation d'une tragédie ou plutôt de quelque drame historique fondé sur une légende à eux connue et se rapportant à leur propre histoire. Les conditions de la vie sociale ne différaient pas assez, de Rome à Athènes, pour que la Comédie Nouvelle athénienne, remaniée par un grand génie comme Plaute, ne fût pas à la portée des spectateurs romains, qui se délectaient à des plaisanteries plutôt grossières et à des situations comiques. Après Plaute vinrent Cæcilius et Térence plus raffinés, avant que la comédie nationale d'Afranius et d'autres remplaçât la comédie grecque. Il faut bien admettre que, dans ces temps primitifs du théâtre romain, les auditeurs étaient intelligents et capables de prendre d'utiles leçons aux pièces qu'ils voyaient représenter, sans parler de ce qui flattait leur goût naturel pour le spectacle en lui-même, pour le jeu des acteurs et pour la musique¹.

Avant l'époque dont nous nous occupons, la longue dynastie des grands écrivains dramatiques s'était éteinte. Accius, neveu de Pacuvius, mourut très âgé quand Cicéron était encore un jeune garçon², et personne ne succéda à Afranius dans la comédie nationale. Les temps étaient troublés et la population turbulente ; clic s'incorporait sans cesse des éléments hétérogènes ; la vie du Forum restait aussi divertissante que les émeutes et les désordres de la rue ; les combats de gladiateurs furent organisés sur un grand pied. Ecouter en silence une bonne pièce ennuyait d'autant plus la plèbe qu'elle devenait plus remuante. Quant aux gens de bonne éducation, leur goût se corrompit aussi sous l'influence du luxe et de l'oisiveté. La politique, les personnages politiques, voilà ce qui intéressait les contemporains et nous savons que les auditeurs profitèrent souvent d'une représentation théâtrale pour témoigner à un homme d'Etat leur approbation ou leur improbation. Dans une lettre à Atticus, datée de 59³, première année du Triumvirat, Cicéron raconte avec jubilation comment, aux jeux Apollinaires, l'acteur Diphilus fit allusion à Pompée en insistant sur ces mots d'une tragédie que nous ne connaissons pas :

Nostra miseria tu es Magnus,

et fut contraint par la foule de les répéter plusieurs fois. Quand il déclama le vers :

*Eandem virtutem istam tempus veniet cum graviter gentes*⁴,

¹ Voir à ce sujet l'utile ouvrage de G. MICHAUT, *Sur les tréteaux latins* (1912), en particulier le ch. IX.

Voir LUCIAN MÜLLER, *Ennius*, p. 35 sqq., où il défend, contre Mommsen, l'intelligence et le goût des Romains du II^e siècle. A. C. LEGRAND, *Daos*, p. 620 sqq., aboutit à peu près aux mêmes conclusions. Voir encore LEO, *Gesch. der Röm. Liter.*, I, p. 139 et p. 212-217. Il conviendrait de distinguer entre le public de Plaute et celui du milieu du II^e siècle A. C.

² CICÉRON, *Brutus*, 28, 107, où il dit avoir connu le poète lui-même.

³ *Ad Att.*, II, 19.

⁴ Le temps viendra où tu déploreras amèrement tes succès même.

le théâtre tout entier éclata en applaudissements frénétiques. De même encore, dans un passage du *pro Sestio*, Cicéron nous dit avoir entendu raconter que le grand acteur tragique Æsopus, jouant dans l'Eurysaces d'Accius, avait fait habilement ressortir des allusions au rappel prochain du grand orateur son ami personnel et qu'il fut interrompu par des applaudissements réitérés¹. Il ajoute modestement que les mots *summum amicum, summo in bello, summo ingenio præditum*, furent repris par le peuple enthousiasmé — sans aucun doute au grand dommage de la pièce. Tout ce morceau de Cicéron est très pittoresque et, s'il ne provoque pas notre enthousiasme à nous, c'est que nous savons que Cicéron n'était pas présent à la représentation.

Ce passage et d'autres analogues prouvent bien que l'on jouait encore des tragédies au temps de Cicéron, mais ni dans sa correspondance, où nous aurions espéré le trouver, ni dans ses œuvres philosophiques, il ne nous donne aucun renseignement sur l'influence éducative ou esthétique que les représentations théâtrales purent avoir sur lui-même ou sur d'autres. Il cite constamment les anciennes pièces, surtout les tragédies ; il les connaît très bien ; mais quand il les cite, c'est presque toujours et exclusivement en littérateur. Une ou deux fois, il rappelle le geste ou la diction de quelque grand acteur, mais quant à la pièce même, ce qu'il y apprécie c'est la poésie, ce n'est pas la valeur dramatique. Remarquons à ce propos qu'il fut alors de mode de composer des pièces de théâtre sans avoir l'intention de les produire sur la scène. Nous lisons, non sans étonnement, dans une lettre de Cicéron à son frère Quintus alors en Gaule, que celui-ci s'était mis à composer des tragédies, qu'il en avait achevé quatre en seize jours et cela apparemment au cours de la campagne². De Bretagne il en envoya une, l'Erigone, à son frère ; elle se perdit en route. C'est là tout ce que nous savons de ces pièces et nous n'avons aucune raison de croire qu'elles fussent dignes de survivre. Aucun auteur célèbre de cette époque n'écrivit pour le théâtre ; la seule, personne de quelque réputation que nous sachions l'avoir fait, fut Cornélius Balbus le jeune, fils de l'ami intime et secrétaire de César. Ce personnage composa une tragédie latine sur son voyage à Gadès, sa ville natale, l'y fit représenter et versa des larmes à la représentation³.

Quand on parle d'œuvres dramatiques, sans intention de les faire représenter et de tragédies destinées à servir de prétexte à des allusions politiques, nous pouvons être bien certains que le théâtre est en pleine décadence. On en trouvera une preuve si l'on veut se reporter a-u premier livre de l'*Ars amatoria* d'Ovide qui appartient, il est vrai, au siècle d'Auguste. Le poète y décrit les divers lieux de rendez-vous où un jeune homme peut rencontrer sa maîtresse ; quand il en vient au théâtre, il fait un joli tableau des élégantes à la mode qui s'y pressent, mais :

Spectaturn veniunt, veniunt spectentur ut ipsæ.

Puis, sans un mot de la pièce, sans la moindre allusion à l'intérêt que ces représentations auraient pu avoir pour ces dames, ou pour lui-même, il se lance dans le récit bien connu de l'Enlèvement des Sabines parce qu'il avait eu lieu, suivant la tradition, pendant des jeux donnés par Romulus.

¹ *Pro Sestio*, 56, 121 sqq.

² *Ad Q. Frat.*, III, 5.

³ Il n'est que juste d'ajouter que nous tenons cette histoire d'une lettre d'Asinius Pollion à Cicéron (*ad Fam.*, X, 323), et comme Asinius Pollion avait toujours un mot piquant pour tout le monde, nous pouvons rabattre de l'épisode des larmes.

Il est assez curieux que ce soit au moment où l'intérêt pour le drame en lui-même languit de plus en plus que se place l'événement le plus remarquable de l'histoire du théâtre à cette époque, soit la construction du premier théâtre permanent. Durant toute la période où le drame fut populaire, le gouvernement n'avait jamais autorisé l'érection d'un théâtre permanent à la mode grecque ; quoiqu'il fût impossible d'interdire la représentation de pièces adaptées du grec, il semble qu'on eut des scrupules étranges à permettre la construction à Rome d'un monument, signe- apparent de l'influence grecque. On dressait au Forum ou au Cirque des tréteaux, les spectateurs se tenant d'abord debout, puis on leur fournit des sièges placés dans une *cavca* de bois. Chaque fois qu'on représentait des *Ludi scænici*, on confiait à des entrepreneurs l'organisation de tout le spectacle, y compris la pièce, les acteurs et les musiciens¹ chargés d'accompagner les voix au besoin. Enfin en 154 A. C : les censeurs pensaient à faire construire un théâtre, probablement de pierre, quand Scipion Nasica, sous l'influence d'une réaction anti-grecque, persuada au Sénat de s'opposer à ce symptôme de décadence et fit décréter qu'il n'y aurait plus désormais de places assises : *ut scilicet remissioni animorum standi virilitas propria Romanæ gentis iuncta esset*². Ce décret extraordinaire dont la légalité aurait pu être mise en question une génération plus tard resta-t-il en vigueur ? Nous l'ignorons ; les Sénateurs et, à partir de Caius Gracchus, les Chevaliers étaient assis et occupaient des places réservées. Cependant Rome dut se passer d'un théâtre de pierre jusqu'au moment où Pompée, lors de son second consulat en 55 A. C., en fit construire un fort grand pouvant contenir 40.000 spectateurs. Lui-même, nous dit-on, n'en vint pas à bout sans s'exposer aux critiques des vieillards fidèles aux anciennes coutumes, tant était encore vivace le préjugé contre tout ce qui aurait eu l'apparence de transformer Rome en une ville grecque³. A en croire une histoire, dont il est difficile de découvrir l'origine exacte, Pompée fut forcé, par l'opinion publique, de dissimuler son dessein en élevant au-dessus de la cavea un temple à Vénus victrix ; les marches aboutissaient à la salle de spectacle⁴. Ce théâtre était situé au Champ de Mars ; nous en connaissons assez bien le plan grâce aux fragments du Plan de Rome trouvé au Capitole⁵. Pompée y ajouta un portique magnifique à l'usage des spectateurs et une curie où le Sénat pouvait se réunir et où onze ans plus tard, le grand dictateur fut assassiné et tomba aux pieds mêmes de la statue de Pompée.

Malgré toute sa magnificence, ce bâtiment ne devait pas rendre la vie ni la prospérité à l'ancienne tragédie et à l'ancienne comédie. Dès l'inauguration, les signes de la décadence devinrent évidents. Par bonheur pour nous, Cicéron se trouvait alors à Rome et, dans une lettre à un ami, il le félicite de ce qu'une indisposition l'a empêché de s'y rendre et d'y voir gâter de vieilles tragédies par un luxe extravagant de mise en scène⁶ : *Les jeux, dit-il, n'ont pas eu même*

¹ On traduit généralement, à tort, tibicines par joueurs de flûte ; l'instrument, essentiellement italien, était un hautbois primitif, sorte de chalumeau ordinairement double (deux pipeaux à embouchure commune) ; on en voit encore parfois en Italie.

² VALÈRE MAXIME, II, 4, 2 ; TITE-LIVE, *Epitomé*, 48.

³ TACITE, *Annales*, XIV, 20.

⁴ TERTULIEN, *de Spectaculis*, 10 ; PLINE, *N. H.*, VIII, 20.

⁵ Voir l'excellent compte-rendu dans Hülsen, vol. III de la *Topographie* de JORDAN, p. 524 sqq. Quelques arcades sont encore visibles.

⁶ *Ad Fam.*, VIII, 1. Tyrell traite cette lettre d'exercice de rhétorique ; n'est-ce pas plutôt une de ces lettres où Cicéron, prenant quelque peine, écrit avec moins de naturel que d'ordinaire ?

l'agrément des jeux ordinaires ; la vue du luxueux appareil ôtait tout le charme du spectacle et, à mon avis, vous vous consolerez aisément d'en avoir été privé. Le beau plaisir que de voir six cents mulets défilier dans la *Clytemnestre* (d'Accius) trois mille cratères exposés dans le *Cheval de Troie* ou, dans je ne sais quel combat simulé, toutes les armes de l'infanterie et de la cavalerie ? Voilà de quoi remplir d'admiration le populaire, mais cela aurait manqué de charme pour vous.

Cette ostentation dans la mise en scène est bien faite pour nous rappeler ce que nous voyons de nos jours, ainsi que les rugissements de ces énormes orchestres qui font les délices des compositeurs modernes et de leurs auditeurs. Les œuvres dramatiques ne suffisaient pas à elles seules à composer tout le spectacle ; on y voyait des combats d'athlètes. Cela ne semble pas avoir eu beaucoup d'intérêt pour les spectateurs romains et Cicéron nous dit que Pompée constata cet insuccès. En revanche, il y avait des chasses de bêtes sauvages (*venationes*) qui durèrent cinq jours magnifiques, continue Cicéron, personne ne le conteste, mais quel plaisir pour un spectateur de goût délicat que de voir un pauvre homme mis en pièces par quelque bête monstrueuse ou un superbe animal transpercé d'outre en outre par un épieu..... Le dernier jour fut celui des éléphants ; grande surprise pour le vulgaire et pour la foule ; mais de plaisir point. Au contraire, ce spectacle sembla éveiller la pitié et je ne sais quelle idée que cet animal a quelque chose de commun avec le genre humain. Un passage de l'Histoire naturelle de Pline confirme cette impression ; il affirme que l'émotion du peuple fut si grande qu'il accabla Pompée de malédictions¹. Les derniers temps de la République furent une époque de transition ; le peuple n'était pas encore habitué à la vue du sang et à la cruauté envers les animaux comme il le fut plus tard quand, privé des luttes politiques, il ne lui resta plus d'autres distractions que celles de l'amphithéâtre.

Au début de la même lettre, Cicéron annonçait à son ami Marius que certains vieux acteurs qu'il croyait retirés de la scène pour toujours y avaient reparu à l'occasion de ces jeux. Le seul dont il donne le nom est le grand acteur tragique Aesopus qui se montra si inférieur à lui-même que l'opinion unanime ne pouvait qu'approuver sa retraite. La voix lui manqua à un moment important. Rappelons-nous à ce propos qu'Æsopus fut le dernier des grands acteurs tragiques, que ses succès les plus marquants dataient de la première moitié du siècle — autre preuve de la déchéance du drame proprement dit. Il était intimement lié avec Cicéron et les quelques passages où celui-ci nous parle de l'acteur nous permettent de nous faire une idée de son talent. Cicéron nous dit, entre autres, l'avoir vu un jour si impétueux et gesticulant avec tant de passion qu'il semblait avoir perdu tout contrôle sur lui-même². Dans la description déjà citée de ce qui se passa au théâtre avant son retour d'exil, Cicéron parle de cet artiste éminent débitant les allusions à l'exilé avec infiniment de force et de passion. Et cependant la tradition postérieure le représente comme sérieux et maître de lui-même dans son jeu. Horace le traite de *gravis* et Quintilien aussi parle de sa *gravitas*³. Une curieuse anecdote conservée par Valère Maxime montre avec quel soin il préparait ses gestes : lui et Roscius le grand comédien avaient coutume

¹ PLINE, *N. H.*, VIII, 21.

² *De Divin.*, I, 37, 80. Cp. avec PLUTARQUE, *Cicéron*, 5.

³ HORACE, *Epist.*, II, I, 82 ; QUINTILIEN, II, 3 ; III.

d'assister aux plaidoyers d'Hortensius pour étudier l'action de ce célèbre orateur¹.

Roscius aussi fut de bonne heure lié intimement avec Cicéron qui semble, avoir su, comme César, apprécier l'amitié de tous les hommes de talent sans égard à leur origine ni à leur profession. Il est probable que Roscius était un affranchi² ; son plus beau temps datait de la jeunesse de Cicéron ; il mourut en 61 A. C., au grand chagrin de tous ses amis³. Son jeu était si parfait que le nom de Roscius devint une sorte de nom commun pour désigner un acteur d'Un mérite hors ligne. Aucun de ses élèves ne parvenait à le satisfaire entièrement ; plusieurs avaient des qualités, mais le maître était impitoyable pour la moindre défaillance⁴.

Dans le *de oratore*, Cicéron nous donne quelques renseignements intéressants sur cet acteur : comment il savait faire ressortir à la perfection les mots importants, réservant ses gestes pour le moment de les faire valoir ; comment on ne l'admirait jamais autant que quand il jouait sans masque, si grand était l'art avec lequel il savait donner à son visage l'expression nécessaire⁵.

Dans les dernières années de Cicéron, après la mort de Roscius et la retraite d'Æsopus, nous n'entendons plus parler de grands acteurs. Avec ces deux hommes les beaux jours du théâtre romain sont finis ; après eux, les pièces favorites du public ne sont plus que des farces dont nous dirons un mot pour terminer.

Ces farces, comme toute la comédie latine et probablement aussi la satire littéraire, ont eu pour origine les facéties et les plaisanteries grossières en vogue aux fêtes campagnardes et particulièrement quand elles se célébraient au moment de la moisson⁶, comme nous le dit Horace⁷. Ces divertissements accompagnés de musique et de danses se transformèrent graduellement en petites pièces plutôt grossières mais conformes à un type assez fixe avec un dialogue improvisé ; jouées d'abord dans la rue, elles le furent plus tard au théâtre dans les entr'actes et parfois à la fin de la représentation.

Au temps de Cicéron, deux espèces de farces avaient la vogue. Dans sa jeunesse on préférait celles qui portèrent le nom d'Atellanes ; elles venaient de Campanie et devaient probablement leur nom à la ville d'Atella près de Capoue. Par malheur ces farces, dont il ne reste que quelques fragments, sont mal connues⁸. Quoique sans doute fort amusantes, il était cependant possible de s'en laisser, car le nombre des personnages était limité et chacun d'eux portait

¹ VALÈRE MAXIME, VIII, 10, 2. On disait que Cicéron avait eu pour maîtres de gesticulation Æsopus et Roscius. Les textes concernant ces deux artistes se trouvent dans RIBBECK, *Die Römische Tragödie*, liv. VII. — PLUTARQUE, *Cicéron*, 5.

² PLINE, *N. H.*, VII, 128.

³ *Pro Archia*, 8.

⁴ *De Oratore*, I, 28, 129.

⁵ *De Oratore*, III, 27, 59.

⁶ Un compte-rendu utile et succinct de la littérature de ce sujet difficile se trouvera dans SCHANZ, *Gesch. der Röm. Literatur*, vol. I (éd. 3), p. 21 sqq. Voir aussi MICHAUT, *Sur les tréteaux latins*, ch. I et II.

⁷ HORACE, *Epist.*, II, 1, 145 sqq.

⁸ La manière de voir de MOMMSEN, *Röm. Gesch.*, II, p. 438 sqq. (8e éd.) est en général abandonnée maintenant. Pour plus de détails, voir SCHANZ, *op. cit.*, II, p. 2 sqq. MICHAUT, *op. cit.*, chap. VII. On infère des lettres de CICÉRON, *ad Fam.*, IX, 16, que ces pièces étaient à la mode avant les mimes.

toujours le même masque ; c'était toujours Pappus le vieillard, Maccus le glouton, Dossennus le filou, etc. Vers le temps de Sylla, les mimes remplacèrent ces vieilles farces dans la faveur populaire probablement parce que le comique en était plus varié ; les acteurs n'y portaient pas de masques ; par suite l'improvisation pouvait se donner libre carrière. La grossièreté était la même dans ces deux sortes de pièces ; c'était la mise en scène et en action de la vie du bas peuple de la capitale et des villes de province. Le goût de Sylla en fait de théâtre ne paraît pas avoir été fort raffiné, à en croire Plutarque ; il affirme que le futur dictateur, dans sa jeunesse, passait une grande partie de son temps avec des mimes et des bouffons et que, à l'époque de sa dictature, il ramassait, chaque jour, au théâtre les gens les plus dissolus pour s'en aller boire et rivaliser avec eux de grossières plaisanteries¹. Il faut peut-être voir là le témoignage d'un ennemi, mais le fait n'est pas improbable et il est possible que Sylla et César, en patronnant les mimes, aient voulu empêcher les allusions personnelles si fréquentes, comme nous l'avons vu, aux représentations des tragédies².

Vers l'an 50 A. C. le Syrien Publilius, le même dont il a été question précédemment, arriva en Italie. Il composa des mimes en vers, ce qui leur donna, pour la première fois, un tour littéraire. César, toujours à l'affût des hommes de talent, fit venir l'auteur à Rome et lui décerna la palme pour ses pièces³. Les mimes de Publilius se distinguaient sans doute des autres par des qualités d'esprit et de style supérieures et qui égalaient peut-être celles de l'ancienne comédie nationale (*fabula togata*) par leur bon goût. Cicéron y fait allusion deux fois ; dans une lettre à Cornificius en octobre 45 il dit avoir écouté avec grand plaisir les poèmes de Labérius et de Publilius⁴. *Nihil mihi tam deesse scito quam quicum hæc familiariter doctèque rideam* ; ici le mot *docte* semble suggérer que la représentation était au moins digne de l'attention d'un homme cultivé. Labérius, qui était chevalier romain, composa des mimes comme Publilius et fut battu par lui dans un concours. On raconte que César l'engagea à jouer dans un de ses propres mimes ; il n'osa pas résister au dictateur mais, pour se venger de ce qu'il considérait comme infamant pour un Romain bien né, il composa le prologue qui nous a été conservé par Macrobe⁵. Il est permis de croire que ses pièces étaient du même genre que celles de son rival et farcies de ces sages dictons (*sententiæ*) que le peuple romain se montrait encore capable d'apprécier. Même au temps de Sénèque les auditeurs ne ménageaient pas leurs applaudissements à des paroles qui leur paraissaient à la fois vraies et frappant juste⁶.

Ainsi le mime dépassa le niveau de la farce improvisée et prit place dans la littérature. Il put même accidentellement avoir quelque vertu éducative. Mais il garda sa grossièreté ; les danses restèrent grossières, les plaisanteries obscènes

¹ PLUTARQUE, *Sylla*, 2, cap. 36.

² Toutefois on trouvait des allusions politiques dans les mimes. Cp. CICÉRON, *ad Att.*, XIV, XIV, 3, de 44 A. C. après la mort de César. Marx, dans PAULY-WISSOWA, II, s. v. *Atellanæ Fabulæ*.

³ Tous les passages concernant Publilius se trouvent réunis dans l'édition de ses *Sententiæ*, p. 10 sqq., donnée par Bickford Smith, ou en tête de l'édition de G. Meyer (Teubner, 1880). Sur les mimes en général, voir MICHAUT, *op. cit.*, ch. VIII et l'énorme et confus ouvrage de H. REICH, *der Mimus* (Berlin 1903) ; DIETRICH, *Pulcinella*, p. 146 sqq.

⁴ *Animo æquissimo*, *ad. Fam.*, XII, 18. Il entend peut-être plutôt que les flatteuses allusions à César ne le choquaient pas.

⁵ Voir RIBBECK, *Fragment. comic. Lat.*, p. 359 sqq. (3e éd.).

⁶ SÉNÈQUE, *Epist.*, 108, 8.

et, comme on l'a dit avec raison, l'intrigue comportait des scènes d'amour qui n'avaient rien de commun avec la morale ordinaire. Aux premiers temps de l'Empire les auditeurs goûtaient ce genre de spectacles ainsi que les danses de toute sorte, le chant, la musique instrumentale et, par-dessus tout, la pantomime où l'acteur se bornait à gesticuler sans parler. C'est là, ainsi que la disparition du vrai drame, un des nombreux faits prouvant que la population urbaine était en train de perdre à la fois sa virilité et son intelligence.

CHAPITRE XI. — LA RELIGION.

On aurait de la peine à trouver, à l'époque de matérialisme que nous étudions, aucun sentiment répondant exactement à ce que nous entendons par le mot religion. Dans toute la correspondance cicéronienne, par exemple, il n'y a rien ou presque rien qui puisse nous faire croire que Cicéron et ses amis et, à plus forte raison les hommes de son temps moyennement cultivés, fussent influencés, dans leur manière de penser et d'agir, par aucun sentiment de dépendance ou de responsabilité envers un Etre Suprême. S'il eût été possible de substituer, en tête de ce chapitre, le mot latin *religio* au mot français religion, le titre y eût gagné en exactitude. *Religio* en effet signifie premièrement effroi, inquiétude, scrupule, à peu près ce que nous entendons par superstition, puis secondairement les moyens édictés¹ par l'Etat pour calmer cette inquiétude et cette peur par des cérémonies rituelles propres à apaiser la colère divine. Le mot *religio* se trouve employé dans ces deux sens au dernier siècle de la République ; mais comme nous le verrons, le penchant à la peur superstitieuse ne s'atténua que très incomplètement et le culte qui aurait dû produire le calme fut en grande partie négligé.

Il se peut qu'à la campagne, loin de l'agitation des villes, on continuât à célébrer les joyeuses fêtes rurales ; les nombreuses allusions et les quelques descriptions qui s'y rapportent dans la littérature du siècle d'Auguste prouvent qu'on rendait encore aux dieux familiers un culte où survivait une piété qui ressemblait plus au sentiment religieux tel que nous le comprenons qu'aucune des cérémonies religieuses (*sacra publica*) instituées par l'Etat pour le bien du peuple. Même à la ville, les classes supérieures et riches avaient conservé, comme formalités traditionnelles, le culte des morts ou plutôt, pour être plus exact, le respect religieux de leur sépultures et les rites accompagnant la naissance, la puberté et le mariage. Mais la grande masse de la population romaine n'en avait, croyons-nous, aucune connaissance. Le pauvre, par exemple, n'aurait pas eu de quoi acquérir une tombe pas plus qu'une maison ; on jetait son cadavre dans quelque *puticulus*² ou fosse commune ; il était impossible de célébrer en un pareil lieu une cérémonie annuelle à sa mémoire, en supposant même que personne en eût le désir. Dans les hautes classes, sauf pour les *sacra privata*, l'indifférence pour les anciens cultes de l'Etat était de plus en plus marquée. Ni Cicéron, ni aucun de ses contemporains, excepté Varron, ne nous donne aucun détail sur ce point et le décri où ils étaient tombés était si complet que Varron lui-même ignorait tout ou presque tout des anciennes déités du vieux calendrier religieux³ et du culte qu'on leur avait rendu autrefois. La seule ou presque la seule divinité qui ne fût pas oubliée ou qui ne se fût pas métamorphosée sous l'influence de la littérature et de la mythologie grecque était Vesta avec son culte simple et ses vierges prêtresses ; il était trop bien consacré, comme symbole de la vitalité de l'Etat, pour risquer d'être délaissé comme d'autres moins significatifs. Il semble que les pontifes, dont le devoir était cependant d'y veiller, omirent de combler les vides

¹ Voir le *Hibbert Journal* de juillet 1907, p. 847 et W. WARDE FOWLER, *The Religions Experience of the Roman People* (1911), index s. v. *religio*, ainsi que les chap. XVI-XVIII.

² Voir MIDDLETON, *Rome in 1887*, p. 423 ; HORACE, *Sat.*, I, 8, 8 sqq. ; NISSEN, *Italische Landeskunde*, II, p. 522.

³ *Roman Festivals*, p. 336 sqq.

qui se produisaient dans les anciens collèges de prêtres sacrificateurs, tels que les frères Arvales et les Flamines mineurs. Nous n'entendons plus parler du *Flamen dialis* lui-même, le prêtre de Jupiter, de l'an 89 à l'an 11 A.C., époque où il reparaît lors de la restauration religieuse d'Auguste. Cela s'explique sans doute par l'incompatibilité de ses fonctions sacerdotales avec les fonctions civiles qui pouvaient retenir le titulaire loin de Rome. Comme tous les personnages notables avaient des intérêts dans les provinces, aucun d'eux n'aurait consenti à la clause restrictive. Les temples aussi furent scandaleusement négligés ; Auguste nous dit lui-même¹ en avoir restauré plus de quatre-vingt-deux. Cicéron nous parle de statues volées et de trésors appartenant aux temples², pillés ; ces sacrilèges sont imputables sans doute à la démoralisation générale qui suivit la guerre sociale et les guerres civiles. On constate en même temps une tendance à s'engouer des cultes étrangers que les soldats romains avaient appris à connaître au cours de leurs nombreuses campagnes en Orient. Un fait à remarquer, c'est que quatre fois au moins dans une seule décade, en 58, 53, 50 et 48 A. C., il fallut sévir contre le culte d'Isis et le proscrire. On nous raconte qu'en l'an 50, aucun ouvrier n'osant se charger du travail de démolition, ce fut le consul Emilius Paullus, conservateur à la vieille mode, qui mit bas sa toge pour donner le premier coup de pioche au temple d'Isis³. Ces temps sont vraiment extraordinaires : cette belle religion d'Isis, certainement capable d'exercer sur les âmes une action purificatrice⁴ et de fortifier les consciences, allait être chassée d'une ville où l'ancienne religion locale avait perdu toute vertu depuis longtemps et où les masses allaient par suite se trouver privées de tout réconfort et de toute consolation provenant d'une source religieuse. L'anecdote qui met en scène Emilius Paullus est vraisemblable ; en tout cas elle a le mérite très appréciable de nous renseigner sur la mentalité de l'ouvrier romain à cette époque.

De ces cultes étrangers, de la décadence des anciens cultes, Cicéron ne nous dit rien ; il faut nous contenter de ce que nous pouvons apprendre ou conjecturer par le témoignage d'écrivains postérieurs⁵. L'intérêt que Cicéron portait aux pratiques religieuses se bornait aux cérémonies ayant quelque importance politique. Lui-même était augure et son élection au vénérable collège l'avait comblé de joie ; mais, comme beaucoup de ses confrères, il ignorait tout de la science augurale. La question philosophique seule l'intéressait, à savoir s'il est possible de prédire l'avenir. Le privilège du magistrat d'*observer le ciel*, était à son avis utile à la Constitution⁶ et il ne pouvait pardonner à César d'avoir, en 59, refusé de laisser retarder la proclamation de ses lois d'exception par les protestations fanatiques de son collègue qui voulait *attendre la foudre*. Il croyait ferme à l'importance du *ius divinum* de l'Etat. Dans son traité de *Legibus* (*de la Constitution*) il consacre un livre entier à la partie religieuse de la loi constitutionnelle ; il se sert pour en parler de termes quasi légaux ; on peut conclure qu'il reconnaissait comme un devoir de l'Etat de maintenir les citoyens en relation normale avec les dieux dont leur bien-être dépendait. Il ne semble pas avoir jamais remarqué que l'Etat négligeait ce devoir, que les temples tombaient en ruine et les cultes nationaux dans le décri sous la pression de

¹ *Monumentum Ancyranum* (lat.), 4, 17.

² *De Natura deorum*, I, 29-82.

³ VALÈRE MAXIME, *Epit.*, I, 3, 4 ; *Rel. und Kult.*, p. 351 (2e éd.).

⁴ Voir, p. ex., DILL, *Roman society from Nero to Marcus Aurelius*, ch. V. Book IV.

⁵ Voir, p. ex., P. CUMONT, *Les Religions orientales dans le Paganisme romain*, Paris (Leroux).

⁶ Voir, p. ex., *pro Sestio*, 15, 32 ; in *Vatinium*, 7, 18.

cultes étrangers. Ces choses-là ne l'intéressaient pas ; dans la vie publique la religion de l'Etat lui apparaissait comme une des assises de la Constitution ; il fallait la conserver là où la nécessité s'en faisait clairement sentir ; dans son cabinet, ce n'était plus qu'une matière à discussions philosophiques. A l'époque de sa jeunesse il avait connu intimement l'illustre Grand Pontife Mucius Scævola, lequel soutenait qu'il y avait trois religions, celle du poète, celle du philosophe et celle de l'homme d'État et qu'il fallait accepter et pratiquer cette dernière, vraie ou non¹. Cicéron n'aurait pas eu le droit de se plaindre, si on lui avait attribué cette maxime.

Cette attitude d'esprit, cette combinaison d'une entière liberté de pensée avec la doctrine des obligations légales de l'Etat et des citoyens en matière religieuse, sera comprise aisément de quiconque connaît la nature du *ius divinum* et les collègues de prêtres chargés de l'appliquer. Ce *ius divinum* faisait partie du *ius civile* (droit civil), loi de la cité romaine ; de même que le droit civil réglait les relations de citoyen à citoyen, de même le droit religieux réglait les relations des citoyens avec les divinités de la communauté. Les prêtres chargés de le faire observer n'étaient pas des sacrificateurs attachés au service d'un temple ou d'une divinité spéciale, mais des fonctionnaires laïcs auxquels incombait l'administration de cette loi de l'État ; ce n'était pas leur affaire — auraient-ils pu dire — de savoir si les dieux existent réellement ou non, pourvu que la loi soit respectée. Quand en 61 A. C. on surprit Clodius assistant, sous un déguisement aux cérémonies du culte de la Bonne Déesse réservé aux femmes seules, les pontifes le déclarèrent coupable d'un acte *nefas*, c'est-à-dire d'un crime contre le *ius divinum* et il est néanmoins très douteux qu'aucun des pontifes crût à l'existence de la Bonne Déesse. Le respect des coutumes ancestrales (*mos maiorum*) avait encore tant de puissance sur l'esprit de tout vrai Romain, l'instinct conservateur était encore si fort que, longtemps après l'époque où les hôtes divins de la cité avaient perdu toute vie réelle, où ils n'existaient plus qu'en souvenir, comme les tiges desséchées de plantes autrefois pleines de sève et de fraîcheur, une marque de mépris envers les dieux pouvait encore causer à un Romain une véritable horreur. Et c'était avec raison, comme Auguste le comprit plus tard parfaitement. En effet, les masses n'avaient aucune part à l'éducation des classes supérieures ; elles ignoraient tout de la littérature et de la philosophie grecque ; elles étaient en proie à une foule d'imaginaires superstitieuses et elles commençaient à perdre toute confiance dans les autorités et dans le pou' voir de celles-ci d'assurer au peuple la bienveillance des dieux et le bien-être matériel dont elle était la condition. C'est la seule explication satisfaisante que nous puissions donner des efforts systématiques d'Auguste pour faire revivre les anciens rites religieux et les corporations de prêtres ; en revanche, nous avons le droit d'y voir une preuve des dispositions de la génération immédiatement antérieure à Auguste. Il savait que les prolétaires, à Rome et en Italie, étaient encore persuadés, comme leurs ancêtres, que l'Etat et les individus pâtiraient si on négligeait de s'assurer la faveur des dieux conformément aux rites ; il savait que pour maintenir les masses dans le calme nécessaire à leur bien-être, il fallait maintenir aussi chez elles le sentiment du devoir envers les dieux, même chez les gens qui avaient depuis longtemps cessé d'y croire. Ce fut pour Auguste une heureuse fortune de trouver, en la personne du grand poète de Mantoue, pour ainsi dire un prophète capable, par la puissance d'un exemple poétique, d'engager les Romains à unir une piété

¹ SAINT AUGUSTIN, *de Civitate Dei*, IV, 27.

vivante, non pas seulement à l'observance des vieilles formalités, mais à cette intelligence et à cette conscience du devoir envers Dieu et envers l'homme qui avait formé leur caractère et assuré leur domination. Au temps de Cicéron il y eut un autre grand poète qui, lui aussi, fut, en un certain sens, un prophète. Mais Lucrèce ne sut faire appel aux Romains que pour les presser de jeter loin d'eux cette guenille de vieille religion et c'était là une exhortation à la fois inutile et dangereuse. Si nous considérons les choses à la lumière de l'histoire et non de la théologie, nous ne pouvons que sympathiser avec l'attitude de Cicéron et de Mucius Scævola envers la religion de l'Etat, qui venait de leur instinct d'hommes d'Etat ; s'il avait pu se manifester pratiquement par une politique positive comme celle d'Auguste, au lieu de se manifester par des traités philosophiques comme le *de Legibus*, ou par des actes dépourvus de sanction dans un moment dangereux comme celui du sacrilège de Clodius, bien des malheurs auraient sans doute été prévenus. Mais chez les hommes de cette génération aucun n'avait ni la sagacité ni l'expérience d'Auguste ni, sauf Jules César, les mains libres. Nous sommes du reste à peu près certains que Jules César, tout Grand Pontife qu'il était, ne se trouvait qualifié, ni par son caractère ni par son expérience, pour entreprendre une œuvre qui exigeait tant de tact délicat et une connaissance aussi parfaite de la mentalité dans les classes ignorantes en Italie.

Cette inconséquence, ces compromis feront sans doute à un moderne l'effet d'un manque de droiture et de sincérité ; aussi ce sera pour lui un soulagement d'en venir à la courageuse franchise de Lucrèce dans son grand poème de La Nature des Choses dont l'objet principal était de persuader aux Romains de renoncer une fois pour toutes à un amas de superstitions, y compris la religion de l'Etat, qui les avaient terrorisés et tenu leur raison captive dans les ténèbres de l'ignorance. Lucrèce ne prit jamais aucune part aux affaires politiques : il put se permettre d'être sincère ; il ne se sentait pas l'ombre d'une responsabilité dans la prospérité de l'Etat. Les doctrines épicuriennes auxquelles il était si passionnément attaché avaient toujours fait passer, avant la communauté, l'individu qu'elles poussaient à une vie de quiétude personnelle. Lucrèce, au fond de sa retraite, pouvait méditer sur la nature des choses sans se préoccuper de la nature des hommes tels qu'ils étaient de son temps. *Felix qui potuit rerum cognoscere causas !* disait de lui son grand successeur et son admirateur qui cependant ajoutait avec un accent pathétique qui nous touche encore maintenant : *Fortunatus et ille deos qui novit agrestes !* Même de nos jours il se peut qu'un sceptique intransigeant se laisse émouvoir par la naïveté du culte, lui parût-il à demi païen, tel qu'on le célèbre dans un village des Apennins ; mais pour Lucrèce tout culte était inspiré par la frayeur et fondé sur l'ignorance de la loi naturelle. La tendre sympathie de l'âme virgilienne allait au paysan priant ses dieux de lui donner l'abondance et la prospérité, comme elle allait à toutes les créatures dans leurs douleurs et dans leurs joies.

Il n'en est pas moins vrai que Lucrèce fut un grand poète religieux. Prophète profondément convaincu, il exhortait les hommes à renoncer à leurs erreurs de conduite et de pensée. Il voyait un monde plein de méchanceté, de folie, de troubles, de terreur, d'ambition, de cruauté et de luxure ; il voyait des hommes qui craignaient la mort et qui avaient peur de leurs dieux, qui faisaient trop grand cas de la vie et qui étaient las de la vie, incapables d'en faire un bon usage parce qu'ils ignoraient tout des merveilleux desseins de la Nature¹. Il les voyait tels que nous les avons décrits, victimes sans défense de l'ambition et de

¹ Comparez I, 63 sqq. ; III, 87 et 894 ; V, 72 et 1218 et beaucoup d'autres passages.

l'avarice, nouveaux Sisyphe poussant sans relâche le rocher qui déjouait toujours leurs efforts¹. Cruauté sanguinaire dans les luttes civiles, luxe malsain, agitations stériles, abandon sans frein à tous les appétits matériels chez les hautes classes², voilà ce que le poète avait vu et ce qu'il flétrit avec une amère éloquence³. Dans son mépris superbe, il a peut-être exagéré les maux de son temps ; nous avons pu constater cependant qu'ils étaient assez grands pour avoir le droit de conclure que Lucrèce ne fut pas un pur pessimiste ; il n'y a trace dans son poème ni de cynisme, ni d'aigreur. Nous sommes certains qu'il crut absolument à la vérité de tout ce qu'il écrivit.

Il est donc juste de dire que Lucrèce fut un poète religieux, en ce sens qu'il dénonça, avec une conviction profonde et une éloquence passionnée, la corruption de son temps ; comme les prophètes hébreux il exhorta les hommes à laisser là leurs faux dieux et leurs superstitions dégradantes et à apprendre le vrai secret de gouverner sa vie⁴. Mais quand nous lui demandons de nous révéler ce secret, nous nous apercevons que cet homme extraordinaire ignorait trop la nature humaine ordinaire pour exercer une action efficace ni comme réformateur religieux ni comme prophète⁵. Son secret, son remède à toute la perversité et à toute la misère de l'humanité n'était qu'une doctrine philosophique qu'il tenait d'Epicure et de Démocrite. Sa foi profonde en cette doctrine est un des phénomènes les plus singuliers de l'histoire littéraire ; jamais personne n'a mis tant de passion et de poésie dans sa dogmatique et jamais dogme aussi impérieux ne se fonda sur une théorie scientifique de l'univers. Lucrèce semble avoir uni en sa personne deux types du caractère italien qui ne l'ont jamais été ni auparavant ni depuis : celui de l'ecclésiastique convaincu et dogmatique qui regarde la nature humaine du point de vue de ses dogmes sans agir ni penser de concert avec elle ; puis le type dont Dante est le plus noble exemple, celui du poète qui voit le monde intérieur et extérieur avec une précision et une perspicacité inimitables et dont l'imagination poétique illumine tout d'un reflet de pure et merveilleuse poésie.

La science⁶, voilà donc le secret de Lucrèce — non pas le dilettantisme à la mode du jour — mais la connaissance réellement scientifique du seul système philosophique qui eût tenté d'expliquer l'Univers — à savoir la théorie atomiste de l'École épicurienne. Démocrite et Epicure, voilà les seuls sauveurs et Lucrèce n'en a jamais douté. Grâce à cette science, le monde du surnaturel imaginaire et de la fantasmagorie s'évanouit avec toutes les espérances et les craintes d'une vie future. Les dieux — en supposant qu'ils existent, — n'importent plus à l'Humanité ; ils ne s'intéressent pas à elle et ne lui font ni bien ni mal. Chimères, présages, fantômes, la mort même et tout ce qui effraie l'ignorant et paralyse ses énergies, disparaîtront à la lumière éclatante de la science ; l'homme n'aura plus rien à craindre que lui-même. Et encore cette crainte deviendra-t-elle superflue quand il aura conquis la **Vérité**. Alors les écailles tomberont de ses yeux aveuglés par la peur ; il recouvrera son équilibre moral en recouvrant la

¹ III, 995 sqq. ; V, 1120 sqq.

² III, 70 ; V, 1126.

³ II, 22 sqq. ; III, 1003 ; V, 1116.

⁴ Voir W. WARDE FOWLER, *Roman Religious Experience*, p. 360 et passim.

⁵ Voir SELLAR, *Roman Poets of the Republic*, p. 306.

⁶ Le secret se trouvera dans les derniers vers du liv. III et au début ainsi qu'à la fin du liv. V.

vue. Mais que verra-t-il ? Quel sera l'idéal moral qui lui apparaîtra clairement ? quelle sanction s'imposera à sa conscience dans la conduite de la vie ?

Ce sera simplement la conviction que cette vie étant la seule chose sur laquelle nous puissions compter pour le présent, le passé et l'avenir, nous sommes tenus d'en faire un bon usage. Après tout, voilà donc Lucrece ramené à recourir à la persuasion pour fonder sa morale ; il ne découvre aucune sanction, aucune force nouvelle capable de maintenir dans la voie du devoir la nature humaine errante. Et il nous faut reconnaître qu'il n'indique aucune fin morale définie ; son idéal semble être la quiétude dans cette vie ; puis l'anéantissement final¹. Sa règle de vie est purement subjective. Ce n'est pas même une doctrine sociale ; ni la famille, ni l'État ne semblent y avoir aucune part et bien moins encore les pauvres, les infortunés, tous ceux que la vie a maltraités. Le poète, par exemple, ne fait aucune allusion à l'esclavage, ni à la populace entassée dans les grandes villes. Cette doctrine n'est pas réellement le fatalisme ; c'en est une où la Nature joue à peu près le même rôle que la Fortune dans les croyances d'un grand nombre de personnages du temps d'esprit moins noble que Lucrece². La nature mène la bataille ; nous ne pouvons pas lui résister ; nous ne pouvons pas faire mieux qu'elle ; il est préférable d'acquiescer à ses décrets et de lui obéir que de chercher à la régenter.

En somme, le remède de Lucrece échoue absolument ; c'est la doctrine d'un esprit aristocratique, ce n'est pas celle d'un sauveur du monde³. Du reste, que nous sachions, ce remède resta parfaitement inefficace ; comme la constitution de Sylla, contemporain du poète, la doctrine de Lucrece ne réveilla aucun sentiment de loyauté ni à Rome ni en Italie, parce qu'elle s'appuyait, entre autres, sur une connaissance insuffisante du caractère romain ou italien. Ce n'en fut pas moins le noble effort d'un noble esprit ; à part même sa grandeur littéraire, l'œuvre de Lucrece conservera toujours une incontestable valeur pour tous ceux qui s'occupent d'histoire religieuse ; elle prouve, mieux qu'aucune des œuvres du temps parvenues jusqu'à nous, qu'il fallait à la morale une consécration réelle par la vie et l'exemple d'un Homme divin.

Ainsi donc, tandis que l'homme d'État romain jugeait nécessaire de maintenir le *ius divinum* et, loin de chercher à en vivifier les prescriptions, en laissait tomber une grande partie dans l'oubli, comme désormais inutiles au bon gouvernement de la République, le plus grand génie poétique du temps proclamait à son de trompe que quiconque désirait faire un bon usage de sa vie, devait renoncer totalement et sans scrupules aux vieilles croyances du monde gréco-romain. Cependant, il y eut alors une autre école de penseurs qui, depuis longtemps, s'étaient occupés de ces questions ardues. Ils étaient arrivés à des conclusions beaucoup plus en harmonie que le dogmatisme de Lucrece avec l'esprit conservateur des Romains ; ils avaient fait leur place aux divinités de l'État et par suite au *ius divinum* dans un système philosophique déjà largement accepté par la plupart des hommes instruits. On peut donner à cette école le nom de stoïcienne, quoique sa théologie eût souvent l'approbation de gens qui ne se donnaient pas précisément pour stoïciens. C'était par exemple, le cas de Cicéron

¹ V, 1203 ; II, 48-54.

² V, 1129.

³ La philosophie n'a jamais atteint les masses que par l'entremise de la religion (*Décadence*, par le Très Honorable A. J. BALFOUR, p. 53). C'est là une vérité dont Lucrece était profondément ignorant. Voir W. WARDE FOWLER, *Roman religions Experience*, chap. XVI.

lui-même, qui se rattachait à la nouvelle Académie, laquelle répudiait tout dogmatisme et prétendait à être une école de dialectique et de criticisme. Il se trouvait par cela même autorisé à adopter les principes d'autres écoles s'il les jugeait plus convaincants. L'auteur contemporain qui a exposé avec le plus de soin la doctrine en question est Varron et, derrière Varron et Cicéron, se dresse la grande figure du Syrien Posidonius, dont les écrits sont presque entièrement perdus. Il vaut la peine d'esquisser l'histoire de cette école à Rome ; elle est en elle-même très intéressante, car il s'agit d'une tentative pour concilier la vieille théologie — si l'on peut se servir de ce terme — avec la pensée philosophique, tentative qui eut plus tard une influence appréciable sur le stoïcisme quasi religieux de l'Empire.

Il nous faut revenir un instant à l'époque qui suit la guerre avec Annibal. L'effroyable expérience de cette guerre avait beaucoup contribué à discréditer le vieux système religieux dont les Romains avaient constaté l'impuissance à protéger l'Etat. L'agitation et le désespoir du peuple s'étaient calmés grâce à de nouvelles prescriptions religieuses dont nous trouvons dans Tite-Live des mentions très nombreuses. On ne cessa de consulter les livres sibyllins ; on décréta et on mit en œuvre des *lectisternia*, des *supplicationes*, des *ludi* où les divinités grecques tenaient la première place. Enfin en 204 A. C. on transporta à Rome la pierre sacrée de la Magna Mater Idæa, la grande déesse de Pessinonte en Phrygie et l'on institua en son honneur une fête qui prit le nom grec de Megalesia. Tout cela nous montre, comme Tite-Live¹ nous le fait voir par les expressions dont il se sert, que les classes dirigeantes cherchaient à calmer les esprits en leur prouvant qu'on n'épargnait aucune peine pour rectifier leurs relations avec les puissances invisibles. C'est en vain qu'on avait invoqué les divinités locales et indigènes ; il avait fallu chercher ailleurs le salut après avoir constaté que la religion officielle était incapable d'exprimer l'expérience religieuse des vingt dernières années. Le fait est que le vieux système ne se releva jamais du discrédit où il était tombé. Le mécontentement du peuple se montre clairement par la rapidité avec laquelle le culte orgiastique du Dionysus grec se répandit en Italie quelques années plus tard ; s'il fut autorisé à subsister, mais en restant soumis à une surveillance stricte, c'est que la religion d'État fut impuissante à satisfaire les besoins des masses. De son côté la classe instruite subissait de plus en plus l'influence de la pensée grecque qui rie pouvait avoir qu'une action dissolvante sur les vieilles croyances religieuses. Ennius, la grande personnalité littéraire de l'époque, porta le premier coup à la croyance populaire en l'efficacité de la prière et des sacrifices quand il déclara sans ambages, que les dieux ne s'inquiètent pas de l'humanité² ; c'est la même doctrine que nous retrouverons plus tard chez Lucrèce. On peut douter il est vrai qu'elle soit devenue populaire ni même qu'elle, ait conquis les classes cultivées ; le fait est cependant que le même homme qui fit plus qu'aucun autre, avant Virgile, pour magnifier le caractère romain et la puissance romaine fut le premier à combattre l'opinion que Rome devait sa grandeur à ses hôtes divins.

Mais la génération suivante vit arriver à Rome un homme dont l'enseignement eut, sur les Romains cultivés, une telle influence qu'on peut le comparer à une sorte de missionnaire. Nous ignorons si Panætius traita, dans ses écrits ou dans

¹ Par exemple, XXI, 62.

² VAHLEN, *Ennianæ poesis reliq.* (éd. 2). Scenica V, 316 sqq. *Ego deum genus esse semper dixi et dicam cælitum, Sed eos non curare opinor quid agat humanum genus : nam si curent, bene bonis sit, male malis, quod nunc abest.*

ses leçons, de la nature et de l'existence des dieux¹, mais il lui eût été difficile d'esquiver ce sujet dans son traité *περί προνοίας* (*de la Providence*) où nous savons qu'il discute la question de la divination². En tout cas, les doctrines stoïciennes qu'il professait lui-même, remaniées par son illustre successeur Posidonius de Rhodes, purent donner une base philosophique à la croyance, à l'existence et à l'activité des dieux. Ces deux hommes, notons-le bien, n'étaient pas seulement des philosophes de profession, mais des hommes du monde, des voyageurs qui traitèrent, dans leurs écrits, des sujets très variés ; le caractère des Romains, le gouvernement romain, les intéressaient profondément, comme ce fut le cas pour Polybe ; ils se lièrent avec les plus beaux esprits de Rome, de Scipion le Jeune à Cicéron et à Varron, et ils surent voir que le vieux stoïcisme devait faire fléchir sa rigidité, s'humaniser et transformer son éthique et sa théologie s'il voulait prendre sur l'esprit pratique des Romains une influence réelle et durable. Nous avons déjà vu quel bien leur éthique modifiée avait fait aux Romains les plus vertueux à l'époque que nous étudions. En théologie aussi ils marquèrent de leur empreinte la pensée romaine. Posidonius prit les dieux pour sujet d'une de ses œuvres qui fournit à Varron la partie spéculative de ses *Antiquitates divinæ* et très probablement aussi à Cicéron celle du second livre du *Natura deorum*³. D'autres philosophes contemporains, même sans être stoïciens déclarés, peuvent avoir traité les mêmes sujets dans leurs conférences ou leurs écrits et être arrivés aux mêmes conclusions.

Ce sont avant tout les fragments du livre de Varron qui nous renseignent sur cette tentative des stoïciens de mettre en harmonie les vieilles croyances religieuses avec les théories philosophiques sur l'Univers⁴. Varron, d'après son maître, soutenait la doctrine stoïcienne de l'*animus mundi* principe divin pénétrant tous les objets matériels, lequel, combiné avec ceux-ci, constitue l'Univers et qui est la Nature, la Raison, Dieu, le Destin, quel que soit le nom que le philosophe préfère lui donner. L'Univers est divin, les diverses parties en sont divines aussi, en vertu du principe qui les a formées. Dans le seizième livre de son grand ouvrage, Varron coordonnait cette théorie stoïcienne avec la religion de l'État telle qu'elle était de son temps. Les grands dieux représentaient les diverses *partes mundi* sous différents aspects ; même la différence de sexe chez les divinités s'expliquait en considérant les dieux mâles comme une émanation céleste et les dieux femelles comme une émanation terrestre, suivant une idée ancienne et répandue quant aux principes actif et passif dans la génération. La doctrine stoïcienne des *δαίμονες* servait à expliquer l'existence des demi-dieux, lares, génies, etc. Ainsi une ancienne conception religieuse de l'esprit italien était sauvée de l'oubli et du dédain. La tendance ancienne des Italiens à voir le surnaturel se manifester de diverses manières, qu'on distinguait par des adjectifs spécifiques comme Mars Gradivus, Jupiter Elicius, Juno Lucina, etc., trouvait son application dans la doctrine de Varron ; car l'élément divin existant dans le ciel, la terre, la mer et autres parties du *Mundus* et manifestant son activité par des phénomènes différents pouvait ainsi s'expliquer à une intelligence ordinaire sans l'interposition de termes philosophiques.

¹ Sur tout ce qui suit, voir W. WARDE FOWLER, *Roman ideas of Deity* (1914), chap. III.

² Voir H. N. FOWLER, *Panætii et Hecatonis librorum fragmenta*, p. 10 ; HIRZEL, *Untersuchungen zu Cicero's philosophischen Schriften*, I, p. 194 sqq.

³ SCHMEKEL, *Die mittlere stoa*, p. 85 sqq. ; CICÉRON, *de Natura Deorum*, vol. II, p. XVI sqq. (éd. Mayor).

⁴ Les fragments sont réunis par R. Agahd, Leipzig, 1898.

La grande majorité s'en trouve dans SAINT AUGUSTIN, *de civitate Dei*.

A la tête de la hiérarchie des dieux trônait Jupiter, le plus grand des dieux de Rome, dont le titre d'Optimus Maximus indiquait qu'aucune autre divinité ne pouvait tenir sa place. Sans lui, il aurait été pratiquement impossible à Varron de mener à bonne fin sa difficile et redoutable tâche. Tout Romain reconnaissait en Jupiter le dieu qui condescendait à demeurer sur le Capitole, dans un temple bâti de main d'homme et qui, plus que tous les autres dieux, veillait sur les destinées du Peuple Romain ; tout Romain savait aussi que Jupiter était le grand dieu du ciel, car dans mainte expression du langage ordinaire, il se servait du nom de ce dieu pour désigner l'espace céleste¹. Le nouveau stoïcisme faisait ainsi, dans son système, une place si importante et si curieuse au dieu du ciel, qu'il vaut la peine de nous y arrêter un instant.

Varron croyait ou, en tout cas, professait que Jupiter était cette âme du monde (*animus mundi*) qui remplit et fait mouvoir tout l'Univers matériel². Il est l'unique cause agissante et universelle³ d'où proviennent toutes les forces de la Nature⁴ ; on aurait pu le nommer, en un terme intelligible à tout Romain, le Genius universel⁵. En outre il est, en lui-même, tous les autres dieux et toutes les autres déesses que l'on peut concevoir comme des puissances ou des vertus existant en lui⁶. Et Varron fait entendre clairement qu'il veut identifier ce Grand Dieu des dieux avec le Jupiter romain dont le temple s'élevait au Capitole : saint Augustin cite Varron soutenant que les Romains avaient dédié le Capitole à Jupiter dont l'esprit insuffle la vie à tout dans l'Univers⁷ ou, en termes moins techniques, les Romains entendent reconnaître en Jupiter le roi des hommes et des dieux, royauté dont son sceptre et son trône au Capitole sont le signe. Ainsi le dieu qui siégeait au Capitole, dans ce temple centre de l'Empire romain, était le maître qui vivifiait tout et le centre de l'Univers. Varron va plus loin encore et il identifie Jupiter avec le dieu unique des peuples monothéistes de l'Orient et, en particulier, avec le dieu des Juifs⁸.

Varron était donc arrivé, grâce à Posidonius et aux stoïciens, à une conception monothéiste de la divinité et, en même temps à une sorte de panthéisme qui se concilie avec le polythéisme du monde gréco-romain. Mais sans Jupiter dieu du ciel et de la terre pour les Grecs et pour les Romains et, en même temps, aux yeux des deux peuples, dieu qui veillait sur la destinée de l'Empire romain, cet extraordinaire tour de force aurait été impossible. L'identification du dieu-ciel avec l'*animus mundi* des stoïciens n'était pas une idée nouvelle ; elle remonte, par les stoïciens jusqu'à Platon. Ce qui est vraiment neuf et surprenant, c'est qu'un conservateur comme Varron ait pu, à une époque de scepticisme et d'indifférence comme la sienne, faire pour ainsi dire, descendre ce dieu-ciel au

¹ Comme WISSOWA le dit (*Rel. und Kult. der Römer*, p. 113, 2e éd.), Jupiter ne paraît ni dans la langue ni dans la littérature romaines comme une personnalité qui tonne ou verse la pluie, mais plutôt comme le ciel lui-même combinant ces diverses manifestations d'activité. L'exemple le plus connu de l'usage auquel le texte fait allusion est le vers d'HORACE, *Odes*, I, I, 25 : *manet sub Jove frigido venator*.

² Dans SAINT AUGUSTIN, *de civit. Dei*, IV, 11.

³ SAINT AUGUSTIN, *de civit. Dei*, VII, 9.

⁴ Ap. SAINT AUGUSTIN, *de civit. Dei*, VII, 13 ; *animus mundi* est appelé ainsi mais évidemment identifié avec Jupiter. Comparez Ennius dans CICÉRON, *N. D.*, II, 4.

⁵ SAINT AUGUSTIN, *de civit. Dei*, VII, 9.

⁶ SAINT AUGUSTIN, *de civit. Dei*, IV, II, 13.

⁷ SAINT AUGUSTIN, *de civit. Dei*, IV, 9 ; *de consensu Evangel.*, I, 23, 24. Comparez *de civ. Dei*, IV, 9.

⁸ SAINT AUGUSTIN, *de civit. Dei*, I, 22, 30 ; XIX, 22.

Capitole romain où l'on voyait sa statue entre celles de Minerve et de Junon, et enseigner en même temps une doctrine qui l'identifiait avec le Jéhovah des Juifs et l'un et l'autre avec l'*animus mundi* des stoïciens.

Mais Varron concevait-il ce Jupiter comme une divinité qui prêtât son aide à la pureté du cœur et à la rectitude de la vie et qui imposât sa sanction à la moralité ? Il aurait été possible et naturel à un Romain de se le représenter ainsi car, de tous les dieux romains, Jupiter est le seul dont le nom fût invoqué, depuis les temps les plus anciens, dans les serments et dans les traités ; tout manquement à la foi jurée dans une affaire publique ou particulière était considéré comme violant sa volonté (*numen*¹). Nous ne pourrions dire jusqu'à quel point ce fut l'opinion de Varron. Mais nous savons que les stoïciens romains virent, dans cette Puissance universelle ou Esprit que Varron identifiait avec Jupiter, la source et la vertu de la loi et, par suite, de la moralité ; on lui donne alors ordinairement le nom de Raison (*Ratio*), l'action de l'éternel et immuable Esprit de l'univers. *La vraie loi, c'est la droite raison* dit Cicéron en un noble langage² ; et il poursuit sa démonstration pour prouver que cette loi dépasse toutes les législations et tous les codes humains, les comprend et les sanctionne tous et que l'esprit qui l'inspire, qui lui donne sa vertu universelle est Dieu lui-même. Dans un autre passage écrit vers la fin de sa vie et, sans aucun doute, après la publication de l'ouvrage de Varron, il va plus loin encore et identifie ce Dieu avec Jupiter³. *Cette loi, dit-il, prit naissance en même temps que l'Esprit Divin* (i. e. la Raison des stoïciens) ; *donc cette loi vraie et souveraine qui commande et qui défend est la droite raison de Jupiter tout-puissant* (*Summi Jovis*). Une fois de plus, au premier livre de son Traité des dieux il cite le stoïcien Chrysippe soutenant que ce pouvoir éternel qui est, pour ainsi dire, un guide dans l'observation des devoirs de la vie, est Jupiter lui-même⁴. C'est un trait caractéristique du Romain que, dans de pareilles spéculations, il tient moins de compte de la moralité individuelle que de la loi de l'Etat comme émanant de cette Juste Raison qu'il peut nommer Jupiter. Il m'a été impossible de trouver un passage de Cicéron où il attribue à cette divinité la sanction de la moralité personnelle ; il y en a, en revanche, beaucoup où il affirme sa conviction que la justice et toute l'organisation de la vie sociale dépendent des dieux et de notre croyance en leur existence⁵. Le Romain n'avait jamais été conscient du devoir individuel, sauf en relation avec l'Etat ou avec la famille, sorte de cellule vivante de l'organisme de l'Etat. A ses yeux, la loi était la source de la moralité, et non la moralité, la cause et la raison d'être de la loi ; et comme sa religion faisait partie de la loi de son Etat et n'avait par suite qu'une connexion indirecte avec la moralité, il ne pouvait lui venir à l'esprit que même ce grand Jupiter ainsi magnifié comme la Raison dans l'Univers pût réellement lui venir en aide à lui en tant qu'individu dans la conduite de sa vie. C'est seulement comme source de la moralité légale que nous pouvons concevoir le Jupiter de Varron favorisant la pureté du cœur et la rectitude de la vie.

¹ Voir WISSOWA, *Religion und Kultur*, p. 118 (2e éd.).

² *De Rep.*, III, 22, 33.

³ *De Legibus*, II, 10 fin.

⁴ *De nat. Deorum*, 15, 40 : *idem etiam legis perpetuæ et æternæ vim, quæ quasi dux vitæ et magistra officiorum sit, Jovem dicit esse, eandemque fatalem necessitatem appellat, Sempiternam rentm futurarum veritatem*. Chrysippe, bien entendu, parlait du Zeus grec.

⁵ Par exemple, *de Officiis*, 28 ; *de Nat. Deor*, I, 116.

Grâce au génie du plus grand des poètes romains, moins de vingt-cinq ans après la mort de Cicéron, l'image de Jupiter apparaissait une fois de plus au monde romain sous une forme compréhensible à tous les hommes instruits qu'ils eussent ou non pataugé dans la philosophie. Que dire de ce Jupiter de l'Enéide ? Dès le début du poème Virgile parle de lui en des termes qui nous rappellent Varron (*Enéide* I, 229-230). Nous voyons en lui, comme dans le système de Varron, un Dieu cause première et maître de toutes choses ; il tient dans ses mains la destinée de Rome et la fortune du héros qui devait poser les premières assises du futur Empire romain. Ce héros Virgile nous le montre, dans les premiers chants de son poème, conscient de la volonté divine, s'avançant à pas d'abord hésitants puis, dans les chants suivants, marchant avec une parfaite assurance vers le but qui lui a été assigné. Cependant, le passage que nous avons cité nous apprend combien le Jupiter de Virgile diffère de la divinité universelle des stoïciens. Sans aucun doute, Virgile avait subi l'influence de la doctrine stoïcienne ; mais il se proposait de faire un poème épique et il ne pouvait se dispenser d'introduire dans son œuvre le merveilleux divin tel qu'il le trouvait dans son grand modèle homérique. Son Jupiter est bien, comme on l'a dit¹, un grand et sage dieu affranchi de tout ce que le Zeus homérique a de sensuel et de tyrannique ; en d'autres termes, c'est une divinité romaine qui parfois parle et agit en grave consul romain du vieux temps². Mais il reste divinité anthropomorphique. C'est une création purement humaine d'un dieu roi personnel. Il sourit à sa fille Vénus et lui donne des baisers. Aussi, dans tout son poème, Virgile a établi une relation intime entre son Jupiter et le Destin sans l'expliquer nettement. Le Destin, tel qu'il nous apparaît dans l'Enéide est l'*εἰμαρμένη* stoïcienne adaptée à l'idée de Rome et de son Empire ; cette conception stoïcienne ne pouvait pas se personnifier en Jupiter, comme chez Varron, car il fallait modeler le dieu de l'Enéide sur celui d'Homère et non sur celui des stoïciens. On peut dire, peut-être sans aller trop loin, que le dieu ne se remit jamais, en tant que conception théologique, de ce traitement ; s'il eut jamais aucune chance de devenir le centre d'un véritable système religieux, l'Enéide y coupa court ; ce sentiment de piété que le héros éprouve nominalement pour Jupiter, s'adresse en réalité aux décrets du Destin³.

Tandis que les philosophes et les poètes poursuivaient leurs exploits intellectuels ou poétiques aux dépens des dieux de l'État, le penchant à la superstition, la peur aveugle du surnaturel qui avait été de tout temps un des traits du caractère italien, loin de s'atténuer ne faisait que croître et cela non pas exclusivement parmi les basses classes. Comme le dit Lucrèce en s'en moquant, ceux même qui pensent et parlent avec mépris des dieux iront, aux époques critiques, immoler des brebis noires et les sacrifier aux Mânes. Cette crainte, cette nervosité inquiète qui se retrouve au fond du sentiment nommé par les Latins *religio*⁴, s'était calmée autrefois grâce aux prescriptions des pontifes et à leur *ius divinum* ; mais elle était toujours prête à se montrer de nouveau. Il avait fallu, lors de la

¹ Sur tout ce qui suit, voir W. WARDE FOWLER, *Roman ideas of Deity* (1914), leçon VI.

² GLOVER, *Virgil*, p. 297 (2e édit.).

³ Il est bon de noter que, lors du réveil religieux fomenté par Auguste, Jupiter n'occupe pas une place prépondérante. Voir CARTER, *Religion of Numa*, p. 160, où cependant l'attitude d'Auguste envers le grand dieu est peut-être exagérée. Sur les rapports entre le Jupiter de Virgile et le Destin, voir R. HEINZE, *Virgils epische Technik*, p. 290 sqq. (2e éd.). Sénèque, il faut le dire, ne mentionne jamais Jupiter comme centre du Panthéon stoïcien. DILL, *Roman society from Nero to Marcus Aurelius*, p. 331.

⁴ Voir un article de l'auteur dans *Hibbert Journal*, juillet 1907, p. 847.

longue et terrible guerre avec Annibal, recourir à des remèdes qui ne figuraient pas dans la pharmacopée des collèges sacerdotaux, afin de convaincre le peuple qu'on avait pris toutes les mesures possibles pour son salut. De nouveau, aux derniers temps de la République, il y a des signes manifestes que les gens instruits, comme les ignorants, sont sous l'impression de la tristesse et de l'instabilité générales. Cette instabilité toujours plus évidente dans le monde politique, le doute croissant dans le monde de la pensée, se confondirent pour produire une disposition à l'émotion qui prit différentes formes suivant les différents tempéraments. Nous en trouvons la preuve : 1° dans l'importance attribuée aux prodiges, aux présages, aux songes ; 2° dans une certaine idée vague d'une vie future qui se manifeste par la déification d'êtres humains ; 3° à la fin de cette période, par quelque chose qui ressemble à un sentiment de péché, de devoir négligé, qui a attiré sur l'État et sur les individus la colère des dieux.

1° Si nous parcourons la dernière partie du *Livre des Prodiges*, compilé par un auteur du reste inconnu, Julius Obsequens, d'après les registres des pontifes cités par Tite-Live, nous nous ferons une idée du genre des prodiges qui inquiétaient le peuple romain. Ils n'ont point changé durant toute l'histoire romaine. Ce sont toujours des tremblements de terre, des naissances de monstres, des temples frappés de la foudre, des chutes de statues, des loups qui pénètrent jusque dans la ville, et ainsi suite. Ils abondent durant les terribles années de la Guerre Sociale et des Guerres Civiles ; ils deviennent plus rares après la mort de Sylla, puis plus fréquents après le meurtre de César. On les signalait aux Pontifes depuis les lieux où ils étaient censés avoir paru et, s'ils étaient jugés dignes d'expiation, on les mentionnait aux registres des pontifes. Il est permis de supposer que les témoignages étaient dus surtout à des ignorants. Cependant nous trouvons, même chez des gens instruits, plusieurs exemples de cette nervosité crédule. Nous nous bornerons à en citer deux.

Sylla, comme nous l'apprennent ses propres mémoires que Plutarque a mis à contribution directement ou indirectement était, de nature, fort superstitieux et ne faisait aucun effort pour vaincre ce défaut. En dédiant ses mémoires à Lucullus, il lui conseillait, quand il aurait un parti à prendre, de choisir celui que le δαίμων (peut-être son Génie) lui indiquerait pendant la nuit¹. Plutarque nous raconte encore plusieurs histoires, puisées évidemment à la même source, de présages d'après lesquels Sylla régla sa conduite. Il portait toujours sur lui une petite image d'Apollon qu'il baisait de temps en temps et à laquelle, en cas de danger, il adressait de muettes prières². Cicéron, à son tour, nous rapporte un fait curieux qui le concerne lui-même ainsi que Varron et Caton et qui prouve que ces trois personnages, malgré leur savoir philosophique, étaient très capables de se laisser émouvoir par une prophétie à laquelle nous ne prêterions pas grande attention³. A l'époque où ils se trouvaient ensemble à Dyrrachium après la défaite de César et le départ des armées pour la Thessalie, le commandant de la flotte rhodienne leur apprit qu'un certain matelot avait prédit que trente jours plus tard la Grèce serait inondée de sang. Tous trois furent fort effrayés et, quelques jours après, la nouvelle de la bataille de Pharsale leur parvint. Enfin nous nous rappelons tous l'apparition à Brutus, la veille de Philippes, d'un fantôme gigantesque qui se tenait silencieux à ses côtés. C'est celui-là même

¹ PLUTARQUE, *Sulla*, 6.

² VALÈRE MAXIME, II, 3.

³ *De Div.*, I, 32, 68.

que Shakespeare a transformé en ombre de César et a introduit dans son drame pour en perfectionner l'unité. Suivant Plutarque, Cassius l'ami de Brutus, tenta, comme sans doute Lucrèce l'aurait fait à sa place, de le persuader, au nom de la raison, que la vision n'avait rien d'alarmant ; ce fut probablement en vain¹.

2° Lucrèce avait combattu la croyance à l'immortalité de l'âme parce qu'il y voyait la cause d'une grande partie des tourments qu'il croyait avoir mission de conjurer. César, d'après le discours que Salluste lui prête lors du débat sur l'exécution des conspirateurs, le 3 décembre 63, semble partager la manière de penser de Lucrèce : Cicéron, dans sa réplique, faisant allusion aux paroles de César, nous devons supposer que Salluste les a rapportées exactement². Le poète et l'homme d'Etat ne différaient pas beaucoup dans la manière dont ils envisageaient les faits. L'un et l'autre étaient doués d'une perspicacité rare, sans trace de mysticisme. Mais de pareils hommes furent l'exception ; Cicéron représente mieux qu'eux la manière de penser d'un homme ordinaire de l'époque. Il était trop plein de vie, il s'intéressait trop au monde vivant qui l'entourait pour s'attarder à réfléchir à des questions comme celle de l'immortalité de l'âme ; en qualité de disciple déclaré de l'Ecole Académique il n'avait pas d'opinion dogmatique sur ce sujet. Il ne fut jamais réellement influencé par le Pythagorisme comme son ami Nigidius Figulus dont les œuvres maintenant perdues jouirent d'une grande vogue dans les dernières années de Cicéron et d'un grand crédit chez la génération suivante. Au premier livre des Tusculanes Cicéron discute la question au point de vue de l'Académie sans arriver à aucune conclusion ferme sauf à affirmer que, immortels ou non, nous devons de la reconnaissance à la mort qui nous délivre des liens du corps. Ce traité fut écrit la dernière année de la vie de Cicéron ; dix ans auparavant, dans le beau mythe imité de Platon qu'il ajouta à son *de Republica*, il avait énergiquement affirmé la doctrine de l'immortalité. L'ombre de Scipion le premier Africain apparaît à son grand homonyme qui fut, pour Cicéron, le Romain idéal et lui affirme que la voie du ciel s'ouvre à ceux qui font leur devoir en cette vie et spécialement leur devoir envers l'État. *Sache que tu es un dieu ; comme le dieu des dieux régit l'univers, ainsi le dieu qui habite en nous gouverne notre corps et comme ce grand dieu est éternel ainsi une âme immortelle gouverne ce corps fragile*³. Quand Cicéron inspiré par Platon écrivit le songe de Scipion, il était dans un de ces moments d'émotion que nous connaissons dans sa vie et qui nous permettent de dire qu'il y eut, dans sa manière de penser, un élément religieux⁴. Quelques années plus tard, la douleur poignante que la mort de sa fille Tullia lui causa, amena une nouvelle crise d'émotion intense. Pendant plusieurs semaines il vécut dans la solitude à Astura, au bord des Marais Pontins, hors de la portée de tous ses amis, défendant même à sa jeune femme et à sa belle-mère de l'approcher, méditant, semble-t-il sur la survivance de l'élément divin chez sa fille. Ces tristes réflexions aboutirent à une résolution pratique qui ne laisse pas de nous surprendre au premier abord, mais que s'expliquera facilement quiconque est arrivé à bien connaître Cicéron et à suivre le développement de sa pensée pendant ces années-là. Il aurait pu élever un tombeau à la mémoire de sa fille, mais cela ne l'aurait pas satisfait ; cela n'aurait pas suffi à exprimer son sentiment, à savoir que l'étincelle immortelle et divine qui était en elle ne s'était

¹ PLUTARQUE, *Brutus*, 36, 37.

² SALLUSTE, *Catilina*, 51 ; CICÉRON, *Catilina*, IV, 4, 7.

³ CICÉRON, *de Rep.*, IV, 24.

⁴ REID, *The Academics of Cicero*, Introduction, p. 18.

pas éteinte. Il supplia Atticus de trouver et d'acheter pour lui un terrain où l'on puisse élever un lament, c'est-à-dire un sanctuaire à l'esprit de sa fille. **C'est un sanctuaire que je veux ; rien ne me fera changer d'avis. Quant à la ressemblance avec un tombeau... je tiens à l'éviter pour indiquer le plus possible une apothéose**¹. Un peu plus loin, il est vrai, il traite ces idées de folie ; mais c'est sans doute parce qu'il s'adresse à Atticus, homme du monde peu susceptible d'émotion ni de mysticisme. En réalité Cicéron parle un langage en harmonie avec la mentalité italienne et affranchi pour le moment de toute spéculation philosophique. Il croit que sa morte bien-aimée continue à vivre, quoiqu'il soit incapable de le démontrer. Il le croit même si fermement qu'il veut que les autres sachent qu'il le croit et il insiste pour que le sanctuaire soit placé dans un lieu fréquenté².

Le grand Dictateur n'avait pas foi en l'existence d'un autre monde ; il consentit pourtant, à la fin de sa vie, à devenir Jupiter Julius et après sa mort, il fut dûment canonisé *Divus* et on lui consacra un temple. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner la question compliquée de la déification des Césars ; nous ne la mentionnons que pour indiquer la tendance de la pensée durant ces sombres années de l'histoire romaine. Quoique quelques philosophes pus : sent en avoir cru, il n'y a pas l'ombre d'un doute que le Romain ordinaire était persuadé de la divinité de Jules³.

3° Nous avons vu, dans un chapitre précédent, avec quelle gaîté et quelle frivole insouciance des jeunes gens comme Cælius se divertissaient à la veille de la guerre civile. Quel contraste avec la mélancolie qui envahit toutes les classes sociales durant la guerre même et surtout après le meurtre du dictateur César paraissait irrésistible et presque divin, et l'on commençait à espérer un ordre de choses nouveau quand le dictateur fut tout à coup frappé à mort et le monde replongé dans la confusion et l'anarchie ; c'est seulement après la victoire décisive d'Octave à Actium et la destruction des éléments anarchiques par la mort d'Antoine et de Cléopâtre que l'on put compter, avec quelque certitude sur des temps meilleurs. On trouve, dans la littérature de ces sombres années, de sûrs indices de la dépression générale qui était peut-être plus que de la lassitude et du malaise, matériel ; on y discerne ce que nous pourrions nommer un obscur sentiment de péché ou au moins de culpabilité morale, beaucoup moins réel et moins intense il est vrai, mais du genre de celui que les prophètes éveillèrent de temps en temps chez le peuple juif et qui n'est pas inconnu dans l'histoire de l'Hellade.

L'expression la plus touchante de ce sentiment se trouve dans la préface que Tite-Live a placée en tête de son histoire ; c'est un remarquable exemple de ce fait que, sous l'empire d'une puissante émotion, le langage d'un grand prosateur peut en refléter toute la chaleur et toute la beauté. Il n'y a pas un étudiant qui ne connaisse cette phrase où Tite-Live a décrit la décadence graduelle de toutes les vertus du caractère romain : *donec ad hæc tempora quibus nec vitia nostra nec remedia pati possumus perventum est*. Mais combien y en a-t-il qui y entendent résonner l'écho d'un gémissement désespéré, témoignage certain de la tristesse des temps⁴. Dans l'introduction au Jugurtha et au Catilina de

¹ *Ad Att.*, XII, 36.

² *Ad Att.*, VII, 37.

³ SUÉTONE, *César*, 88. Voir E. KORNEMANN in *Klio*, vol. I, p. 95.

⁴ Nous ne savons pas exactement quand cette préface fut écrite ; mais l'évidence interne plaide fortement en faveur d'une date précoce.

Salluste, nous retrouvons aussi quelque chose de cette même tristesse ; mais cela sonne creux ; ce n'est plus la sincérité de Tite-Live. Salluste avait la fibre moins délicate et il semble peindre plutôt qu'exprimer sincèrement le sentiment d'un spectateur attristé. Horace lui aussi, malgré sa gaîté naturelle a chanté la mélancolie générale dans une de ses premières poésies composée peut-être après la guerre de Pérouse en 41 A. C. (*Épodes XVI*, 54 et 30 sqq.) Il va jusqu'à exhorter le peuple romain à émigrer, comme les anciens Phocéens, au pays de l'Occident lointain ; là-bas, avait-on dit à Sertorius, se trouvent ces îles fortunées où la terre, comme à l'Age d'Or, donne tous ses fruits spontanément. Il se peut, ainsi qu'on l'a insinué récemment, que la quatrième Eglogue de Virgile, l'Églogue messianique, ait été, jusqu'à un certain point, une réponse à l'Épode d'Horace. Il n'est pas nécessaire, semble dire Virgile dans ce poème composé en 39 A.C., d'aller chercher l'Age d'Or dans une île fabuleuse de l'ouest. Les temps sont venus et nous en jouissons ici. La période où l'Italie entre maintenant fait plus que réaliser pour nous le rêve d'un Age d'Or. Un enfant merveilleux va naître qui verra et inaugurerà une ère de paix et de prospérité ; le sombre désespoir qui nous oppresse va bientôt se dissiper et une Italie régénérée, religieuse, morale, fertile et riche conduira le monde à une ère nouvelle de bonheur et de sage gouvernement¹.

Mais cet Age d'Or si passionnément espéré, si vaguement et si poétiquement rêvé, ne devait pas se réaliser dans le sens où Virgile et tout autre penseur pouvait sérieusement le concevoir. Je trouve dans quelques paroles que je demande la permission de citer pour conclure l'expression exacte et éloquente de ce que j'entends ici : Quand l'humanité aspire avec ferveur à de meilleures destinées, quand ce désir prend sa source dans un vif sentiment de fraternité humaine, dans une foi inébranlable en la bonté et en la justice de Dieu, il entraîne avec lui une invincible assurance que de quelque façon, quelque part, dans quelque temps, il sera parfaitement comblé, car il est inspiré par l'Esprit qui remplit et ordonne l'Univers et préside à tout son développement. Mais si l'homme, organe inspiré de ce désir universel, va jusqu'à fixer le moyen, le lieu et le temps et attribue à quelque agent immédiat la gloire de la Félicité finale, il tombe inévitablement dans une erreur semblable à celle de Virgile : il verra l'Age d'Or dans le gouvernement des Césars — qui fut certainement un des facteurs essentiels du Christianisme — ou peut-être, comme ce sera le cas plus tard, dans le triomphe du socialisme ou de l'impérialisme. Heureux le Voyant s'il se rappelle que le Royaume de Dieu est en nous et que le vrai bonheur de l'Age d'Or doit prendre sa source dans la repentance de nos erreurs, et sa force dans la pureté du cœur, la rectitude de la vie et l'amour du prochain².

¹ Sir W. M. RAMSAY, cité dans *Virgil's Messianic Eclogue*, p. 54 (Londres 1907).

² Dr J. B. MAYOR, in *Virgil's Messianic Eclogue*, p. 118 sqq.

ÉPILOGUE.

En traçant ces esquisses de la vie sociale à la fin de la République romaine je n'ai jamais eu l'intention de défendre une thèse ; je n'avais aucune idée préconçue sur l'état de démoralisation sociale ou politique auquel le peuple romain pouvait être arrivé. Mais une occasion s'étant présentée d'autre part, j'en profiterai pour m'expliquer succinctement sur la condition du patient dont j'ai décrit la vie.

Les Romains et les Italiens qui avaient fini par former, politiquement et socialement, un seul peuple, n'étaient nullement, aux deux derniers siècles A.C. un peuple usé. En tout cas il est certain que, pendant le siècle qui suivit la guerre avec Annibal, Rome et ses alliés, sous la direction du Sénat romain, accomplirent une œuvre de guerre et d'organisation telle qu'aucun peuple peut-être, auparavant ou depuis, n'en a jamais réalisé de pareille. Même dans la période historique dont ce livre traite, malgré toutes les craintes que l'état des affaires à Rome aurait pu faire naître, les hauts faits des armées romaines et italiennes à l'Est et à l'Ouest, prouvent sans conteste que, sous une discipline salutaire, la vigueur originelle de la population était de force à s'affirmer encore. Il ne faut pas oublier, quelle que soit la sévérité avec laquelle nous avons le droit de condamner les procédés des Romains, que, suivant toute probabilité humaine, nous devons à leurs armées non seulement la conservation de la culture et de la civilisation gréco-italienne, mais la possibilité de progrès futurs. En assurant à l'Empire des frontières précises, Pompée et César, plus tard Auguste et Tibère, donnèrent la paix à la région méditerranéenne, ce qui rendit possible la diffusion de la loi romaine et l'expansion d'une religion nouvelle et vivifiante.

Mais il en est des peuples comme des individus, si l'occasion se présente de nuire à leur santé ou de se pervertir, ils ne sont que trop disposés à en profiter. Dans les chapitres précédents nous avons dû, d'époque en époque, jeter un coup d'œil en arrière sur celle qui suivit la guerre avec Annibal pour examiner quelles furent ces occasions pour le peuple romain ; et nous avons pu constater chaque fois qu'il les saisit avec empressement. Nous avons vu comment, la richesse ayant afflué subitement, on en mésusa ; comment on abusa de la main-d'œuvre servile et quelles furent les conséquences funestes de cet abus ; comment, la population de la Ville s'étant accrue beaucoup trop rapidement, on ignora ou l'on ne sut pas comprendre les fâcheux effets de cet accroissement. Nous avons vu décliner la moralité de la vie de famille ; l'influence bienfaisante de la matrone romaine s'oublier avec les anciennes formes de la religion d'État ; nous avons constaté la méconnaissance des vraies fins de l'éducation, erreur due en partie à la culture grecque, en partie à la vie politique. Il faudrait peut-être ajouter à cette énumération la susceptibilité plus grande de la population aux maladies et surtout à la malaria, ce qui provenait, en Italie, de bévues économiques et, à Rome, d'une manière de vivre anti-hygiénique. Toutes ces causes d'affaiblissement contre lesquelles le peuple n'avait pas su réagir avaient atteint sa santé ; aussi est-il impossible de ne pas constater, au temps de Cicéron, les signes et les symptômes d'une dégénérescence.

Il n'en faudrait cependant pas conclure à une décadence irrémédiable. Ce n'était pas la dégénérescence sénile. Autant que je puis en juger, le peuple romain était arrivé à cette période de sa vie où, en dépit de son obstination à persister dans des coutumes dangereuses, il n'était pas trop tard pour se réformer et se guérir.

Pour moi, ce qui fait l'intérêt principal de l'histoire du premier empire c'est la question de savoir jusqu'à quel point on parvint à remédier au mal. Si ce livre pouvait aider quelque chercheur à préparer le terrain pour arriver à la solution de ce problème il atteindrait pleinement son but.

FIN DE L'OUVRAGE